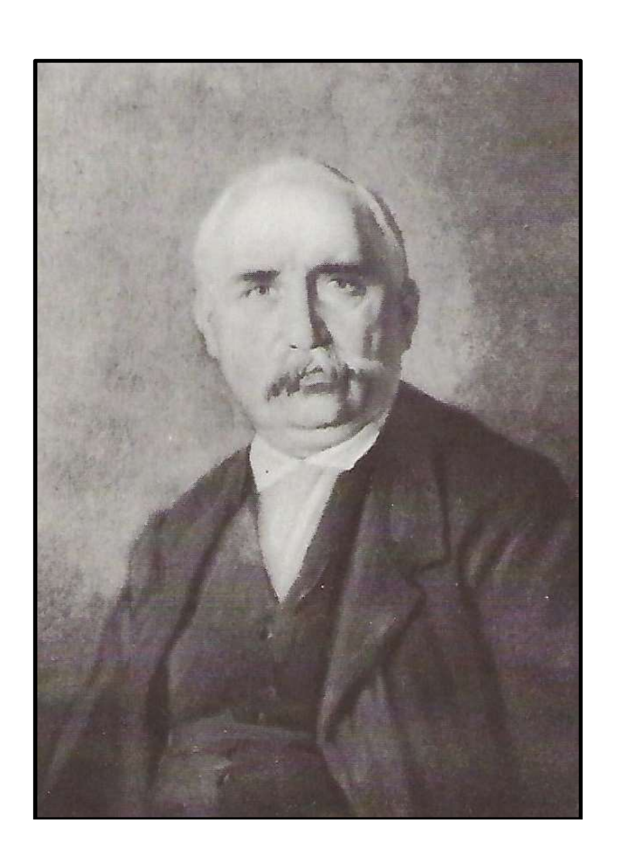
ÉTUDES ET MÉLANGES DE CLAUDE PERROUD

— Volume 5 —

ÉTUDES RÉVOLUTIONNAIRES





Textes oubliés

Bibliothèque du Bois-Menez



ÉTUDES RÉVOLUTIONNAIRES

Textes oubliés

Éditions imprimées et numériques

ISSN 2679-3679 — ISSN 2557-8715

Léon de La Sicotière

Louis XVII en Vendée

Victor Fournel

La Fuite de Louis XVI

Lucien Misermont, G. Lenotre, Hector Fleischmann

Le Conventionnel Joseph Le Bon

Collectif

Klondike

Au temps de la ruée vers l'or

Collectif

Tableaux de la vie guyanaise

XVIIe — XVIIIe — XIXe siècles

Claude Perroud

Études sur les Roland

(2 volumes)

Études sur les girondins

(Éd. imprimée : 2 vol. — Éd. numérique : 1 vol.)



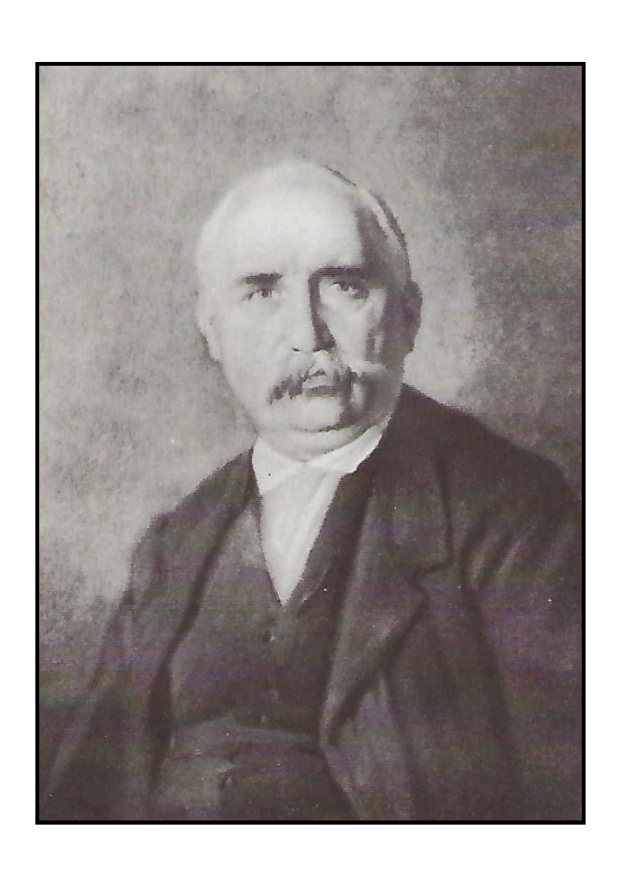
ÉTUDES ET MÉLANGES DE CLAUDE PERROUD

— Volume 5 —

ÉTUDES RÉVOLUTIONNAIRES

Réunies et mises en ordre par

Georges Fénoglio-Le Goff



Textes oubliés

Bibliothèque du Bois-Menez

2020

ISBN : 978-2-490135-19-6
ISSN : 2557-8715

Illustrations de la couverture et de la page de titre :
Portrait de Claude Perroud par Camille Bourget (1866-1931).
Abrégé historique des événements de la Révolution, eau-forte par Charles-Louis Lingée (1748-1819).

TABLE DES MATIÈRES

Chronologie de
Claude Perroud
(1839-1919)

---

28 janvier 1839
Naissance à Villefranche-sur-Saône.

1844-1857
Fait ses études à l'école mutuelle puis au collège de Villefranche-sur-Saône (1844-1851), au lycée de Mâcon (1851-1856) et au lycée Louis-le-Grand (1856-1857).

1857-1860
Est élève à l'École normale supérieure.

1860-1867
Enseigne l'histoire et la géographie au lycée du Puy-en-Velay (1860-1865).
Collabore au *Moniteur de la Haute-Loire* (1862-1863).
Passe l'agrégation (1864). Enseigne au lycée de Clermont-Ferrand (1865-1867).

1867-1869
Se met en disponibilité. Devient directeur du *Courrier de l'Ain*.

1870-1878
Mariage avec mademoiselle Zoé Berlie (10 avril 1870). Devient professeur d'histoire au lycée Lalanne de Bourg-en-Bresse (1870-1872) et au lycée Ampère de Lyon (1872-1878).
Naissance de Camille, fille unique du couple (1874).

1878-1880
Préparation d'une thèse française (*Origines du premier duché d'Aquitaine*) et d'une thèse latine (*De Syrticis Emporiis*).

1880-1881
Est nommé maître de conférences à la faculté des lettres de Douai (1880).
Soutenance des thèses (1881).

1881-1908
Devient recteur de l'académie de Toulouse. Mort de madame Perroud (1901).

1908-1919
Prend sa retraite. S'installe à Marseille, chez sa fille et son gendre (directeur de l'observatoire de Marseille). Devient correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (section histoire et géographie).

15 décembre 1919.
Décès à Marseille.

(Claude Perroud a été inhumé au cimetière de Lagnieu (Ain), localité où sa femme possédait une maison de famille.)



Démolition de la Bastille
le vendredy 17 juillet 1789

Gravure de Martial Deny
(1789)

LETTRE
À …
SUR L'ÉTUDE DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

———

CHER MONSIEUR,

Vous avez du loisir, du goût pour l'histoire ; vous voudriez aborder celle de la Révolution française, et vous me demandez quelques conseils pour vous diriger dans cette étude.

Tout d'abord, laissez-moi vous dire combien je comprends votre prédilection pour cette période de notre histoire nationale. Non pas en raison des scènes tragiques qu'elle nous présente, car, si elle ne nous avait légué que ces sanglants souvenirs, on s'écrierait plutôt : « *Excidat illa dies ævo...* », mais parce que la France moderne est sortie de là. Dieu me garde de méconnaître ce que nous devons au passé et à nos longs siècles de monarchie, et de croire, comme certains esprits par trop simplistes, que nous datons de 1789 ; mais il n'en est pas moins vrai que, de 1789 à 1800, nos institutions politiques, notre état social ont subi une gigantesque refonte, et que c'est dans ce sol si profondément bouleversé que nous devons chercher les racines de l'arbre sous lequel s'abrite la France nouvelle.

Je sais bien qu'il y a toute une école de publicistes, — je n'ose pas dire d'historiens, — qui, devant les imperfections, les déceptions, les tristesses de notre état présent, nous offrent un remède bien simple : revenir à la veille de 1789, supprimer cent vingt ans de

notre histoire. Et ils s'intitulent « traditionnalistes », comme si on pouvait faire disparaître un siècle ! Mais à ceux-là même, et alors que tout serait mauvais dans l'œuvre des constituants et de leurs continuateurs, devrait s'imposer encore l'obligation d'examiner de près ce qu'ils rejettent, pour nous prouver du moins qu'il faut le rejeter.

Il faut donc, en tout état de cause, étudier, et étudier d'après les sources. Mais ces sources, où sont-elles ? Un livre d'une très haute valeur, qui vient de paraître, vous l'apprendra avec une abondance, une sûreté que je n'avais encore rencontrées nulle part.

Ce livre, intitulé *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*[1], est l'œuvre de M. Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales. C'est la suite des beaux travaux de bibliographie, de critique historique par lesquels, depuis dix ans, M. Pierre Caron s'est fait une place éminente parmi les jeunes historiens. Je voudrais, non pas seulement vous indiquer ce précieux instrument de travail, mais encore le feuilleter avec vous, pour bien vous montrer les services qu'il peut vous rendre.

Et d'abord, quel que soit votre drapeau, rassurez-vous : c'est un livre « de bonne foi ». Pas de parti pris, rien de tendancieux. L'œuvre est essentiellement objective, comme doit l'être toute œuvre de science digne de ce nom. C'est un catalogue, mais un catalogue minutieusement contrôlé, raisonné, classé avec méthode, de tous les outils dont vous pourrez avoir besoin.

« On ne saurait croire, si on n'a pas fait l'épreuve soi-même, combien un tel répertoire manquait jusqu'à présent aux travailleurs. » Voici ce qu'écrit à ce sujet, à M. Pierre Caron, dans une *lettre-préface* mise en tête du volume, un historien dont on peut ne pas partager toutes les idées, mais dont nul ne contestera la loyale critique et la riche documentation, M. Alphonse Aulard : « Je me rappelle mes débuts, l'abandon où se trouvait un étudiant en histoire de la Révolution obligé d'improviser, lui seul, toute sa bibliographie, tâtonnant et errant, sans un secours, sans une lumière, et j'ai passé une grande partie de ma vie à me procurer, au hasard des rencontres, incomplètement ou péniblement, les indispensables connaissances que votre excellent *Manuel* offre toutes à la fois,

épargnant au lecteur des années de recherches et d'incertitude. » Qui de nous, parmi ceux qui ont mis la main à la pâte, ne peut en dire autant, et avec plus de raison encore ?...

Je vous vois donc, dans votre petite ville, au pied des Pyrénées, aux prises avec le même embarras.

Vous avez en mains, je suppose, des documents ; vous voudriez les interpréter, démêler quelle contribution ils peuvent apporter à l'histoire. Mais à quels réactifs recourir (si je puis user de cette comparaison) pour les éprouver ? Énumérons, le livre de M. Caron aidant, — et sans nous astreindre à l'ordre qu'il a suivi, — les outils dont vous devrez d'abord vous munir :

— D'abord, un bon dictionnaire d'histoire et de géographie. Il faut toujours pouvoir vérifier une date séance tenante.
— Joignez-y un dictionnaire plus spécial sur la Révolution ; il n'y en a qu'un auquel on puisse, sauf contrôle, se fier jusqu'ici, c'est le *Dictionnaire des parlementaires*, 1891 (5 volumes in-8°).
— Puis une histoire générale de la Révolution à votre choix (Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc, Aulard, etc.), toujours utile pour suivre, dans son ensemble, la marche des événements et discerner les grandes périodes.

Avec ces moyens primitifs, et d'autant plus indispensables, vous aurez tant bien que mal la culture générale préliminaire à toute étude.

S'il y a, dans votre petite ville, des archives communales, vous devrez y aller voir. On y fait souvent des trouvailles.

Au chef-lieu du département, vous irez au dépôt des archives départementales, dont les séries postérieures à 1789 ne sont pas toutes classées, mais où la complaisance de l'archiviste vous permettra de vous retrouver.

Au centre universitaire de la région, — Toulouse, dans votre cas, — deux belles bibliothèques, qui se complètent d'une manière fort heureuse, s'ouvriront à vous : la bibliothèque de la ville, dont le fonds ancien est fort riche, et la bibliothèque de l'université, que sa

dotation annuelle met en mesure d'acquérir toutes les publications courantes de quelque importance. Elle n'est pas publique, mais l'autorisation d'en user est toujours accordée aux travailleurs sérieux. Dans l'une ou dans l'autre, vous trouverez :

— La grande *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française* publiée, de 1820 à 1828, par Berville et Barrière (60 volumes in-8°).
— La collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*, dont la quatrième série est consacrée aux documents de l'époque révolutionnaire. Cette série, dont la publication est toujours en cours, comprend déjà quarante et un volumes. Le ministère de l'Instruction publique, qui en est l'éditeur, a pris depuis peu une mesure des plus libérales : il a fait déposer, dans les bibliothèques des universités, plusieurs exemplaires des ouvrages les plus importants de cette précieuse collection, en autorisant le prêt au-dehors pour une période de trois mois renouvelable.
— La collection de *Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*, qui comprend déjà cinquante-deux volumes, et dont le nombre s'accroît chaque année sous l'active impulsion de la commission créée en 1903 pour cet objet. Il y a là une mine inépuisable de renseignements. Ce ne sont pas des livres de lecture courante, certes ! mais ce sont des documents d'un prix inestimable mis à la disposition des travailleurs. Ainsi que me le disait un jour l'infatigable secrétaire de cette commission (M. Pierre Caron lui-même), c'est « du vin mis en bouteille ».

Enfin, quand le moment sera venu, un séjour à Paris sera nécessaire pour compléter votre documentation auprès des grands dépôts, dont les plus considérables sont assurément la Bibliothèque nationale, la bibliothèque de l'Arsenal (pour les journaux) et les Archives nationales. Partout, vous rencontrerez une rare complaisance. Les archives de la rue des Francs-Bourgeois sont un monde. M. Caron, dans son *Manuel*, a dû mettre cinquante pages pour gui-

der le lecteur, avec la précision nécessaire, dans leur classification compliquée, de telle sorte que vous sachiez presque toujours sur quelles séries devra porter votre demande de communication. La bonne grâce des archivistes fera le reste.

À la Bibliothèque nationale, le département des manuscrits vous offrira d'incomparables richesses. M. Caron n'a pas consacré moins de vingt pages de son livre à nous en donner l'inventaire détaillé.

Il sera indispensable, d'ailleurs, de vous tenir au courant de ce que font, pour l'étude de la Révolution, les sociétés libres fondées à cet effet, et dont les deux plus considérables sont la Société de l'histoire de la Révolution et la Société d'histoire contemporaine, qui ont déjà publié l'une trente, l'autre trente et un volumes de documents, dont plusieurs seront pour vous des instruments quotidiens de travail.

Cette énumération est déjà bien longue (et cependant j'ai laissé de côté une foule d'indications importantes) ; elle risque de décourager votre bon vouloir isolé. Mais ne pourrez-vous pas, dans votre petite ville, découvrir d'autres travailleurs s'intéressant à la même étude ? Dans ce cas, associez vos efforts : mettez en commun vos modestes bibliothèques, vos livres de références ; ayez, à intervalles rapprochés, de petites réunions où vous vous communiquerez vos renseignements. Je n'oublierai pas, pour mon compte, que nous avions à Toulouse, pendant bien des années, l'habitude de tenir, au moins une fois par mois, une sorte de conférence familière où nous échangions de cette sorte les résultats de nos recherches individuelles : tel archiviste, tel bibliothécaire, tel amateur éclairé se rencontraient là avec des instituteurs, des professeurs du lycée. On causait, on s'interrogeait, on se renseignait réciproquement ; un jour, nous étions douze ou quinze ; un autre jour, nous n'étions que cinq ou six. Mais l'heure passée ensemble ne s'écoulait pas sans que chacun y eût trouvé son profit, et plus d'un travail utile, qui s'imprime en ce moment, a eu là son origine. Le groupement auquel je vous convie sera sans doute moins nombreux ; mais, ne fussiez-vous que trois ou quatre, vous ferez là certainement de la besogne utile.

Je voudrais terminer par quelques conseils généraux de la plus haute importance : quoi que vous pensiez de la Révolution, — que vous la détestiez dans ses excès (comme presque tout le monde) ou dans ses origines mêmes, comme ces traditionnalistes dont je parlais en commençant ; que vous en soyez, au contraire, un fervent, comme notre grand Michelet, — oubliez tout cela en vous mettant à l'œuvre, pour ne considérer que les faits, les examiner à la loupe, les débarrasser de leur gangue. Les réflexions, s'il s'en dégage, viendront après, dans la mesure que comporteront les faits étudiés. Ne débutez jamais par là, ce serait le sûr moyen de vous tromper, de vous laisser aller à des prévisions dépassant la conclusion, et en même temps d'ennuyer le lecteur.

En second lieu, ne parlez des faits que lorsque vous en serez trois fois sûr, après les avoir impitoyablement vérifiés, et si cette vérification ne peut se faire, n'en parlez pas. Vous éviterez ainsi de lourdes fautes. Je relisais, dernièrement, *Les Paysans*, de Balzac, et je demeurai ébahi en le voyant dire d'un de ses personnages qu'il avait été « juré au tribunal révolutionnaire de son district », comme s'il y avait eu un tribunal révolutionnaire par district ! Il est vrai que Balzac n'est pas un historien, mais il vivait dans un temps où le souvenir des institutions révolutionnaires durait encore ; il a peint avec une puissance rare la société issue du grand bouleversement de l'Ancien Régime ; cette fausse note jetée dans la large toile qu'il a brossée suffit à gâter l'effet du tableau.

Enfin, n'oubliez pas que mieux vaut encore publier un document tel quel, sans éclaircissements, sans notes d'aucune espèce, — pourvu qu'on dise avec précision d'où il est tiré, — que de le commenter à faux. L'explorateur qui rencontre des inscriptions antiques et qui les « estampe » consciencieusement pour les rapporter aux archéologues compétents, en indiquant bien le lieu où il les a trouvées, rend plus de services à la science que celui qui les copie inexactement.

Pour en revenir au *Manuel* de M. Pierre Caron, j'allais oublier de dire qu'il a terminé par un *Tableau de concordance des calendriers républicain et grégorien*. Il vous faudra user constamment de cet ins-

trument de vérification, car innombrables sont les bévues de ceux qui se dispensent d'y recourir.

Voici d'ailleurs les divisions principales de ce *Manuel*. Vous verrez combien est complet l'inventaire qu'il a dressé :

[1] Paris, 1912, in-8°, XVI-294 pages, Auguste Picard, éditeur, rue Bonaparte, 82.

À PROPOS
D'ANDRÉ CHÉNIER

AU tome II, p. 235, de l'édition des *Œuvres poétiques* d'André Chénier, donnée en 1874 par son neveu Gabriel de Chénier, on trouve une pièce de six stances (de quatre vers chacune), dont le titre m'inspire des doutes.

Voici d'abord la pièce :

Ce livre chaste et simple à tout âge est utile,
Il est sage et pensif pour plaire au bon vieillard,
Fier et nerveux pour l'homme, et pour l'enfant docile
Comme lui doux et pur, et comme lui sans art.

Chaque vers dans ce livre est une vérité ;
Leur sens précis et vrai s'imprime en la mémoire ;
L'homme y lit son état, l'enfant ce qu'il doit croire ;
Le vieillard ce qu'il a dit, fait ou médité.

Haïssons les tyrans, perdons la tyrannie.
Qu'il soit déclaré traître et proscrit en tout lieu
L'impie et l'inhumain, prêcheur de calomnie,
Qui dit que les tyrans sont l'image de Dieu.

Parents, prenez ces vers, et par des prix de gloire
Récompensez l'enfant qui les récite bien.
Que leur sens vertueux germe dans sa mémoire ;
Il sera fils, ami, père, époux, citoyen.

Qui peut plaire longtemps ? Rien que la vérité.
Elle est simple, elle est nue, et n'en est que plus belle.

Ce livre écrit par elle est simple et nu comme elle ;
Et comme elle en naissant il sera rebuté.

Toi qui crains de mentir et n'a pas d'autre crainte,
Et par qui sur son char le vice est combattu,
Heureux de qui l'on dit : C'est la vérité sainte
Qui dicta ses écrits amis de la vertu.

Voici maintenant le titre : « STANCES sur l'ouvrage intitulé *Catéchisme français, ou Principes de morale républicaine à l'usage des écoles primaires*, par M. de La Chabeaussière. »

André Chénier républicain et travaillant pour les écoles primaires : c'est d'une rare invraisemblance !

Et cependant, au manuscrit de la Bibliothèque nationale (*N. a. fr.* 6249, fol. 221), la pièce est de l'écriture d'André Chénier. Deux variantes (aux 20e et 23e vers), que donne l'édition, existent bien effectivement sur le manuscrit. Les mots qu'elles remplacent n'ont pas été biffés, et elles sont simplement ajoutées au-dessus, ce qui indique que ce sont bien des *variantes*, plutôt que des corrections proprement dites. D'ailleurs, la petite feuille dont ces stances occupent tout le recto et une partie du verso est très proprement écrite et n'a nullement le caractère d'un brouillon.

Seulement... *la pièce ne porte aucun titre* ! Dès lors, quelles raisons a pu avoir M. Gabriel de Chénier pour lui donner l'intitulé qu'on vient de lire et pour y voir une préface au *Catéchisme français* de La Chabeaussière ?

Un mot d'abord de La Chabeaussière et de son œuvre : Poisson de La Chabeaussière, né en 1752, fils d'un ancien précepteur de Mirabeau, avait débuté dans la littérature vers 1780. En 1793, il était commis à la 3e division du ministère de l'Intérieur. Mais, le 10 janvier 1794, il était mis en arrestation et incarcéré aux Madelonnettes. De sa prison, il ne cessa d'écrire au Comité d'instruction publique de la Convention pour l'intéresser à son sort[1], rappelant qu'il travaillait à « continuer » un « catéchisme moral et républicain », « ouvrage élémentaire, mais philosophique et moral », qu'il se proposait de soumettre au Comité.

La Convention avait ouvert en effet, le 28 janvier 1794, —

alors que La Chabeaussière était déjà en prison, — un concours entre les meilleurs ouvrages destinés aux écoles primaires, et, parmi les sujets proposés, figuraient des *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*.

Dès le 29 ventôse (19 mars), La Chabeaussière envoyait son manuscrit au Comité, sans prétendre d'ailleurs en faire un objet de concours.

Le 4 fructidor suivant (21 août), moins d'un mois après le 9 thermidor, il était mis en liberté, et presque aussitôt, le 9 fructidor (26 août), le Comité classait son œuvre parmi les sept qui seraient soumises au jury du concours.

Sa situation se refait d'ailleurs rapidement. Le 28 août, il sollicite une place dans les bureaux du Comité ; le 26 septembre, sur la demande du Comité, il est mis en réquisition par le Comité de salut public, « pour être employé à Paris à la suite de ses travaux littéraires[2] ». Le 3 octobre suivant, il devient un des trois chefs de bureau de la 1re section (enseignement) de la Commission exécutive de l'instruction publique, dirigée par Garat. Il se retrouvait là dans un milieu girondin, avec Souque et Riouffe, deux amis de Brissot.

Finalement, son œuvre fut couronnée, avec une récompense de 2.000 francs, imprimée en 1795, et mise par la loi du 6 germinal an IV (26 mars 1796) au nombre des livres d'éducation à l'usage des écoles primaires.

Il y eut beaucoup de réimpressions, non seulement à Paris, mais encore dans les départements. J'ai sous les yeux un arrêté de l'administration départementale de la Gironde, — redevenue girondine, au sens politique du mot, — arrêtant d'en imprimer trois cents exemplaires « pour être distribués à tous les instituteurs du département » (14 nivôse an V, 3 janvier 1797).

L'œuvre de La Chabeaussière se compose de 55 quatrains, exprimant, en vers plats et faciles, la morale courante de l'école de Rousseau. Le 44e donnera une idée des autres :

Crains Dieu, sers ton pays et chéris tes semblables ;
Respecte le malheur, honore les vieillards ;

Admire les talents et rends hommage aux arts ;
Sans l'outrager surtout, plains ton frère coupable.

Mais la note républicaine y est très nettement donnée. Ainsi, dès le premier quatrain :

D. — Qui êtes-vous ?
R. — Homme libre, Français, républicain par choix...

Et, au 44e quatrain :

D. — Qu'est-ce que la Constitution ?
R. — Le garant de nos droits, de notre volonté ;
De nos mœurs, nos devoirs, la règle et la mesure.
Républicains ! veillons pour la conserver pure !
C'est le *Palladium* de notre liberté !

Décidément, je ne vois pas André Chénier, royaliste feuillant dès 1790, — et on sait avec quelle ardeur ! — annonçant au monde le catéchisme de La Chabeaussière !

À quel moment, d'ailleurs ? C'est le 9 mars 1794 qu'André Chénier, arrêté le 7 à Passy, a été écroué à Saint-Lazare, et le 19 que La Chabeaussière a envoyé son manuscrit au Comité. Cet intervalle de dix jours ne suffit pas pour que les deux écrivains, enfermés dans des prisons différentes, aient pu correspondre ensemble, l'un communiquant ses vers, l'autre leur rimant une préface.

Entre l'arrestation de La Chabeaussière (10 janvier) et celle d'André Chénier (7 mars), alors que ce dernier était encore en liberté ? Mais il vivait caché à Versailles, ne gardant de relations qu'avec ses amis de Luciennes, de Passy, etc.

Force est donc, pour poursuivre l'hypothèse, de remonter plus haut, et de supposer que La Chabeaussière et André Chénier se connaissaient (ce qui n'a rien d'invraisemblable), s'étant rencontrés dans le monde des gens de lettres, à une époque où Chénier, dans sa première ferveur pour la Révolution, chantait le serment du Jeu de paume. Mais alors, autre invraisemblance : qui parlait de République en 1789 ? et, circonstance plus significative encore, qui s'occupait alors des écoles « primaires » (ce n'est qu'en septembre 1791

que paraîtra le rapport de Talleyrand) ? Qui songeait à composer des livres à leur usage ? (C'est en 1792 au plus tôt, — sauf erreur, — que je vois apparaître cette préoccupation.) Je ne m'imagine guère André Chénier s'intéressant vers 1789, avant son dernier départ pour l'Angleterre, à une question qui n'était pas encore posée.

On n'aperçoit qu'une explication, à savoir que La Chabeaussière, vers 1789 ou même un peu auparavant, aurait mis en quatrains une sorte de « catéchisme moral » exprimant les idées déistes et humanitaires alors en cours, mais n'offrant aucun caractère politique particulier ; qu'André Chénier aurait écrit, pour servir de préface à cet opuscule, les six stances dont il s'agit, et que le tout serait resté dans le portefeuille de La Chabeaussière jusqu'à son incarcération en janvier 1794. C'est alors que, pour rentrer en grâce, il aurait songé à utiliser son œuvre en la remaniant dans le sens des idées du jour, et en y introduisant la note républicaine. Un mot de sa lettre au Comité d'instruction publique l'indique d'ailleurs, puisqu'il annonce qu'il va, non pas entreprendre, mais « continuer » cet ouvrage « philosophique et moral ». Mais je présume bien qu'il ne dut pas souffler mot, à ce moment-là, de la préface du poète des *Iambes* !

Cette hypothèse n'a d'autre mérite que de rendre *possible* l'intitulé mis par M. Gabriel de Chénier en tête des stances. Je ne saurais dire d'ailleurs où il a pu le prendre.

---

[1] J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. III, p. 393, 604 ; t. IV, p. 47, 96, 136, 817, 984, 996 ; t. V, p. 13 de l'*Introduction*, et p. 112, 115, 373, 511.

[2] Aulard, *Salut public*, t. XVII, 26 septembre 1794.

SUR UN DES *IAMBES* D'ANDRÉ CHÉNIER

I

L'*IAMBE* II d'André Chénier[1], qui commence ainsi :

Voûtes du Panthéon...

et qu'inspira au poète le projet de déposer au Panthéon le corps de Marat, comporte diverses remarques.

Et, tout d'abord, à quel moment précis a-t-il été fait ?

C'est le 13 juillet 1793 que Marat avait été assassiné.

Le lendemain, 14, la section du Panthéon-Français vint demander à la Convention de décerner à Marat les honneurs du Panthéon, en dérogeant au décret qui exigeait pour cela un intervalle de vingt années[2]. Puis Guiraut, orateur de la section du Contrat-Social, s'était écrié : « Où es-tu, David ? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepeletier mourant pour la patrie ; il te reste un tableau à faire... » ; à quoi David avait répondu, de sa place : « Aussi le ferai-je[3] ! »

Le soir, aux Jacobins, Bentabole avait reparlé du Panthéon pour Marat, mais Robespierre avait demandé l'ajournement, sans doute par bon sens, en se faisant traiter de « jaloux » par Bentabole[4].

À la séance du 15, David avait décrit à la Convention l'attitude dans laquelle il avait trouvé Marat, le 12 juillet (veille de sa mort), dans sa baignoire, écrivant sur un billot de bois, et, renouvelant sa

promesse de la veille, avait dit : « J'ai pensé qu'il serait intéressant de l'offrir dans cette attitude, écrivant pour le bonheur du peuple. » Après quoi la Convention avait décidé d'assister en corps aux obsèques de Marat, et avait chargé David et Maure de régler l'ordre de la cérémonie[5].

Marat fut provisoirement enterré le 16, dans le jardin des Cordeliers, et quatre mois s'écoulèrent sans qu'on reparlât de le mettre au Panthéon.

Mais le 24 novembre suivant, David, en informant la Convention qu'il avait terminé son tableau, avait repris la proposition de transférer Marat au Panthéon, Romme l'avait appuyé, et, sans que cette fois Robespierre essayât de contredire, l'Assemblée avait rendu un décret en conséquence. Puis, quelqu'un ayant fait remarquer qu'il convenait en même temps de chasser Mirabeau du Panthéon, et un autre membre (Sergent) ayant rappelé que le Comité d'instruction publique avait à faire un rapport sur ce sujet, il fut décrété que ce rapport serait fait incessamment.

Onze jours après (25 novembre) le rapport était fait et lu à l'Assemblée, et, par une dureté du sort, c'est à Marie-Joseph Chénier qu'était échue la triste tâche, qui lui fut si cruellement reprochée plus tard par André Dumont[6]. Il s'en tira comme il put, s'étendant sur la vénalité de Mirabeau, et ne prononçant le nom de Marat que dans le libellé du décret présenté à la Convention, décret qui fut voté à l'unanimité.

Après ces précisions, suffit-il de dire, comme a fait M. A. Liéby, que l'*Iambe* d'André doit dater « d'entre juillet et novembre 1793 » ?

Assurément, on ne peut le placer après la séance du 25 novembre, car alors André eût pensé à son frère (avec lequel il était réconcilié), et cela eût arrêté sa main.

L'*Iambe* n'a pas non plus été fait après cette séance du 14 novembre où David avait annoncé que son tableau était terminé, puisque le poète nous montre

> David qui larmoie, et *prépare*
> Sa palette qui fait des dieux.

Tout indique que ce cri de colère est du lendemain de ces séances des 14 et 15 juillet où David, invité à faire ce tableau, avait répondu : « Aussi le ferai-je ! » et avait indiqué, avec une précision singulière, la composition qu'il avait conçue, et qu'il exécuta en effet.

Un autre vers (v. 21) confirme mon raisonnement :

Le Calvados en rit, mais la potence en pleure.

Cette allusion aux girondins en armes dans le Calvados s'explique dans la seconde quinzaine de juillet (ils ne quittèrent Caen que le 28) : elle n'aurait plus aucun sens à une date postérieure.

La détermination de M. Liéby, « entre juillet et novembre », est donc beaucoup trop large. Mais celle de M. Louis Moland, « à propos de la translation du corps de Marat au Panthéon[7] », est une erreur pure et simple, puisque cette translation n'eut lieu que dix mois après, en pleine réaction thermidorienne, alors qu'André Chénier n'était plus.

L'*Iambe* a certainement été écrit dans la seconde quinzaine de juillet 1793, en même temps que l'*Ode à Charlotte Corday*.

II

Parmi les noms sur lesquels le poète, dans cette pièce, déverse l'outrage ou l'ironie, il en est qu'on n'est pas surpris de rencontrer : Barère, Delacroix, Bourdon, Legendre, Collot d'Herbois, Danton, Robespierre, Thuriot, Chabot, Cloots même. Mais le sage et inoffensif Cabanis, mais Grouvelle, et Laclos, et « le bon Garat » ? Ici, quelques précisions feront comprendre les rancunes d'André Chénier.

Il convient de se rappeler d'abord que Cabanis était l'ami de Condorcet[8], et qu'André, après avoir travaillé avec Condorcet en 1790 à la Société de 1789, lui avait voué une haine presque égale à

celle qui l'animait contre Brissot. Il faut noter ensuite que, lorsque les amis d'André Chénier, Suard et Regnaud de Saint-Jean d'Angély, furent forcés de quitter le *Journal de Paris* (où Chénier avait fait avec eux une campagne si ardente contre les brissotins pendant les sept premiers mois de 1792), ils y furent remplacés par Condorcet, Sieyès, Garat et *Cabanis*[9]. *Inde irae*.

Même remarque pour Garat.

À l'égard de Grouvelle, je ne vois pas de grief particulier, sinon que, après avoir fait partie, comme Garat, comme Cabanis et Condorcet, de la Société de 1789, au temps où André Chénier y faisait ses premières armes de publiciste, il s'était rallié, après le 10 août, au parti triomphant et avait accepté d'être secrétaire du Conseil exécutif. Il venait d'ailleurs, pour s'abriter de l'orage, de se faire nommer ministre de la République à Copenhague (15 juin 1793), et avait quitté ou allait quitter la France. Dès lors, pourquoi ce coup de griffe à un absent ?

Et Laclos ? Chénier ignorait-il que l'ancien confident du duc d'Orléans, décrété d'arrestation le 1er avril 1793, était alors *en surveillance*[10], en attendant une nouvelle incarcération ? Il n'est pas très humain de frapper un adversaire demi-vaincu.

III

Ce défaut de générosité éclate encore davantage contre Brissot. Certes, André Chénier, depuis la fin de 1791, détestait Brissot de tout son cœur[11]. Mais enfin, quand il écrivait, dans cet *Iambe* de la fin de juillet 1793, ce sarcasme injurieux :

> Brissot, qui n'a jamais menti,
> Dit avoir vu..., etc.,

n'aurait-il pas dû se souvenir que le rédacteur du *Patriote français* était depuis le 23 juin à l'Abbaye, sous le coup d'un décret d'accusation ? *Odium inexpiabile*...

Le passage (vers 13-18) où Chénier, imitant de loin Virgile dans ses présages de la mort de César, semble dire que Brissot aurait prédit la mort de Marat, est assez obscur au premier abord. *Le Patriote français* ne paraissait plus depuis le 2 juin ; les lettres écrites par le prisonnier au Comité de salut public et à la Convention (dont quelques-unes avaient été reproduites par les journaux) ne contiennent rien qui ait trait à l'événement. Mais la brochure que Brissot avait publiée, le 22 mai précédent : *Lettre à mes commettants*, renferme (p. 31-34) un passage véhément contre Marat, « cet homme, *dont l'âme est pétrie de sang et de boue*, cet homme, l'opprobre de la Révolution et de l'humanité », et Brissot avait ajouté en note : « *Hic homulus ex cruore et luto fictus.* (*Cic. contra Pisonem.*) Le mot *cruor* a une énergie intraduisible en français ; il peint le sang après qu'il a été versé, le sang déjà corrompu, dont s'abreuvent les animaux lâches et voraces. »

Mettons en regard les vers de Chénier :

Brissot, qui n'a jamais menti,
Dit avoir vu dans l'air d'exhalaisons impures
Un noir nuage tournoyer,
Du sang, et de la fange, et toutes les ordures
Dont se forme un épais bourbier,
Et soutient que c'était la sale et vilaine âme
Par qui Marat avait vécu...

Le rapport semble évident.

L'expression que je souligne est d'ailleurs familière à Chénier, et il ne l'avait pas empruntée à Brissot. Dès 1791, dans un morceau, *Les Autels de la peur*, qui ne paraît pas avoir été publié de son vivant, il avait écrit, en parlant de Fréron et de Marat : « ... qui trempent leur plume dans le sang et dans la boue », et plus tard, à propos de Brissot lui-même : « le libelliste qui barbouille avec de la fange et du sang les premières pages du *Patriote français* ».

Je n'ai donc pas de peine à reconnaître, avec Becq de Fouquières[12], que cet *Iambe* « est tout à fait au-dessous du génie d'André Chénier » ; que « un ou deux passages sont dignes de Marat, d'accord, mais indignes de Chénier ».

L'examen attentif des autres *Iambes* et de diverses pièces (satires, odes, fragments divers) écrites par André Chénier à partir de 1792 amène également à des précisions intéressantes. J'y reviendrai.

---

[1] Édition Louis Moland, Garnier, 1879, t. II, p. 288. Cette édition, où M. Moland a utilisé les publications antérieures de Becq de Fouquières et de Gabriel Chénier, est la meilleure dont on puisse se servir, en attendant celle que donne M. Paul Dimoff, d'après les manuscrits, et dont il n'a encore paru que deux volumes, qui ne contiennent que les *Bucoliques* et les *Poèmes*. J'ai eu soin, d'ailleurs, pour le morceau dont je vais m'occuper, de consulter le manuscrit à la Bibliothèque nationale.

[2] *Procès-verbal de la Convention*, t. XVI, p. 149 ; *Moniteur* du 16 juillet.

[3] *Moniteur, ibid.*

[4] Aulard, *Jacobins*, t. V, p. 303.

[5] *Procès-verbal de la Convention*, t. XVI, p. 183 ; *Moniteur* du 16 juillet.

[6] A. Liéby, *Étude sur le théâtre de M.-J. Chénier*, 1902.

[7] Note, *loc. cit.*

[8] Dont il devait épouser la belle-sœur, Charlotte de Grouchy, le 1er mai 1796, avec Garat comme témoin.

[9] Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, n° 10194.

[10] Émile Dard, *Choderlos de Laclos*, p. 386 et suivantes. Laclos avait obtenu de passer une partie de l'été à Versailles, et c'est là qu'André lui-même s'était réfugié.

[11] Ce que Chénier dit de Brissot est, d'ailleurs, une preuve de plus que cet *Iambe* n'a pas été écrit après les séances des 14 et 25 novembre ; à cette date, Brissot était guillotiné.

[12] *Documents nouveaux sur André Chénier*, 1875, p. 348.

ANDRÉ CHÉNIER
ET DUPORT-DUTERTRE

———

ANDRÉ Chénier écrivait le 4 mars 1792 (*Journal de Paris* du 7 mars, 25e supplément) : « Je n'eus jamais aucun rapport politique direct ou indirect avec aucun ministre ; je n'en connais particulièrement aucun ; je ne vais à aucun club ; je n'appartiens à aucune Société », etc.

Becq de Fouquières a surabondamment établi que si, en mars 1792, André Chénier *n'allait plus* à aucun club et ne faisait plus partie d'aucune société, il n'en était pas ainsi en 1790, lorsqu'il appartenait à la Société de 89, et en 1791, lorsqu'il allait aux Feuillants. Il serait aisé d'ailleurs d'ajouter d'autres preuves à celles qu'a rassemblées le savant commentateur. La dénégation d'André, en la tenant pour vraie au moment où il écrivait, n'en ressemble pas moins à une petite habileté, un peu déplaisante.

En ce qui concerne les rapports avec les ministres, il faut aussi, je crois, interpréter les affirmations d'André Chénier. Oui, certes, le fier poète ne fréquentait pas les antichambres des ministères. Mais une pièce des *Papiers Chénier*, légués par Mme Gabriel de Chénier à la bibliothèque de Carcassonne, indique du moins un projet d'entretien avec l'un d'eux, qui est certainement Duport-Dutertre. La voici[1] :

Le ministre de la Justice est désolé de n'avoir pu répondre sur-le-champ à la lettre que M. André Chénier lui a fait l'honneur de lui écrire. Mais il ne l'a ouverte que chez le roi et n'y a trouvé aucune adresse à laquelle il pût faire tenir sa réponse.

Il est infiniment sensible à l'empressement que M. André Chénier a mis à se rendre à Paris, c'est une nouvelle preuve de son civisme qui a déjà été si utile à la chose publique, ne fût-ce qu'en montrant qu'il existait encore en France des hommes dont l'intérêt n'avait pas pu faire fléchir la vertu, que le torrent de l'opinion générale n'avait pu faire dévier des principes et qui avaient assez de lumières pour connaître encore la vérité et de courage pour la dire.

Les circonstances actuelles exigent, pour la défense de la Constitution et de la patrie, la réunion des vertus et des talents. C'est pour cela que le ministre de la Justice désire bien vivement de causer avec M. André Chénier. Il sera chez lui toute la journée, à moins de quelque affaire qu'il ne peut prévoir, et sera enchanté de le recevoir à l'heure qui lui conviendra le mieux. Il a l'honneur d'assurer M. André Chénier que celles qu'il voudra bien lui donner lui seront toujours très agréables.

Ce jeudi, 2 heures et demie.

Commentons maintenant le document.

Et d'abord, qui était ce ministre de la *Justice* ? Il faut chercher entre le 25 mai 1791, date de la loi qui organisa ce ministère (auparavant, on eût dit *garde des sceaux*), et le 10 août 1792, puisqu'il y est question du roi et de la Constitution. Or, dans cet intervalle, il n'y a eu que quatre ministres de la Justice. Duport-Dutertre jusqu'au 23 mars 1792, Roland (par intérim) du 24 mars au 14 avril, Duranthon du 14 avril au 3 juillet, et Hector de Joly jusqu'au 10 août. J'écarte celui-ci, pour cause d'invraisemblance. Duranthon ? moins vraisemblable encore. Il avait été de ce ministère *brissotin* si ardemment combattu par André Chénier, il avait été introduit là par Vergniaud, si amèrement traité par le journaliste ; ce n'est pas lui qui aurait écrit à Chénier sur ce ton-là. Et puis, bien qu'il fût resté au ministère après le renvoi de Roland, il demandait instamment à s'en aller (15, 28, 30 juin). Roland alors ? Roland, la bête noire de Chénier ! Il ne fut d'ailleurs que par intérim, pendant trois semaines, ministre de la Justice, et ce n'est pas en cette qualité qu'il se fût fait désigner, et ce n'est pas lui surtout qui eût écrit de cette façon gracieuse à l'ennemi de Brissot.

Reste donc Duport-Dutertre, nécessairement.

Mais à quel moment, dans quelles circonstances la lettre fut-elle écrite ? L'indication *jeudi* est singulièrement insuffisante. Du 25 mai 1791 au 23 mars 1792, il y a 44 jeudis !

J'inclinerais pour le jeudi 8 mars 1792.

C'est le 26 février qu'André Chénier avait publié dans le *Journal de Paris* (19e supplément) son grand article sur « la cause des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté », ardente attaque contre les jacobins, contre le journal de Brissot, et était entré décidément dans l'arène en disant aux rédacteurs du journal : « J'ai dessein de vous adresser de temps en temps quelques articles que je signerai. » C'est le mercredi, 7 mars, qu'il était revenu à la charge (*Lettre aux auteurs du Journal de Paris*, 25e supplément).

Or, juste à ce moment-là, Duport-Dutertre et tout le ministère Delessart subissaient le rude assaut mené par les « patriotes », c'est-à-dire le côté gauche de l'Assemblée et *Le Patriote français*. Pour résister à ce « torrent de l'opinion générale », ils cherchaient des défenseurs de talent ; André Chénier, déjà connu par ses remarquables brochures de 1790, par ses articles au *Moniteur* de 1791, par son entrée récente au *Journal de Paris*, dut leur paraître une précieuse recrue.

On sait que le ministère Delessart croula deux jours après (10 mars) sous les coups de Brissot, emportant les regrets d'André Chénier, qui ne cessa, dans toute sa campagne de presse de 1792, de déplorer sa chute. Voir notamment son article (*Journal de Paris* du 3 juin, 83e supplément) sur « les conséquences du 10 mars ».

Quoi qu'on pense de cette conjecture, il ressort de la lettre que c'est Duport-Dutertre qui avait demandé à voir André Chénier, que celui-ci, alors absent (sans doute à la campagne, chez des amis, tels que les Trudaine à Montigny, ou Fr. de Pange à Passy, près de Sens), était revenu exprès à Paris, et avait écrit à Duport-Dutertre pour l'en avertir. L'empressement du ministre à lui répondre prouve combien il tenait à son concours.

Le secrétaire général du ministère était alors Honoré Duveyrier, personnage bien connu ; son secrétaire particulier était J.-B. Dalmassy ; c'est lui sans doute qui a écrit la lettre.

Si mon hypothèse est juste, André Chénier n'a pu aller voir Duport-Dutertre qu'après le 8 mars. Il pouvait donc encore écrire le 7 qu'il ne connaissait aucun ministre.

La lettre, d'ailleurs, fait honneur et à celui auquel elle était destinée et à celui qui la fit écrire. Duport-Dutertre voulait sincèrement défendre la Constitution de 1791 ; il est vrai que Brissot et ses amis le voulaient également. « Il faut faire marcher la Constitution », écrivait Mme Roland à Servan, le 9 mai suivant, en lui annonçant sa nomination de ministre de la Guerre. Mais, dans les deux camps, comme on l'entendait différemment !

---

[1] Bibliothèque de Carcassonne, fonds Chénier, vol. 11814, B3.

ANDRÉ CHÉNIER
APRÈS LE 10 AOÛT 1792

I

QUAND la royauté constitutionnelle sombra le 10 août 1792, André Chénier combattait pour elle, depuis plusieurs mois, dans le *Journal de Paris*, avec une intrépidité juvénile. Sans espoir d'ailleurs, car il sentait bien que, depuis la fuite de Varennes, la partie était perdue. « De ce moment, écrira-t-il un peu plus tard[1], le roi tua la royauté. » Mais il y a des âmes qui s'exaltent à servir des causes désespérées. Il importe, en outre, pour bien comprendre où il en était alors, de considérer le milieu où il vivait. Déjà, rien qu'en utilisant des faits connus, mais à la condition de les éclairer de plus près par l'histoire générale, on y peut arriver. À plus forte raison quand on a, pour les préciser, les renseignements soit inédits, — soit comme perdus dans diverses publications, — qu'on trouvera rassemblés ici.

Quel était donc ce milieu ?

D'abord toute la rédaction du *Journal de Paris*, et en tête Suard, qui venait d'en prendre la direction et d'en changer la ligne, remplaçant, pour les comptes rendus de l'Assemblée, l'ardent Condorcet par le pâle Regnaud de Saint-Jean d'Angély, appelant à lui Morellet, Roucher, Lacretelle jeune, François Chéron, François de Pange, etc.

Lacretelle, qui avait connu André Chénier aux Feuillants, en 1791, dit formellement que c'est Suard qui lui ouvrit le *Journal de Paris*[2]. Cela ressort d'ailleurs des dates mêmes : c'est aux premiers jours de novembre 1791 que les propriétaires-fondateurs de la

feuille, Romilly, Corancez, etc., la confient à Suard, c'est le 10 que Regnaud y succède à Condorcet, et c'est le 12 qu'André Chénier y donne[3] son premier article *Sur la candidature de La Fayette* (à la mairie de Paris).

Autour de Suard, « adroit à stimuler la paresse des autres[4] », se groupaient les journalistes que je viens d'énumérer[5]. Lacretelle avait 25 ans, Fr. de Pange et Fr. Chéron 27, Regnaud et André 29 ; Boucher était leur aîné (46 ans) ; mais ni lui, ni les deux doyens de la troupe, Suard (58 ans) et Morellet (64 ans), ne donnaient à ces jeunes gens l'exemple de la mansuétude[6].

Leur feu le plus vif fut contre Brissot, le publiciste le plus en vue de ce parti « patriote » qui prétendait tirer à lui la Constitution de 1791, tandis que eux, tout en se réclamant de cette même Constitution, entendaient qu'elle demeurât monarchique. Mais ce n'est pas le lieu de retracer cette ardente campagne, éloquente, outrée et injurieuse (comme presque toutes les polémiques) ; je n'ai qu'à rappeler dans quelles conditions André Chénier y prit part.

Après son article du 12 novembre 1791, il n'avait reparu que le 12 février 1792, avec un morceau sur Manuel, qui est plus encore un accès d'indignation littéraire contre un mauvais écrivain qu'un manifeste politique. Mais dès lors les articles s'étaient succédé presque de semaine en semaine, entrant de plus en plus dans le vif de la mêlée, jusqu'à la fin de juillet 1792.

Remarque essentielle : sur ces vingt et un articles du *Journal de Paris*[7], cinq seulement avaient paru dans le corps de la feuille ; les seize autres avaient été donnés en *Suppléments*.

Becq de Fouquières a expliqué[8], avec des détails aussi intéressants que précis, ce qu'étaient ces *Suppléments*. Leur insertion était payée au journal par les auteurs eux-mêmes, au prix de 36 livres la colonne. Or, on savait qu'André Chénier était sans fortune[9] ; de là à prétendre que la Cour en faisait les frais, il n'y avait qu'un pas, et Condorcet écrivit, dans la *Chronique de Paris*, dès le 7 mars 1792 : « Les *Suppléments* que la liste civile paye dans les journaux[10]. » On a présumé, avec vraisemblance, que c'étaient les frères Trudaine qui payaient pour André, mais on peut admettre aussi que la Cour y eût pourvu au besoin. Il fallait bien que la liste civile (25 millions

par an, plus de 50 d'aujourd'hui) servît à la défense du trône ! Ce qui appuie cette conjecture, c'est que Regnaud, qui, tout en travaillant au journal de Suard, rédigeait pour son compte *L'Ami des patriotes*, feuille notoirement subventionnée par la Cour, y reproduisait souvent des articles du *Journal de Paris*, dont quatre d'André Chénier lui-même.

Le « fier André[11] », que Collot d'Herbois, dans une séance des Jacobins du 4 avril 1792 (présidée par Vergniaud), avait appelé « un prosateur stérile[12] », sentait bien ce que cette situation avait de gênant, et plus d'une fois il essaya de se dégager, de marquer son indépendance vis-à-vis du journal. Le 10 juin 1792, il écrivait qu'il n'en était pas un des rédacteurs, « qu'il n'en connaissait même pas les rédacteurs[13] ». Ici, Becq de Fouquières confesse « qu'il y a un peu d'exagération », et ailleurs « qu'il y a quelques restrictions à faire ». Disons plus catégoriquement que c'est une atteinte formelle à la vérité. Si Chénier eût écrit « les propriétaires », peut-être eût-il dit vrai. Il est fort possible qu'il ne connût ni Romilly, ni Corancez, ni Cadet de Vaux, ni Xhrouet. Mais « les rédacteurs » ! Fr. de Pange était son ami d'enfance ; il s'était lié avec Lacretelle aux Feuillants ; il voyait Morellet chez une amie commune, Mme Broutin, à la campagne[14] ; dès 1786-1787, il avait fréquenté chez Suard[15].

Déjà, trois mois auparavant, dans un article contre les Jacobins, du 7 mars 1792, il avait dit : « Je ne vais à aucun club ; je n'appartiens à aucune société... » Comment l'ancien membre du Club de 1789[16], l'ancien orateur des Feuillants pouvait-il s'exprimer ainsi ? Il est vrai que le Club de 1789 avait disparu, probablement depuis la fin de 1790 ; mais les Feuillants semblent bien avoir duré jusqu'à la journée du 10 août. André Chénier, en mars 1792, s'en était-il retiré ? C'est possible, mais sa phrase n'en contient pas moins une équivoque voulue, et regrettable.

Il disait aussi, dans ce même passage : « Je n'eus jamais aucun rapport direct ni indirect avec aucun ministre ; je n'en connais personnellement aucun. » Qu'il ne fréquentât pas chez les ministres, — lui, si impatient du joug, lui qui, à Londres, secrétaire particulier de notre ambassadeur, le marquis de La Luzerne, supportait avec tant de peine sa dépendance cependant assez douce, — je le crois volon-

tiers. Toutefois une pièce du fonds Chénier, à la bibliothèque de Carcassonne (ms. 11814), prouve qu'il dut avoir, vers la fin de 1791 ou le commencement de 1792, des entretiens avec Duport-Dutertre, ministre de la Justice.

II

LES SOCIÉTÉS POLITIQUES

Pour en revenir aux deux sociétés où André Chénier s'était fait affilier, les preuves surabondent, en dehors de celles que j'ai signalées déjà. Dans la liste imprimée des membres du Club de 1789[17], nous lisons : « Chénier, en Angleterre[18] », et, à côté de lui, les amis avec lesquels on le retrouvera en 1792 : les deux Trudaine, de Pange, Lacretelle, Suard, Piscatory, puis quatre membres de la riche et puissante famille Le Couteulx, dont je parlerai plus loin. Pour les Feuillants, si nous prenons la liste imprimée au 4 octobre 1791[19], nous y trouvons : « André Chesnier, rue du Chantier, 24. » la rue du *Sentier*, et non du *Chantier*, est celle où demeurait alors le père d'André ; malgré les deux fautes de transcription, c'est bien évidemment de lui qu'il s'agit. Avec lui, Trudaine de Montigny, Regnaud, Roucher, Dupont de Nemours, Chéron (député, le frère du journaliste), et, là encore, quatre des Le Couteulx.

Tel était le milieu politique où se laissa enfermer André Chénier en 1792, et sous l'excitation duquel, après avoir été un fervent de la Révolution jusque dans les premiers mois de 1791, — c'est en mars de cette année-là que parut son dithyrambe du *Jeu de paume*, — il évolua rapidement, et passa, selon l'expression si juste de Sainte-Beuve[20], de « la modération » à « la résistance ».

III

FANNY

Mais d'autres influences, des influences féminines, — question qu'il faut toujours se poser quand on a affaire à un poète, — ne contribuèrent-elles pas à l'enchaîner peut-être davantage ?

Ici, je ne songe pas à la séduisante Mme de Bonneuil, qui semble bien avoir été, un moment au moins, la Camille des *Élégies*[21]. J'incline à croire que, depuis 1787 au plus tard, elle avait disparu de la vie du poète. Mais on aperçoit près de lui, durant ces luttes de 1790 à 1793, une figure plus douce, plus régulière, chastement et silencieusement aimée, cette « Fanny » que ses vers ont immortalisée et qui s'appelait en réalité Mme Laurent-Vincent Le Couteulx. Il faut nous arrêter devant elle, sa famille et son entourage.

Elle était la fille d'un banquier, Louis Pourrat, né à Nîmes[22] en 1734, qui était venu s'établir à Lyon avec ses deux frères, Daniel et François, et qui, vers 1777, s'était transporté à Paris[23], d'abord rue des Fossés-Montmartre, puis, à partir de 1782, place des Victoires. En 1788, je le trouve administrateur de la Compagnie des eaux de Paris[24].

Sa femme, Augustine-Magdeleine Boisset, probablement sa compatriote[25], lui avait donné deux filles : Françoise-Charlotte, baptisée le 30 août 1766, et Jeanne-Jacqueline-Henriette, baptisée le 29 avril 1770[26]. Les Pourrat habitaient rue Sainte-Catherine, près de la place des Terreaux.

Mme Pourrat était charmante et se le laissait dire. En 1776, elle allait voir Voltaire à Ferney, « folâtrait avec lui », et le patriarche émoustillé improvisait pour elle un madrigal[27]. Benjamin Constant prétend « qu'elle avait été galante toute sa vie », et que, lorsqu'il la vit à Paris en 1787, alors qu'elle approchait de la cinquantaine, elle avait encore un amant en titre, un M. de Sainte-Croix[28].

À cette date, Mme Pourrat avait déjà marié sa fille aînée. Le 3 février 1785, Françoise-Charlotte avait épousé en l'église de Villeflix[29], près Paris, Laurent-Vincent Le Couteulx de La Noraye, fils de Jacques-Vincent Le Couteulx de La Noraye et de Hélène-

Olympe de Palerme. Elle avait 19 ans, Laurent-Vincent, né en 1754, en avait 31.

Le frère aîné du marié, Barthélemy-Jean-Louis Le Couteulx de La Noraye, était un des plus puissants financiers du temps de Louis XVI. Administrateur de la Caisse d'escompte, associé aux opérations de la banque Saint-Charles, son nom revient à chaque instant dans les polémiques passionnées auxquelles Mirabeau et Brissot prirent part, sous le ministère de Calonne, à propos des opérations de bourse encouragées ou combattues par celui-ci[30].

Tous les Le Couteulx, — les de Canteleu, les du Molay, les de La Noraye à Paris, ayant leurs bureaux rue Montorgueil et place Vendôme, les de Caumont et de Verclives à Rouen, avec leurs bureaux rue aux Ours, — ne formaient d'ailleurs qu'une seule et même maison de banque. Ils avaient pour associés, je ne saurais dire dans quelle mesure (et cela importe peu ici), d'autres financiers, tels que ces Magon de La Balue, dont M. Ernest Daudet racontait récemment la tragique histoire[31], et Pourrat lui-même. Dès 1788, on voit Pourrat et Laurent Le Couteulx, le beau-père et le gendre, administrateurs de la Compagnie des eaux, et c'est à ce même titre qu'ils seront ensemble décrétés d'arrestation le 2 août 1793[32].

Les Le Couteulx avaient en outre des banques succursales en divers États de l'Europe, en Italie, en Espagne, et notamment à Cadix, et ç'avait été l'occasion, pour Mme Pourrat et ses filles, de faire de longs séjours à l'étranger[33].

Leur fortune était donc énorme. À en croire Benjamin Constant, la cadette devait avoir en dot 90.000 livres de rentes[34].

C'est au commencement de 1787, chez les Suard, que Benjamin Constant la connut et lui fit la cour d'une très étrange manière, ne lui disant pas un mot d'amour quand il la voyait, mais lui écrivant tous les jours pour lui proposer de l'enlever ! Il ne dit pas, dans son récit, à laquelle des filles de Mme Pourrat il s'adressait ainsi, mais il n'y a pas à s'y tromper : c'était à Jeanne. Née le 27 août 1770, elle n'avait bien que « seize ans » (c'est lui qui nous donne ce détail) au moment dont il parle (commencement de 1787). Il raconte, en outre, « qu'elle était déjà promise à un homme qui devait

l'épouser quelques mois plus tard ». Ce ne peut donc être Françoise-Charlotte, qui aurait eu alors 21 ans et qui d'ailleurs était mariée depuis 1785. Enfin, une indication tirée du *Journal* de Charles de Constant[35], complète ces déductions. Mme Pourrat, entre autres motifs de ne pas vouloir B. Constant pour gendre, « avait l'ambition de faire de sa fille une personne titrée », et c'est en effet avec le comte Hocquart de Turtot[36] qu'elle la maria quelque temps après.

Toutes ces précisions paraîtront nécessaires si l'on considère que plus d'une fois les critiques, même les mieux informés, ont confondu les deux sœurs : c'est ainsi que M. Biré[37] a cru que Mme Hocquart était l'aînée.

Mme Pourrat et ses filles étaient de cette société d'amis (les Suard, Marmontel, Saurin, Mme Broutin) que l'abbé Morellet (Lyonnais comme elles) réunissait à déjeuner tous les dimanches[38].

Ce fut chez Suard, vers ce même temps, autour de 1787, et par conséquent avant son départ pour Londres (décembre 1787), qu'André Chénier les connut[39]. Mais rien ne prouve que ces premières relations aient eu alors le caractère d'intimité qu'elles prirent plus tard[40].

Lorsque André revint d'Angleterre, vers le milieu de l'année 1790, elles paraissent s'être resserrées. Mme Pourrat et ses filles continuaient à fréquenter chez Suard. Lacretelle, dans son *Testament philosophique et littéraire*[41], a raconté une bien curieuse discussion à laquelle il assistait, en 1789, à l'aurore de la Révolution, dans le cercle de Mme Suard, entre Condorcet, Mme Pourrat, et Mme Laurent Le Couteulx.

Une lettre de Mme Pourrat à André Chénier, du 2 novembre 1790, — et dont on me permettra de reproduire ici les parties essentielles, parce qu'elle est peu connue[42], — montre où ils en étaient alors. André, cette année-là, au retour d'une excursion dans le midi de la France en juillet[43], avait publié, dans les *Mémoires de la Société de 1789* (numéro du 28 août), son éloquent *Avis au peuple français*. Le morceau avait été remarqué, et un littérateur, membre de cette Société, Philippe Mazzei[44], l'avait envoyé au roi de Pologne, dont il était le correspondant à Paris. Ce souverain l'avait fait traduire en polonais et avait chargé Mazzei de remettre une médaille d'or à

l'auteur[45]. C'est à cette occasion que Mme Pourrat écrivit à André, qui se trouvait alors chez l'aîné des Trudaine, à Montigny[46], dans ce beau château de Brie dont il a si souvent chanté les séculaires ombrages, la lettre dont voici les principaux passages :

Le roi de Pologne devait vous rendre justice pour ne point me paraître ennuyeux. C'est ce qu'il a fait et ce que vous voyez par la petite feuille ci-jointe[47]...

... Voici la petite brochure dont je vous ai parlé. J'imagine qu'elle vous fera plaisir ainsi qu'aux bons esprits de Montigny. Les choses vont médiocrement ici...

... Il n'y a rien de nouveau d'ailleurs. Les dernières personnes que j'ai vues revenir de *89* m'ont dit n'y avoir vu que deux étrangers. Je ne crois pas que ce club balance les Jacobins. Ils sont l'un et l'autre balancés par le nouvel établissement des Amis de la vérité[48], qui, embrassant le genre humain dans leur amour, embrassent, comme vous pensez, beaucoup d'erreurs.

Nous sommes allés une fois au Cirque entendre poser les bases de cette Société par le déclamateur abbé Fauchet[49]. Il faut convenir, au reste, que son ridicule discours était écrit dans un bon esprit, et que les quatre ou cinq mille personnes qui l'écoutaient étaient fort calmes et fort pacifiques.

Nous désirons bien vivement que Mme de Trudaine revienne bientôt à Paris. Faites-lui agréer, je vous prie, mon hommage sincère.

Adieu, Monsieur, recevez nos souvenirs et compliments et souvenez-vous du joli déjeuner que vous devez me donner chez moi.

M. de Condorcet lira, le 11, l'éloge de Franklin à l'Académie des sciences.

Cette lettre, d'un joli tour, nous montre bien Mme Pourrat et André déjà liés par leurs amitiés communes, — les Trudaine, Condorcet dont Chénier venait précisément de faire un très vif éloge dans son *Avis aux Français*, — par la correspondance de leurs idées politiques[50], mais elle ne révèle pas encore l'intimité que nous verrons apparaître l'année suivante.

IV

LUCIENNES

C'est en 1791, en effet, que je vois d'une façon certaine André Chénier, — déjà lié avec les divers Le Couteulx aux Feuillants, déjà en correspondance gracieuse avec Mme Pourrat, — invité chez eux à la campagne, à Louveciennes (on disait alors Luciennes), dans la belle résidence qu'ils y possédaient sur la douce colline qui domine la rive gauche de la Seine.

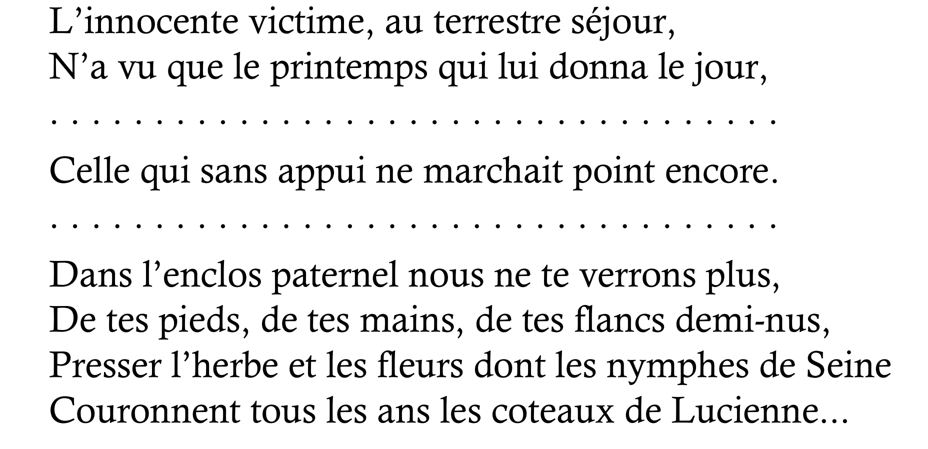
Elle appartenait aux de La Noraye, comme la Malmaison aux de Molay, Auteuil aux de Canteleu[51], — et plus particulièrement, semble-t-il, à Laurent-Vincent. Sa femme, sa belle-sœur (Mme Hocquart), sa belle-mère y passaient les étés. Elle était célèbre par ses pelouses et ses ombrages. Le révolutionnaire mayençais, Georg Forster, qui y fut reçu en mai 1793, écrivait à un ami : « Il [Laurent Le Couteulx] a un beau parc à côté du pavillon de la Du Barry, et, par tout cet éclat de printemps, il était tout à fait superbe de s'y promener. » Dans cette même lettre, Forster parle des maîtresses du logis :

> La femme de Le Couteulx est ce qu'on nomme belle ; mais ses traits ne font pas l'impression que feraient des traits moins beaux avec plus d'esprit. Cependant elle paraît très douce et bonne, et non sans instruction. Sa mère qui, sans doute, était jadis beaucoup plus belle qu'elle, semble une femme très intéressante et possède de très solides connaissances, avec un goût de l'art éveillé pendant un long séjour en Italie. Cette famille a des banques partout, en Italie, en Espagne, etc., et les femmes ont été tantôt ici, tantôt là, et ont séjourné durant plusieurs années dans des pays éloignés. On conçoit la culture qui en résulte avec des dispositions naturelles qui en sont susceptibles[52].

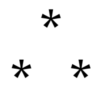
Cette maison n'existe plus ; Victorien Sardou, qui connaissait si bien l'histoire des maisons de Marly et de Luciennes, nous l'apprend : « La vieille maison de Cavoye et de la princesse de Conti, celle des Pourrat et des Le Couteulx, a été détruite par leur descendant, le comte Hocquart, et rien ne subsiste plus qui rappelle notre

poète, que quelques arbres verts plantés en ce temps-là, et un beau rang de marronniers[53]. »

Ce qui me permet de dire que dès 1791 André Chénier était familièrement reçu à Luciennes, c'est que je suis en mesure de dater l'*Élégie* LIV[54] : *Sur la mort d'un enfant*. On savait, par les précédents éditeurs, qu'il s'agissait d'un enfant de Mme Laurent Le Couteulx, mais sans pouvoir préciser davantage. Or, d'obligeantes communications m'ont appris la date de la mort de l'enfant, une petite fille, Charlotte-Jeanne-Henriette, morte le 8 janvier 1792[55]. Elle avait un an à peine. Dès lors, tous les détails de cette gracieuse *Élégie* s'éclairent[56] :


L'innocente victime, au terrestre séjour,
N'a vu que le printemps qui lui donna le jour,
. . . .
Celle qui sans appui ne marchait point encore.
. . . .
Dans l'enclos paternel nous ne te verrons plus,
De tes pieds, de tes mains, de tes flancs demi-nus,
Presser l'herbe et les fleurs dont les nymphes de Seine
Couronnent tous les ans les coteaux de Lucienne...

C'est donc nécessairement en 1791 qu'André Chénier avait vu l'enfant sur les pelouses de Luciennes, et c'est du commencement de 1792 qu'on doit dater cette *Élégie* LIV.



Au printemps de 1792, toute cette colonie de Luciennes se trouvait dispersée. M. de Charrière, de passage à Paris, écrivait à sa femme, dans une lettre non datée[57], mais que les indications de M. Philippe Godet me permettent de placer vers la fin d'avril 1792[58] : « La famille Pourrat est de côté et d'autre ; Mme Le Couteulx et sa mère sont à Tours ; la jeune Hocquart est à Rouen, et prête d'y accoucher. »

Pendant ce temps, André Chénier menait dans le journal de Suard sa célèbre campagne, et, plus on approchait de la chute du trône, plus son ton devenait amer et agressif. Le 21 juillet, s'adressant « Au Roi », à propos des bruits qui couraient sur le rappel possible des ministres girondins : « Ah, Sire ! voudriez-vous nous gâter le 20 juin ? », c'est-à-dire faire perdre à la monarchie le bénéfice du retour d'opinion que lui avait valu un instant cette émeute manquée. Le 27, il avait lancé une dernière philippique, ardente et outrageuse, contre Brissot, « le libelliste qui barbouille avec de la fange et du sang les premières pages du *Patriote français* ». Puis, sentant la partie perdue, il s'était résigné douloureusement[59] et était allé passer quelques jours en Normandie. Le 4 août, il était au hameau de Catillon, dans la haute vallée de l'Andelle, et, après y avoir croqué un joli tableau rustique en huit vers,

> Fille du vieux pasteur, qui, d'une main agile,
> Le soir emplis de lait trente vases d'argile…

il arrivait, sans doute après avoir passé par Forges-les-Eaux, le lendemain 5 à Gournay[60], puis rentrait le 6 à Paris, à temps pour faire insérer au *Moniteur* du 7 un *errata* dédaigneux, écartant toute confusion entre lui et son frère Marie-Joseph.

Il assista donc à l'effondrement du 10 août, effondrement et de la royauté et de son parti. Deux jours après, la populace saccageait les bureaux et l'imprimerie du *Journal de Paris*[61], la feuille cessait de paraître pendant deux mois[62], et ses rédacteurs ne songeaient plus qu'à se mettre en sûreté. De même pour les amis personnels d'André, les Trudaine à Montigny, etc. Le poète vaincu et frémissant, mais qui n'avait pas, lui, de maison des champs, se prépara à reprendre le chemin de la Normandie.

V

EN NORMANDIE

Ce n'était plus pour une excursion, mais pour un vrai voyage d'absence, auquel il me semble avoir été déterminé par une raison majeure, que Becq de Fouquières a entrevue, mais qui apparaît mieux encore quand on regarde de près aux faits et aux dates.

Dès le 11 août, les vainqueurs avaient réclamé une juridiction extraordinaire pour juger « les conspirateurs royalistes », c'est-à-dire les vaincus, et, le 17, par une faiblesse qui pèse sur la mémoire des girondins[63], l'Assemblée législative avait institué le premier Tribunal révolutionnaire. Le 21, les exécutions commencèrent ; le 23, Laporte, intendant de la liste civile, était condamné à mort « pour avoir payé des écrits royalistes[64] » ; le 25, c'était le tour de Durosoy, rédacteur de la *Gazette de Paris*, de ce pauvre Durosoy dont André se moquait gaiement l'année précédente[65], et à la charge duquel l'accusateur public avait produit des lettres où on le félicitait « de son rare courage *à défendre la bonne cause*[66] ».

André Chénier ne pouvait donc pas ne pas se sentir en péril, d'autant plus que, déjà même avant le 10 août, « des listes de proscription, disait-on, avaient circulé dans Paris. On y plaçait les noms de Desmeuniers, de Roucher, d'André Chénier, de Dupont et de Regnaud de Saint-Jean d'Angély », dit Becq de Fouquières[67], d'après un bruit recueilli par Regnaud lui-même dans le n° 41 de *L'Ami des patriotes*. Un document important, signalé par A. Tuetey[68], prouve également que le rôle d'André au *Journal de Paris* n'avait pas échappé aux agitateurs des bas-fonds populaires. C'est une délibération du comité révolutionnaire de la section du Panthéon-Français, en date du 9 juin 1793, portant « que le citoyen Roucher[69], poète, rue des Noyers, n° 24, est en arrestation chez lui », et le dénonçant comme ayant été « un des coryphées de la Sainte-Chapelle[70] et coopérateur du *Supplément* du *Journal de Paris* avant l'affaire du 10 août, avec André Chénier et Chéron, détracteur des sociétés populaires », etc.

C'est ce dont se souviendra aussi Fouquier-Tinville dans son réquisitoire du 24 juillet 1794 : « Roucher et Chénier n'ont-ils pas été les écrivains stipendiés du tyran ?... n'étaient-ils pas, en 1791 et 1792, les salariés de la liste civile ?... n'étaient-ce pas eux qui, émules des Royou, des Fontenay, des Durosoy, rédigeaient le *Supplément* du *Journal de Paris* ?... »

Le plus sûr était donc de s'exiler pour quelque temps. Mais auparavant André ira dire adieu à ses amis de Luciennes. Voici un joli billet de Mme Le Couteulx[71] qui l'atteste :

> Je vous rends mille grâces, Monsieur, de la nouvelle que vous avez bien voulu me donner. J'avais emporté jeudi soir quelques consolations, mais je n'étais pas encore entièrement rassurée. Vous m'avez fait trouver mon ennuyeux dîner de noces charmant, ce miracle vous était réservé. Si j'avais pu m'échapper un instant, vous auriez reçu mes remerciements ce soir, j'espère qu'ils arriveront encore assez à temps pour vous convaincre de toute ma reconnaissance. Maman et ma sœur me chargent de vous remercier de la bonne journée que vous leur avez fait passer ; elles sont, ainsi que moi, bien fâchées de rompre pour quelque temps la douce habitude de se voir ; nous serons toutes les trois bien enchantées de la reprendre à votre retour. Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes compliments et mes adieux.
>
> Luciennes, ce vendredi soir.

Pas de signature. Mais Mme Gabriel de Chénier, de qui provient le document, désignait Mme Le Couteulx, et tous les détails, la mention finale de « Luciennes », « maman et ma sœur », etc., le disent assez.

Pas de date non plus. Mais si ce billet, comme le veut M. Achille Rouquet, a été « écrit au mois d'août 1792 », le « vendredi » correspond aux dates du 3, du 10, du 17, du 24 ou du 31. Or, le 3, André était en Normandie ; pour le 10, impossible d'y songer. Reste le 17, jour de l'institution du Tribunal révolutionnaire, le 24, jour où Durosoy comparaissait devant ses juges, ou le 31.

*
* *

Et pourtant, André hésitait encore à s'arracher à la « douce habitude de se voir ». Après l'exécution de Durosoy, le Tribunal révolutionnaire avait prononcé deux acquittements. Allait-on pouvoir respirer ?

Mais voilà que surviennent les massacres des prisons, du 2 au 7 septembre ! Il lui faut au moins sortir de Paris. D'après une tradition recueillie par M. Victorien Sardou dans la lettre dont je parlais plus haut, il aurait passé alors, « au mois de septembre 1792 », quelques jours à Marly, avec Trudaine de La Sablière, dans une maison que celui-ci venait d'acquérir (14 août 1792) et qu'il faisait aménager[72]. En tout cas, *il était encore à Luciennes le 9 septembre*, c'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre écrite à son père, de Rouen, six jours après[73] : « Je savais, avant d'arriver ici, *ce qui s'est passé à Versailles*. Je l'appris, *le jour même* et le lendemain, *à Luciennes* et à Saint-Germain... »

Que s'était-il donc *passé à Versailles* ? Rien autre que le massacre des prisonniers amenés d'Orléans ! Et ce massacre est du *dimanche 9 septembre*, preuve péremptoire qu'André était à Luciennes ce jour-là. Après y avoir fait ses adieux dans la seconde quinzaine d'août, il n'avait pu y tenir, il y était retourné encore une fois, et c'est là qu'il avait appris l'affreuse tuerie.

*
* *

Nous pouvons maintenant suivre le voyageur à la trace, jour par jour : le 9 septembre, à Luciennes ; le 10, à Saint-Germain (je ne saurais dire chez quels amis) ; le 11, à Forges-les-Eaux, où il passa vingt-quatre heures[74], probablement auprès de Trudaine de La Sablière, qui venait d'y arriver avec sa famille[75] ; le 12, à Rouen, d'où il écrit le 13 une première lettre à son père, et une autre lettre le 15.

Il lui disait, dans sa lettre du 13 : « J'ai ici beaucoup d'amis[76], qui ont le dessein d'y passer l'hiver. Ils me pressent fort d'y rester avec eux... Mon départ, qui vous afflige, m'a vivement affligé aussi. *Mais il le fallait* [je souligne]... Vous pouvez m'écrire ici sous mon nom, avec une enveloppe à l'adresse que je vous ai laissée... »

Dans sa lettre du 15, il annonce qu'il partira le surlendemain, lundi 17, pour le Havre, où il restera six à sept jours, après quoi il reviendra trouver ses amis à Rouen. « Il ne faut plus m'écrire ici, mais au Havre, à Monsieur Ant. Caun, poste restante. »

Parti le 17 septembre pour le Havre, André y est encore le 24. Il écrit à son père ce jour-là[77] et le prévient qu'en ouvrant sa dernière lettre il s'est aperçu que le cachet n'était pas intact.

> La franchise, trop grande pour le moment présent, avec laquelle vous écrivez me fait juger que vous ne connaissez pas encore assez dans quels temps et sous quelles gens nous vivons. Dans les temps comme celui-ci, les amis les plus intimes gardent un silence presque absolu sur les affaires publiques et *osent à peine se parler de leurs affaires privées, en mots couverts et inintelligibles pour d'autres que pour eux.*

Les termes que je souligne disent assez comment il faut interpréter certaines phrases, vagues en apparence, ou plutôt d'une obscurité voulue, des deux lettres du 13 et du 15. Ainsi, lorsque André, dans celle du 13, parle à son père « des dangers qui menacent notre fortune », soyez sûr qu'il ne s'agit pas de soucis pécuniaires. De même, dans celle du 15, quand il dit simplement : « ce qui s'est passé à Versailles », pour parler des abominables massacres du 9, ce ne peut être, certes ! par froide indifférence. Mais il fallait écrire ainsi. Une lettre de Mme Roland à Buzot fugitif, du 31 août 1793[78], est un exemple étrangement significatif de ce système de cryptographie. En parlant d'elle-même, Mme Roland dit « ta Sophie » ; sa captivité à Sainte-Pélagie, c'est « sa maladie » ; Roland, c'est « le vieil oncle » ; les projets de fuite de Buzot, alors réfugié aux environs de Quimper, ce sont « tes entreprises de commerce » ; pour l'engager à passer aux États-Unis, elle lui conseille de « porter ses spéculations en Amérique », etc., etc. Ces lettres d'André Chénier sont bien déjà aussi une correspondance de proscrit.

Le 26 septembre, il rentrait à Rouen et y trouvait son frère aîné, Louis-Constantin, vice-consul à Alicante[79], qui lui apportait une lettre de leur père. Le 29, il écrivit à celui-ci[80] : « Je vous conjure d'avoir bien soin de vous, et, s'il y avait à craindre que la tranquillité de votre vieillesse fût troublée, de sortir de Paris et venir ici. » Rouen était décidément un lieu d'asile[81] pour les constitutionnels ! Puis André ajoutait : « Je vous recommande tous les *écrits* et *ouvrages* et *papiers* que vous savez. S'ils se perdaient, tous les plaisirs, les études, les amusements d'une vie entière seraient perdus. » Il est évident qu'il songe avant tout à ses manuscrits poétiques, à ces vers « dictés pour l'avenir », comme dira plus tard Marie-Joseph. Mais il y avait aussi dans ces papiers laissés chez son père bien des pages de politique enfiévrée, exhumées depuis, et c'est sur des lettres saisies dans les papiers de Laporte que Cazotte venait d'être condamné (24-25 septembre).

Le 1er octobre, Constantin quittait André pour se rendre au Havre, et, le 2, celui-ci écrivait à son père[82]. Sa lettre confirme bien ce que je disais tout à l'heure de Rouen : « Les étrangers et nouveaux venus... qui n'y sont pas pour affaire de commerce,... qui n'ont eu, en venant ici, d'autre but que d'être tranquilles... sont au nombre de deux ou trois mille, et les commissaires du pouvoir exécutif trouvent que Rouen est un port assuré pour *les citoyens tièdes*. » André ajoute : « Vous pouvez m'écrire comme à l'ordinaire chez MM. Le C. et Comp. » Ainsi, c'est à la banque que les Le Couteulx avaient conservée à Rouen, dans leur vieille maison familiale de la rue aux Ours, qu'André Chénier recevait sa correspondance. Jusque dans ce détail, on retrouve ses liens avec eux.

Il écrit de nouveau à son père, de Rouen, le 10 octobre[83], et ne parle pas encore de son retour.

Il ne tarda pas néanmoins à rentrer à Paris.

Il rapportait quelques nouveaux morceaux poétiques, entre autres ce délicieux fragment d'*Élégie*[84], écrit à Rouen en 1792[85], où il pense évidemment à l'amie de Luciennes, à celle qui, comme dit excellemment Becq de Fouquières, « avait fait éclore dans son âme un sentiment nouveau, la chaste mélancolie de l'amour » :

> Déesse à l'œil timide, au front noble et serein,
> Pudeur, fille du ciel...
> . . . .
> Volupté vertueuse, et délicate, et pure...

sans que le souvenir de *Camille*, maintenant qu'il est

> Libre enfin des fureurs qu'allume un premier âge,

lui laisse aucun regret.

VI

PROJETS DE RETRAITE

L'horizon semblait s'éclaircir pour un instant, et cela explique le retour du voyageur. Le Tribunal révolutionnaire, depuis l'exécution de Cazotte (25 septembre), ne jugeait plus que des accusés de droit commun, les voleurs du Garde-Meuble. On pouvait croire que, l'invasion prussienne repoussée (Valmy est du 20 septembre), les colères allaient se détendre. La Législative avait fait place à la Convention (21 septembre) qui paraissait vouloir, dans les premiers jours, en soutenant Roland, — ce Roland tant détesté d'André ! — rétablir l'ordre et l'autorité nécessaires.

André se trouvait à Paris un peu avant le 28 octobre, car c'est de Paris qu'il répondit ce jour-là à une lettre qui montre que sa notoriété de publiciste avait déjà pénétré en Allemagne. L'illustre Wieland, fixé à Weimar, où il rédigeait le *Nouveau Mercure allemand*, et qui avait certainement lu les articles du *Journal de Paris*, s'inquiétait de ce qu'était devenu l'écrivain après la disparition momentanée de cette feuille. Était-il encore en vie ? Que faisait-il dans ce monde et dans la Révolution ? Une Française, Mlle Brodelet, qui voyageait alors en Allemagne, transmit la demande à son père, Louis Brodelet, conseiller-secrétaire du roi avant la Révolution[86], devenu administrateur des subsistances militaires, qui, sans connaître André Chénier, lui écrivit, le 28 septembre, pour lui faire

part du désir flatteur de Wieland. André dut ne trouver la lettre qu'à son retour[87].

De sa réponse[88], d'un ton exquis, mais d'une prudence qui s'explique avec un inconnu, voici le passage le plus significatif :

> Ce que je fais dans la Révolution ? Rien, grâce au ciel, absolument rien... Affligé des maux que je voyais et de ceux que je prévoyais, j'ai, dans le cours de la Révolution, publié de temps en temps des réflexions que je croyais utiles, et *je n'ai point changé d'opinion*. Cette franchise, qui n'a rien empêché, ne m'a valu que beaucoup de haines, de persécutions et de *calomnies*[89]. Aussi suis-je bien déterminé à *me tenir toujours à l'écart*, ne prenant aucune part active aux affaires publiques et me bornant, dans ma solitude, à faire pour la liberté, la tranquillité et le bonheur *de la République* des vœux qui, à vrai dire, dépassent de beaucoup mes espérances...

Voilà qui est net. Le poète vivra « à l'écart », se faisant oublier, se livrant « à une étude approfondie des langues et des lettres antiques ».

Il fait même des vœux pour « la République » ! Précaution oratoire ? Ce n'est pas sûr. Plus d'un, parmi les anciens constitutionnels, se résignait loyalement au fait accompli[90]. André, dans son désintéressement, pouvait bien être de ceux-là.

VII

LE PROCÈS DE LOUIS XVI

Mais ce serment de vivre « à l'écart » ! serment de poète ! Le procès de Louis XVI va le faire sortir de sa retraite encore une fois. C'est qu'il s'agit, non plus de politique, mais de fidélité au malheur, et surtout d'humanité.

Dans quelle mesure André Chénier se mit-il en avant pour sauver Louis XVI de l'échafaud ?

Malesherbes, revenu de Lausanne pour solliciter l'honneur de défendre son roi avec de Sèze et Tronchet, a dû chercher pour cette

tâche un collaborateur, j'allais dire un secrétaire ; il avait connu André Chénier chez les Trudaine, il l'avait vu à l'œuvre, précisément dans ce rôle de secrétaire, chez son propre neveu, le marquis de La Luzerne ; il est donc tout naturel que, comme le veut une tradition persistante, il ait fait appel à son concours.

De ce concours officieux, quelles traces avons-nous ?

Deux articles, sous forme de *lettres*, dans le *Mercure français* des 25 et 29 décembre 1792. Ils ne sont pas signés, mais Becq de Fouquières, qui le premier les a exhumés[91], n'hésite pas à les donner à André Chénier, et son autorité est grande. Il suffit d'ailleurs d'en lire vingt lignes pour se ranger à son avis ; ce style sobre, sans ornements, où tout l'effet vient de la justesse des termes et de la vigueur du tour, qui rappelle la phrase de Démosthène ou de Pascal, je ne vois aucun écrivain en 1792, pas un seul, hors Chénier, à qui on puisse l'attribuer.

C'est le 26 décembre, dans l'intervalle entre ces deux lettres du *Mercure*, que de Sèze avait lu à la Convention son plaidoyer pour le roi. On voit, dès le début de la deuxième lettre, qu'André Chénier n'en approuvait pas la tactique : de Sèze avait plaidé l'*innocence* ; Chénier ne voudrait invoquer que le droit et la logique :

> Louis, sans doute, a commis de grandes fautes, il n'a pas aimé la Constitution, il ne l'a pas embrassée avec franchise et défendue avec fermeté. Mais le parti républicain, qui dominait dès lors dans l'Assemblée et dans le public, la voulait-il davantage ?... Et bien, soyons républicains, puisque nous voulions l'être ; mais il y aurait trop d'injustice et de barbarie de punir deux fois l'instrument que nous avons brisé[92]...

Le véritable argument est produit avec une force incomparable.

Ce désaccord avec les défenseurs me fait me demander si Chénier était dès lors (fin décembre) leur collaborateur officieux, comme semble le dire Becq de Fouquières, ou bien si ce n'est pas après avoir lu ces deux remarquables lettres que Malesherbes l'aurait appelé à lui, lorsqu'on en vint à poser la question de l'appel au peuple, dernière ressource de ceux qui voulaient sauver le malheureux roi.

Comme c'est le 15 janvier 1793 que la Convention décida que le jugement qu'elle allait prononcer ne serait pas soumis à la ratification des assemblées primaires, c'est nécessairement dans les deux premières semaines de janvier qu'il faut placer les morceaux suivants, trouvés dans les papiers d'André et publiés depuis :

1° *À tous les citoyens français*[93], sorte de manifeste adressé « aux habitants des campagnes », c'est-à-dire aux assemblées primaires. Dès la première phrase : « Citoyens, le procès de Louis XVI vient d'être... soumis à votre jugement », on voit que l'auteur suppose que l'appel au peuple a été voté ; le morceau a donc été écrit d'avance, par provision, et n'a pu être utilisé. Becq de Fouquières fait d'ailleurs remarquer fort justement que « plusieurs passages sont encore à l'état d'ébauche ».

2° *Projet de pétition à la Convention*[94] ; même objet, mêmes remarques.

3° *Projet d'une lettre de Louis XVI aux députés de la Convention*[95]. Le prisonnier du Temple avait écrit, le 16 janvier, pour le cas où la mort serait prononcée, une lettre déclarant « qu'il interjetait appel à la nation elle-même », lettre que de Sèze lut à la Convention, dans la séance du 17, aussitôt qu'eut été proclamé le vote de mort. Le morceau d'André Chénier n'est donc qu'un « projet », peut-être une *minute* destinée à Malesherbes ou à de Sèze, et dont ils n'usèrent pas, car la lettre lue à la Convention est fort différente et beaucoup plus courte.

*
* *

André Chénier, durant ce procès, se trouva-t-il en rapports avec le chevalier d'Ocaritz, chargé d'affaires de la cour d'Espagne à Paris, qui essaya deux fois[96] d'intervenir, au nom de son gouvernement, pour sauver la vie de Louis XVI ? On l'a présumé, non sans vraisemblance, en s'appuyant sur une note de police inscrite au dossier de son procès (juillet 1794). À côté de son nom figure la

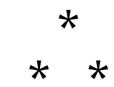
mention suivante : « Avait recelé les papiers de l'ambassadeur d'Espagne, et [les avait] soustraits aux recherches du Comité de sûreté générale, depuis qu'il était à la maison Lazare[97]. » Ainsi, après son incarcération, il aurait recommandé aux siens, dans quelque billet intercepté par la police, de faire disparaître ces documents compromettants.

Cette conjecture se trouve singulièrement confirmée par des documents fort curieux, publiés en 1909, qui nous montrent les deux Le Couteulx de La Noraye, Laurent-Vincent et son frère aîné, Barthélemy-Jean-Louis, essayant, avec le chevalier d'Ocaritz, de sauver le malheureux roi[98]. Je dois me borner à résumer brièvement cette tentative, qui ne tient pas essentiellement à mon sujet, mais qui nous montre du moins, une fois de plus, les Le Couteulx et André Chénier travaillant simultanément au même but.

Les Le Couteulx possédaient, je l'ai dit, une succursale à Cadix et par conséquent avaient, avec la banque espagnole de Saint-Charles, établie dans la même ville, d'incessants rapports d'affaires. Dès 1788, le gouvernement espagnol avait ouvert à son ambassadeur en France un crédit illimité chez eux. Vers la fin de 1792, le chevalier d'Ocaritz vint leur demander 2.300.000 francs, qu'ils n'hésitèrent pas à lui verser au moyen d'un emprunt contracté par eux à la Caisse d'escompte. Cet argent était destiné à acheter des membres influents de la Convention, d'abord pour arrêter le procès à son début, puis, aux premiers jours de janvier 1793, une fois le procès commencé, pour faire renvoyer la décision aux assemblées primaires, et finalement, la veille même de l'exécution, pour provoquer une insurrection populaire qui aurait enlevé le roi sur le chemin de l'échafaud[99]. Ces vaines tentatives des Le Couteulx, — les amis d'André Chénier, — s'unissant à l'envoyé d'Espagne en janvier 1793, dans un suprême effort pour sauver Louis XVI, ne sont pas douteuses[100], bien qu'il reste encore à en étudier de plus près le détail, et ce sont peut-être les papiers de cette correspondance que le prisonnier de Saint-Lazare songeait à soustraire aux recherches du Comité de sûreté générale.

En tout cas, le redoutable Comité eut certainement vent de ces négociations. Dans le dossier de l'arrestation et de la détention des

Le Couteulx (septembre 1793-août 1794) qui se trouve aux Archives nationales[101], leurs rapports avec l'Espagne figurent en plusieurs endroits parmi les chefs d'inculpation relevés contre eux.



Après le 21 janvier 1793, André Chénier se renfonce dans l'ombre, puis, au printemps, va chercher un refuge à Versailles. C'est là que je le suivrai dans l'étude suivante. Nous y retrouverons « Fanny ».

---

[1] Le 29 décembre 1792. — *Œuvres en prose* d'A. Chénier, p. 274, de l'édition de Becq de Fouquières. C'est à cette édition que je renverrai toutes les fois que je ne donnerai pas d'indication différente. Ce fervent commentateur de Chénier est, presque toujours, admirablement informé. Pour les *Poésies*, je me référerai à l'édition courante de Louis Moland (Garnier, 1878, 2 vol. in-12), en regrettant que l'édition entreprise par M. Paul Dimoff, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, n'en soit qu'au second volume et ne contienne pas encore les *Élégies*, les *Odes*, les *Iambes*, dont j'aurai à parler.

[2] *Dix ans d'épreuves pendant la Révolution*, p. 81 et 284.

[3] *Œuvres en prose*, p. 110. Cf. Hatin, *Histoire de la presse*, t. V, et Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, n° 10194.

[4] Lacretelle, p. 270.

[5] Joignez-y Dupont de Nemours, Richer de Sérisy, etc.

[6] Voir les articles de Morellet contre Brissot, des 6 et 16 mars 1792, non signés, mais avoués plus tard par lui ; ils sont vraiment venimeux. Cf. mon édition des *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 64.

[7] Rassemblés dans l'édition des *Œuvres en prose* de Becq de Fouquières (1872), puis dans celle de Louis Moland (1879).

[8] *Œuvres en prose*, p. XXI.

[9] Il vivait chez son père, consul en retraite, qui lui donnait, pour ses dépenses, de 800 à 1.000 livres par an, dit-il dans son interrogatoire du 8 mars 1794.

[10] *Le Patriote français* du 6 août 1792 dira de même : « On remarque depuis quelque temps la disette des *Suppléments* du *Journal de Paris*. Les fonds manquent-ils ? Les *supplémentaires* sont-ils réformés ? ou sont-ils partis à la rencontre des Prussiens ? »

[11] « Fils d'Archiloque, fier André » (*Iambes*, t. II, p. 294).

[12] *Œuvres en prose*, p. 374. André répliqua en traitant Collot de « saltimbanque » (p. 209). Il savait, lui, trouver le mot juste.

[13] *Ibid.*, p. 230.

[14] À Cernay, entre Sannois et Ermont.

[15] Philippe Godet, *Mme de Charrière*, t. I, p. 337.

[16] Voir dans le présent ouvrage : *Quelques notes sur le Club de 1789.*

[17] Bibliothèque nationale. Publiée *in extenso* par A. Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 400 et suivantes.

[18] La Société avait été fondée par Sieyès en janvier 1790. André, parti pour l'Angleterre à la fin de 1787, n'en était pas encore revenu définitivement.

[19] A. Challamel, p. 294.

[20] *Causeries du lundi*, 19 mai 1851.

[21] La liaison d'André et de Mme de Bonneuil ne semble pas douteuse (voir Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. II, p. 279 de l'édition A. Dietrich), et l'identité de celle-ci avec la Camille des *Élégies* apparaît en plusieurs endroits. Mais je pense comme Becq de Fouquières (édition des *Poésies*, 1872, p. XXVIII) qu'en beaucoup d'autres passages ce nom de Camille s'applique à d'autres amours de jeunesse.

[22] Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 424 ; Prudhomme, *Dictionnaire des individus condamnés à mort pendant la Révolution*.

[23] *Almanach royal* ; *Almanach de Paris* de Lesclapart, 1783 : « M. et Mme Pourra [*sic*], place des Victoires, 17. »

[24] *Le Patriote français* du 18 décembre 1790, vives attaques contre Pourrat, Le Couteulx, etc., pour un marché remontant au ministère de Brienne.

[25] Les Boisset étaient d'Anduze, où ils dirigeaient une importante fabrique de céramique, et où leur famille subsiste encore. Ces divers renseignements sur les Pourrat m'ont été procurés, en ce qui concerne le Gard, par MM. Bondurand, archiviste à Nîmes, et Falgairolle, archiviste à Vauvert, et pour ce qui regarde Lyon, par M. Georges Guigue, archiviste du Rhône.

[26] Archives du Rhône, années 1766 et 1770, registres de catholicité de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Saturnin.

[27] *Mémoires secrets*, 28 septembre 1776 : « Une madame Poura [*sic*], femme d'un banquier de Lyon, qui, sans être jolie, a des yeux très lascifs... » Voltaire aurait fait en outre un calembour assez médiocre ; quand on lui annonça Mme Pourrat : « Tout ce qu'elle voudra » aurait-il répondu (tradition de famille recueillie par M. Louis de Chauvigny, *Le Fils de Laclos*, p. 208).

[28] *Le Cahier rouge* de Benjamin Constant, *Revue des deux mondes*, 1er et 15 janvier 1907.

[29] Je dois ces renseignements à M. le comte Le Couteulx de Caumont, ainsi que plusieurs autres, qui suivent. Le château de Villeflix, appartenant sans doute alors aux Pourrat, est dans la commune de Noisy-le-Grand, canton du Raincy.

[30] A. Stern, *Mirabeau*, t. I, *passim*.

[31] *Revue des deux mondes*, 15 mars et 1er avril 1911.

[32] *Procès-verbal de la Convention*, t. XVIII, p. 51 ; *Moniteur* (réimpression), t. XVII, p. 302.

[33] Voir plus loin ce qu'écrivait à ce sujet Georg Forster.

[34] *Cahier rouge, loc. cit.*

[35] Cité en note, *Cahier rouge, ibid.*

[36] Gilles-Toussaint Hocquart, comte de Turtot, 1765-1835, pair de France sous la Restauration. C'était aussi un Normand (né à Bréauté, près Rouen).

[37] Dans son édition des *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 263-265.

[38] *Mémoires* de Morellet, t. I, p. 252.

[39] Ph. Godet, *op. cit.*, t. I, p. 337.

[40] On a dit que c'est Pauline de Beaumont qui introduisit André Chénier chez Mme Pourrat. C'est possible. Elle avait pu certainement, vu sa parenté avec les La Luzerne, connaître André avant 1789, mais rien ne prouve qu'elle l'ait conduit là. Les relations amicales de Mme Pourrat avec les Trudaine, attestées par une lettre qu'on trouvera plus loin, et les rapports politiques d'André avec tous les Le Couteulx, sont une explication plus sûre.

[41] 1840, 2 vol. in-8° ; p. 335 du 1er volume.

[42] Publiée par M. Achille Rouquet, *Les Chénier*, 1891, p. 23. L'original est à la bibliothèque de Carcassonne, fonds Chénier, vol. 11814.

[43] Le 7 juillet, il était aux bords du Rhône (*Poésies*, t. II, p. 249).

[44] Auteur de *Recherches sur les États-Unis* (1788). Dès 1786, il avait eu maille à partir avec Brissot (voir mon édition des *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 47).

[45] Il est vrai qu'il en envoyait aussi une à Barère !

[46] À 25 kilomètres S.-E. de Melun, commune de Valence.

[47] C'était la lettre du roi de Pologne à Mazzei (*Œuvres en prose*, p. 353, note).

[48] L'association fondée par Fauchet, Bonneville, etc.

[49] M. Rouquet a imprimé *Franchet*. Mais c'est bien évidemment *Fauchet* qu'il faut lire.

[50] Mme Pourrat avait salué avec enthousiasme la Fédération de 1790, et rappelait ce souvenir en 1801 : « Ah ! on aura beau faire, nous n'en aurons plus comme le premier [14 juillet], et si Phèdre dit : *on ne voit pas deux fois le rivage des morts*, moi je dis : on n'a pas deux fois le même enthousiasme, ni la même sensation » (lettre publiée par M. Louis de Chauvigny, *Le Fils de Laclos*, p. 222). D'autre part, elle détestait les prêtres, elle aussi : « Cette race funeste des prêtres » (*ibid.*, p. 224).
[51] De Lescure, *La Malmaison*.
[52] Arthur Chuquet, *Études d'histoire*, Ire série : *Le Révolutionnaire George Forster*, p. 240. M. Chuquet a eu la gracieuseté de m'envoyer la traduction complète du passage.
[53] Lettre citée par M. Achille Rouquet, *Les Chénier*, p. 27.
[54] T. I, p. 290 : « L'innocente victime, au terrestre séjour... »
[55] *Notes prises aux archives de l'état civil de Paris, brûlées le 24 mai 1871*, par M. le comte de Chastellux. Paris, Dumoulin, 1 vol. in-8°, article *Le Couteulx*.
[56] Un seul endroit m'embarrasse : « La sœur, mère trois fois... » Mais cela importe peu ici.
[57] Citée par M. Ph. Godet, t. I, p. 340.
[58] M. de Charrière, m'écrit M. Ph. Godet, était parti de Neuchâtel pour Paris le 5 avril 1792, et son voyage devait durer six semaines.
[59] Car deux autres morceaux, du 31 juillet et du 9 août, ne parurent pas, et restèrent dans ses papiers, d'où on ne les tira que pour l'édition de 1840.
[60] T. I, p. 93, de l'édition L. Moland ; p. 237 de l'édition Dimoff (*Bucoliques*) : « Vu et fait à Catillon, près Forges, le 4 août 1792, et écrit à Gournay le lendemain. »
[61] Hatin, *op. cit.*, t. V, p. 287.
[62] Elle ne reparut que le 1er octobre, avec d'autres rédacteurs et dans une ligne différente.
[63] Brissot avait essayé cependant de faire ajourner la mesure.
[64] Wallon, *op. cit.*, t. I, p. 14-25.
[65] *Satires*, t. II, p. 234.
[66] Wallon, *ibid.*, p. 15.
[67] P. XLIII de sa *Notice* en tête de son édition des *Poésies*, de 1872.
[68] *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. VIII, n° 2950.
[69] Il y a *Boucher*, mais c'est une faute d'impression ; l'adresse indiquée était bien celle de Roucher, et l'*Index* à la fin du volume porte *Roucher*.
[70] Le Club, feuillant de tendances, fondé à la veille des élections législatives de 1791. Roucher en avait été membre, et même président (A. Challamel, p. 456).
[71] Publié par M. Achille Rouquet dans la *Revue méridionale*, novembre-décembre 1899. L'autographe est au fonds Chénier de la bibliothèque de Carcassonne, vol. 11814.
[72] C'est la maison qu'acheta Victorien Sardou en 1864, et où il est mort.
[73] Fonds Chénier de la bibliothèque de Carcassonne, vol. 11814, avec la date du 15 septembre. M. Achille Rouquet, en publiant la pièce (*Les Chénier*, p. 25), a omis cette date, de telle sorte que la lettre a l'air d'être un *P.-S.* à une autre lettre du 13. Mais cette légère rectification ne change rien à ma déduction.
[74] Lettre à son père, du 13 septembre (A. Rouquet, *Les Chénier*, p. 24) ; l'original est aux ms. de Carcassonne.
[75] *Mémoires* de Mme de Chastenay, t. I, p. 165.
[76] Desmeuniers, l'ex-constituant, son collègue du Club de 89 et des Feuillants, porté comme lui sur les listes de proscription (voir plus haut), et d'ailleurs ami des Pourrat (*Le Fils de Laclos*, p. 219), puis Lacretelle, abrité sous le toit de la famille Le Sénéchal, Mme Broutin, etc.
[77] Lettre publiée par G. de Chénier, p. LXXXIII de sa *Notice* en tête de son édition de 1874.
[78] T. II, p. 507-510, de mon édition.
[79] Il figure déjà en cette qualité dans l'*Almanach royal* de 1788.
[80] P. LXXXIV de la *Notice* de G. de Chénier.
[81] Lacretelle, *Dix années d'épreuves*, p. 93. Cf. les *Mémoires* de Mme de Chastenay, t. I, p. 154, « une sorte d'oasis », et p. 159, « toute une colonie de Paris ». Nous avons vu que Trudaine de La Sablière était à Forges, avec sa famille ; Charles de Lameth était à Barentin ; d'Éprémesnil au Havre,

où d'ailleurs il se faisait arrêter (21 septembre). La Normandie, entre toutes nos provinces, attirait les « tièdes » ; plus voisine de Paris, elle offrait aussi l'avantage de permettre plus aisément de se réfugier en Angleterre.

[82] G. de Chénier, *Notice*, p. LXXXV.

[83] A. Rouquet, *Les Chénier*, p. 25. L'original est au fonds Chénier de la bibliothèque de Carcassonne.

[84] *Élégie* LV, t. I, p. 272.

[85] Note de G. de Chénier, t. III, p. 328 de son édition.

[86] *Almanach royal* de 1788 : « Brodelet, rue de l'Oseille, au Marais. » Cf. A. Tuetey, *op. cit.*, t. III, n° 2236 : le 11 août 1792, Brodelet, « entrepreneur des vivres de l'armée », demande des factionnaires pour garder sa caisse « appartenant au Trésor public ».

[87] La lettre de M. Brodelet a été publiée par G. de Chénier, p. LXXXVIII de sa *Notice*. Becq de Fouquières l'a reproduite (p. 358).

[88] G. de Chénier, *ibid.* ; Becq de Fouquières, *ibid.*

[89] C'est moi qui souligne. Il songeait sans doute à ces calomnies lorsqu'il écrivait son I[er] *Iambe* :

Sa langue est un fer chaud… (T. II, p. 287.)

[90] Voir A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 223-280, *passim.*

[91] *Œuvres en prose*, p. 269-270.

[92] *Ibid.*, p. 277.

[93] Publié en 1840. Réimprimé par Becq, p. 273, et par L. Moland, p. 263.

[94] Éd. de 1840. Becq, p. 284.

[95] Éd. de 1819. Becq, p. 293.

[96] Voir les séances de la Convention, 28 décembre 1792 et 16 janvier 1793.

[97] Documents publiés par Becq de Fouquières, p. LXXVIII de sa *Notice* en tête des *Œuvres en prose.*

[98] *Une tentative en faveur du Roy Louis XVI, tiré des papiers du comte Le Couteulx de Canteleu, pair de France* ; Buisson, Gisors, 1909, in-12, 32 p. M. le comte Le Couteulx de Caumont, auteur de cette brochure (non mise dans le commerce), a bien voulu me la communiquer.

[99] Voir la déposition de Chabot, — un de ceux qu'on avait espéré gagner, — dans le procès des girondins.

[100] Attestées par Pierre-Nicolas Berryer, dans ses *Souvenirs* publiés en 1838, par le chancelier Pasquier, dans ses *Mémoires*, par Beugnot aussi.

[101] Fonds du Comité de sûreté générale, F^7 4774^{10}.

ANDRÉ CHÉNIER
À VERSAILLES EN 1793

I

APRÈS l'exécution de Louis XVI, quelques-uns de ceux qui avaient marché avec André Chénier en 1792 continuèrent la lutte çà et là, plus ou moins obscurément ; Lacretelle, par exemple, donna quelques articles, non signés d'ailleurs[1], aux journaux girondins qui, dans les premiers mois de 1793, essayaient de résister encore à la force croissante du parti montagnard. André, lui, n'en fit rien. Âme entière, il exécrait trop ces brissotins, il les avait trop âprement combattus en 1792 au moment de leur court triomphe, pour se réunir à eux à l'approche d'une défaite où il voyait leur châtiment[2]. Je suis persuadé d'ailleurs qu'il croyait être sincère lorsqu'il annonçait à M. Brodelet, dans sa lettre du 28 octobre 1792[3], sa résolution « de ne plus prendre aucune part active aux affaires publiques ». Il avait fallu le drame du procès de Louis XVI pour lui faire abandonner un moment cette ligne : il allait y revenir.

Une autre raison exigeait qu'il rentrât dans l'ombre : la création du Tribunal révolutionnaire venait d'être votée. De même que l'institution du tribunal du 17 août 1792 avait déterminé la retraite d'André en Normandie, de même celle du tribunal du 10 mars 1793 dut l'amener à quitter Paris pour quelque retraite ignorée.

C'est son frère Marie-Joseph qui la lui trouva. Après les amers dissentiments de 1792, leurs parents les avaient rapprochés. Non pas que la réconciliation paraisse avoir jamais été complète. André ne pouvait oublier que Marie-Joseph, tout récemment encore, avait

voté la mort du roi et continuait à marcher (quoique à regret) avec le parti victorieux. Mais une tradition de famille[4], dont rien ne permet de douter, atteste que c'est Marie-Joseph qui procura à André un refuge à Versailles. La ville était bien choisie : Marie-Joseph, député de Seine-et-Oise, y gardait sans doute encore quelque influence, et le séjour de l'ancienne monarchie semblait ne se ressentir que de loin en loin des orages de Paris.

Un érudit bien informé, J.-A. Le Roi, dans son *Histoire des rues de Versailles*[5], nous indique avec précision l'abri trouvé par Marie-Joseph : « Rue de Satory, n° 69, maison habitée par André Chénier en 1793. » Cette maison existe encore. Extérieur très simple, aucun ornement ; deux étages ; quatre fenêtres de façade (trois au rez-de-chaussée avec la porte) ; par-derrière, le jardin. C'est l'avant-dernière maison de la rue, à gauche, à deux pas de la porte et des bois de Satory, en face des dépendances du parc.

C'est à la fin d'avril ou au commencement de mai que le poète s'y installa :

> … ces molles prairies
> Que Versaille, au retour des Pléiades fleuries,
> Étendit sous mes pas errants[6].

Le Tribunal révolutionnaire commençait à peine ses opérations, mais les girondins allaient bientôt succomber (31 mai), et l'on pouvait déjà prévoir la Terreur.

La maison avait un jardin, je l'ai dit, et même un verger :

> Mes pénates secrets, couronnés de rameaux[7].

II

Ce qui rendait cette retraite délicieuse pour André, c'est qu'il pouvait à chaque instant[8], sans avoir à traverser la ville, en passant par le parc, se rendre à Luciennes[9], où ses amies, Mme Pourrat et ses deux filles, Mme Laurent Le Couteulx et Mme Hocquart, s'étaient

établies, comme à l'ordinaire, pour toute la saison, loin du tumulte et des dangers de Paris. Luciennes n'était qu'à deux lieues au nord de Versailles ; on y arrivait par une belle route,

Sous de triples cintres d'ormeaux[10],

de ces ormeaux plantés par le grand-père et le père de ses amis Trudaine. Là, il retrouvait la bien-aimée, la douce et pure Fanny.

Car c'est sous le nom de « Fanny » que, dans cet été si troublé de 1793, il va chanter Mme Laurent Le Couteulx. Elle s'appelait en réalité Françoise. Mais Fanny était bien probablement le diminutif dont on usait dans sa famille. En tout cas, Chénier l'eût-il imaginé lui-même, ne conservait-il pas au moins l'initiale du nom aimé ?

Les pièces consacrées à Fanny, et que Becq de Fouquières a eu l'idée touchante de grouper en un livre de son édition de 1872, sont d'une rare beauté. Becq de Fouquières a heureusement marqué la place qu'elles tiennent dans l'œuvre du poète : « Ce fut sous le chaste regard de *Fanny* qu'après une année de fiévreuse agitation, au sortir des luttes passionnées et énervantes de la presse révolutionnaire, André sentit renaître en lui sa muse et plus belle et plus pure. Le charme de la femme adorée passa dans les vers les plus doux qu'il ait soupirés[11]. »

Et ailleurs[12] : « Quant à *Fanny*,... c'est l'idéal même du poète ; elle en a les traits les plus suaves et les plus chastes. Les odes qui lui sont adressées seront un impérissable honneur et pour elle et pour lui... Aussi elle a renouvelé par André la source même de la poésie... »

On voudrait pouvoir se la représenter. Becq de Fouquières dit « qu'il reste d'elle un portrait, un profil aux traits nobles et purs », et il ajoute en note : « C'est une copie. L'original, peint par David, a péri dans un incendie. » Sainte-Beuve déjà, en 1862[13], après avoir dit que Fanny, « la dernière, la plus noble et la plus idéale passion du poète, et celle où le cœur se fait tout à fait sentir », était « belle d'une beauté très fine », ajoutait : « Nous avons vu de cette jolie personne un portrait d'une extrême délicatesse. » Qu'est devenu ce portrait ? Un membre de la famille Le Couteulx, M. le comte Le

Couteulx de Caumont, m'écrivait, il y a quelque temps, qu'il le possédait, mais à l'état de « gravure sur parchemin, par Desmoulins, d'après David ».

On peut du moins, avec quelques témoignages, retrouver la physionomie morale de la jeune femme. Un étranger, le Mayençais Georg Forster, qui la vit en mai 1793 à Luciennes même, écrivait : « Elle est ce qu'on nomme belle. Mais ses traits ne font pas l'impression que feraient des traits moins beaux avec plus d'esprit. Cependant, elle semble très douce et bonne, et non sans instruction. » Becq de Fouquières, qui paraît avoir recueilli les traditions de la famille[14], dit aussi : « Elle n'avait pas dans l'esprit les étincelles de sa sœur (Mme Hocquart). Elle tenait de sa mère la beauté, le charme, la grâce... Épouse dévouée, mère tendre et craintive,... son charme se répandait sur tout ce qui l'entourait. Bonne et compatissante, elle apportait avec elle le sourire et la consolation[15]... » Relisons maintenant les odes à Fanny, et nous comprendrons bien qu'après Camille, après Rose, Amélie, etc., après les échappées de jeunesse à Strasbourg, à Paris et à Londres,

> Fanny, belle adorée aux yeux doux et sereins,

ait révélé à André Chénier un sentiment inconnu de lui jusqu'alors, le respect de la femme aimée moins pour l'éclat de son esprit que pour la beauté de son âme :

> Fanny, l'heureux mortel qui près de toi respire
> Sait à te voir parler, et rougir, et sourire,
> De quels hôtes divins le ciel est habité.

Sur les quinze morceaux qui forment le livre des *Odes*, huit[16] ont été écrits à Versailles, en 1793, en pensant à Fanny. Il ne nous paraît pas impossible d'en dater quelques-uns approximativement. Les allusions à diverses constellations du zodiaque (Chénier est à la fois nourri des alexandrins et disciple de Bailly) permettent au moins de l'essayer.

L'*Ode* III, où le poète fait des vœux pour que l'été, « au retour d'Érigone », dissipe les alarmes de la jeune mère sur son enfant, serait de mai ou de juin.

L'*Ode* VII, à Fanny malade, « sous l'haleine enflammée de Sirius », serait de la fin de juillet ou du commencement d'août.

L'*Ode* IX, « sous les feux dévorants du Lion », de la fin d'août ou du commencement de septembre.

En tout cas, toutes semblent bien avoir été écrites du printemps à l'automne de 1793.

On aime à se représenter André, tantôt se rendant à pied de Versailles à Luciennes, tantôt s'égarant à travers les bois, rêveur, plein de l'image adorée,

> Ainsi dans les forêts j'erre avec ton image[17],

tantôt rencontrant Fanny qui revient de visiter les pauvres chaumières du voisinage,

> Le ciel t'a vue, en tes prairies,
> Oublier tes loisirs, tes lentes rêveries,
> Et tes dons et tes soins chercher les malheureux...
> Souffrances que je leur envie !
> Qu'ils eurent de bonheur de trembler pour leur vie,
> Puisqu'ils virent sur eux tes regrets caressants
> Et leur toit rayonner de ta douce présence[18]...

ou bien s'approchant d'elle sur les terrasses de Luciennes, alors que,

> Sur ce gazon assise et dominant la plaine,
> Des méandres de Seine
> Rêveuse elle suivait les obliques détours[19],

puis reprenant mélancoliquement la route de Versailles...

> Je pense : Elle était là. Tous disaient : qu'elle est belle !

Ici, on ne peut pas ne pas poser une question : la femme aimée a-t-elle accueilli cet amour ? Sainte-Beuve, qui n'admettait guère

qu'en amour on ne plantât pas au moins une fois « le clou d'or », a proposé cette conclusion à une pièce inachevée d'André Chénier[20]. Le poète avait écrit, en parlant de ses vers faits pour la jeune femme :

Viens, Fanny, que ma main suspende
Sur ton sein cette noble offrande...

Pour terminer la stance, il manquait un vers. Sainte-Beuve a voulu le deviner et le restituer : « Je me figure, dit-il, que Fanny s'est approchée en effet, que la main du poète va poser *sur son sein nu* le collier de poésie, mais que tout d'un coup les regards se troublent, se confondent, que *la poésie s'oublie* et que le poète *comblé* s'écrie, ou plutôt murmure en finissant :

Tes bras sont le collier d'amour !

ou bien

Ton sein est le trône d'amour[21] !

Boissonnade, dans des notes manuscrites qu'il avait rédigées pour Becq de Fouquières, avait proposé, lui :

Qu'envierait la mère d'Amour[22].

Mais si le docte helléniste était habile à dénicher tous les passages des poètes anciens traduits ou imités par Chénier, il n'était pas grand clerc pour retrouver ce qui avait pu jaillir de l'inspiration du poète, et sa restitution est vraiment pauvre. Celle que Becq de Fouquières a proposée à son tour[23],

Tendre marque d'un si beau jour,

est tout aussi innocente, mais non moins plate. Jeu bien puéril que de vouloir faire dire à un poète ce qu'il n'a pas dit ! En vérité, pour revenir à la question essentielle, est-ce que toutes les élégies et toutes les odes où Fanny apparaît ne révèlent pas une adoration respectueuse, et d'autant plus touchante ? Qu'on relise la 7e stance de l'*Ode* III :

Ma tombe quelque jour troublerait sa pensée...

N'est-ce pas déjà l'inspiration du sonnet d'Arvers ? Et quand le poète des *Élégies* sensuelles écrites jadis pour Camille dit à Fanny :

... Quand tu daignes me sourire
Le lit de Vénus même est sans prix à mes yeux[24],

ne sent-on pas qu'il n'a « rien reçu » et même « rien demandé » ?

Mais, du moins, Fanny a-t-elle connu les vers faits pour elle ? C'est le secret de la tombe. Morte prématurément, moins de dix-huit mois après André[25], elle n'a pas vécu assez pour pouvoir dire, dans ses vieux jours,

Chénier me célébrait du temps que j'étais belle.

C'était sa sœur, la comtesse Hocquart, qui, bien longtemps après, dit Becq de Fouquières[26], « aimait à se faire relire » ces beaux vers, en souvenir d'elle. Mais il n'est pas défendu de conjecturer que Fanny elle-même a pu quelquefois recevoir, timidement présentées, et respirer un instant, sans s'en offenser autrement, ces fleurs si délicates, si douces...

Dans ces incessantes visites à Luciennes, André put se rencontrer avec plus d'un visiteur, soit venu de Paris, comme le révolutionnaire mayençais Georg Forster, dont je parlais tout à l'heure, qui, invité par Laurent Le Couteulx, y passa la journée du 19 mai 1793, soit de Versailles même, comme Laclos, l'ancien confident de Philippe-Égalité, fort lié avec Mme Pourrat[27]. Laclos, décrété d'arrestation aux premiers jours d'avril, mais remis presque aussitôt en liberté provisoire, avait installé sa femme et son fils à Versailles, y séjournait auprès d'eux[28], et dut plus d'une fois apparaître à Luciennes. Mais de telles rencontres n'étaient pas pour plaire à l'ombrageux poète[29], et je présume que, ces jours-là, il reprenait plus vite le chemin de Versailles, d'où ses vers, dès le lendemain, volaient plus vite vers Luciennes, en stances divines, délicieusement émues,

empreintes parfois de tristesse jalouse en songeant à tel ou tel visiteur de la veille :

J'ai vu sur d'autres yeux, qu'amour faisait sourire,
Son doux regard s'attendrir et pleurer...

mais le plus souvent tendrement inquiètes pour la fille de Fanny, « fleur débile et craintive[30] », pour Fanny elle-même, souffrante à son tour[31], et toujours pleines d'élans reconnaissants pour

L'autel qui lui fut tutélaire[32].

III

De temps en temps, le poète s'arrachait à ces enchantements de Luciennes, à ses promenades solitaires à travers les bois et le parc de Versailles, à sa retraite de la rue de Satory pour aller à Paris faire de prudentes apparitions à sa section, la section de Brutus, sur laquelle habitait son père[33] et où était toujours son domicile légal. Il évitait ainsi son inscription sur la liste des émigrés. Chaque fois, il devait en revenir avec plus d'amertume au cœur.

C'est alors que le « fier André » devient « Archiloque Mastygophore » et retrouve d'âpres accents. Tous les *Iambes* n'ont pas été écrits dans la prison de Saint-Lazare, de mars à juillet 1794, et toutes les *Odes* ne sont pas consacrées à Fanny. Un *Iambe* au moins et deux *Odes*, soit trois pièces en tout, trois cris de colère ardente, peuvent être sûrement datés du mois de juillet 1793.

1° C'est d'abord l'*Ode* XII :

Un vulgaire assassin va chercher les ténèbres...

Il s'agit de la fête organisée par la Commune de Paris pour

célébrer, le 14 juillet 1793, le quatrième anniversaire de la prise de la Bastille. Le poète Arnault, qui la vit passer, la décrit ainsi : « L'arc [de triomphe], élevé au milieu d'une voie triomphale dont les colonnes occupaient le boulevard Italien, était orné de bas-reliefs peints qui retraçaient les massacres du 6 octobre et du 10 août, et de trophées, modelés en carton-pâte, où se groupaient les dépouilles des gardes du corps, surmontées des têtes de ces malheureux, auxquelles on avait laissé leurs cadenettes ou leurs queues, de peur qu'on ne les reconnût pas. J'en parle pour l'avoir vu[34]. »

Il semble qu'André Chénier ait assisté, lui aussi, à l'affreux spectacle :

> Ô gardes de Louis, sous les voûtes royales,
> Par nos ménades déchirées,
> Vos têtes sur un fer ont, pour nos bacchanales,
> Orné nos portes triomphales,
> Et ces bronzes hideux, nos monuments sacrés...

On trouvera, dans le *Moniteur* et dans le *Procès-verbal* de la Convention, qui donnent un compte rendu en quelque sorte officiel de la cérémonie, deux circonstances qui font comprendre mieux encore l'indignation d'André : David avait réglé l'ordonnance du cortège, et l'on y avait chanté des stances de Marie-Joseph.

David, son ancien ami,

> Ce stupide David qu'autrefois j'ai chanté,

et son frère ! Quelle tristesse !

2° La fête avait été d'ailleurs assombrie par un événement imprévu : la veille au soir, Charlotte Corday avait assassiné Marat. C'est alors, à propos des honneurs du Panthéon demandés aussitôt pour l'*Ami du peuple* qu'André Chénier écrivit son *Iambe* II :

Voûtes du Panthéon...

Je crois avoir établi[35] que cette pièce d'une rare violence, où Chénier s'en prend non seulement aux chefs du parti montagnard, mais aussi aux girondins proscrits, à Brissot prisonnier sous le coup d'un décret d'accusation, à Laclos, à Grouvelle, à Garat, à Cabanis (assouvissant ainsi toutes ses rancunes), doit être placée, non pas au moment de la translation de Marat au Panthéon, comme semble le dire L. Moland, ni « entre juillet et novembre 1793 », d'après l'indication un peu vague de M. A. Liéby, mais avec une certitude absolue dans la *seconde quinzaine de juillet 1793*.

3° L'*Ode à Charlotte Corday* (conduite à l'échafaud le 18 juillet) se date d'elle-même. Notons seulement, à propos de « l'hymne infâme » en l'honneur de Marat, auquel fait allusion le vers 6, et qui est certainement celui qu'avait publié le *Moniteur* du 21 juillet, sous la signature de P.-J. Audouin, député (de Seine-et-Oise) à la Convention, une autre méprise de L. Moland. Il l'a attribué à Xavier Au-douin (adjoint au ministère de la Guerre et gendre de Pache), confondant ainsi deux personnages bien distincts. Là aussi, David était invité à prendre ses pinceaux pour immortaliser la figure de Marat :

Toi son fidèle ami, peintre de Pelletier,
Redonne-le nous tout entier,
Immortel sur la toile...

Il faut dater aussi de l'été de 1793, mais sans qu'on puisse déterminer de quel mois, l'*Ode* VIII,

Ô Versaille ! ô bois, ô portiques...

écrite entre deux visites à Luciennes, en pensant à Fanny...

Son nom qu'à tes forêts j'ose apprendre le soir,
Quand, l'âme doucement émue,

J'y reviens méditer l'instant où je l'ai vue,
Et l'instant où je dois la voir...

J'inclinerais en outre à placer vers le même moment, c'est-à-dire en 1793, l'*Ode* XIV,

Mon frère, que jamais la tristesse importune...

M. Gabriel Chénier[36] a bien mis, en tête de ce morceau : « Écrit à Saint-Lazare », mais je doute que cette mention soit au manuscrit, et tout semble indiquer que cette plainte douloureuse est de 1793, alors que Marie-Joseph était encore bien en vue, applaudi à la fois au théâtre et à la Convention.

Qu'il remplisse à la fois la scène et la tribune...

Ce morceau s'expliquerait moins bien entre mars et juillet 1794, en un temps où l'auteur de *Caïus Gracchus* était suspect à la Montagne, impuissant, menacé lui-même.

IV

Et, pendant ce temps, les soucis s'abattaient sur la chère maison de Luciennes. Le 2 août 1793, un décret de la Convention avait mis en arrestation (pour un marché passé avec Brienne, en 1788, par les administrateurs de la Compagnie des eaux) Pourrat et Laurent Le Couteulx. Il est vrai que, pour le moment, la mesure était mitigée : on les laissait chez eux, sous la garde d'un gendarme[37]. Mais la malheureuse Fanny n'en voyait pas moins son père et son mari menacés ensemble...

Les jours étaient mauvais pour les grands banquiers. Le 24 août, Cambon, le rapporteur ordinaire de toutes les mesures financières de la Convention, avait fait décréter la suppression, en

principe, de toutes les compagnies financières et la suppression immédiate de la Caisse d'escompte. Or, Laurent-Vincent Le Couteulx, son frère Jean-Barthélemy-Louis de La Noraye, ses cousins de Canteleu et du Molay étaient les principaux membres de toutes ces sociétés supprimées ou menacées : Caisse d'escompte, Compagnie des eaux, Compagnie des Indes. Dans le dossier de leurs arrestations, aux Archives nationales[38], c'est à tous ces titres qu'on les voit dénoncés successivement, sans parler des relations qu'on leur imputait avec l'Espagne[39]. Le soupçon les enveloppait de toutes parts, et aussi la haine, et peut-être aussi la convoitise. Cette histoire, si on pouvait la reconstituer, serait plus curieuse encore et non moins instructive que celle de leurs confrères, les Magon de La Balue, que nous a racontée M. Ernest Daudet[40]. Il suffira de noter ici que le 9 frimaire an II (29 novembre 1793) Pourrat, que nous avons déjà vu détenu dans sa maison, était dénoncé par un sieur Ducange, agent du Comité de sûreté générale, pour ses relations avec l'Espagne et écroué au Luxembourg (15 frimaire — 5 décembre), tandis que son gendre, Laurent-Vincent Le Couteulx, était écroué à l'Évêché (même date).

Pierre-Nicolas Berryer, dans ses précieux *Souvenirs*[41], a donné d'abondants détails sur les Le Couteulx, dont il était l'avocat-conseil, sur leurs prisons, sur l'apposition des scellés dans leur hôtel de la place Vendôme, etc. Ce serait m'écarter un peu trop de mon sujet principal que de refaire ce récit en commentant Berryer par le dossier des Archives et réciproquement ; je dois me borner. Mais on sent combien, devant ces coups répétés qui frappaient la bien-aimée, la pure et pieuse tendresse d'André Chénier devait se tremper de pitié ! Toutefois, rien de ces tristesses n'apparaît encore dans les odes divines à Fanny. Nouvelle preuve qu'elles sont de l'été 1793, antérieures à la première arrestation du 2 août.

———

V

Que faisait cependant le poète durant les longues heures solitaires qu'il passait dans sa petite maison de la rue de Satory, évitant de se montrer dans Versailles ? Une remarque ingénieuse de Becq de Fouquières[42] peut nous fournir une réponse : le critique a constaté, dans les fragments de manuscrits qui ont passé par ses mains, des additions et corrections faites « d'une encre très pâle et facilement altérable » sur divers morceaux écrits, en 1792 ou 1793, « d'une encre nettement et franchement noire ». Il en a conclu, avec toute vraisemblance, que le poète, « vers la fin de 1793 ou le commencement de 1794 [avant son arrestation], avait corrigé, révisé, classé et numéroté un certain nombre de ses manuscrits, en vue sans doute d'une publication ». Sa vie retirée de Versailles lui en donnait le loisir, et c'est dans ces heures de recueillement, en attendant le malheur qu'on sent rôder autour de soi, qu'on songe à se survivre. Ces manuscrits sont sans doute ceux que son père lui gardait pendant qu'il errait en Normandie à l'automne de 1792, et dont la conservation lui tenait tant au cœur : « S'ils se perdaient, écrivait-il le 29 septembre, tous les plaisirs, les études, les amusements d'une vie entière seraient perdus. » J'aime à me figurer André Chénier, surtout après que les événements, — l'arrestation de Pourrat et des Le Couteulx (et peut-être le départ de Fanny ?), — eurent interrompu ses visites à Luciennes, trompant ainsi, dans ses veillées solitaires, la détresse de son cœur.

VI

Il restait d'ailleurs en communication avec les siens. Nous avons de lui un court billet à son père[43], écrit en septembre 1793, et qui se termine ainsi : « Je ne compte point aller à Paris de plusieurs jours. *Mes tendres amitiés à mes frères*, et mes respects à ma mère. »

Les mots que je souligne ne peuvent guère viser son plus jeune frère, Louis-Sauveur, alors chef de brigade à l'armée du Nord. Ils s'appliquent nécessairement à l'aîné, Constantin, vice-consul à Alicante, mais revenu en France depuis que nous étions en guerre avec l'Espagne, et à *Marie-Joseph*. On voit donc que le rapprochement subsistait (malgré les dissentiments si profonds sur la chose publique).

Un autre billet, daté aussi de « Versailles, 1er octobre 1793[44] », nous montre André se préoccupant d'assurer sa sécurité. Il écrit à son père, ce jour-là (c'était un mardi), qu'il ira à Paris le « jeudi », c'est-à-dire le surlendemain : « Je voudrais bien que nous puissions faire quelque chose à la section. J'aurai sur moi le certificat du médecin[45]... » Pourquoi ce redoublement de précautions ? Il faut se rappeler que la loi des suspects était votée depuis moins de quinze jours (27 septembre) et que les sections avaient précisément à l'appliquer, c'est-à-dire à désigner les suspects. Il importait à André de montrer qu'il n'était ni émigré, ni déserteur de son domicile légal, et que, s'il ne faisait pas son service armé dans la section, c'est qu'il était à la campagne pour raisons de santé dûment justifiées. C'est ainsi du moins que j'interprète ce billet.

On n'avait pas d'ailleurs attendu le vote de la loi pour procéder à Paris aux arrestations des suspects. Le 11 septembre, Mme de Bonneuil, la *Camille* tant et si fougueusement aimée par André dans ses années de jeunesse, avait été arrêtée par ordre de la section de l'Indivisibilité (place Royale) et écrouée, le même jour, à Sainte-Pélagie[46]. Rien n'indique, dans ce qui nous reste de l'œuvre mutilée du poète, qu'il ait été troublé des dangers que courait son ancienne maîtresse. La malheureuse Fanny occupait alors toute son âme.

Une longue note latine, inscrite alors par André sur un livre d'érudition, où Chardon de La Rochette l'a découverte, et qu'il a publiée dans le *Magasin encyclopédique*[47], nous révèle, dans ses trois dernières lignes, l'abattement du poète dans les premiers jours de novembre 1793, alors que, après la grande hécatombe des girondins (31 octobre), l'échafaud commençait à fonctionner avec une régularité terrible : « *Scribebam Versaliæ, animo et corpore æger, mœrens, dolens, die novembris undecima 1793. Andreas C. Byzantinus.* » Le 11 no-

vembre ! le jour où Roland, si abhorré un an auparavant, se tuait au bord d'un chemin à Radepont, et la veille du jour où Bailly montait à la guillotine...

Moins d'un mois après, le 5 décembre (ainsi que je l'ai dit plus haut), Pourrat et Laurent Le Couteulx voyaient leur détention à domicile remplacée par un écrou, au Luxembourg pour le beau-père, à l'Évêché pour le gendre.

Puis, le 14 février 1794 (26 pluviôse an II), Laurent-Vincent Le Couteulx était transféré à la Conciergerie (sinistre présage !), avec son cousin de Canteleu, pour être traduits au Tribunal révolutionnaire, et, le 15, sa femme obtenait un permis de Fouquier-Tinville pour l'y aller voir[48]. Fanny était donc rentrée à Paris, dans l'hôtel familial de la place Vendôme, conférant chaque jour avec Berryer[49] au sujet des prisonniers.

Comment les deux cousins, à la veille de passer en jugement, virent-ils leur affaire indéfiniment retardée ? Berryer donne une explication qui a servi trop souvent dans des cas analogues pour qu'on l'accepte sans réserves : un subalterne des bureaux, gagné secrètement, rangeait toujours leur dossier au-dessous des autres. Mais c'est ainsi déjà qu'aurait procédé La Bussière pour sauver les acteurs du Théâtre-Français, qu'on aurait procédé aussi pour Mme de Custine, etc., etc. L'anecdote reste donc banale et suspecte. Il est possible, du moins, que l'argent n'ait pas été étranger à l'affaire. « Il en coûta des sommes énormes », dit Berryer[50].

VII

Et pendant ce temps, que devenaient les autres amis d'André ?

Les deux Trudaine, depuis le mois d'août 1793, étaient allés s'abriter à Montigny[51] ; François de Pange et Pastoret à Passy-les-Paris (celui-ci, avec son beau-père Piscatory, attiré là par une liaison avec Mme Chalgrin, la fille de Joseph Vernet) ; Roucher, depuis bien des mois, était en prison ; Lacretelle avait cherché un refuge

dans un régiment et Regnaud dans les charrois militaires ; Suard tâchait de se faire oublier à Clamart. Morellet seul était demeuré à Paris, faisait d'humbles démarches pour obtenir un certificat de civisme (sa collaboration au *Journal de Paris* avait passé inaperçue, étant restée anonyme) et parvenait même à se le faire délivrer[52].

Quant aux adversaires de 1792 (je ne parle pas des montagnards), on sait ce qu'ils étaient devenus. Et le grand Condorcet, en attendant son tour, vivait caché dans une obscure maison de la rue Servandoni[53].

VIII

Il faut encore rattacher à ce lugubre hiver de 1793-1794 l'*Iambe* III, écrit dans les derniers jours de janvier 1794, à propos du rapport présenté à la Convention (le 26 janvier) par Barère, sur la nécessité de proscrire les patois provinciaux. C'est un cri de dédain contre

Le sot fatras du sot Barère.

Mais, assurément, cette boutade violente d'un lettré n'est pas au nombre des pages qui feront vivre le nom de Chénier.

Quelques autres pièces[54], qu'on ne saurait dater avec précision, semblent aussi du même temps, ou du moins antérieures à l'emprisonnement du poète. Mais était-il encore à Versailles ? Becq de Fouquières dit qu'il était revenu à Paris au commencement de 1794. Par contre, Gabriel de Chénier, qu'il faut plutôt croire sur des détails de ce genre, dit que, lorsqu'il fut arrêté à Passy le 7 mars 1794, il *venait de Versailles* (d'où on peut conclure qu'il y résidait encore).

IX

C'est le 7 mars 1794 qu'André Chénier, venu à Passy pour rendre aux Pastoret un service pressant, y fut arrêté presque fortuitement, et c'est le surlendemain 9 qu'il fut incarcéré à Saint-Lazare, d'où il ne sortit que le 25 juillet pour aller à l'échafaud. Je n'entreprendrai pas, après les admirables recherches de Becq de Fouquières[55], de raconter sa captivité et sa mort. Je n'aurais aucun trait à y ajouter. Tout au plus pourrait-on essayer, en examinant les huit ou dix pièces écrites par lui dans sa prison, d'en déterminer les dates avec une approximation un peu plus grande. Mais c'est là un travail de scoliaste, qui fera l'objet d'une note ultérieure. Je me bornerai à consigner ici quelques dates funèbres :

Le 10 mai 1794, Calixte de Montmorin, le frère de Pauline de Beaumont, le chevaleresque soupirant de Mme Hocquart, à laquelle il pensa « jusque sur l'échafaud[56] », était exécuté, à vingt-deux ans.

Le 9 juillet, ce fut le tour de Pourrat, le père de Mme Hocquart et de Fanny, dans la première fournée du Luxembourg[57], lors de la prétendue conspiration des prisons.

Et cependant, on avait pu avoir un instant l'espoir de le sauver. Le 30 ventôse (20 mars), l'agent Ducange, — celui-là même qui avait été chargé de procéder à son arrestation le 5 décembre 1793, — avait fait observer au Comité de sûreté générale qu'il était détenu sans qu'aucune dénonciation eût été produite contre lui, ni aucun papier suspect trouvé dans son appartement, mais seulement comme dépositaire de la Caisse des eaux de Paris. De plus, Jean-Barthélemy Le Couteulx de Canteleu, arrêté en même temps que lui, avait été mis en liberté le 25 juin, sur l'ordre du Comité de sûreté générale, et après un témoignage favorable de Cambon[58]. Rien n'y fit. Pourrat paya pour tous les Le Couteulx.

> Il périt, dit Pierre-Nicolas Berryer[59], précisément par suite de la précaution extrême qu'il avait prise pour conserver ses jours. Quoiqu'il fût banquier, il s'était fait recevoir de la Société des jacobins, afin de n'être pas mis à l'index. Il n'en fut pas moins arrêté sur les bancs mêmes de cette Société, jeté

dans les prisons et envoyé à la mort… M. Pourrat était l'homme le plus doux, le plus tranquille et le plus loyal que j'aie jamais connu.

Je donne l'anecdote pour ce qu'elle vaut, le nom de Pourrat ne figurant sur aucune des listes imprimées des clubs que je connaisse, tandis que ceux des Le Couteulx se trouvent, avec celui d'André Chénier, sur les listes du Club de 89 et du Club des feuillants. Peut-être faudrait-il du moins induire de là qu'il avait des opinions plus accentuées que celles de son gendre ; on sait d'ailleurs combien ces listes sont incomplètes, et peu au courant à partir de 1792. Mais je ne veux retenir du récit de Berryer que son témoignage sur le caractère de Pourrat. C'est ainsi que j'aime à me représenter le père de la douce Fanny.

Seize jours après Pourrat, le 25 juillet (7 thermidor), André Chénier et Roucher montaient sur la même charrette.

Le lendemain, les deux Trudaine.

X

Le 27 thermidor (14 août 1794), Laurent-Vincent Le Couteulx était élargi par ordre du Comité de sûreté générale[60]. Mais il mourut, m'écrivent les membres de la famille Le Couteulx qui en possèdent la généalogie[61], dans l'année qui suivit sa sortie de la Conciergerie, par conséquent en 1795.

Quant à la pauvre Fanny, « épuisée par les émotions de la Terreur », elle lui survécut bien peu[62]. Elle mourut le 8 janvier 1796 (18 nivôse an IV). Sa fille, Hélène-Louise-Françoise, cette « fleur débile et craintive », dont le poète aurait voulu sauver les jours au prix des siens[63], la suivit de près (24 septembre 1796 — 3 vendémiaire an V).

Tous ces malheurs n'avaient pas entamé la robuste belle humeur de Mme Pourrat, et ne l'avaient pas empêchée de rouvrir son salon, aussitôt la Terreur passée. Dès 1795, nous la voyons recevoir et protéger Riouffe[64], l'ancien compagnon de fuite et de captivité

des girondins, devenu célèbre depuis la publication de ses *Mémoires d'un détenu* en janvier 1795. En 1798, Arnault, après le succès de son drame *Les Vénitiens*, s'applaudissait du suffrage « de Mme Pourrat, femme non moins remarquable par sa beauté [elle devait alors avoir passé la soixantaine !] que par sa bonté, et par la pureté de son goût que par la générosité de ses sentiments. Sa maison, dont sa fille, Mme Hocquart, faisait les honneurs avec elle, me plaisait d'autant plus que j'y retrouvais plusieurs de mes anciens amis, Riouffe, Lemercier, etc. », sans oublier Kosciusko[65].

Elle revoyait Mme de Beaumont, qui, lorsque parut, en 1801, *Delphine*, le premier roman de Mme de Staël, mandait à celle-ci « l'enthousiasme de Mme Hocquart et de sa mère[66] ».

Elles étaient en relations suivies avec Laclos et sa femme, et Marmont se disait heureux de « leur amitié[67] ».

En 1801, 1802 et 1803, Mme Pourrat conduisit aux eaux de Cauterets son petit-fils Auguste-Louis Le Couteulx, le dernier survivant des enfants de Fanny ; mais en vain, il succomba le 27 mars 1804 (6 germinal an XII). Les lettres qu'elle écrivait de là à Mme de Laclos, et qu'a publiées M. Louis de Chauvigny[68], la peignent bien : toujours aimable, toujours bonne, c'était une âme légère.

Une de ces lettres nous montre qu'elle vivait encore en mars 1814.

---

[1] Lacretelle, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*.
[2] Et dire que Barbey d'Aurevilly (*Les Œuvres et les hommes*, 2e série) a eu l'étourderie de parler du « niais girondinisme » d'André Chénier !
[3] Becq de Fouquières, *Œuvres en prose* d'André Chénier, p. 358.
[4] *Notice* de Gabriel de Chénier, en tête de son édition des *Poésies*, 1874, p. CIV.
[5] P. 417-420 de son édition de 1861.
[6] *Ode* IX, p. 269 du t. II des *Poésies*, éd. Louis Moland, Garnier, 1878.
[7] *Ode* VIII, p. 267, *ibid.* Cf. *Ode* II, p. 258, *En envoyant à Fanny les fruits de son verger*.
[8] « Presque tous les jours », dit Bec de Fouquières (*Documents nouveaux sur André Chénier*, p. 35).
[9] C'est ainsi qu'on appelait alors le joli village de Louveciennes. Mme Laurent Le Couteulx possédait là, au hameau de Voisins, sur le coteau dominant la rive gauche de la Seine, une superbe résidence, habitée autrefois par Cavoye, le grand maréchal des logis de Louis XIV, puis par la princesse de Conti. J'ai donné là-dessus, dans l'étude précédente, des détails qu'il serait excessif de répéter ici. Je me bornerai à rappeler que l'ancienne maison de Le Couteulx a été reconstruite à la moderne par leur héritier, le comte de Hocquart. Une très obligeante communication de M. le docteur Létienne, qui connaît à merveille toute l'histoire de Louveciennes, m'apprend qu'elle s'appelle aujourd'hui le château de Voisins, qu'elle a appartenu à M. Guillaume Beer, petit-neveu de Meyerbeer, que Leconte de Lisle y est mort en 1894, et que, dans ses *Dernières poésies*, s'adressant à Mme Guillaume Beer, il avait évoqué le souvenir d'André Chénier :

Ces beaux arbres, témoins de tant d'amours anciennes...,
... Sous leur ombre un poète immortel a chanté,
Dont ils gardent encor la mémoire pieuse.
Ne sens-tu pas errer cette âme harmonieuse
Comme un battement d'aile autour de ta beauté ?...

[10] *Ode* VIII. Cf. *La Jeune captive* :

Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin...

[11] *Poésies*, éd. de 1872, p. XLVII.
[12] *Lettres critiques sur André Chénier*, 1881, p. 108.
[13] *Nouveaux lundis*, t. III, p. 335.
[14] Probablement auprès de Mme Hocquart (il écrivait d'elle, en 1862 : « morte depuis peu d'années. ») ou auprès de personnes l'ayant connue. C'est ainsi qu'il sait qu'elle était née à Lyon, qu'elle mourut jeune, ce qui est exact ; mais il ignore la date de sa naissance (30 août 1766) et de sa mort (8 janvier 1796). Il croit aussi que tous ses enfants moururent avant elle, tandis que, sur trois, deux lui survécurent. On retrouve là des inexactitudes de détails inséparables de toute tradition.
[15] *Notice* de l'édition de 1872, p. XLVI.
[16] *Odes* II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX (éd. Moland). Ajoutez-y les deux *Élégies* LIV et LV, qui sont de 1792.
[17] *Ode* VI.
[18] *Ode* VII.
[19] *Ode* V.
[20] *Ode* VI. « Mai de moins de roses... »
[21] *Portraits littéraires*, t. I, p. 187, et *Causeries du lundi*, 9 mai 1851. C'est moi qui ai souligné certains traits.
[22] Becq de Fouquières, *Poésies*, p. 290.
[23] *Ibid.*
[24] *Ode* VII.
[25] Le 8 janvier 1796, à vingt-neuf ans (L. de Chauvigny, *Le Fils de Laclos*, p. 310).
[26] *Notice* de 1872, p. XLVI.
[27] L. de Chauvigny, *Le Fils de Laclos*.
[28] E. Dard, *Choderlos de Laclos*.
[29] Il méprisait Laclos. Voir l'*Iambe* II, vers 44.
[30] *Ode* III. Elle s'appelait Hélène-Louise-Françoise ; elle mourut dix mois après sa mère.
[31] *Ode* VII.
[32] *Ode* IX.
[33] Précédemment section de la Fontaine-Montmorency. Louis de Chénier y avait habité, 24, rue du Sentier, en 1791, et il y demeurait alors, 97, rue de Cléry.
[34] *Souvenirs d'un sexagénaire* (t. III, p. 324 de l'édition de A. Dietrich, Garnier).
[35] Voir *Sur un des Iambes d'André Chénier*, dans le présent ouvrage.
[36] T. III, p. 261.
[37] *Procès-verbal* de la Convention, séance du 2 août ; *Moniteur*, *id.*
[38] F^7 4774^{10}.
[39] Voir là-dessus l'étude précédente : *André Chénier après le 10 août 1792*.
[40] *Revue des deux mondes*, 15 mars et 1er août 1911.
[41] Édition de Bruxelles, 1839, t. I, p. 137-138, et t. II, p. 249-258.
[42] *Lettres critiques*, p. 58, 77, 99.
[43] Gabriel de Chénier, *Notice*, p. CV.
[44] G. de Chénier, *ibid.*
[45] Geoffroi, le médecin de la famille. Voir Becq de Fouquières, *Œuvres en prose*, p. LV.
[46] Becq de Fouquières, *Documents nouveaux sur André Chénier*, p. 111-114, a publié toutes les pièces.

[47] 5e année, t. I, p. 388. Reproduite par Becq de Fouquières, *Notice* de 1872, p. XLVIII, et *Œuvres en prose*, p. 348.
[48] *Une tentative en faveur du Roy Louis XVI, tiré des papiers du comte Le Couteulx de Canteleu*, Gisors, Buisson, 1909. Brochure non mise dans le commerce, qu'a bien voulu me communiquer l'auteur, M. le comte Le Couteulx de Caumont.
[49] *Souvenirs*, t. I, p. 137.
[50] Barère a longuement raconté, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 203-205, comment c'est lui qui avait obtenu de Fouquier-Tinville l'ajournement du procès. Mais on peut toujours douter des dires de Barère.
[51] Où ils furent arrêtés, l'un le 15 mai, l'autre le 17 juin 1794.
[52] *Mémoires*, t. I, p. 434-471.
[53] Voir *Études sur les girondins*, p. 509, *À propos de la mort de Condorcet.*
[54] *Strophes, Antistrophes*, t. II, p. 273, etc.
[55] *Vie d'André Chénier*, en tête des *Œuvres en prose*, 1872 ; *Documents nouveaux sur André Chénier*, 1875. Voir aussi les très beaux articles d'E. Caro dans la *Revue des deux mondes*, 15 avril et 1er mai 1875.
[56] *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, t. II, p. 263-265.
[57] Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 424 ; Prudhomme, *Dictionnaire des condamnés* : « Louis Pourrat, soixante ans, ex-négociant, journaliste. » Pourquoi journaliste ?
[58] Archives nationales, dossier précité.
[59] T. I, p. 138-139.
[60] Archives nationales, F^7 4774^{10}.
[61] M. le comte Le Couteulx de Caumont et M. L. Picard.
[62] Toutes ces dates nous sont fournies par M. Louis de Chauvigny, *Le Fils de Laclos*, p. 210.
[63] *Ode* III.
[64] Ph. Godet, *Madame de Charrière*, t. II, p. 208.
[65] *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. IV, p. 272.
[66] D'Haussonville, *Madame de Staël et monsieur Necker* dans la *Revue des deux mondes* du 15 mars 1913.
[67] *Le Fils de Laclos, passim.*
[68] *Ibid.*, p. 211-235.

CINQ LETTRES DE FANNY
L'AMIE D'ANDRÉ CHÉNIER

LA femme charmante pour laquelle André Chénier, aux heures les plus émouvantes de la Révolution, a écrit ses derniers vers d'amour, les plus purs et les plus beaux, ne nous est pas encore assez connue. J'apporte ici, sur elle, une petite contribution.

Il l'appelait « Fanny ».

> Fanny, belle adorée, aux yeux doux et sereins ;
> . . . .
> Fanny, l'heureux mortel qui près de toi respire,
> . . . .
> Fanny, pour moi ta vue est la clarté des cieux.

« Fanny », cela suffit aux rêveurs, épris de poésie pure. Pourquoi, diront-ils, chercher à en savoir davantage ?

Mais les curieux d'histoire littéraire et, j'ajoute, les psychologues sont plus exigeants.

Déjà Sainte-Beuve nous avait appris que Fanny s'appelait Mme Laurent Le Couteulx. Becq de Fouquières, dans ses patientes investigations sur André Chénier, en avait dit un peu plus. Assez récemment, un livre intéressant, *Le Fils de Laclos*, de M. Louis de Chauvigny, nous a donné les dates de la mort de Fanny et de ses jeunes enfants, avec divers détails sur sa famille. Des renseignements que m'ont fournis depuis M. Georges Guigue, archiviste du Rhône, et M. Bondurand, archiviste du Gard, m'ont fait connaître la date et le lieu de sa naissance et les origines de ses parents.

J'ai pu ainsi, avec diverses autres indications ramassées çà et là, reconstituer, dans les deux études précédentes, la personnalité de Fanny, et marquer quelques points des relations du poète avec elle.

Mais, dans ces relations, c'est surtout André Chénier qui nous apparaît ; nous ne connaissons d'elle qu'un court billet à André, du mois d'août 1792 ; elle reste comme voilée.

Tout au plus l'entrevoyons-nous dans une esquisse saisie au passage par un étranger, qui fut son hôte un jour : « Elle est ce qu'on nomme belle ; mais ses traits ne font pas l'impression que feraient des traits moins beaux avec plus d'esprit. Cependant, elle paraît très douce et bonne, et non sans instruction... » Ainsi, de la beauté, de la bonté, quelque instruction, assez peu d'esprit, voilà comme l'a vue Georg Forster, à la campagne, en mai 1793. Les extraits de lettres qu'on va lire nous révéleront au contraire un esprit fin et délicat.

Ces lettres, que M. le comte Le Couteulx de Caumont a bien voulu tirer de ses archives familiales et me communiquer en copie, sont adressées par Fanny à son cousin Le Couteulx de Canteleu, ancien constituant, depuis membre du Conseil des Anciens, du Sénat, etc. Elles vont du 20 août au 1er septembre 1795 et sont écrites de Dieppe, où elle avait conduit ses enfants aux bains de mer.

I

Mais résumons d'abord ce que j'ai recueilli sur elle et sur les siens.

Son père, Louis Pourrat, originaire de Nîmes, banquier à Lyon, puis à Paris, avait une situation considérable dans la finance.

Sa mère, Magdeleine Boisset, était fort belle et avait été galante, disent les mauvaises langues du temps.

Fanny, — Françoise-Charlotte, — était née à Lyon en août 1766. Sa sœur, née aussi à Lyon, en 1770, devint en 1787 la comtesse Hocquart.

Pour elle, elle fut mariée en 1785 à Laurent-Vincent Le Couteulx de La Noraye, frère cadet et associé du célèbre financier La Noraye, un des plus puissants manieurs d'argent du règne de Louis XVI, si vivement attaqué dans les polémiques de Mirabeau, de Brissot, etc.

La fortune, des deux côtés, était énorme. Benjamin Constant écrivait, en 1787, que la cadette des filles Pourrat devait avoir en dot 90.000 livres de rentes et les La Noraye étaient certainement plus riches encore.

C'est dans ce milieu si opulent, très mondain, très ouvert aux gens de lettres (Marmontel, Suard, Morellet, etc.) qu'André Chénier avait connu, dès 1787, Mme Pourrat et ses filles. Mais c'est après son retour d'Angleterre, en 1790, qu'il les vit le plus. Il se rencontrait alors, dans les clubs d'opinion modérée dont il faisait partie, avec tous les Le Couteulx des diverses branches, ce qui ne put que le rapprocher davantage de Fanny. Dès 1791, on le voit familièrement reçu chez elle à Luciennes[1], sa belle résidence d'été, et il écrit des vers touchants sur la mort d'un de ses enfants. Puis, en 1793, pendant qu'il vit caché à Versailles, il franchit souvent les deux lieues qui le séparent de Luciennes, il aime en silence, et il écrit pour sa bien-aimée d'immortelles élégies.

Mais bientôt arrivent les jours funèbres. Dès le mois d'août 1793, Pourrat et son gendre, et tous les Le Couteulx, tous anciens administrateurs de la Caisse d'escompte, de la Compagnie des eaux de Paris, etc., sont emprisonnés. Pourrat est guillotiné le 9 juillet 1794 ; quinze jours après, le 25, c'est le tour d'André Chénier. Quant à Laurent-Vincent Le Couteulx, rendu à la liberté le 14 août, presque aussitôt après le 9 thermidor, il meurt vers la fin de septembre 1794.

II

Voilà donc Fanny veuve, avec deux jeunes enfants, Hélène et Louis. Elle a perdu tragiquement son père, prématurément son mari. Mais l'amitié de son cousin Le Couteulx de Canteleu la soutient dans ses épreuves. Canteleu, en rapports incessants avec le gouvernement thermidorien, était chargé de la liquidation générale de toutes les banques des Le Couteulx, et travaillait à sauver le plus possible de leurs fortunes. Fanny, tutrice de ses enfants, était donc son associée dans cette entreprise. Il est vraiment curieux de voir, dans ces cinq lettres, — en des passages que je ne donne pas, n'étant pas en mesure d'y joindre les éclaircissements nécessaires, et déjà même dans ceux que je conserve, — combien cette fille et veuve de grands banquiers était experte et vigilante au maniement de ses fonds. Elle s'occupe avec lui d'acheter en Normandie des terres de rapport ; elle fait faire, en Amérique, par ses parents, les Le Couteulx de Caumont et de Clériot, et aussi par un ami, Robert Morris, gouverneur de l'État de New York et ministre des Finances des États-Unis, des acquisitions de domaines : « Il faut se faire un lit en Amérique, au cas que *la pompe* n'y suffise pas. » (Cette expression, qui revient plusieurs fois dans les lettres, semble désigner la liquidation dont Canteleu était chargé.) Bien que le principal souci de la jeune mère semble être de sauvegarder la fortune de ses enfants, il n'en reste pas moins que la Fanny du poète se montre là sous un jour un peu inattendu ; ce n'est pas celle que Chénier nous montrait, à la terrasse de son château de Luciennes, alors que :

Sur le gazon assise et dominant la plaine,
Des méandres de Seine,
Rêveuse, elle suivait les obliques détours.

III

C'est sans doute pour sa fille Nelly, d'une santé bien frêle,

Cette fille aux doux yeux, fleur débile et tardive

que la Faculté, dans l'été de 1795, ordonna les bains de mer de Dieppe. Mais Fanny elle-même, on va le voir, était déjà bien malade.

Elle y arriva vers le 15 août, pour y passer un mois.

Les lettres qu'elle adressa de là à son cousin Canteleu, alors même qu'elles n'auraient pas pour nous l'intérêt d'avoir été écrites par la femme qu'a aimée et chantée André Chénier, seraient déjà assez curieuses, en nous montrant Dieppe en 1795, menacé par les croisières anglaises, et la rareté des subsistances dans cette riche Normandie, et les révoltes de la jeune femme élégante devant la sordidité de son auberge, etc. Mais laissons-la parler elle-même.

Lettre I

Au citoyen Le Couteulx-Canteleu, 16, place Vendôme, à Paris.

Dieppe, le 3 fructidor [20 août 1795].

... Votre écriture, votre petit bout de lettre m'a fait un plaisir que je ne puis assez vous dire. Fatiguée à l'excès, désolée de tout ce que j'avais fait de chemin pour m'éloigner de vous, cherchant de nuit notre cher correspondant pour savoir où aller débarquer, frappant à toutes les portes, tournant dans de vilaines petites rues et emportant à chaque tour de roue un morceau de maison, au grand scandale du propriétaire, qui criait comme un écorché, j'arrive enfin à la porte de M. Le Grielle, qui se précipite dans la rue avec sa chandelle, et sa servante me dit où je dois aller coucher et me remet votre lettre. Mon premier soin fut de la lire en débarquant à mon *Hôtel de Londres*. Pendant ce temps-là, le maître de l'auberge parlait anglais avec Nelly et la bonne. Ma lettre lue et relue, je jette mes regards dans ma chambre, pour voir si la

propreté, que m'annonçaient le nom pompeux de l'auberge et le langage de son maître, existait, et je ne vis que poussière, que des araignées, la tapisserie en lambeaux, les tables et les chaises boiteuses.

Je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, tant mon lit sentait le poulailler, je me levai avec le jour pour commencer mes travaux ; depuis ce moment, on ne cesse de déblayer, et, quand je partirai, la chambre commencera à être habitable. M. Le Grielle est venu recevoir mes remerciements pour le choix qu'il m'avait fait et m'a assuré que mon appartement était ce qu'il y avait de mieux dans Dieppe. C'est un fort bon homme, sa visite m'a beaucoup tranquillisée : il m'a dit qu'on mourait de faim, qu'à quelque prix que ce fût on ne pouvait rien se procurer, que son domestique battait le pays sept ou huit jours et rapportait un œuf. Cela m'a fait voir que ce n'est point la faute de mon auberge si je meurs de faim, cela m'a ôté l'envie d'en changer, et je suis actuellement très contente.

Il m'a procuré un grenadier [?] et sa mère pour nous baigner ; j'avais voulu commencer hier au soir, mais le vent était trop violent. Ce matin à 8 heures, je suis partie pour notre expédition, qui n'a pas réussi. La mer était trop basse, nous fûmes obligés de faire un chemin prodigieux dans les sables, par un gros vent froid ; arrivés au bord des vagues, elles devinrent si violentes et avaient tellement l'air de vouloir regagner le rivage, que la peur s'empara de nous tous et que nous repartîmes en courant à travers les flaques d'eau. Ce soir, si le vent s'apaise, nous tâcherons de nous baigner. C'est une chose si incommode que les bains de mer sans les facilités que l'on a en Angleterre, que j'aurais attendu la paix pour baigner mes enfants si je m'en étais doutée. Il est possible que ce gros vent froid dure sept ou huit jours. Dieu sait alors combien de temps je resterai dans cette odieuse ville !

Si je me portais bien, j'échapperais à l'ennui en parcourant les environs, mais je n'ai point de force, et je ne puis marcher sans être oppressée.

Je vais m'occuper de trouver quelque emploi de nos fonds, le maître de l'auberge est un brocanteur de terres, il va chercher.

Je reçois votre seconde lettre, mon cher ami, et vous en remercie ; je vois avec plaisir que vous déjeunez avec maman, et que vous allez au spectacle ensemble. C'est nous être quittés le moins possible.

... Recommandez à maman et à ma sœur de m'écrire le plus souvent possible. Je n'ai encore reçu signe de vie que de vous.

Lettre II — Au même.

Dieppe, le 7 fructidor [24 août].

... J'ai baigné mes enfants ce matin, le temps était chaud et la mer bien calme. Malgré cela, il n'est point de bêtises qu'ils n'aient imaginées. Après avoir été brave hier, Nelly a fait des cris exécrables. Malheureusement, j'étais si malade que je n'ai point pu me baigner avec eux ; mon courage leur en eût inspiré, et je me désolais sur le rivage, en voyant qu'elle se faisait plus de mal que de bien. Ce soir, je tâcherai de me baigner pour l'exemple.

L'ipécacuana, que vous avez la bonté de me conseiller, me fait beaucoup de mal. Si c'était une toux d'estomac, il me conviendrait, mais ce n'est pas cela. Je prendrai demain du bouillon de navets, et je fais chercher des grenouilles. Vous voyez, mon cher ami, que je suis obéissante, que je me soigne et veux vous revoir. Adieu.

Lettre III — Au même.

Dieppe, le 9 fructidor [26 août].

Non, mon cher ami, je n'irai point à Boulogne. J'en ai assez de voyages et d'éloignement de vous. D'ailleurs, comme vous l'observez fort bien, quand on a passé un hiver comme j'ai dû le faire, on ne meurt point d'ennui ni de désobéissance. J'avais désiré les conseils de votre bon esprit, j'ai fait ce que j'ai pu pour arranger ma cage le moins mal possible et parcourir mes trente jours d'une manière tolérable. Pour cette affaire, j'ai vu et entendu les *pataquès* de Mme de Cavellier, qui m'a assuré qu'elle aussi mourait de faim et d'ennui, qu'on était complètement ruiné dans cette ville, et qu'il n'y avait aucune société. En conséquence, je vais tâcher de me tirer d'affaire par de véritables ânes. On doit m'en procurer deux, la bonne et moi emporterons les enfants en croupe, et nous irons *voir si on peut voir* quelque chose, car nous sommes au fond d'un puits, et mes jambes seules ne peuvent m'en tirer. J'espère que Nelly se trouvera bien de cet exercice...

... Adieu, mon bon ami, voilà dix jours de passés, c'est quelque chose.

Lettre IV — Au même.

Dieppe, le 12 fructidor [29 août].

... Je serais fâchée, mon cher ami, de donner la moindre peine à votre bon fermier, n'en ayant pas besoin ; je m'accoutume à la mauvaise cuisine de

mon auberge. Comme je n'ai point d'appétit, j'appelle mourir de faim n'être pas tentée de manger, et cela vous aura trompé. Vous voyez avec quelle grandeur d'âme je m'accuse de mes défauts ; il est difficile de dire plus franchement qu'on est gourmande. Vous me garderez le secret.

Les assemblées primaires sont donc pour le 20[2]. Vous serez nommé, on ne pourra mieux faire, et je serai désolée parce que je ne vous verrai plus. Mon amour pour la République ne résiste pas à cette crainte, et ce sera votre faute si j'ai l'infamie de regretter l'exécrable despotisme de nos anciens rois. Adieu, mon cher ami, vous ne serez pas plus indigné que je ne le suis de ce que je viens de proférer.

Lettre V — Au même.

Dieppe, le 15 fructidor [1er septembre].

Plaisanterie à part, mon cher ami, j'attendrai les Anglais et ne me livre point à la crainte que vous voulez m'inspirer. Vous ne me connaissez pas encore si vous ne savez pas que j'ai peur d'une mouche et pas la crainte de ce qui en vaut la peine. Je suis un peu folle, demandez à maman ce qu'elle en pense. Toute la journée, les lorgnettes sont braquées sur le port. On entend dire : en voilà deux, en voilà trois !... Le drapeau d'alarme est déployé. Mais, après l'aventure de Quiberon[3], il n'est pas permis d'avoir peur, je les attends de pied ferme et espère qu'ils débarqueront une bonne servante ; je tendrai les bras et l'emporterai pour me délivrer de la poussière qui fait le malheur de ma vie. Dites après cela que je ne vois pas les choses du bon côté et que *je saisis aux cheveux ce qui se présente de désagréable dans la vie*. Voilà comment on est injuste.

... Je vous le répète, on ne vit en repos qu'à Dieppe ; cette assurance de ne voir personne est délicieuse, j'attends les nouvelles que vous m'annoncez pour demain avec impatience. Je vois avec plaisir que vous m'enveloppez toujours de vos espérances et voulez me conserver pour associée.

... Adieu, mon cher ami, voilà quinze jours de passés...

IV

Tout indique, dans ces lettres mélancoliques, que Mme Le Couteulx était déjà profondément atteinte, probablement par la phtisie

pulmonaire. Elle tousse, elle n'a aucun appétit, elle ne peut marcher sans être essoufflée.

Elle mourut quatre mois après, le 8 janvier 1796.

L'année n'était pas écoulée que sa petite Hélène succombait à son tour (24 septembre).

Les soins de la grand-mère Pourrat firent vivre son fils Louis quelques années de plus. Nous voyons, par des lettres d'elle qu'a publiées M. Louis de Chauvigny, qu'en 1801 et 1802 elle le menait aux eaux de Cauterets. Mais ce fut en vain. Il mourut le 27 mars 1804.

Dans une édition des *Poésies* d'André Chénier qu'a donnée Becq de Fouquières en 1882 chez l'éditeur Charpentier, il y a un portrait de Fanny, de profil, fort élégant, « d'après une peinture de David ». C'est sans doute celle qu'aurait vue Sainte-Beuve et dont il parle dans ses *Nouveaux lundis* (20 octobre 1862) : « Un portrait d'une extrême délicatesse. »

[1] C'est ainsi qu'on disait alors pour Louveciennes.
[2] 20 fructidor (6 septembre). Pour choisir les électeurs du second degré, qui devaient nommer les députés au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens ; Le Couteulx de Canteleu fut en effet nommé député de la Seine à ce dernier Conseil.
[3] 21 juillet 1795.

À PROPOS
D'AIMÉE DE COIGNY

AVEZ-vous lu *Alvare* ? Non ? Et bien alors, ne le lisez pas. Ce roman, qu'Aimée de Coigny, « la jeune captive » de Saint-Lazare, écrivit vers 1810 et qu'on vient de publier, est bien une des choses les plus ennuyeuses qu'on puisse imaginer. Pour me consoler de cette déception, l'idée m'est venue de relire les *Mémoires* de cette grande dame si légère, édités voilà quelques années par M. Étienne Lamy[1]. Autre déception.

Les soixante pages de ce manuscrit consistent uniquement dans le récit des efforts que firent, de 1812 à 1814, Mme de Coigny et M. de Boisgelin, alors son amant, pour amener Talleyrand à travailler à la restauration des Bourbons. Ces efforts furent-ils aussi décisifs qu'elle le prétend ? Assurément les événements y contribuèrent davantage. Le récit est d'ailleurs d'une plume aisée, et semé de réflexions inintelligentes comme celle-ci :

> En 1792 même, lorsque les troupes prussiennes furent chassées du territoire, est-ce un mouvement national qui les repoussa ? À cette époque terrible, les riches propriétaires renfermés dans des cachots, spoliés, égorgés au nom de l'anarchie, n'étaient plus comptés dans la nation, et peut-on appeler nation un peuple sans discipline et sans chefs ?

Paroles sacrilèges, mais surtout ineptes ! Les « fils de savetiers » qui arrêtèrent et étonnèrent à Valmy l'invasion prussienne firent bien voir qu'il y avait une nation. L'excuse d'Aimée de Coigny, c'est qu'à ce moment-là elle était à Londres, accouchant en secret d'un enfant de l'amour. Si elle se fût trouvée en France, dans sa

terre de Mareuil-en-Brie, assistant au départ des volontaires, au passage des troupes marchant à la frontière, peut-être eût-elle senti le grand frémissement national, et en eût elle gardé l'ineffaçable souvenir.

Et je m'étonne, pour le dire en passant, que l'éditeur de ces *Mémoires*, qui ne manque pas, lorsque Mme de Coigny parle dédaigneusement des prêtres, de faire en note les réserves qu'il croit nécessaires, n'ait pas jugé à propos d'en user de même ici.

Cela m'amène à dire quelques mots de l'*Introduction* de M. Étienne Lamy, le morceau capital du volume (146 pages sur 253). Je n'en discuterai pas les idées, remarquables d'ailleurs à plusieurs égards ; cela nous mènerait trop loin. Je voudrais seulement relever quelques lapsus, qui déparent fâcheusement ces pages intéressantes.

Page 53. — Notice sur Garat. « Député important *de la Gironde*, ministre de la Justice et *régicide* sous la Convention. » Garat a siégé à la Constituante, comme député du bailliage d'Ustaritz. Il n'a jamais été du parti de la Gironde, sinon par des sympathies peureusement refoulées. (Il était ministre quand la Gironde succomba au 31 mai 1793.) Il n'a pu être *régicide*, au sens que l'histoire donne à ce mot, puisqu'il n'était pas membre de la Convention. C'est lui, il est vrai, qui eut la pénible mission de notifier à Louis XVI, en sa qualité de ministre de la Justice, le décret de condamnation. Mais cela ne suffit pas pour le qualifier de régicide.

Page 45. — Les noms des membres du Comité de sûreté générale qui signèrent le 12 vendémiaire an III les ordres mettant en liberté Mme de Coigny et Montrond (l'ami de cette époque-là) sont défigurés. Il faut lire Monmayou au lieu de *Mannuyou*, Collombel au lieu de *Collembit*, Lesage-Senault au lieu de *Lesage, Senault*.

Page 63. — À propos de la liaison qui exista, vers 1810, entre Aimée de Coigny et le littérateur Népomucène Lemercier, M. Étienne Lamy se refuse à croire qu'elle ait jamais passé les bornes de l'amitié, et il en donne la raison suivante : « Lemercier

méritait l'amitié par son caractère, et le caractère, *à soixante-dix ans*, n'inspire plus d'amour. » Il ajoute que Lemercier « n'était pas seulement vieux, mais infirme, à demi-paralysé, à peine la moitié d'un homme, et elle n'était pas femme à s'éprendre d'un buste » (le mot est joli). Le malheur pour l'argument, c'est que Lemercier, né en 1771, mort en 1840, n'avait que trente-neuf ans en 1810. M. Lamy a pris l'âge de la mort du poète pour celui de ses rapports avec Mme de Coigny. J'incline aussi, du reste, à rayer Lemercier de la liste de la pécheresse, pour la simple raison que nous ne savons rien qui nous donne le droit de l'y inscrire.

Je passe à quelques vétilles : Mailla-Garat (*p. 54*) avait 33 ans, et non 37, quand il fut appelé au Tribunat ; Biron (*p. 33*) a été guillotiné le 30 décembre 1793 (10 nivôse an II), et non le 1er janvier 1794 ; Regnaud de Saint-Jean d'Angély ne doit pas s'écrire *Regnault*, etc., etc.

Pour terminer par une remarque plus générale, je ne puis m'empêcher de regretter une ligne échappée à M. Étienne Lamy. En parlant du rôle de M. de Boisgelin à la Chambre des pairs sous la Restauration, il écrit que « ses doctrines et *ses votes* furent ceux qu'on pouvait attendre d'un *esprit sage* ». Il oublie que Boisgelin a voté la mort de Ney, comme d'ailleurs presque tous les pairs. Que Ney fût coupable, légalement parlant, c'est indiscutable ; mais envoyer à *la mort* le héros de la retraite de Russie, on ne peut dire vraiment que ce fût « d'un esprit sage ».

---

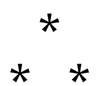
[1] *Mémoires* d'Aimée de Coigny, *Introduction* et notes, Calmann-Lévy, in-8°.

LE LYONNAIS GONCHON

IL est un nom qui revient souvent dans le récit des manifestations populaires de Paris de 1791 à 1793, c'est celui d'un ouvrier lyonnais, dessinateur en soie, fixé à Paris avant la Révolution, grand harangueur, que la foule appelait « l'orateur du peuple » ou, plus particulièrement, « l'orateur du faubourg Saint-Antoine ».

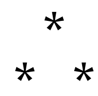
M. Victor Fournel lui a consacré une notice bien superficielle, bien incomplète[1]. Il mériterait une monographie plus étudiée, qu'il serait aisé de faire avec les journaux et brochures du temps, et en puisant aux Archives nationales, où sont plusieurs pièces qui le concernent. Le temps et les moyens me manquent pour ce travail, et je me borne à en signaler l'intérêt à quelque jeune érudit lyonnais, qui trouverait sans doute, à Lyon même, d'autres détails sur Gonchon et sa famille.

En attendant, je vais essayer, avec les documents que je puis atteindre et quelques pièces inédites que j'ai sous les yeux, d'esquisser le personnage et son rôle.



Gonchon était né à Lyon, j'ignore en quelle année. Il y avait sa famille, ses sœurs, un oncle (qui était maire de la Croix-Rousse, en juin 1795)[2]. Mais avant la Révolution, après avoir été dragon, il était allé s'établir à Paris, au faubourg Saint-Antoine, et y exercer l'art de dessinateur en soie. À l'en croire il était aussi mécanicien, connaissait les teintures, les métaux, l'acier, et avait refusé, par patriotisme, de porter ses talents en Angleterre. Il était marié, et père de quatre jeunes enfants.

Il s'enflamma pour la Révolution. Dès la première heure, le 13 juillet 1789, nous le voyons apparaître, haranguant les 1.200 Gardes françaises de la rue Verte, au faubourg Saint-Honoré, et les amenant à passer du côté du peuple[3]. Il dut certainement prendre une part active à la journée du lendemain[4], car ce sera bien des fois « au nom des hommes du 14 juillet » qu'il portera la parole devant la Législative et la Convention. Doué d'une voix retentissante, d'une stature athlétique, d'un aplomb que rien ne déconcertait, il devint bientôt l'orateur attitré des députations populaires de son faubourg. Dès que la foule se met en mouvement, il est là, la conduisant ou la suivant (c'est le cas de tous les agitateurs), aux journées des 5 et 6 octobre 1789 ; à l'affaire du 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars ; à la procession des suisses de Châteauvieux, en avril 1792 ; à l'envahissement des Tuileries, au 20 juin ; à la bataille du 10 août. Il était alors avec son ami Fourcade, — un autre meneur moins désintéressé que lui, — un familier du *Courrier de Paris* de Gorsas, de *La Sentinelle* de Louvet. Gorsas ne cessait de les louer tous deux, et Louvet, toujours étourdi, proposait aux électeurs parisiens d'envoyer Gonchon siéger à la Convention !



Un orateur qui savait remuer si puissamment les masses était un instrument précieux à acquérir, et le parti girondin s'y appliqua de bonne heure. Il semble bien que, dès le mois de mars 1792, Gonchon ait travaillé pour lui, dans toutes les circonstances où il fallait aller à l'assaut de la royauté[5].

J'ai dit qu'il avait pris part à la journée du 20 juin ; le 25, il s'était présenté à la barre de la Législative, avec une députation de la section des Quinze-Vingts (son faubourg), pour justifier et glorifier cette insurrection ; le mois suivant, il figurait parmi les rédacteurs du *Journal des hommes du 14 juillet et du faubourg Saint-Antoine*, créé en vue de la bataille décisive qui se préparait[6].

Mais c'est surtout après le 10 août qu'on l'employa ; on le fit « missionnaire patriotique ». La France, surtout dans les départe-

ments du nord-est envahis par l'ennemi, était alors couverte de commissaires, envoyés les uns par le Conseil exécutif, les autres par Roland de son autorité propre, pour stimuler la défense nationale et rallier les populations au gouvernement nouveau. Gonchon, dont on n'avait plus besoin au faubourg Saint-Antoine pour le moment, fut un des commissaires de Roland. Voici comment celui-ci, dans un placard affiché vers la fin de janvier 1793[7], pour rendre compte des 100.000 livres mises à sa disposition par le décret du 18 août 1792, définit cette mission :

N° 11. — Dans le mois de septembre, le citoyen Gonchon fut envoyé dans les départements envahis par les Prussiens, sous le déguisement d'un colporteur de livres. Dans cette vue, on lui fournit un petit assortiment de livres qu'il a donnés dans le cours de sa mission, et dont l'état quittancé du citoyen Reynier, sous le n° 11, se monte à 437 liv., 15 sols.

J'ai retrouvé cette facture de Reynier (un des directeurs de l'imprimerie du Cercle social) dans un dossier de papiers de Roland conservé au château de Rosière, près Bourgoin, chez ses descendants[8].

Elle est curieuse, la voici :

État des livres fournis à Gonchon.

Du 30 août.

2.	*Lettres sur le ministère*	3 l.	»
2.	*Journées de Marathon*[9]	2 l.	10 s.
3.	*Lettres*, de Creuzé-Latouche	1 l.	16 s.
2.	*Esprit des religions*[10]	14 l.	»
3.	*Code conjugal*[11]	3 l.	»
1.	*Ci-devant nobles*[12]	1 l.	5 s.
3.	*Influence de la liberté*[13]	1 l.	10 s.
3.	*Rotation du service militaire*[14]	1 l.	10 s.
3.	*Liberté de la presse*[15]	2 l.	5 s.
1.	*Nitoua franka*[16]	1 l.	10 s.
1.	*Convention nationale*, de Condorcet[17]	»	10 s.
1.	Favier[18]	1 l.	»
1.	*République sans impôt*[19]	3 l.	10 s.
1.	*Théorie des droits de l'homme*[20]	2 l.	»

1.	*Sens commun*[21]	1 l.	5 s.
1.	Collection de la *Chronique*[22], juillet-août, 2e à 1er	22 l.	»
		62 l.	11 s.

Au même, par la diligence.

6.	*Amiral*[23]	6 l.	»
4.	*Chronique*, collection	60 l.	»
4.	*Chronique*, juillet-août	20 l.	»
10.	*Défense de Paris*[24]	20 l.	»
2.	*Constitution*, de Delolme[25]	10 l.	»
10.	*Esprit des religions*	70 l.	»
10.	*Influence de la liberté*	5 l.	»
10.	*Inconvénients du droit d'aînesse*[26]	25 l.	»
12.	*Lettres*, de Creuzé-Latouche	7 l.	4 s.
10.	*De la liberté de la presse*	7 l.	10 s.
10.	*Code conjugal*[27]	10 l.	»
10.	*Favier*	10 l.	»
2.	*Mably*[28]	18 l.	»
10.	*Principes de J.-J. Rousseau*	30 l.	»
10.	*Régime colonial*	7 l.	10 s.
2.	*Constitution*, d'Auger[29]	20 l.	»
10.	*Numéraire métallique*[30]	10 l.	»
4.	*Sens commun*	5 l.	»
10.	*Théorie des droits de l'homme*	20 l.	»
		437 l.	15 s.

Un bibliophile, plus exercé que moi, parviendrait, sans doute, à identifier tous les ouvrages portés sur cette liste. Je n'ai su en reconnaître que quelques-uns. On peut, du moins, à voir la place que Lanthenas y occupe, tenir pour certain que cet ami des Roland, alors chef de la 3e division au ministère de l'Intérieur, et organisateur des missions, avait présidé à la pacotille de Gonchon. Singulier mélange d'ouvrages de doctrine et de brochures de circonstance ! Lorsque Mme Roland faisait appel à la plume d'Antoine Lemaire, l'auteur populaire de *La Trompette du Père Duchêne*, de *L'Ami des soldats*, etc., qui émaillait sa prose de b... et de f..., elle comprenait mieux ce qui convenait pour surexciter les énergies populaires dans les départements envahis[31]. Et Gonchon lui-même, lorsqu'il ensei-

gnait les chants patriotiques aux soldats en marchant à leurs côtés, servait plus efficacement la patrie.

C'est le 30 août, comme on le voit par la facture de Reynier, que Gonchon se mit en route. Le 14 septembre, il se trouvait à Bar-le-Duc et adressait, de là, à Roland, une relation fort intéressante de son expédition[32].

Il était de retour de sa mission le 18 septembre, deux jours avant Valmy, puisque c'est ce jour-là qu'il signait le reçu suivant, dont le libellé, détail à noter, est de la main de Mme Roland[33] :

> Je reconnais avoir reçu de M. Roland la somme de cent livres pour indemnité du temps et des soins que j'ai consacrés, ce mois-ci, aux objets qu'il m'a confiés.
>
> Ce 18 septembre, l'an 4e de la Liberté. GONCHON.

C'était, sans doute, un acompte ou un solde de son indemnité de mission, pour laquelle il dit quelque part n'avoir reçu que 450 livres en tout.

Il a raconté son expédition dans des écrits justificatifs qu'il publia plus tard[34], mais que je n'ai pu atteindre. Force m'est donc de recourir à l'analyse qu'en donne M. Victor Fournel :

> Il partit à pied, le sac au dos, et sur la route de Verdun..., il afficha aux arbres le décret accordant cent livres de rente aux déserteurs [allemands] ; comme ce placard n'était écrit qu'en allemand, il fut même arrêté, par la Garde nationale, comme espion. À Bar, il fit renverser les fourches patibulaires et gratter les armoiries, et il se vante d'avoir, sur une hauteur voisine, chanté avec un groupe de patriotes des hymnes civiques et guerriers d'une telle force qu'ils furent entendus à plus d'une lieue à la ronde... Il en apprenait aux soldats, en suivant l'armée, par la pluie et par la boue, dans les plaines de la Champagne, et il les faisait boire à la République, avant qu'elle fût proclamée.

C'est bien ainsi que je me figure Gonchon.

*
* *

Vers la fin de septembre 1792, nous le rencontrons chargé à Paris d'une autre mission, toute de confiance, elle aussi : après le 20 août, les Tuileries et le Louvre avaient été mis presque quotidiennement au pillage ; Roland, après d'incessants efforts, était parvenu à faire replacer sous son autorité les « maisons nationales[35] » qu'on avait eu d'abord l'imprudence de confier à la garde de la Commune, et avait aussitôt préposé à cette surveillance six commissaires, dont Gonchon[36], qui obtint même de se faire aider, pour l'inventaire de la lingerie, par sa sœur et sa belle-sœur.

Mais ces soins ne détournent pas Gonchon de son action sur les faubourgs. Le 6 octobre (Tuetey, t. VIII, p. 129), il écrit au président de la Convention au nom de la section des Sans-Culottes (47e section, Jardin des plantes) ; on voit qu'il se transportait, au besoin, d'une rive de la Seine à l'autre. Le 21 octobre, il se présente à la barre avec des députations des sections des Quinze-Vingts et Bonne-Nouvelle pour demander, dans une harangue désordonnée et grandiloquente comme toujours, l'abolition de la loi martiale, mais en même temps pour s'offrir à défendre la Convention contre les anarchistes. C'était, en ayant l'air de combattre le fameux projet de Buzot sur la création d'une « force départementale » qui aurait affranchi l'Assemblée de la tyrannie de Paris, l'appuyer indirectement. Son amendement, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'était que Paris ne fût pas exclu de participer à la défense de la représentation nationale : « Qu'ils viennent [les fédérés des départements] non pas pour vous défendre, mais pour *nous aider à vous garder*[37] ! »

Toutes les pièces publiées en mai 1793, dans le rapport de Brival sur l'inventaire des papiers de Roland[38], prouvent péremptoirement que Gonchon était, dans cette affaire, l'instrument des girondins. Le seul détail à retenir, c'est que, au témoignage même de Gadolle, l'agent secret de Roland qui négociait la démarche, l'agitateur du faubourg ne consentit qu'à grand-peine à recevoir 50 livres pour ses frais de propagande. C'était, décidément, un homme des anciens temps !

*
* *

L'orateur du faubourg Saint-Antoine était nécessairement en liaison avec Santerre, le bruyant brasseur du quartier, devenu général de la Garde nationale parisienne. Dînant chez lui, dans les derniers jours de novembre, avec Collot d'Herbois, Lasource et Goupilleau (de Fontenay), que la Convention avait nommés commissaires (18 novembre) pour aller apaiser à Nice un mécontentement populaire, ainsi qu'avec Kellermann qui venait d'être chargé du commandement de l'armée des Alpes (26 novembre), il reçoit de ce dernier une proposition bien tentante, celle de l'accompagner, d'aller recommencer là-bas sa propagande patriotique. Il accepte, et Roland lui remet 200 francs pour ses frais de route.

Mais voilà qu'au moment de partir il apprend qu'une émeute agraire, amenée par la cherté des grains, vient d'éclater en Eure-et-Loir. Spontanément, sans attendre un mandat, il y court avec son ami Fourcade. Ils parcourent les campagnes, lancent une *Adresse aux paysans*[39], vont de village en village coiffés du bonnet rouge et prêchant le respect des lois. « Vous voulez du pain, disaient-ils, et votre conduite appelle la misère publique ! »

C'est à cette expédition au pays chartrain, qui eut lieu dans les premiers jours de décembre 1792, que se rapportent les pièces suivantes, que je tire des *Papiers de Rosière*.

C'est d'abord une lettre de Gonchon à Roland :

Citoyen ministre de l'Intérieur, je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir avancé 200 livres pour m'aider à aller joindre l'armée de Kellermann, où ce général avait eu la bonté de vouloir me procurer de l'occupation. Mes dispositions faites pour mon voyage, je fus tout à coup arrêté par le trouble survenu à Chartres : mon indignation des insultes faites à des députés[40] me détermina à y aller faire une mission patriotique. Fourcade, animé du même zèle, m'y suivit.

Vous avez appris le résultat de nos efforts pour le bien de la circonstance ; il nous reste à vous prier de nous tirer de l'embarras pécuniaire où cette démarche nous a jetés. Voici le fait :

J'avais sur moi 140 francs et Fourcade 60 francs. Le citoyen Gadolle nous a fait passer trois cents et quinze livres de frais d'envoi par la poste. Ainsi nos dépenses en frais de route, impressions et générosités passagères, montent à 515 francs. Comme vous ne nous aviez pas chargés de cet objet, vous n'êtes pas obligé de nous en tenir compte. Nous vous prions cependant, Fourcade et moi, de nous avancer une somme de 600 francs, afin que nous puissions rendre les 315 francs au citoyen Gadolle et nous servir du surplus jusqu'à ce que nous ayons pu recouvrer ce que notre absence nous a fait perdre[41].

Nous nous obligeons à vous la rendre dans tous les cas où il y aurait incompatibilité avec votre ministère.

GONCHON.

Paris, ce 12 décembre, l'an IV de la République.

Cette lettre de style fort correct et d'orthographe presque impeccable, ce qui prouve que Gonchon était plus lettré qu'on ne l'a dit[42], obtint satisfaction, comme le montre le reçu suivant (coté et paraphé, parmi les pièces du compte de Roland) :

Je déclare avoir reçu du citoyen ministre de l'Intérieur la somme de 200 francs pour les frais que devait m'occasionner mon voyage à l'armée de Kellermann, et celle de 600 francs pour les dépenses que j'ai faites dans le département d'Eure-et-Loir avec mon ami Fourcade.

Je me charge de rembourser à ce dernier sa quote-part de dépenses, et je m'oblige avec lui à rendre au citoyen ministre de l'Intérieur la somme de 600 francs qu'il veut bien nous avancer, dans le cas où ses fonctions ne lui permettraient pas de nous avancer cette somme. Je m'engage, à mon nom particulier, de rembourser au citoyen ministre les 200 francs mentionnés ci-dessus et qui me regardent personnellement.

GONCHON.

Le 12 décembre 1792, l'an Ier de la République[43].

À ce moment-là, Gonchon était bien vu des deux partis en lutte dans la Convention. Condorcet lui adressait une lettre des plus flatteuses (*Moniteur* du 21 décembre), tandis que quatre députés montagnards, Tallien, Rovère, Maribon-Montaut et Audouin, le recommandaient pour un emploi d'huissier à la Convention (19 décembre). Quatre mois plus tôt, Louvet voulait l'y faire entrer

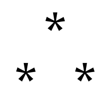
comme député ! C'était une autre manière d'y pénétrer. On voit du moins que l'orateur du faubourg Saint-Antoine n'était pas encore suspect aux jacobins. C'était là qu'était la force qu'il mettait au service de la Gironde.

En janvier 1793, il fut envoyé, ainsi que son ami Gadolle, comme missionnaire patriotique dans la Belgique nouvellement conquise, pour rallier les esprits à la cause française. Tous deux semblent avoir parlé et agi avec plus de sagesse que beaucoup d'autres commissaires. Il n'en faillit pas moins être écharpé à Tournai, le 8 mars, et ne dut son salut « qu'à son grand courage et à ses pistolets » (Aulard, *Salut public*, t. II, p. 327-328).

On le perd, d'ailleurs, dans ses allées et venues entre la Belgique et Paris.

Le 22 avril, nous le retrouvons venant à la Convention, à la tête d'une députation de la section des Quinze-Vingts, prêcher la concorde aux partis exaspérés, et désavouer ainsi implicitement l'adresse séditieuse par laquelle, une semaine auparavant (15 avril), au nom de trente-trois sections de Paris, Rousselin de Saint-Albin avait demandé l'expulsion de vingt-deux députés girondins.

Mais, le surlendemain, il y eut une première alerte. Dans les papiers de Roland, saisis le 1er avril, on avait trouvé les rapports de Gadolle, révélant ses relations avec Gonchon, et l'orateur du faubourg dut venir s'expliquer (24 avril) devant le Comité de sûreté générale où dominaient déjà les montagnards. Il se tira d'affaire tant bien que mal, et on feignit de se contenter de ses réponses[44]. On pouvait avoir encore besoin de lui.



Peu après, Garat, devenu ministre de l'Intérieur après Roland, lui confiait une mission importante à Lyon. La situation y était grave : la lutte entre la municipalité (montagnarde) et les sections (girondines) devenait chaque jour plus ardente. Gonchon partit vers le 11 mai, car c'est ce jour-là que le Comité de salut public visa son passeport[45] ; il évangélisa sur sa route, comme d'habitude ; il était

déjà arrivé le 26 avril, et fut témoin de la sanglante et déplorable affaire du 29, par laquelle commença l'insurrection de la grande cité. Il y a, aux Archives nationales, plusieurs lettres écrites par lui, à Garat, de Lyon, en mai et juin 1793, qu'il serait bien intéressant de publier[46]. M. Victor Fournel se borne à les mentionner et à les analyser sommairement. On y voit du moins que Gonchon, toujours girondin de cœur, se prononce nettement pour les sections contre la municipalité vaincue le 29 mai[47]. Vers la fin de son séjour, toutefois, il déclare combattre de son mieux les agissements séparatistes de Birotteau, le conventionnel fugitif qui était venu attiser la résistance. Il n'en résultait pas moins que sa situation devenait singulièrement fausse : agent du pouvoir central, il avait paru trop longtemps prendre parti contre lui ! Aussi fut-il rappelé.

Son retour fut pittoresque. Il prit le coche jusqu'à Chalons, puis en compagnie de six paysans fédérés, un chariot couvert, auquel il attacha une flamme tricolore et un petit arbre coiffé d'un bonnet rouge, avec un écriteau portant d'un côté : *La Constitution républicaine ou la mort !* de l'autre : *Vivent nos braves frères de Paris !* C'est en cet équipage qu'ils faisaient leur entrée dans chaque ville ou village, chantant *La Marseillaise* et criant : « Vive la Convention ! Vive la Constitution ! » Il se ralliait évidemment aux conséquences du coup de force du 2 juin, et ne pouvait guère faire autrement. Le vote de la Constitution (24 juin) lui fournissait un motif plausible pour cette dure capitulation. Il arriva enfin à Paris le 25 juillet et fut fêté au faubourg Saint-Antoine. Le lendemain, il rendait compte à Garat de son voyage et de sa réception.

*
* *

Mais on savait à quoi s'en tenir sur son rôle à Lyon. Dès le mois de juin, Marat l'avait dénoncé (F. Braesch, p. 739). Lapalus, un des plus redoutables terroristes de Rhône-et-Loire, avait envoyé des plaintes contre lui. Audouin, un de ses anciens protecteurs, l'accusa dans son journal de s'être laissé *rolandiser* (l'expression était de Camille Desmoulins et avait fait fortune) ; la section de Bonne-

Nouvelle, celle où il demeurait[48], demanda qu'il fût révoqué comme commissaire national, et enfin, le 6 septembre, le Comité de sûreté générale le mettait en arrestation, mais en consentant le surlendemain à le laisser circuler dans Paris sous la garde d'un gendarme habillé en civil. Ces ménagements pour l'orateur du faubourg parurent excessifs au Club des jacobins[49] et, finalement, il fut incarcéré, d'abord à l'Abbaye, puis à La Force. Il y était à la fin d'octobre et y resta plus de dix mois. Il ne fut élargi que le 7 août 1794, onze jours après la chute de Robespierre, probablement sur l'intervention de Merlin de Thionville à qui il avait adressé une supplique la veille, et qui devait se souvenir de l'avoir connu en Champagne aux jours héroïques de 1792, chantant à côté des soldats qui allaient vaincre à Valmy. L'ordre d'élargissement est ainsi motivé : « Détenu par les manœuvres des ci-devant conspirateurs. »

Mais le pauvre Gonchon jouait de malheur ; à peine était-il en liberté que, dînant encore chez Santerre, son vieil ami du faubourg Saint-Antoine, il s'y querellait avec Dubois-Crancé, — à propos des événements de Lyon, on le devine, — et Dubois-Crancé le dénonçait violemment au Comité de sûreté générale. Nouvelle incarcération (8 septembre), qui ne prit fin que le 20 octobre[50]. Il était bien payé, — décidément, — pour ne pas aimer les survivants de la Montagne.

Dès le 10 décembre 1794, nous le retrouvons à la barre de la Convention. Il vient présenter et recommander à l'Assemblée la veuve et le fils aîné de son frère, mort récemment à Nantes, président de la commission militaire chargée de juger les rebelles de la Vendée, laissant sa famille sans ressources. Son discours est au *Moniteur* du 13 : « J'ai passé à travers la Révolution avec une âme indépendante, mes mains n'ont été souillées ni par l'or ni par le sang. » On applaudit, et Pénières, ancien girondin, rappelle que Gonchon était à la prise de la Bastille et au 10 août.

En janvier 1795, Gonchon apparaît un instant dans les attroupements du Palais-Royal, sans que son rôle soit bien défini[51].

M. Victor Fournel a cru que, dès lors, « la vie publique de Gonchon était terminée : à partir de ce moment, son nom se perd et

rentre dans l'ombre ». C'est une grave erreur. Nous allons le retrouver dans des missions importantes.

*
* *

En prairial an III, le Comité de sûreté générale faisait appel à son patriotisme de républicain et de Lyonnais, pour l'envoyer en mission à Lyon même. Sa ville natale était alors ensanglantée par les fureurs de la réaction royaliste, que les représentants en mission Boisset, Borel, Cadroy ne parvenaient pas à maîtriser. Gonchon partit, et, à peine arrivé, envoya au Comité de sûreté générale une longue lettre, datée du 24 prairial an III (12 juin 1795), qui se trouve *in extenso* dans le recueil des papiers de Robespierre[52]. Elle fait vraiment honneur à son humanité et à sa clairvoyance. Il tient tête aux assassins, à la Compagnie de Jésus [ou Compagnie de Jéhu (n. d. é.)], il court partout pour sauver les *matevons* (c'est ainsi qu'on nommait à Lyon les anciens terroristes qu'on voulait égorger). Cette lettre mériterait d'être reproduite dans une histoire de Lyon. Pressé par l'espace, je n'en relèverai qu'un trait, qui m'a paru fort juste :

> La grande majorité des négociants désire un gouvernement, quel qu'il soit, et qui leur assure la tranquillité. Cependant, dans cette majorité, j'ai cru en apercevoir *beaucoup qui penchaient pour la République, mais avec des lois sévères contre l'anarchie, et ceux-là sont ceux qui ont montré le plus grand courage pendant le siège*.

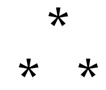
À prêcher ainsi de café en café, Gonchon risqua d'être assassiné à son tour ; il se vit cerné, menacé, et, pour échapper « aux tueurs », dut quitter Lyon et se rendre à Bourg, « faisant la route à pied pour mieux connaître l'opinion publique ». Ce trait le peint.

Lorsque la Convention eut rappelé Boisset et ses collègues, qui avaient faibli devant le désordre, et les eut remplacés par des hommes plus énergiques, Chénier vint, dans la séance du 24 juin, faire voter un décret qui suspendait tous les corps administratifs de

Lyon et, dans l'éloquent discours qu'il prononça à l'appui de sa proposition, rendit un juste hommage à Gonchon. On me permettra de citer ce passage :

Gonchon, patriote chaud, mais humain, né dans la commune de Lyon, défenseur constant des principes des Lyonnais, ennemi prononcé des mesures atroces prises contre eux après le siège ; Gonchon, que le Comité de sûreté générale avait envoyé dans sa patrie pour y calmer les esprits trop agités, a failli être victime de son zèle civique. Il a été menacé de la mort, dans les lieux publics et jusque dans la maison du représentant Boisset, par cette foule effrénée d'assassins habitués au meurtre. Un jour, entouré par eux dans un café, se voyant près d'être immolé, il prend le mouchoir de son jeune enfant qu'il menait avec lui, et lui met ce mouchoir dans la main en lui disant : « Mon fils, on va tuer ton père, ramasse bien avec ce mouchoir son sang prêt à couler, et prie ton oncle[53] de te mener à la Convention, et alors tu lui montreras le sang de Gonchon, qui, ayant défendu avec courage les Lyonnais, a été pour récompense assassiné par eux ! »

Cette contenance ferme, cette éloquence naïve imposèrent aux meurtriers et un départ secret et précipité l'arracha au péril qui n'avait fait qu'augmenter pour lui[54].



Dans la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), quand la Convention eut à lutter contre les sections royalistes, Gonchon se rangea résolument de son côté et mena son faubourg, avec les « patriotes de 1789 », à la défense de la représentation nationale. Nous le savons indirectement par la manière dont furent récompensés ses services. Un arrêté du Directoire, du 17 novembre 1795, le nomme parmi les citoyens auxquels il est accordé des secours, « en considération du zèle avec lequel ils ont contribué à la défense de la Convention[55] ».

Un mois après, autre secours : « Le ministre de l'Intérieur fera payer au citoyen Gonchon, père de famille, chargé de quatre enfants et sans fortune, la somme de trois mille livres, qui sera prise sur les fonds mis à la disposition du Directoire exécutif pour dépenses extraordinaires[56] » (arrêté du 9 décembre).

Un autre arrêté, postérieur de cinq mois (14 avril 1796), lui alloue quinze mille livres « pour dépenses relatives au maintien du bon esprit dans le faubourg Antoine[57] ».

Au cours du jour, assignats ou mandats ne représentaient que de bien faibles sommes[58]. On n'en souffre pas moins de voir le pauvre Gonchon réduit à cette situation d'agent secret salarié. Mais les temps étaient si durs ! et il avait une femme et quatre enfants à faire vivre ! On peut dire du moins qu'il ne se vendait pas, puisqu'il était secouru par ceux pour qui il avait librement combattu dès l'origine.

Une occasion se présenta bientôt de les servir à visage découvert.

Le département de la Haute-Loire était cruellement désolé par les bandes royalistes qui couraient les campagnes et provoquaient, par leurs excès mêmes, de sanglantes représailles. Le Directoire, se rappelant avec quelle vaillance Gonchon s'était acquitté, l'année précédente, de sa mission pacificatrice à Lyon, décida, le 30 avril, de l'envoyer, en qualité de commissaire, dans cette région si troublée :

> Le Directoire exécutif[59]..., considérant qu'un homme sage et instruit peut opérer le plus grand bien dans ce département, où il paraît que les habitants sont plus égarés que coupables, arrête : Art. Ier. Le citoyen Gonchon... se transportera, en qualité d'agent du gouvernement, dans le département de la Haute-Loire ; sa mission pourra s'étendre jusque dans les départements de l'Ardèche, du Gard, et autres circonvoisins...

Mais il fallut équiper le malheureux commissaire. Le procès-verbal de la même séance porte que le Directoire « accorde un habit complet au citoyen Gonchon, un de ses commissaires dans les départements du Midi. Le ministre de la Guerre fera fournir cet habit par le magasin militaire ».

Après l'habit, les frais de route : un autre arrêté du Directoire, le 4 mai, « charge le ministre de l'Intérieur d'ordonnancer au profit du citoyen Gonchon, commissaire du gouvernement, une somme de six mille livres en promesses de mandats [soit 822 francs au

cours du moment], et une autre de mille livres en valeur métallique, le tout imputable sur le crédit du Directoire[60] ».

Mais Gonchon ne veut pas s'éloigner sans laisser quelque assistance aux pauvres gens (de son cher faubourg ?). Il remet au Directoire qui, dans sa séance du 18 mai, l'adresse au ministre de l'Intérieur, « une liste contenant les noms de citoyens vraiment indigents qui sont dignes de la bienveillance du gouvernement ; le ministre est invité à visiter ces malheureux[61] », etc.

Cela fait, il se met en route. Le 23 mai, il arrive au Puy, et, assisté du général Châteauneuf-Randon[62] et de plusieurs officiers, dépose sur le bureau du département sa commission du Directoire[63]. Puis, il se met bravement à l'œuvre. Ici, je ne saurais mieux faire que de transcrire le récit de l'historien, très documenté et très impartial, que je viens de citer :

C'est au milieu d'une surexcitation générale que l'honnête Gonchon eut le courage de s'interposer entre les partis extrêmes et d'entreprendre une tournée dans ces campagnes révoltées. Accompagné du général Piston, il s'efforça de calmer les passions..., parlant aux uns et aux autres de paix et de pardon, expliquant quelles libertés la Constitution de l'an III assurait aux citoyens paisibles. « Le citoyen Gonchon, dit le président de l'administration de Langeac, ne trompera pas le Directoire par des instructions imaginaires. » Une pétition lui fut adressée par les citoyens de Langeac pour que le Directoire « accordât la pleine liberté du culte aux prêtres qui avaient fait leur soumission ».

En août 1796, la mission de Gonchon durait encore. Le 4 août, « en présence du citoyen Gonchon, du général Piston, et d'un grand nombre de citoyens, le citoyen Monfleuri prit possession du poste de commissaire du pouvoir exécutif à la place de Reynaud[64] ». Il n'y avait pas à s'y tromper, c'était la défaite du parti jacobin. Monfleuri avait présidé l'administration départementale de la Haute-Loire en 1791 et 1792, et avait été emprisonné sous la Terreur. Je poursuis les citations de M. Godard :

Les nouveaux administrateurs firent l'éloge de la manière dont Gonchon avait rempli sa mission. « En vain, dirent-ils, les factieux voulurent-ils le

tromper... Il voulut voir et s'instruire par lui-même ; ... il parcourut nos campagnes, il nous rassura, il nous consola, il nous promit justice... »

De longs mois après, ajoute M. Godard, les administrateurs de la Haute-Loire demandent qu'on leur renvoie Gonchon. « Pour faire aimer [ici] le gouvernement, il y faudrait la présence d'un homme... dont la conduite ait fait taire ses ennemis et qui ait mérité l'estime et le respect de tous les partis..., cher aux campagnes dont il a cicatrisé les plaies... »

*
* *

C'est alors seulement que je perds la trace de Clément Gonchon. Il n'est pas même mentionné dans le recueil si complet de *Paris sous le Consulat* de M. Aulard. Mourut-il dans la force de l'âge ? Tandis que son ancien compagnon de mission, Fourcade, pour s'être rallié à Robespierre, puis aux régimes qui suivirent, devenait correspondant de l'Institut (1811), consul de France à Salonique (où il mourut en 1813), s'éteignit-il silencieusement dans quelque retraite ignorée ?

Je sens tout ce que cette esquisse a d'incomplet, mais il me semble qu'il ne s'en dégage pas moins une figure très vivante, très intéressante, celle d'un homme sincèrement épris de la Révolution, enthousiaste et naïf en même temps que hâbleur et avisé au besoin, ayant donné sa vie à la cause populaire, mais toujours humain et ami de la vraie fraternité, qu'on pourrait appeler « le girondin du faubourg Antoine ».

Un pamphlet de 1795, cité par M. Dauban, dans son livre : *Les Prisons de Paris sous la Révolution* (p. 454-460), énumérant les prisonniers de La Force, le définit d'un trait assez juste : « Gonchon, figure révolutionnaire, cœur droit. »

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR GONCHON

M. Aulard nous communique la pièce suivante, qui doit paraître dans le prochain volume de son grand *Recueil des actes du Comité de salut public* :

LE COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE À BOISSET,
REPRÉSENTANT DANS LE RHÔNE, LA LOIRE, L'AIN ET L'ALLIER.

Paris, 22 floréal an III [*11 mai 1795*].

Nous t'envoyons, cher collègue, un bon citoyen qui a du zèle et qui nous a rendu plus d'une fois des services à Paris ; sa voix ne t'est pas inconnue : plus d'une fois il a paru à la barre et y a fait entendre, avec avantage, l'organe des faubourgs. Ce citoyen est Gonchon, qui, après avoir servi la Révolution à la chute de la Bastille, à la chute du trône, a également servi la République à la chute des jacobins, qu'il a concouru à renverser. Il est de Lyon, il y a des parents, il nous a témoigné le désir d'y aller et même de concourir sous tes ordres, suivant ses moyens, au rétablissement de l'ordre dans cette commune. Comme nous avons été habituellement satisfaits de sa bonne conduite ici, qu'il s'est constamment montré, depuis sa liberté, qu'il doit au 9 thermidor, le partisan zélé des lois amies et protectrices des libertés publiques, nous avons cru devoir obtempérer à sa demande, persuadés qu'il suivrait avec exactitude tes directions et les ordres que tu lui donnerais en l'associant, si tu le juges convenable, au nombre de tes secrétaires.

Nous lui avons remis une somme pour son voyage et ses dépenses, nous t'engageons à pourvoir à son indemnité, lorsqu'il manquera de fonds.

Gonchon nous a paru bon républicain, ami des lois, de l'ordre, propre à jeter dans la classe des ouvriers des maximes de sagesse et de tranquillité ; nous désirons qu'il justifie auprès de toi notre espoir et notre confiance.

Signé : MATHIEU, PÉMARTIN, KERVÉLÉGAN,
AUGUIS, BERGOEING, CALÈS, CHÉNIER, GUYOMAR, DELECLOY[65].

---

[1] *Le Patriote Palloy* ; *L'Orateur du peuple Gonchon*, Paris, H. Champion, 1892, in-8°. La notice sur Gonchon comprend les pages 259-363 du volume.

[2] Il avait aussi un frère, qui mourut à Nantes, au commencement de 1794, « président de la commission militaire créée pour juger les rebelles de la Vendée », et dont la veuve demanda des secours à la Convention pour elle et ses trois enfants (*Procès-verbal* de la Convention, séance du 7 germinal an II, 27 mars 1794). C'était donc un officier.

[3] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 313. On sait que Beaulieu était un contemporain.

[4] Son nom ne figure pas néanmoins sur la liste officielle des vainqueurs du 14 juillet dressée par M. Joseph Durieux.

[5] Voir le *Moniteur* (*passim*) et surtout Al. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. IV, n°s 155, 232, 809, etc.

[6] Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, n° 10788.

[7] Pièce publiée par Berville et Barrière à la suite de leur édition des *Mémoires* de Mme Roland, t. II, p. 419-426.

[8] La pièce, cotée et paraphée sans doute lors de l'examen des comptes de Roland, fut retirée probablement des dossiers par son ami Champagneux, alors que, redevenu chef de division au ministère de l'Intérieur (1795-1797), il projetait d'écrire l'histoire du ministère de son ancien chef.

[9] *La Journée de Marathon ou le Triomphe de la liberté*, 4 actes, en prose. (Voir *Le Patriote* du 23 juillet 1792, et le *Moniteur* du 24.)

[10] De Nicolas Bonneville, 1791, 2 vol. Le *Code conjugal* est aussi de lui.

[11] *Nouveau code conjugal, établi sur les bases de la Constitution*, de Bonneville, 1792. Imprimerie du Cercle social.

[12] Le pamphlet de Dulaure, *Liste des noms des ci-devant nobles*, etc., 1790.

[13] *Influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur*, brochure de Lanthenas qui avait paru dans la *Chronique du mois* de juin 1792, et qu'il avait aussitôt publiée à part.

[14] Autre brochure de Lanthenas, qui venait de paraître aussi dans la *Chronique du mois*.

[15] *De la liberté indéfinie de la presse*, 37 p., in-8°, par Lanthenas, publié en juin 1791.

[16] Ouvrage inconnu, probablement en langue étrangère.

[17] *Exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale* ; imprimé par ordre de l'Assemblée (Tourneux, n° 3435). *Le Patriote* des 18, 19 et 20 août 1792 en avait publié le texte. Le *Journal des débats et des décrets* (n° 333) en avait annoncé la brochure.

[18] *Observations sur la maison d'Autriche et particulièrement sur le traité de Versailles du 1er mai 1756*. L'ouvrage, déjà ancien, du célèbre publiciste venait d'être réimprimé, en 1792, par les soins du gouvernement français.

[19] De Lavicomterie.

[20] De Thomas Paine, traduit par Lanthenas, 1791 et 1792.

[21] Du même, traduit en français en 1791.

[22] La *Chronique du mois* était une revue à laquelle collaboraient Roland, Clavière, Brissot, Condorcet, Lanthenas, etc.

[23] Brochure de Lanthenas (1790) contre la traite des Noirs.

[24] *Défense de Paris et de tout l'empire*, par Julienne de Belair, ingénieur du camp sous Paris.

[25] *La Constitution de l'Angleterre*, du Genevois Delolme, avait paru en 1771.

[26] Autre ouvrage de Lanthenas, du mois d'août 1789.

[27] De Nicolas Bonneville.

[28] Probablement *Des droits et des devoirs des citoyens*, 1789.

[29] *De la Constitution des Romains sous les rois et au temps de la République*, par l'abbé Athanase Auger, qui avait paru en 1792, peu après la mort de l'auteur.

[30] De Clavière.

[31] Voir sa lettre du 18 août 1792 à Bosc, alors membre du directoire des Postes, pour faire donner un congé d'un mois à Lemaire, commis dans cette administration : « Nous avons besoin de ce temps-là pour le faire endoctriner les soldats. Son style est bon et voilà le moment de bien l'employer. J'allais le prendre pour m'en exprimer ; mais cela ne coule pas chez moi... »

[32] La pièce est aux Archives nationales, II 1448. Elle sera publiée prochainement par M. Pierre Caron, dans son recueil sur *Les Missionnaires de 1792*.

[33] *Papiers de Rosière.*
[34] *Gonchon aux citoyens de la section Bonne-Nouvelle*, in-8°, s. d. ; *Lettre écrite dans la maison de Lazare à la commission populaire séante au Louvre*. Archives nationales, F 4606.
[35] Décret du 15 septembre.
[36] Al. Tuetey, *Répertoire*, etc., t. VI, n°s 2693, 2698. Le n° 2699 est une « lettre du ministre de l'Intérieur aux commissaires..., les invitant à s'entourer de tous les renseignements propres à leur faciliter l'exercice de leurs fonctions et leur recommandant d'employer les femmes des frères Gonchon, tous deux excellents citoyens, dont l'un est leur collègue, lesquelles sont parfaitement aptes à s'occuper des dentelles et autres objets de cette nature... ».
[37] *Moniteur* du 25 octobre. Cf. F. Braesch dans son livre si richement documenté sur *La Commune du 10 août* (p. 941-942).
[38] Reproduit par Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XXVIII, p. 68-107.
[39] Tourneux, *Bibliographie...*, n° 6235, in-8° de 7 p. C'est ce que M. Braesch appelle « un réquisitoire bourgeois contre les projets de loi agraire ».
[40] Les députés envoyés à Chartres par la Convention pour apaiser les troubles avaient failli être massacrés (29 novembre) et avaient dû rentrer précipitamment à Paris.
[41] Gonchon continuait, sans doute, son métier de dessinateur, quand il en avait le temps. Il dit lui-même, dans une des pièces citées par M. Fournel, que « avant ses missions, il entretenait sa famille de son travail, auquel il consacrait deux journées par semaine, en sacrifiant les autres au service de la Révolution ».
[42] M. Braesch me paraît donc se tromper lorsqu'il avance (p. 738) que Gonchon « savait à peine écrire ».
[43] On lit dans le compte rendu de Roland : « N° 38. — Au citoyen Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, pour l'indemniser, ainsi que le citoyen Fourcade, de leurs dépenses et frais d'impression dans la course utile à la République qu'ils ont faite dans le département d'Eure-et-Loir. Leurs services et leur *Adresse* ont été applaudis par la Convention nationale (quittance du 12 décembre) ; 800 livres. »
[44] Camille Desmoulins, dans son *Histoire des brissotins*, qui parut le 19 mai, en même temps que le rapport de Brival, affecta de croire, lui aussi, que Gonchon avait bien été sollicité par Gadolle, mais qu'il lui avait résisté.
[45] Aulard, *Salut public*, t. IV, p. 96.
[46] Le catalogue de la vente d'Étienne Charavay (1900) mentionnait, d'autre part (n° 291), deux autres lettres de Gonchon à Garat, l'une écrite de Lyon, le 12 juin, l'autre de Paris, le 26 juillet, le lendemain de son retour.
[47] Il rendit compte de l'événement aux citoyens de sa section des Quinze-Vingts par une brochure de 8 pages in-8°, qui fut imprimée à Paris et réimprimée à Lyon (*Catalogue Coste*, n° 4416).
[48] Rue Sainte-Barbe, n° 5 (aujourd'hui rue Thorel). Lorsque nous voyons Gonchon parler tout à la fois au nom de la section Bonne-Nouvelle et au nom de la section des Quinze-Vingts, il faut présumer qu'ayant son domicile dans l'une, il travaillait de son métier de dessinateur dans l'autre, quand il travaillait.
[49] *Moniteur* du 27 septembre.
[50] Le 11 octobre (20 vendémiaire), il avait lancé une brochure de protestation (Tourneux, *Bibliographie...*, n° 4292).
[51] Voir Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. I, p. 395-431. On voit du moins qu'il était contre les babouvistes.
[52] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, t. 1, p. 342-350 (collection Berville et Barrière, 1828, 3 vol. in-8°). Comment cette pièce se trouve-t-elle là ? Elle n'a pu faire partie des papiers trouvés chez Robespierre, — et pour cause. Les éditeurs ont grossi leur recueil avec d'autres documents.
[53] Alors maire de la Croix-Rousse.
[54] *Moniteur* du 27 juin 1795. Ce rapport, imprimé à Lyon en même temps qu'à Paris, se trouve mentionné dans la *Bibliographie historique de la ville de Lyon*, de Gonon, n° 2170.
[55] A. Debidour, *Recueil des actes du Directoire exécutif*, t. I, p. 82.
[56] *Ibid.*, p. 214.

[57] *Ibid.*, t. II, p. 640.
[58] Les 3.000 livres du 9 décembre 1795, en assignats, valaient en numéraire 18 francs, et les 15.000 livres du 14 août 1796, en *mandats* (la planche aux assignats venait d'être brisée), un peu moins de 3.000 francs (Pierre Caron, *Tableaux de la dépréciation du papier-monnaie*, p. 389-391).
[59] Debidour, *Recueil...*, t. II, p. 262-263.
[60] *Ibid.*, p. 293.
[61] *Ibid.*, p. 409.
[62] L'ancien conventionnel, un des vainqueurs de Lyon en octobre 1793. Il était alors, dans le Haute-Loire, son pays natal, en lutte contre l'influence jacobine, que représentait Reynaud, commissaire du Directoire auprès du département, ancien conventionnel lui-même.
[63] Charles Godard, *Le Conseil général de la Haute-Loire : 1790-1800*, dans les *Mémoires et procès verbaux de la Société agricole et scientifique du Puy*, t. XII-XV.
[64] *Ibid.*
[65] Archives nationales, AF* II, 301.

GILBERT ROMME
EN 1790 ET 1791

JE viens de terminer un livre sur Louis Bosc, l’ami si connu de Roland et de sa femme, de Brissot, de La Révellière-Lépeaux, etc., dont j’ai plus d’une fois entretenu nos lecteurs[1]. La vie de ce savant naturaliste, épris de la Révolution dès la première heure et conservant jusqu’au bout les enthousiasmes de sa jeunesse, méritait d’être racontée.

Lié avec les girondins les plus marquants, resté fidèle à leurs veuves, à leurs enfants, associé à leurs illusions[2], à leurs rêves généreux, il est bien vraiment, au second plan, l’homme représentatif de leur parti.

Mon excellent ami, M. Auguste Rey, a raconté, dans deux monographies du plus vif intérêt[3], un des épisodes les plus curieux de sa proscription en 1793. Je lui ai consacré, de mon côté, un des *Appendices* de mon édition des *Lettres* de Mme Roland[4].

Le volume que j’annonce ici[5] sera, si l’expression n’est pas trop ambitieuse, le tableau plus vaste et plus complet, avec des documents en grande partie inédits, de cette noble vie.

J’en détache aujourd’hui, pour *La Révolution française*, le chapitre qui traite des relations de Bosc, en 1790 et 1791, avec Gilbert Romme, le futur montagnard, l’héroïque vaincu du 1er prairial.

CHAPITRE XII

LE CLUB DES AMIS DE LA LOI

... Vers ce moment-là, et même dès 1790, on trouve Bosc engagé dans un autre groupe militant, qui n'est pas des moins curieux à examiner dans cette Révolution aux aspects si variés, celui de Gilbert Romme et de ses amis.

Gilbert Romme, né à Riom en 1750, était parti pour la Russie, en 1779, comme précepteur du jeune Paul Stroganov, fils d'un des conseillers les plus marquants de l'impératrice Catherine II. La première éducation terminée en 1786, il fut convenu qu'il la continuerait en voyageant avec son élève : pendant trois ans ils vécurent en Auvergne, à Genève, où ils restèrent vingt mois, faisant de là des excursions dans les Alpes et dans les Vosges, à Lyon, etc. Au commencement de 1789, ils étaient à Paris. Le jeune comte Stroganov, pour s'assurer d'un incognito commode en bien des cas, se faisait appeler Paul Otcher[6]. Romme, très épris des sciences naturelles (il était correspondant de la Société linnéenne), ne tarda pas à se lier avec Bosc, et, là encore, la liaison scientifique tourna bien vite en étroite liaison politique, pour le service de la Révolution.

Le 10 janvier 1790, Romme fondait, avec ses amis, le Club des amis de la loi. Bosc en fut un des premiers adhérents. M. Marcellin Pellet[7] possédait et a signalé une feuille d'émargement, du 10 mars, où figure son nom. On se réunissait à l'hôtel de Grenoble, chez cette étrange et vaillante femme, Théroigne de Méricourt, dont le nom est associé à quelques-unes des grandes journées de la Révolution. Elle était l'archiviste de la Société. Paul Otcher en était bibliothécaire. Parmi les autres adhérents, on peut relever les noms de deux amis de Romme, Larminat et Sponville[8], de Tailhand (son neveu), futur maire de Riom, du journaliste Beaulieu, un autre fils de l'Auvergne, de Lanthenas et d'un de ses amis, l'Angevin Viaud de Belair, de Bernard Maret, l'ami d'enfance de Bosc, etc.

Dans quelle mesure la beauté et les libres allures de la fougueuse Théroigne agissaient-elles sur cette ardente jeunesse ? Quel degré d'intimité y avait-il entre elle et Romme ? Questions oiseuses.

Les insolentes malpropretés des *Actes des apôtres*, chantant en prose et en vers les amours de Théroigne avec Populus (député de Bourg-en-Bresse) et jouant sur ce nom, ne sauraient compter pour l'Histoire. Remarquons du moins que, dès le 18 février 1790, Mme Roland taquine son ami Bosc sur ses relations avec elle : « Vous ne nous avez plus dit un seul mot sur l'*étrangère* [c'est Théroigne], et votre grande discrétion me fait croire à de grandes choses ; vous êtes un peu absorbé, mais encore peut-on vous demander des nouvelles de la Société des amis de la loi. »

Ce premier Club des amis de la loi ne tarda pas à se dissoudre[9], mais auparavant il marqua son existence par une belle fête, célébrée à Versailles le 20 juin 1790, pour le premier anniversaire du serment du Jeu de paume. On scella dans un mur de l'édifice, avec des pierres de la Bastille, un monument commémoratif du glorieux serment. Romme y fit un discours. Quant à Bosc, non seulement il avait participé à la fête, mais encore il s'était occupé de l'organiser, comme le prouve la lettre suivante[10], que Romme lui adressait le 7 juin :

Pour obtenir de la municipalité de Versailles la permission d'y célébrer notre fête patriotique, nous ne pouvons pas nous dispenser de présenter une pétition au maire de Paris et au commandant-général.

Les commissaires chargés de l'adresse ont été aussi chargés de la pétition, on compte encore sur votre aide pour la première. Quant à celle-ci, comme elle est pressée, Maret doit la rédiger et la présenter aux commissaires demain, 8 juin, à 7 heures du matin, rue des Petits-Augustins. Il est indispensable qu'elle soit signée sur-le-champ par les commissaires. Faites-moi savoir si vous pouvez vous trouver au rendez-vous, sinon que je sache à quel endroit on pourra vous envoyer la pétition afin que vous la connaissiez et que vous la signiez.

G. ROMME.

Lundi 7 juin.

À Monsieur Dantic, rue des Prouvaires, n° 32.

La fête, qui paraît avoir été fort jolie, se termina par un dîner champêtre au Ranelagh du bois de Boulogne, et Lanthenas en rendit compte dans *Le Patriote* du 23 juin, en raillant au passage le luxe

que déployait, dans ses salons du Palais-Royal, le Club de 1789, fondé en janvier précédent, en même temps que le Club des amis de la loi (Bancal des Issarts[11] en avait fait partie au début), mais déjà envahi par les hommes qu'on pouvait appeler dès lors les doctrinaires du parti de la Constitution.

Dans ce même été de 1789, les noms de Bosc, de Romme et d'Otcher se retrouvent associés au bas d'une pétition, préparée par Lanthenas et Viaud de Belair, pour demander à la Constituante l'abolition définitive et absolue du droit d'aînesse. J'ai raconté[12] l'origine de cette pétition et noté les adhérents, venus des côtés les plus divers, qu'elle avait réunis. On peut dire que Bosc et Romme (et l'inséparable Otcher) étaient, avec Lanthenas et Viaud, au centre du groupement.

Mais l'éducation révolutionnaire du jeune Otcher allait prendre fin. Dès le 10 juin 1790, le comte Stroganov, informé sans doute du milieu où vivait son fils, avait demandé à Romme de quitter Paris. Il fallut bien obéir. Après la fête de Versailles, Romme et son élève partirent pour l'Auvergne ; c'est sans doute ce départ qui amena la dissolution du Club des amis de la loi[13]. Mais auparavant, et comme pour sceller son union avec la Révolution française, Paul Otcher se fit recevoir, le 7 août, membre de la Société des jacobins (son diplôme est signé par Barnave). Puis Romme le mena faire un pèlerinage au tombeau de Rousseau, à Ermenonville[14].

Romme s'installa, avec son élève, près de Riom, au village de Gémeaux, où résidait sa mère. Leur fidèle domestique Clément y étant mort le 28 septembre 1790, ils lui firent des obsèques civiles, qui furent décrites dans le journal de Millin (*La Chronique de Paris*) « sur les indications de Louis Bosc, ci-devant d'Antic[15] ».

Le 21 novembre 1790, arrive une nouvelle lettre du père, qui rappelle définitivement son fils en Russie. En conséquence, le précepteur et son élève rentrent d'abord à Paris le 1er décembre, et là le jeune Otcher, se séparant avec douleur de ses amis, reprend le chemin du pays où il allait redevenir le fils du comte Stroganov. La lettre d'adieux que lui adresse Romme, alors qu'il était déjà en route pour Strasbourg, est écrite « à Paris, dans l'appartement et sous les yeux du sieur Bosc, le 9 décembre 1790[16] ».

Romme repartit presque aussitôt pour l'Auvergne, où il comptait se fixer. Pour placer ses économies, il avait jeté les yeux sur un domaine ecclésiastique mis en vente, la chartreuse de Port-Sainte-Marie, aux bords de la Sioule. « Bosc avait même déposé sa soumission et lui promettait de venir manger avec lui les fruits de ses nouveaux vergers. » Finalement, Romme s'en tint à agrandir son ancien patrimoine[17].

Comme on vient de le voir, Bosc resta en correspondance suivie avec lui. Voici quatre lettres intéressantes qu'il lui adressa au cours de l'année 1791[18].

Paris, 15 janvier 1791.

J'ai été si occupé depuis le commencement de l'année qu'il ne m'a pas été possible de trouver le moment de répondre à votre lettre du 4, et je le suis encore trop pour pouvoir vous écrire longuement aujourd'hui.

Je vous adresse les polytypages de Pottier[19]. Je vous ferai passer par la même voie les nouveaux objets dont vous me parlez.

J'ai remis à Larminat les effets que vous aviez déposés entre mes mains. Je suis réellement fâché, d'après le désir que vous m'en aviez témoigné, que vous n'ayez pas pu acquérir la chartreuse qui vous avoisine[20]. C'eût été un adoucissement à vos chagrins que la nécessité où vous vous seriez trouvé de porter une attention active sur cette nouvelle propriété. Je ne crois pas que vous puissiez espérer dans quelque temps un fort intérêt de votre argent. L'immense quantité de valeurs qui vont être jetées dans la circulation vont le faire tomber à deux ou trois pour cent. Il n'y aura plus de placements fructueux que ceux qui se feront dans le commerce ou les manufactures. Je voudrais avoir le temps de vous faire part de quelques idées à ce sujet, mais il faut en remettre le développement à un autre jour.

Je pleure avec vous sur le sort d'Otcher. Je ne puis rien dire sur la suite des projets qu'on a sur lui. Espérez seulement à l'excellence des principes que vous lui avez inculqués. Ce que je crains le plus, ainsi que je vous l'ai déjà dit, est le premier moment de jouissance avec les femmes. S'il pouvait tomber entre des bras qui ne seraient pas corrompus au moral, des bras tels que j'en ai rencontrés dans ce jour[21], j'aurais de grandes espérances sur la continuité de sa manière actuelle de penser. Il était convenu qu'il ne vous écrirait pas avant son arrivée à Pétersbourg. Attendez avec confiance le jour qu'il vous a promis.

Je n'ai pas pu joindre La Méthrie[22] [*sic*] aux Jacobins. Il y vient tard et y reste fort peu de temps.

Je n'ai point vu Richer[23] depuis votre départ.

Toutes vos connaissances me demandent souvent de vos nouvelles, elles s'intéressent à votre bonheur. Il serait trop long de vous détailler leurs noms.

Je vous embrasse. J'embrasse Tailhand et vous souhaite la paix de l'âme si nécessaire au bonheur.

Adieu. L. Bosc.

À Gilbert Romme.

Sponville et Larminat vous écriront sous peu de jours.

Paris, 1er février 1791.

Je joins ici le montant de vos deux effets en 5 assignats + l'intérêt de 90 livres — les 54 livres que vous me deviez, c'est-à-dire 36 livres, en coupons d'assignats. Ainsi cette affaire est terminée, nous sommes quittes l'un et l'autre.

Simon m'a rapporté votre petit cachet et j'en ai payé la valeur. J'attends pour vous l'envoyer que l'on m'ait apporté les polytypages que vous avez commandés. Ce sera probablement sous peu de jours. Vous ne m'avez pas accusé la réception de la boîte que j'avais adressée à votre ami Dubreuil et qui contenait les premiers polytypages.

Avez-vous des nouvelles d'Otcher ? Il me semble qu'il devait vous écrire des frontières de la Pologne et que l'espace de temps où il a dû y arriver est assez considérable pour que sa lettre vous soit parvenue.

Vous avez vu par les papiers publiés les intrigues du Club monarchique. Ses menées ont produit une réaction dont l'effet sera extrêmement utile à la chose publique. Les esprits sont en ce moment montés au même degré d'énergie qu'ils l'étaient il y a actuellement un an. Toutes les sociétés politiques sont journellement assemblées, les sections le sont le plus fréquemment possible, et nous espérons que Stanislas Clermont, votre cher et tendre ami, votre estimable compatriote Malouet, ne réussiront pas à séduire la classe indigente pour tourner sa force contre la Révolution. Depuis votre départ il s'est établi dans plusieurs sections des sociétés savantes et des sociétés ignorantes. Ces dernières sont extrêmement nombreuses, on se bat pour y avoir entrée, et ceux qui les dirigent étant dans les bons principes, l'influence qu'elles ont sur le peuple est aussi complète qu'on peut le désirer. Les jacobins donnent la première impulsion à toutes ces sociétés, aussi leur puissance est-elle plus étendue que jamais. Je commence même à craindre que, par la

suite, il ne soit possible de la rendre nuisible, si quelque homme de talent et politiquement corrompu avait chez nous une grande influence[24].

J'ai été si occupé dans le courant du mois passé que je n'ai pas trouvé le moment de vous écrire. Dites-moi dans quel état est votre âme, dites-moi quelles sont vos occupations actuelles. Je voudrais assez de détails sur votre vie habituelle pour pouvoir me transporter quelquefois en idée auprès de vous, pour identifier mon cœur avec le vôtre dans les moments de solitude auxquels je sens le besoin de me livrer plus que jamais.

Dites à Tailhand que je lui souhaite, sans mélange de peines, le bonheur qui suit ordinairement les travaux de l'agriculture, que j'enviais souvent son sort.

Je vous embrasse. Tous nos amis se portent bien.

Louis Bosc.

———

Paris, 15 mars 1791.

Votre dernière lettre portait l'empreinte de la tristesse. Les réflexions qu'elle a fait naître ont agité mon cœur et m'ont fait désirer d'avoir plus souvent de vos nouvelles. De grâce, apprenez-nous quel est l'état actuel de votre âme, ce que vous faites et ce que vous comptez faire. Dites-nous que vous pensez encore à ceux qui vous aiment et que la Révolution vous attache autant en la voyant dans un petit cercle que lorsque vous la suiviez sur le grand théâtre de Paris. Faites-nous connaître les suites de l'influence morale de la Révolution sur les habitants de vos montagnes, etc., etc.

Vous m'aviez promis un alphabet russe et vous avez oublié de me l'envoyer.

Pottier de Lille a perdu ou brisé les moules que vous lui aviez fournis pour polytyper des estampilles. Il demande que vous lui en fournissiez de nouveaux.

Je vous envoie des graines de Mélilot de Sibérie, plante que je vous ai fait remarquer au jardin du Roi comme avantageuse pour faire des fourrages artificiels. On en sème beaucoup en ce moment aux environs de Paris, car sa hauteur de plus de six pieds, la succulence de ses feuilles et sa prompte croissance lui donnent la supériorité sur la plupart des autres plantes de la même famille. Elle demande un terrain un peu humide, mais elle croît également dans les lieux secs. Il y a de quoi semer un demi-arpent dans ce que vous trouverez ci-joint. Lisez au reste ce qui est écrit sur cet objet dans la *Feuille du cultivateur* du 9 de ce mois.

L'Assemblée nationale se corrompt de plus en plus dans ses Comités. Tonnez dans votre département pour forcer les ambitieux qui prolongent la

session à la faire finir au mois de juillet. Vous rendrez un grand service à la chose publique.

Je vous embrasse. J'embrasse Tailhand, et vous renouvelle les assurances de mon attachement.

Louis Bosc.

À Gilbert Romme.

Paris, 14 août 1791.

J'aurais voulu pouvoir changer les gros assignats ci-joints en petits comme vous me l'avez demandé, mais il ne m'a été possible que de transformer trois billets de 500 en petits de 50. J'imagine que cela suffira à votre courant et que le reste fera partie de votre capital, servira à acheter des biens nationaux.

Je me plaindrai éternellement de votre silence. J'ai reçu la lettre des religieuses, mais j'aurais voulu qu'il y eût un mot de votre part. Je suis toujours inquiet sur l'état moral de votre âme. Je voudrais vous voir, vous embrasser, causer avec vous, vous distraire par des bavardages de votre goût. Je sais que la faiblesse de votre vue, vos grandes occupations, vous empêchent de vous livrer à une grande correspondance, mais faites tenir la plume par Tailhand, par ce paresseux de qui je n'ai pas reçu un mot depuis notre séparation.

Je suis si courroucé contre l'Assemblée nationale que je ne puis me déterminer à vous en parler, sa corruption s'étend de jour en jour de plus en plus. Je ne puis déjà plus me trouver avec les membres les plus patriotes que je connais sans avoir des disputes sur les principes les plus évidents de la Constitution. Je suis fatigué du séjour de Paris au plus haut degré. Il me semble que, si j'étais dans la solitude des bois, le mal dont je me plains avec tous les patriotes me serait moins sensible. Les gazettes affaiblissent toujours le sentiment que l'on éprouve en suivant personnellement l'Assemblée et les affaires, ainsi que vous avez pu vous en assurer souvent. Je ne saurais pas probablement l'intrigue qui a déterminé l'exécrable décret sur le droit de pétition et celui si difficile à rendre sur l'état des citoyens de couleur. Le Comité de Constitution, Barnave, les Lameth, etc., sont actuellement l'objet du mépris de tous les bons citoyens. Hier soir un Arménien leur disait à la tribune en style oriental, en sentences de Sadi, etc., qu'ils étaient des hommes perdus pour la gloire, qu'une seule faute grave faisait perdre souvent le fruit de soixante ans de vertu.

Envoyez-moi donc quelques mémoires d'histoire naturelle par la Société[25]. Distrayez-vous en revoyant les nombreuses notes faites pendant vos

voyages. Laisserez-vous vos richesses toujours enfouies dans votre portefeuille ? C'est un crime que de ne pas instruire ses frères lorsqu'on le peut.

Je vous embrasse.

Louis Bosc.

En septembre 1792, Romme revenait à Paris, comme député du Puy-de-Dôme, à la Législative puis à la Convention. Il y retrouva Bosc, Bancal et Lanthenas, avec lequel il fut élu (13 octobre 1792) membre du Comité d'instruction publique, que l'Assemblée venait de réorganiser. Mais un an s'était écoulé, la Législative avait fait son œuvre, et Romme, exalté par sa solitude, probablement aussi entraîné par Couthon, allait se ranger parmi les montagnards. Il essaya néanmoins de s'entendre avec les amis de Bosc, je veux dire avec les Roland, mais en gardant de la méfiance contre leurs partisans : « M. Romme, écrivait Mme Roland à Lanthenas dans les derniers mois de 1792, veut me voir en présence de *mes amis* et qu'aucun de ces messieurs de la Gironde ni Brissot n'y soit ; il voudra donc bien indiquer *quels* des autres *amis*... »

L'entrevue, si elle eut lieu, ne servit à rien. Romme continua de siéger à la Montagne, mais en restant pur de ses excès et de ses haines. Son rôle au Comité d'instruction publique fut considérable ; mais ce n'est pas le lieu de le raconter ici. Il suffira de rappeler qu'il fut le principal auteur du calendrier révolutionnaire, et surtout qu'en 1795, devant les thermidoriens triomphants, il demeura un des derniers défenseurs de l'idéal démocratique, tandis que Bosc, destitué, proscrit par la Terreur, ne songeait plus qu'à glorifier et venger les Roland. Il y avait désormais, entre Romme et lui, un fossé infranchissable. Aux funestes jours de prairial an III, alors que Romme se laissait aller à pactiser avec l'émeute un instant victorieuse, Bosc, dans les rangs de sa section, combattait résolument contre elle : « Trois mois passés au bivouac et quatre jours sous les armes », écrivait-il à son ami Gosse, le 6 prairial (25 mai 1795). « Les papiers publics t'instruiront des événements[26] », ajoutait-il brièvement, n'ayant pas sans doute le courage de raconter la déplorable aventure que Romme allait expier de son sang. Nous savons du moins que, dans la séance de la Convention du 8 prairial, Le-

sage, Lanjuinais, Louvet (trois girondins, trois amis de Bosc, auxquels il faut ajouter Legendre, un dantoniste) insistèrent pour que Romme et ses coaccusés ne fussent pas livrés à la commission militaire instituée le 4. Bosc dut être de cœur avec eux. Rien n'y fit. La Plaine avait eu trop peur en 1794 pour ne pas être impitoyable en 1795.

J'ai déjà raconté[27] comment cette liaison de Bosc en 1790-1791 avec Romme et son élève Otcher eut probablement, bien longtemps après, un épilogue inattendu : la visite faite à Bosc, en 1814, pendant le séjour des alliés à Paris, par l'empereur de Russie, désireux de s'entretenir avec le savant agronome. Paul Stroganov, l'Otcher de 1790, était alors un des conseillers les plus intimes d'Alexandre. Comment ne pas croire que c'est lui qui le conduisit dans l'humble logis qu'habitait alors, rue des Maçons-Sorbonne, l'ancien ami de Gilbert Romme ?

---

[1] Notamment dans les études suivantes : *Lettres de Roland à Bosc*, dans *Études sur les Roland*, t. II, p. 97 ; *Louis-Augustin Bosc d'Antic*, *ibid.*, p. 223 ; *Le Roman d'un girondin*, dans *Études sur les girondins*, t. I, p. 41 ; *Lettres de Bosc sur l'annexion de la Belgique en 1792*, *ibid.*, p. 126.
[2] Voir ses lettres à Van Mons dans *Lettres de Bosc sur l'annexion de la Belgique en 1792* (*loc. cit.*).
[3] *Le Naturaliste Bosc et les girondins à Saint-Prix*, 1882 ; *Le Naturaliste Bosc, un girondin herborisant*, 1901.
[4]T. II, p. 666-687.
[5] Il semble n'avoir jamais paru en librairie. (N. D. É.)
[6] Du nom d'une de ses terres, dit-on.
[7] *Variétés révolutionnaires*, 3e série, p. 89.
[8] Un grand nombre de ces détails me sont fournis par le livre, plein de documents, que M. Marc de Vissac a publié sur *Romme le montagnard*, 1883, in-8°. Parmi les adhérents qu'il énumère figure un Beugnet. Je ne serais pas surpris qu'il fallût lire Beugnot. Beaucoup de ces enthousiastes de 1790 étaient ou allaient devenir des modérés. Témoin Beaulieu. Larminat, — ou Lermina, — figure sur la liste des jacobins donnée par M. Aulard. En 1793, il était commissaire à la Trésorerie (*Almanach national* de 1793 ; Tuetey, *Répertoire*, t. V, n° 741). Sponville est probablement celui qui devint, en 1793, chef de la 1re division du ministère de la Guerre.
[9] Marcellin Pellet, *ibid.*
[10] Communiquée par M. Raoul Bonnet.
[11] Voir *Quelques notes sur le Club de 1789*, dans le présent ouvrage.
[12] Voir *À propos de l'abolition du droit d'aînesse*, p. du présent ouvrage.
[13] Et aussi le départ de Théroigne pour la Belgique, à l'automne de 1790 (Marcellin Pellet, p. 109-110). Il semble que bon nombre des adhérents soient allés se rallier au Club des cordeliers.
[14] On lit dans *Les Révolutions de Paris*, n° LVII (7-14 août 1790) : « Messieurs Lermina, Voronikain, Joseph Bosc, Jean Tailhand, Orcher [*sic*], Gilbert et Romme, étant réunis à Ermenonville auprès du tombeau de J.-J. Rousseau, ont fait entre eux la somme de 27 livres, pour leur souscription à l'érection d'une statue à cet ami de la liberté. » Je crois inutile de relever les fautes d'impression du journal : Gilbert *et* Romme, pour Gilbert Romme, *Orcher* pour Otcher, etc. Je crois aussi que

c'était bien notre Bosc, et non pas son frère Joseph, qui se trouvait là. Quant à Voronikain, ce nom m'est inconnu ; il est probablement défiguré.

[15] Marc de Vissac, *op. cit.*

[16] Article d'Albert Sorel dans *Le Temps* du 24 avril 1906. C'est un compte rendu de l'ouvrage publié, en trois volumes, sur Paul Stroganov, par le grand-duc Nicolas de Russie, et dont il a été fait une traduction française (Imprimerie nationale).

[17] Marc de Vissac, *op. cit.*

[18] Inédites. Elles ont figuré à la vente Gustave Bord, du 30 mai 1906.

[19] L. Pottier de Lille, imprimeur à Paris.

[20] La chartreuse de Port-Sainte-Marie.

[21] Bosc semble faire ici allusion à sa liaison avec cette intéressante Sophie Grandchamp, dont j'ai publié les *Souvenirs* sur Mme Roland (voir *Études sur les Roland*, t. I, p. 161).

Ce curieux passage montre d'ailleurs que Paul Stroganov n'avait pas eu à laisser son manteau chez Théroigne.

[22] Jean-Claude de La Métherie (1743-1817), géologue et minéralogiste, directeur du *Journal de physique* ; ou bien son frère, Antoine de La Métherie-Sorbier (1751-1804), membre de la Constituante.

[23] Inconnu.

[24] Noter ce pressentiment.

[25] La Société des naturalistes français, dont Bosc était président.

[26] Papiers de famille de Mme Maillard-Gosse, arrière-petite-fille du savant genevois.

[27] Voir l'étude précédente : *À propos de l'abolition du droit d'aînesse.*

JEAN-LOUIS CAVAIGNAC
MEMBRE DE LA COMMUNE DU 10 AOÛT

M. Paul Robiquet, dans son savant livre sur *Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution, période constitutionnelle*[1], mentionne (p. 61), parmi les électeurs de Paris en 1789, pour le district de Saint-Leu, « Cavaignac, procureur au Châtelet, rue Montmartre, 274 », et ajoute en note :

D'une lettre que nous a récemment adressée M. G. Cavaignac, député de Saint-Calais (Sarthe), il résulte que son grand-père, Jean-Baptiste Cavaignac, né à Gourdon (Lot), en 1762, était avant la Révolution avocat au parlement de Toulouse. « Il a dû venir à Paris avant d'être nommé membre de la Convention, nous dit notre honorable correspondant, et il ne serait pas impossible qu'il eût été procureur au Châtelet. »

Ainsi le procureur du Châtelet, électeur de Paris, et le conventionnel ne feraient qu'un même personnage.

D'autre part, le précieux *Catalogue* Charavay de 1862[2], après avoir décrit une pièce relative à la reddition des comptes du comité de surveillance de la Commune, du 5 novembre 1792, ajoute :

Au bas, de la main du conventionnel Cavaignac : « Le citoyen Cavaignac, l'un des commissaires nommés pour l'examen des comptes du comité de surveillance de la Commune, demeure rue Grange-Batelière, n° 16. »

Cette fois, le conventionnel se trouverait identifié avec un citoyen de même nom, demeurant au numéro 16 de la rue Grange-Batelière[3].

Il s'agit, en réalité, de trois personnages différents.

Cela ressort, à première vue, des indications de l'*Almanach national de France* de 1793 :

Page 50 (noms et adresses des députés à la Convention) : « Cavaignac, député du Lot, rue de Chartres, hôtel de Nantes, n° 13 » ;

Page 234 (liste des avoués près les tribunaux) : « Cavaignac, rue Montmartre, vis-à-vis celle du Jour, n° 274 » ;

Page 392 (liste des 144 membres du conseil général de la Commune) : « Section du Mont-Blanc, Cavaignac (Jean-Louis), rue Grange-Batelière, n° 16. »

Le conventionnel, Jean-Baptiste, est assez connu pour que nous n'ayons rien à ajouter ici sur lui. Disons seulement que nous n'avons pu retrouver trace, aux *Almanachs* de Toulouse, du rôle que lui attribue dans cette ville, avant 1792, le *Dictionnaire des parlementaires* (avocat au parlement, — membre de la juridiction consulaire de 1786 à 1789, — puis administrateur du département de la Haute-Garonne). C'est probablement à Cahors, dans le Lot, qu'il occupa ces diverses situations. Ce serait une recherche facile à faire, mais qui ne tient pas nécessairement à notre démonstration. Il nous aura suffi de constater que le député du Lot, logé rue de Chartres, à l'hôtel de Nantes, ne peut être confondu avec ses deux homonymes, habitant au même moment à des adresses différentes.

Le procureur du Châtelet tenait son office depuis 1782 (*Almanach royal* de 1789, p. 409 : « 1782, Cavaignac, successeur de Marie, rue Montmartre. »). Électeur de Paris en 1789, toujours *avoué*, puis, — comme on disait ensuite, — *fondé de pouvoirs* en 1793 et années suivantes (*Almanach national* de 1793, 1794, 1795, 1796), il ne paraît pas avoir eu d'autre rôle.

Le troisième Cavaignac, Jean-Louis, rue Grange-Batelière, n° 16, membre du conseil général de la Commune du 10 août pour la section du Mont-Blanc, est plus intéressant, et les *Papiers Roland* nous fournissent sur lui deux pièces à signaler.

Dans la longue lutte entre la Convention et le comité de surveillance de la Commune, qui ne se décidait pas à rendre compte des fonds et objets précieux saisis par lui au cours des visites domi-

ciliaires et des arrestations d'août et septembre 1792, Jean-Louis Cavaignac, membre du conseil général, et commissaire désigné par sa section pour l'examen de ces comptes, poussait ardemment aux recherches.

Reproduisons d'abord la description de la pièce du *Catalogue* Charavay :

Pièce signée de Coulombeau [secrétaire-greffier de la Commune], 5 novembre 1792, 1 p. in-fol.

Les commissaires chargés de la reddition des comptes du comité de surveillance sont autorisés à se retirer par-devant la Commission des Vingt-Quatre de la Convention, « pour les inviter à vouloir bien leur donner tous les renseignements relatifs à cette reddition de comptes ». Au bas, de la main du conventionnel Cavaignac : « Le citoyen Cavaignac, l'un des commissaires nommés pour l'examen des comptes du comité de surveillance de la Commune, demeure rue Grange-Batelière, n° 16. »

Cinq semaines après, Jean-Louis Cavaignac écrit au maire de Paris (depuis dix jours, c'était Chambon) :

CITOYEN MAIRE,

Je crois qu'en apposant uniquement les scellés au comité de surveillance, nous manquons peut-être et même infailliblement le but essentiel d'une précaution qui intéresse essentiellement le bien public ; je crois aussi que notre rapport fait à la Commune légalise la régularité ou la délicatesse du pouvoir exécutif d'une apposition de scellés dans les domiciles des membres du comité de surveillance, puisque d'après ce rapport il existe constamment des délits de toutes manières :

1° Des bris de scellés défendus par la loi ;
2° Des déficits dans des dépôts, etc.

Si notre rapport n'était pas fait, vous ne seriez pas censé connaître des coupables, mais il est fait en public, et ce public, qui connaît déjà des coupables, exige de votre part et des autorités supérieures des mesures de précaution sévères. Pesez ces considérations dans votre sagesse et concertez-vous avec les autorités supérieures pour que les coupables, s'il en existe, n'échappent pas à la peine que leurs crimes leur auraient méritée.

Je suis très fraternellement, citoyen maire, votre concitoyen.

Le 13 décembre 1792, l'an Ier de la République[4]. CAVAIGNAC.

Le rapport des commissaires, présenté au conseil général le 27 novembre et achevé le 14 décembre (c'est-à-dire au lendemain de la lettre qu'on vient de lire), porte, parmi les noms des signataires, celui de « Cavaignac…, commissaire de section » (Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris…*, n° 6233).

Quelques jours après, le 24 décembre, nous retrouvons le nom de Cavaignac parmi les signataires du rapport présenté à la Commune de Paris sur les hôpitaux (*ibid.*, n° 6249).

Cependant, la difficile reddition de comptes du comité de surveillance s'éternisait :

[Catalogue Charavay, p. 40 :] Arrêté de la Commune, signé Coulombeau, 3 mai 1793, p. 1/4 in-fol.

Considérant qu'il résulte du compte rendu général des comptes « qu'il y a eu violation de dépôts, bris de scellés et infidélités de toutes espèces », la Commune invite les sections à donner à ses [leurs ?] commissaires les pouvoirs nécessaires pour délibérer avec elle sur cet objet important.

La Commune aboutit enfin, une semaine après, à prendre une délibération menaçante, que Cavaignac signe en qualité de vice-président :

COMMUNE DE PARIS

Extrait du registre des délibérations du conseil général du 10 mai 1793, l'an IIe de la République française.

Le conseil général, délibérant sur les comptes, la partie de la responsabilité matérielle du comité de surveillance, relativement aux dépôts qui y ont été portés, mûrement examinée ;

Le procureur de la Commune entendu ;

Considérant, d'après le rapport des commissaires et les déclarations subséquentes qui sont survenues au conseil, consignées au registre, en partie imprimées, qu'il y a bris de scellés, violations, dilapidations de dépôts, fausses déclarations et autres infidélités ;

Arrête qu'il dénoncera, en la manière accoutumée, l'administration du comité de surveillance.

Le conseil général, s'étant fait ensuite représenter son arrêté du 30 septembre dernier, portant que, sur la liste donnée par le citoyen Lenfant, les membres du comité de surveillance étaient les citoyens Panis, Sergent, Len-

fant, Cailly, Duffort et Leclerc, arrête qu'il charge le procureur de la Commune de dénoncer lesdits citoyens Panis, Sergent, Lenfant, Cailly, Duffort et Leclerc à l'accusateur public pour poursuivre la peine due aux délits, à l'effet de quoi toutes les pièces instructives lui seront remises dans le jour ;

Arrête en outre que le présent arrêté sera imprimé au nombre de deux mille exemplaires et affiché dans le délai de deux jours, envoyé à la Convention nationale, à toutes les autorités constituées et aux quarante-huit sections ;

Arrête de plus que le procureur de la Commune rendra compte dans la huitaine de l'exécution du présent arrêté.

Signé : CAVAIGNAC, vice-président ; COULOMBEAU, secrétaire-greffier.

Pour extrait conforme à la minute : COULOMBEAU[5].

Le 31 mai et le 2 juin vinrent tirer d'embarras le comité de surveillance.

Le 3 juin, Jean-Louis Cavaignac nous apparaît encore, rendant compte à sa section d'une séance de la Convention.

[Catalogue Charavay, p. 257 :] Lettre autographe signée de Cavaignac, signée aussi Henri et Dumoulin (tous trois commissaires d'une section de Paris auprès de la Convention), adressée au président [de cette section] : 3 juin 1793, à trois heures et demie, 2 p. in-fol.

Compte rendu de la séance de la Convention, où on a lu une lettre du patriote Marat, qui se suspend de ses fonctions de représentant du peuple, jusqu'au jugement des *mandataires infidèles*.

Nous perdons ensuite de vue Jean-Louis Cavaignac. Son nom ne se retrouve pas à l'*Almanach national* de l'an II sur la liste des membres du conseil général. Peut-être fut-il éliminé, avec bien d'autres, dans le scrutin épuratoire de septembre 1793.

Mentionnons encore, pour mémoire, un quatrième Cavaignac, électeur de Paris en 1792 : « Antoine Cavaignac, greffier des bâtiments, capitaine de la Garde nationale volontaire, notable-adjoint, 31 ans, rue Planche-Mibrai. » (*Almanach royal* de 1792, p. 416.)

Il serait possible que tous ces Cavaignac fussent parents. En tout cas, le conventionnel ne peut être confondu avec aucun d'entre eux.

[1] Paris, 1890, in-8°.
[2] *Catalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française...* Paris, Charavay, 1862, in-8°.
[3] À moins que ce passage ne signifie que le conventionnel prend note, au bas de la pièce, de l'adresse de son homonyme. Cette explication serait la vraie, si les lignes sont bien de l'écriture du conventionnel.
[4] *Papiers Roland*, ms. 6243, f° 192.
[5] *Ibid.*, f° 275.

AVENTURES D'UN CHEF DE BUREAU (A.-F. LE TELLIER) SOUS LA RÉVOLUTION

J'AI acquis récemment quelques papiers relatifs aux services administratifs d'Antoine-François Le Tellier, qui dirigea en 1792, sous le ministère de Roland, ce « Bureau de l'esprit public » tant attaqué par le parti montagnard. Ces documents, rapprochés d'autres renseignements recueillis çà et là, permettent de suivre, tant bien que mal, dans les vicissitudes de sa carrière, ce souple et intelligent personnage. Il semble qu'on puisse voir en lui un exemplaire assez « représentatif » de ces employés qui, formés sous l'Ancien Régime, ralliés sincèrement au régime nouveau, ont mis à son service une laborieuse expérience et sont parvenus, à travers les secousses de quinze ans de Révolution, à maintenir les traditions administratives dans ce qu'elles avaient de nécessaire.

Depuis 1773, — je copie la notice que lui-même a rédigée, — il était « employé au Trésor royal » ; en 1788, il était devenu « chef de bureau au Contrôle général ». Lorsque la loi du 25 mai 1791 eut organisé les six ministères remplaçant les « départements » de l'Ancien Régime, il fut nommé « premier secrétaire » du ministère de l'Intérieur. On devrait donc s'attendre à le trouver avec ce titre à l'*Almanach royal* de 1792. Mais il n'y figure pas : il semble que le remaniement des bureaux du « département de la Maison du roi » et le renouvellement du personnel qui devait en résulter aient été encore incomplets ; sur six « premiers commis », trois de ceux de

1791 sont encore là en 1792, et la division du travail est toujours celle de l'Ancien Régime.

J'ai dit ailleurs que Roland, dans son premier ministère, fit peu de mutations ; c'est lorsqu'il revint aux affaires, après le 10 août, qu'il réorganisa tout son ministère, en vertu d'un décret du 11 août. C'est alors que nous voyons apparaître officiellement Le Tellier, avec son titre et ses attributions (*Almanach national* de 1793, p. 131).

Son titre était « premier commis du bureau général du secrétariat et des dépêches du département ».

Ses attributions étaient les suivantes : « l'ouverture, l'enregistrement et la répartition des dépêches et mémoires ; l'expédition des affaires instantes ou sans département fixe, et généralement de toutes celles dont le ministre se réserve la connaissance particulière. »

Il les partageait avec un nommé Fontaine ; ils étaient, semble-t-il, ce qu'on appellerait aujourd'hui chefs du *secrétariat* et du *cabinet* (réserves faites pour le caractère politique plus marqué que ce titre a pris dans ces dernières années).

Mais voici ce que Le Tellier ne partageait pas avec son collègue Fontaine : « la correspondance relative à la formation et propagation de l'*esprit public*, dont A.-F. Le Tellier est particulièrement chargé. »

Qu'était-ce donc que ce service de l'*esprit public* ? Mme Roland a écrit là-dessus, dans ses *Mémoires*, trois pages habiles, qui glissent à côté de la question.

La vérité complète, c'est qu'au lendemain du 10 août le gouvernement girondin avait senti la nécessité de diriger, disons mieux, de *faire* l'opinion publique et d'utiliser largement la presse à cet effet. Mais le mode d'exécution, pour cette partie du plan, fut d'une simplicité qui ferait sourire aujourd'hui : 100.000 francs, mis à la disposition du ministre de l'Intérieur par le décret du 18 août 1792 ! Et dire que, sur ces 100.000 francs, Roland, en six mois, n'en dépensa que 33.000 à peine ! Ce n'était pas avec ces pauvres moyens qu'on pouvait rallier la France à la politique girondine. Il n'en est pas moins vrai qu'il y eut, au ministère de l'Intérieur, du 18 août 1792 au 21 janvier 1793, jour où la Convention, sur la proposition

de Thuriot, — la veille de la démission de Roland, — supprima le Bureau d'esprit public, une sorte de direction de la presse, objet des colères et des incessantes dénonciations des feuilles jacobines, et que c'est Le Tellier qui en était officiellement chargé. Mais il n'était, en réalité, qu'un commis d'exécution ; les vrais directeurs furent Lanthenas, chef de la 3e division, et surtout le chef de la 1re, Champagneux, l'ami particulier, l'homme de confiance de Roland.

Le Bureau d'esprit public supprimé, Roland disparu, Le Tellier et Champagneux n'en restèrent pas moins en place, et c'est Champagneux qui, sous Garat, au printemps de 1793, organisa au ministère ce service de renseignements, apportés par des *observateurs*[1], dont les rapports, utilisés dès 1867 par M. Ad. Schmidt (*Tableaux de la Révolution française*), puis par M. Aulard (*Paris sous le Directoire*), fournissent tant de faits précieux pour la psychologie des foules durant la Révolution. Quant à Le Tellier, il garda la confiance de Garat, comme il avait déjà eu celle de ses prédécesseurs, Cahier de Gerville et Roland, ainsi qu'il le rappelle dans cette notice manuscrite d'états de services que j'ai sous les yeux. C'est lui que Garat, le 30 mai, à la veille de l'insurrection parisienne, envoie chercher auprès de Pache des informations qu'il désirait rassurantes (*Mémoires* de Garat, édition de 1862, p. 217). Il l'appelle « premier secrétaire des dépêches de l'Intérieur ».

Mais bientôt arrivent les mauvais jours : d'abord c'est Champagneux qui est incarcéré sur la dénonciation de Collot d'Herbois, qui lui reprochait d'être « l'âme damnée de Roland » et d'avoir « présidé le Bureau de corruption de l'esprit public » (4 août 1793) ; puis c'est Garat qui se retire (15 août) et est remplacé par Paré, lequel, sans grand crédit personnel, ne put guère défendre ses bureaux. D'un autre côté, Champagneux, de sa prison de La Force, écrivait lettres sur lettres au Comité de sûreté générale pour sa justification[2]. Dans ces factums, qui se succèdent de décembre 1793 à avril 1794, mais dont le plus considérable paraît être de décembre, il repousse énergiquement les accusations de Collot d'Herbois. La preuve qu'il n'était pas « l'âme damnée de Roland », c'est qu'il ne l'a pas suivi dans sa retraite ; quant au Bureau d'esprit public, il y a

été « absolument étranger ». « On trouvera sans doute bien extraordinaire que les coopérateurs de Roland dans le Bureau d'esprit public jouissant de leur liberté et de leurs places, moi, étranger à leurs opérations et à eux, je sois puni pour ce qu'on leur impute. » Dans une autre de ses lettres au Comité, il va plus loin ; il précise en renvoyant à « l'*Almanach national* de 1793, page 131 », et en citant le texte même d'où il résultait que « ce Bureau était confié au citoyen Le Tellier, *chargé particulièrement de la correspondance relative à la formation et propagation de l'esprit public* » ; après quoi il affirme de plus belle « qu'il n'a rien écrit ni pu écrire sur cette partie ».

J'ai fait remarquer ailleurs[3] que nulle part, dans cette défense plus adroite que fière, Champagneux n'a renié Roland. Non certes ! mais il découvre bel et bien Le Tellier. Il arriva dès lors ce qu'on pouvait prévoir. Le Tellier est arrêté en janvier 1794[4] et conduit à Sainte-Pélagie. Je voudrais croire que le factum de Champagneux n'y fut pour rien, et cette incarcération peut s'expliquer assez par des causes générales : Paré, je l'ai dit, ne couvrait pas ses bureaux ; en attendant que les ministères fussent supprimés (1er avril 1794), on y faisait des coupes sombres ; c'est également en janvier 1794 que La Chabeaussière, commis au 3e bureau (lettres et arts), était conduit aux Madelonnettes.

Après le 9 thermidor, tous ces malheureux bureaucrates furent rendus à la liberté. Champagneux, élargi le 11 août, s'en alla prudemment dans ses propriétés en Dauphiné. Mais tous n'avaient pas, comme lui, les moyens d'attendre les événements. La Chabeaussière, élargi le 21 août, sollicita presque aussitôt une place dans les bureaux du Comité d'instruction publique et obtint, dès le 3 octobre, d'être employé dans ceux de la Commission exécutive de l'instruction publique (une des seize Commissions qui, depuis le 1er avril 1794, avaient remplacé les ministères) ; il était là sous les ordres de Garat, son ancien chef[5].

Quant au pauvre Le Tellier, élargi vers la même époque, quand il voulut retourner à l'hôtel de l'Intérieur, rue Neuve-des-Petits-Champs, où il avait son logement au temps de sa prospérité, il ne retrouva plus, dit-il dans sa notice, « ni le ministère [disparu], ni sa

place [disparue en même temps], ni ses effets ». Il réussit cependant à se faire nommer chez des bureaux « de l'*agent national* du département de Paris ». Il sera peut-être nécessaire de rappeler ici que la Convention, après le 9 thermidor, avait supprimé la Commune de Paris et l'avait remplacée par une Commission administrative de police, auprès de laquelle elle avait institué un agent national, qui n'était autre en 1795 que le procureur général syndic du département, un personnage nommé Léger, successeur obscur du redoutable Payan.

Le Tellier resta plus d'une année dans ce poste, « jusqu'à l'expiration de l'agence nationale », c'est-à-dire jusqu'à la mise en activité, en novembre 1795, de la Constitution de l'an III, qui rétablissait les ministères.

Au moment de cette réorganisation des ministères, il s'occupa naturellement d'y rentrer, et songea tout d'abord à Faypoult, qui venait d'être nommé ministre des Finances (8 novembre), et dont il avait été le collègue dans le ministère de Roland, où Faypoult dirigeait la 2e division ; il réclama pour cela les bons offices de Bosc, le fidèle ami de Roland, et lui écrivit, le 21 brumaire an IV (12 novembre 1795), la lettre suivante[6] :

Cher et digne Bosc,

Faypoult m'a paru disposé à m'attacher à son ministère. Si vous le voyez, secondez, je vous prie, ce mouvement d'amitié. L'intérêt, j'ose dire l'estime que vous m'avez témoignée, vous en fait un devoir. Mazarin ne m'aurait pas employé ? Vous savez sa grande question : est-il heureux ?

Salut fraternel.

LE TELLIER.

À cette date, le pauvre Bosc aurait eu lui-même grand besoin d'aide. Fugitif pendant la Terreur, occupé pendant toute cette année 1795 à remettre sa pupille, Eudora Roland, en possession de son héritage, attendant toujours d'être réintégré effectivement dans son emploi d'administrateur des Postes, et en attendant vivant de misère, il sut pourtant, si j'en juge par l'affection que lui témoignera

Le Tellier dans une lettre de l'année suivante, s'entremettre pour lui. Finalement ce n'est pas aux Finances, avec Faypoult, c'est à l'Intérieur, avec Bénézech, qui venait d'être appelé à ce ministère (3 novembre), que Le Tellier fut rendu à son bureau, ce cher bureau, dont il était éloigné depuis vingt-deux mois. Il fut placé « comme chef de bureau dans la 1re division », la plus importante en ce qu'elle avait le personnel dans ses attributions, et, par un retour curieux de fortune, se retrouva là sous les ordres de Champagneux, qui, rappelé du Dauphiné par Bénézech, venait d'être remis à la tête de cette 1re division. C'est ainsi que se reconstituait, aux premiers jours du Directoire, le ministère organisé en 1792 par Roland.

Quelques mois après, en germinal an IV (mars-avril 1796), on offrait à Le Tellier une place au bureau central du canton de Paris. On sait ce qu'était ce bureau, institué par la Constitution de l'an III[7], et qui, composé de trois membres, tenait en ses mains toute l'administration de la capitale. Mais Le Tellier préféra, dit-il, une autre mission, celle d'aller, comme « commissaire spécial » du Directoire, « rétablir l'ordre et la paix et mettre en activité le régime constitutionnel dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure ».

La tâche était belle ; l'affreuse guerre civile venait de prendre fin ; Hoche, son œuvre de pacification terminée au sud de la Loire, était allé la continuer en Bretagne ; il s'agissait donc, pour Le Tellier, de présider, dans les départements soumis, à l'organisation des administrations civiles. Sa mission dura environ quatre mois. D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir le savant archiviste de Nantes, M. Léon Maître, elle n'est pas antérieure au 27 juin 1796, et la dernière trace qu'on en trouve est du 12 octobre suivant. Il résulte en outre des registres de la correspondance administrative que Le Tellier n'occupait pas l'emploi, régulièrement existant, de « commissaire du Directoire » dans la Loire-Inférieure ; il était « commissaire spécial dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée » et le commissaire du Directoire de la Loire-Inférieure correspondait avec lui. Il remplissait donc une mission supérieure et essentiellement temporaire.

Une pièce de la collection Beljame va nous le montrer dans toute l'activité de son rôle. Son ami Bosc, pour échapper à des peines intimes dont j'ai parlé ailleurs[8], avait résolu de passer aux États-Unis. En arrivant à Bordeaux pour s'embarquer, il reçut de Le Tellier une lettre dont je détache les principaux passages :

En arrivant à Nantes, le 1er thermidor l'an IV [19 juillet 1796], où l'on me remet votre lettre.

... Sensible à votre souvenir, j'étais content d'en recevoir le témoignage, et j'y trouve vos adieux !... Les vrais amis du bien sont-ils donc si communs en France que vous puissiez ainsi l'abandonner sans reproches ? Quoi qu'il en soit, mon ami, je ne dois pas, après vous avoir grondé, vous laisser partir sans vous donner la satisfaction d'apprendre que tous les cœurs vendéens sont reconquis à la République, que les administrations sont organisées dans toute la Vendée, que les citoyens appelés à en remplir les fonctions ont tous, entre mes mains, prêté de la manière la plus franche et la plus énergique le serment de haine à la royauté ; qu'enfin j'ai reçu, dans les plus profonds villages, et par les plus fameux brigands, les marques les plus touchantes d'affection, d'estime et de confiance... Je me faisais d'avance un si doux plaisir de vous conter tout cela à mon retour ! Et voilà que vous partez !... Au moins, écrivez-moi avant votre embarquement. Dites-moi que vous êtes content de moi, que vous êtes content d'en avoir dit du bien...

Voici d'ailleurs ce que Le Tellier, dans cette notice manuscrite que j'ai sous les yeux, dit de lui-même :

Il a rempli cette mission pénible et dangereuse avec quelque succès. Les généraux ne marchaient encore dans ces contrées qu'avec des escortes nombreuses ; Le Tellier s'y présenta le premier sous celle de la confiance. Il parcourut et organisa plus de soixante cantons, et, par l'effet de ses soins et de sa sollicitude, une multitude de réclamations résultant des pillages et des brigandages de la guerre civile furent ajournées sans le moindre déchirement ; de plusieurs milliers d'affaires de ce genre, dix furent à peine portées devant les tribunaux.

Content du bien qu'il avait pu faire dans cette mission, Le Tellier s'en est trouvé suffisamment récompensé par les jouissances de son cœur ; mais il est forcé de dire que cette récompense a été la seule.

Ces derniers mots ne sont pas absolument justes. Deux pièces

du petit dossier manuscrit que je possède prouvent qu'il avait du moins reçu des félicitations officielles du Directoire. Le deuxième jour complémentaire an IV (18 septembre 1796), au moment où sa mission touchait à sa fin, le Directoire écrivait au ministre de l'Intérieur :

Le Directoire exécutif est informé, citoyen ministre, que le citoyen Le Tellier, qu'il avait nommé son commissaire spécial dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure, a terminé ses opérations. La prudence et le dévouement qui l'ont dirigé dans cette mission délicate, les écrits sages et républicains qu'il y a publiés, donnent lieu de penser que ses travaux auront les résultats les plus heureux et les plus soutenus. Le Directoire exécutif vous invite, en conséquence, citoyen ministre, à donner au citoyen Le Tellier les témoignages de sa satisfaction et de son estime.

Révellière-Lépeaux, président.

Et le ministre Bénézech, en transmettant copie de cette lettre à Le Tellier, ajoutait :

Vous avez fait respecter et chérir le gouvernement par votre conduite sage et ferme ; vous avez prouvé à ces contrées que l'on s'occupait de leur bonheur ; vous y avez répandu la confiance et inspiré la soumission aux lois républicaines : c'est avoir bien mérité de la patrie. Je suis l'interprète des sentiments du Directoire exécutif d'autant plus volontiers que tout le bien que vous avez fait m'est connu...

Un autre témoignage, plus probant encore, se trouve au même dossier. Ce sont deux lettres adressées au ministre de l'Intérieur, en pluviôse an VIII, par Loyau, Gaudin, Luminais et Dillon, tous les quatre députés de la Vendée au Corps législatif, pour lui demander d'appeler Le Tellier à la préfecture de ce département. Ils rappellent la mission que Le Tellier y a remplie en l'an IV, et disent :

Nous étions sur les lieux à cette époque, nous avons vu par nous-mêmes la conduite qu'il a tenue, les principes qu'il a professés, les efforts qu'il a faits pour opérer le bien, et nous sommes convaincus qu'il n'est personne qui, dans les circonstances actuelles, pût obtenir la confiance des habitants de la Vendée aussi généralement que le citoyen Le Tellier...

Nous verrons tout à l'heure que cette démarche resta sans effet.

Le Tellier revint donc reprendre « modestement », — c'est lui qui le dit, — sa place de chef de bureau à l'Intérieur. Mais il restait l'homme des « missions de confiance », pour nous servir de l'expression dont il use lui-même dans sa notice, sans expliquer suffisamment en quoi consistaient ces missions ; il en reçut une en l'an VI (il ne dit pas laquelle), puis fut chargé la même année d'aller « reconnaître la vraie situation morale et politique de l'École nationale de Liancourt ». S'il faut l'en croire, il réussit à y ramener « la bonne intelligence, l'ordre et la discipline ». En l'an VII, autre mission de confiance, sur laquelle il ne donne pas plus de renseignements que sur l'autre. Mais nous allons voir en quoi elles consistaient probablement.

Ce qu'il ne dit pas, en effet, dans cette intéressante notice, c'est que, s'il avait refusé en l'an IV de faire partie du bureau central, il ne déclina pas toujours cette charge.

Je vois en effet que, le 12 novembre 1797 (22 brumaire an VI), deux mois après le 18 fructidor, il fut nommé par le Directoire, sur la présentation de l'administration centrale du département de la Seine, membre de ce bureau[9]. Il y resta cinq mois, jusqu'au 10 avril 1798, époque à laquelle, — un mois avant le coup d'État réactionnaire du 22 floréal, — il fut relevé de ses fonctions et remplacé par Milly[10]. Mais il y fut appelé de nouveau le 30 juin 1799 (12 messidor an VII), à la suite d'un renouvellement complet, conséquence de la journée du 30 prairial[11]. Il semble bien que chaque fois l'entrée de Le Tellier au bureau central ait eu un caractère républicain très marqué[12]. C'est sans doute pour cela que, dans sa notice, rédigée en décembre 1800, sous le Consulat, il glisse prudemment sur ces deux incidents de sa carrière.

Quoi qu'il en soit, dès le 20 brumaire an VIII (10 novembre 1799), le lendemain même du coup d'État de Saint-Cloud, il est destitué avec ses deux collègues. Le nouveau gouvernement mit là trois hommes à lui (*Moniteur* du 22 brumaire an VIII).

Et alors, comme en 1796, il retourne « modestement » à son bureau du ministère de l'Intérieur, où il avait le titre de « chef de

bureau des nominations des commissaires du gouvernement, 1re division », c'est-à-dire, comme je le disais tout à l'heure, du personnel. Trois mois après le 26 pluviôse an VIII (15 février 1800), les quatre députés de la Vendée au Corps législatif écrivent au ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, pour le demander comme préfet de leur département. Mais Lucien ne se souciait pas, apparemment, d'appeler là le membre du bureau central écarté au mois de novembre précédent. Il fit nommer (11 ventôse an VIII, 2 mars 1800) Jard-Panvillier, un ancien conventionnel. Jard-Panvillier ayant refusé cette préfecture (il préférait rester membre du Tribunat), les quatre députés reviennent à la charge, mais sans plus de succès.

Lucien Bonaparte avait d'ailleurs opéré, dans son ministère, un remaniement qui paraît avoir été fort désagréable à Le Tellier. « En supprimant les divisions des bureaux, il avait dégradé tous les chefs de bureau. » Faute de renseignements, je ne vois pas bien en quoi consistait cette petite révolution. Il est vraiment dommage que nous n'ayons pas, pour l'histoire intérieure de chaque ministère pendant la Révolution, et même après, un livre analogue à celui que M. Fr. Masson a donné sur *Le Département des Affaires étrangères*.

Quoi qu'il en soit, lorsque Chaptal eut succédé à Lucien Bonaparte, d'abord par intérim (5 novembre 1800), puis en titre (21 janvier 1801), il se proposa de revenir à l'ancien état de choses, c'est-à-dire de rétablir les « divisions » ; mais Le Tellier ne devait pas, paraît-il, être du nombre des chefs de bureau qu'on ferait ainsi remonter en grade. C'est alors qu'il écrivit au ministre, les 22 et 23 frimaire an IX (13 et 14 décembre 1800), deux lettres, accompagnées de la notice de ses états de service et des attestations que j'ai citées plus haut. Il y rappelle que le poste où il demande d'être réintégré est « le bureau de la nomination des préfets, sous-préfets et maires » ; il invoque comme garants de ses sentiments, de ses principes, et, ajoute-t-il, « du peu que je vaux », Cabanis, Garat, Jacquemont, Gallois et Volney, dont il a depuis longtemps « l'estime et l'amitié ».

Il semble avoir eu gain de cause. À l'*Almanach national* de l'an XII, je le retrouve « chef du bureau des nominations, nominations et personnel ». De même à l'*Almanach impérial* de 1808, « 1re divi-

sion, 2e section, chef du bureau du personnel ».

L'ancien tribun Jacquemont, dont il invoquait tout à l'heure l'amitié, y était son collègue à la 3e division (bureau des sciences).

Je perds ensuite la trace de Le Tellier.

---

[1] Il faut noter cependant que Roland, lui aussi, avait eu déjà des *observateurs*. Dans les papiers saisis chez lui le 1er avril 1793, on trouva neuf lettres d'un agent secret, fort intelligent, nommé Gadolle, datant du mois d'octobre 1792, lettres que publia Brival, dans son rapport à la Convention du 19 mai (Buchez, *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 68-107). Sur ce Gadolle, qui fut bientôt après envoyé comme commissaire national en Belgique, voir Aulard, *Salut public*, les trois premiers volumes, et J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. III, p. 560.

[2] Bibliothèque nationale, *Papiers Roland* (*N. a. fr.*, ms. 6241, fol. 160-196).

[3] Voir, dans *Études sur les Roland*, t. II, p. 287 : *Champagneux (1744-1807)*, et tout particulièrement, p. 294, le chapitre intitulé *La prison*.

[4] Notice manuscrite citée plus haut.

[5] Voir J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. III, IV, V, *passim.*

[6] Collection du regretté Alex. Beljame, professeur à l'université de Paris (petit-fils de Bosc).

[7] Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 567-568. Cf. Ad. Schmidt, t. II, p. 439 et suivantes.

[8] Voir *Le Roman d'un girondin* dans : *Études sur les girondins*, t. I, p. 41.

[9] Aulard, *Paris sous la réaction thermidorienne et le Directoire*, t. IV, p. 415-446. Le *Journal des hommes libres*, en annonçant cette nomination (*ibid.*, p. 438-441), disait que Le Tellier était alors « commissaire de police du 5e arrondissement ». Il faut lire sans doute « commissaire du Directoire près la municipalité du 5e arrondissement ».

[10] *Ibid.*, p. 595. Cf. *Moniteur* des 19 et 21 germinal an VI, et A. Schmidt, t. III, *passim*.

[11] Ad. Schmidt, t. III, p. 387 et 396. Aulard, t. V, p. 578 et 593.

[12] Il avait été un des agents chargés par le Directoire de « manœuvrer » dans le sens républicain les élections de l'an VI (on peut dire que, là encore, il veillait à « l'esprit public », et il avait reçu, pour ses opérations, sur les fonds secrets, une somme de 4.800 livres, d'après un document publié dans les *Mémoires* de Barras (t. III, p. 195). On sait que le Directoire trouva le succès trop complet et y mit ordre le 22 floréal.

LAVATER
ET LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

M. G. Finsler, recteur de l'université de Berne, vient de publier un très intéressant travail[1] sur les rapports de Lavater, pendant la Révolution française, avec plusieurs des acteurs et des témoins du grand drame que le bon pasteur de Zurich apercevait de loin sans toujours le comprendre. Le fond de cette publication consiste en cinquante-neuf lettres inédites, tirées presque toutes des *Papiers de Lavater* (*Lavater-Archiv*), conservés dans sa famille ; six seulement proviennent de la bibliothèque municipale de Zurich. M. Finsler y a joint la réimpression d'une brochure fort rare d'Hérault de Séchelles sur *La Société d'Olten*, de 1790, et a fait précéder le tout d'une introduction très substantielle, où il analyse, éclaircit et discute les documents qu'il nous donne.

Lavater était célèbre en France, surtout depuis la traduction française de ses *Fragments physiognomoniques* (La Haye, 3 vol., 1781-1784). Les lettres inédites de Mme Roland, que nous publierons bientôt[2], attestent le rapide succès qu'avait eu son ouvrage, fort cher cependant (6 louis les deux premiers volumes, à cause des gravures). Aussi fut-ce bientôt une mode chez les voyageurs français qui se rendaient en Suisse d'aller lui faire visite à Zurich. En septembre 1783, c'est Target ; quelques jours après, ce sont les deux

frères Michel et Félix Lepeletier de Saint-Fargeau ; le 3 octobre, arrive Hérault de Séchelles. En août 1787, c'est Roland et sa femme ; en 1788, deux jeunes conseillers au parlement de Paris, Dupleix de Mézy et Rolland de Chambaudoin ; en 1789, la comtesse de Sabran avec son fils ; dans l'été de 1790, Hérault, qui venait d'assister à l'assemblée patriotique d'Olten, reparaît à Zurich, et, avant de s'éloigner de la Suisse, annonce à Lavater deux autres de ses compatriotes ; enfin, en 1795, Mme de Sabran, émigrée, revient encore avec son fils et se rencontre à l'auberge avec sa fille, Delphine de Custine. Ces visiteurs français sont les seuls que mentionne le travail de M. Finsler, puisque ce sont les seuls dont il ait publié la correspondance avec Lavater. Mais il dut y en avoir bien d'autres à s'inscrire sur l'album du pasteur zurichois.

Lavater, qui n'avait jamais vu la France, ne la connut donc que par les voyageurs qui, en traversant sa petite ville, venaient le saluer ; il n'est pas surprenant qu'il l'ait jugée superficiellement. « Vous me réconciliez avec les voyageurs français », disait-il à Roland et à sa femme ; ce propos, aimable pour ses hôtes d'août 1787, mais peu gracieux pour ceux qui les avaient précédés, prouve simplement qu'il s'était laissé trop souvent importuner par des étourdis. Mais on voit aussi, par bien des traits épars dans sa correspondance avec ses compatriotes (Heisch et les Schweizer), que les conservateurs suisses, — et Lavater avait fini par se rapprocher d'eux, — étaient peu bienveillants pour la France, qui déjà les déconcertait et inquiétait[3].

On s'explique encore mieux, quand vinrent les grands orages de la Révolution, qu'il n'y ait à peu près rien compris. Demander à Roland, en novembre et décembre 1792, au lendemain de cette campagne de l'Argonne où les émigrés formaient l'avant-garde de l'invasion étrangère, de faire rapporter la loi qui les atteignait, c'était vraiment se méprendre et sur l'influence de Roland et sur le fond de la question ; écrire à Hérault de Séchelles, le 21 octobre 1793, pour le supplier de rompre avec la tyrannie des jacobins, c'était généreux et éloquent, mais absolument vain, étant donnés le moment et l'impuissance de l'homme ; s'intéresser à la folie mystique de Madeleine Schweizer, à son cercle de magnétiseurs et de

thaumaturges, qui commence à Bergasse pour finir à Catherine Théot, en passant par la duchesse de Bourbon et la prophétesse Suzanne Labrousse, c'était, — quelques réserves d'ailleurs que Lavater y apporte, — perdre vraiment sa peine.

Mais si tous ces documents n'ajoutent guère à l'idée que nous pouvons nous faire de Lavater, ils sont une contribution d'une réelle valeur en ce qui concerne ses correspondants. Faisons donc comme M. Finsler, prenons-les l'un après l'autre, car on ne saurait, puisqu'il n'y a eu aucun rapport entre eux, les grouper dans une étude d'ensemble.

II

C'est d'abord Heisch, fils d'un pasteur d'Alsace, gouverneur du jeune baron de Vietinghoff, qui fait avec son élève un « voyage d'instruction », comme on disait alors, en Allemagne, en France et en Angleterre. Ses deux lettres à Lavater, l'une de Lyon, le 24 novembre 1787, l'autre de Paris, le 25 février 1788, sont parfois d'un curieux observateur et permettraient d'ajouter quelques lignes au livre des voyageurs en France à la veille de la Révolution. Nous les signalons à ce titre.

Un autre correspondant de Lavater, Rolland de Chambaudoin, bon jeune homme, fils d'un président de chambre au parlement, et lui-même conseiller à vingt et un ans, ne mérite guère qu'une rapide mention ; Lavater lui donne des conseils pour ses études ; en échange, il envoie à Lavater des nouvelles de Paris, de mai 1789 à février 1790, et n'apprend rien sur les événements du temps qui ne nous soit déjà connu.

III

Avec Roland et sa femme, la scène change et l'intérêt grandit. Les Roland, ainsi que nous l'avons dit, avaient fait en Suisse, en juillet et août 1787, une rapide excursion, dont Mme Roland a écrit la relation (p. 286-386 du t. III de l'édition Champagneux, an VIII). À Zurich, ils avaient vu et entretenu Lavater, et en avaient gardé une profonde impression d'admiration et de tendre respect. De là, des rapports de correspondance assez suivis, dont M. Finsler nous signale, même en dehors des lettres qu'il donne, d'assez nombreuses traces, et que confirment les lettres inédites que nous publierons. C'est à Roland, inspecteur des manufactures à Lyon, que Lavater adresse, en novembre 1787, son ami Heisch ; en 1788, son frère, le médecin Diethelm Lavater, etc. Dans une lettre charmante à Lavater, du 7 juillet 1788, écrite du Clos, et que publie M. Finsler, Mme Roland décrit ainsi sa maison des champs :

C'est un antique héritage, seul débris d'une fortune autrefois considérable... à cinq lieues de Lyon, au milieu de coteaux couverts de vignes, non loin de quelques hauteurs agrestes, nous avons, pour point de vue, une grande étendue de bois de chênes ; les sommets bleuâtres des montagnes du Dauphiné ceignent l'horizon dans le lointain, et la crête gelée et brillante du mont Blanc couronne la perspective. Là, nous nous occupons à réparer le domaine de notre enfant ; nous surveillons les travaux champêtres, si doux pour les âmes saines, et nous conservons la simplicité de nos goûts...

Quand on vit dans nos campagnes, dans ces vignobles surtout, où le peuple est si pauvre et si misérable, on se trouve trop d'aisance et point assez de moyens parmi des gens qui ont tant de besoins. Mais, quand on a une âme, on reconnaît aussi que l'argent est le moindre des secours à donner à l'humanité affligée ou souffrante...

Quelques mois auparavant, le 22 novembre 1787, précisément pendant que Roland promenait Heisch dans Lyon, elle lui écrivait (lettre inédite) :

La pauvre voisine a une fièvre putride ; elle va, bien un jour et mal l'autre ; ce doit être encore long et douteux. Quant à mes autres malades, qui

t'inquiètent, ils ne me tiennent pas d'aussi près que tu sembles le craindre : ce sont les pauvres gens de *Boitier* ; il faut bien qu'ils s'aperçoivent de ma résidence en ce pays, surtout dans cette mauvaise saison, après les fatigues des vendanges. Que de misères !

On s'étonne et s'attendrit quelquefois aux descriptions de la vie dure et sauvage de tant de peuples éloignés, sans réfléchir que nos paysans, pour la plupart, sont misérables cent fois plus que les Caraïbes, les Groenlandais ou les Hottentots. Aussi, la mort semble-t-elle un soulagement et à celui qui expire et à ceux qui l'entourent. Je viens de le voir dans une femme de soixante ans, qu'on aurait pu tirer d'affaire, si elle eût été prise à temps ; mais ces gens-là souffrent des mois entiers sans discontinuer leur travail ; ils s'alitent sans rien dire, boivent du vin trempé pour tisane, que la maladie soit putride ou aiguë ; ne songent point au médecin ou craignent la dépense de le faire venir, appellent le curé à l'agonie et trépassent en remerciant Dieu de les délivrer. Cependant des témoignages d'intérêt à leur sort les étonnent et les touchent ; ils sont prêts à faire tout ce que leur indique une personne qu'ils sentent bien n'avoir d'autre vue que leur avantage. C'est une belle école pour l'appréciation de toutes les passions sociales et des soucis qu'elles engendrent que le spectacle de la mort du pauvre. Oui, je sens que je passerais toute ma vie à la campagne, dans le contentement et la paix du cœur, et à cette campagne particulièrement...

Survient la Révolution. L'ancien inspecteur de Lyon est devenu ministre de l'Intérieur. Lavater lui écrit, le 4 novembre 1792 :

Un mot, mon cher Roland de La Platière ! Je me mets à genoux, au nom de l'humanité ! La première fois de ma vie, — je vous conjure, — faites le possible et l'impossible pour abolir la loi inouïe, barbare, sanguinaire, de bannir tant d'émigrés, de massacrer tous les revenants[4]. Combien d'innocents ! Combien de fidèles à son devoir ! Je n'ajoute pas mot que mon nom,

JEAN-GASPARD LAVATER.

C'est M[me] Roland qui répond le 18 :

... Vous vous êtes trompé, lorsque vous avez cru que notre ami aurait quelque pouvoir sur l'objet qui vous affecte. Exécuteur des lois, sur sa responsabilité, il ne concourt point à leur confection ; à moins qu'elles ne regardent les détails intérieurs et administratifs sur lesquels il peut demander des décisions.

Celle dont il s'agit a été portée dans l'Assemblée avec beaucoup de réflexion ; elle est d'une grande rigueur, et il faut peut-être avoir connu tous les projets des émigrés en général, toutes les entreprises, et surtout les affreux excès de ceux qui avaient pris les armes et qui sont entrés en ennemis sur notre territoire, pour en apprécier la nécessité, la justice. Les bons esprits cherchent à en tempérer l'effet pour les innocents par des amendements qui ont échoué ces derniers jours et qu'il faut peut-être abandonner jusqu'à un moment plus calme, mais qui seront faits certainement.

... Mes jours s'écoulent avec une rapidité qui me fait soupirer pour la paix de l'obscurité et les doux loisirs de la retraite. Nous avons été dans des situations très diverses, mais nous sommes restés toujours les mêmes dans les plus grands changements. Aimant la liberté, parce qu'elle est nécessaire au bonheur et à la perfectibilité de l'espèce humaine ; sacrifiant au bien tous les intérêts particuliers, parce que c'est le premier devoir de l'homme en société ; disant la vérité sans réserve et pratiquant la justice sans crainte ; indifférents à la vie, à la mort, employant l'une pour sa conscience et attendant l'autre pour son repos...

Lavater insiste, dans une longue lettre du 28 décembre ; ses conseils sont d'une merveilleuse simplicité ; il présume que Mme Roland lui dira : « Qu'est-ce que nous pouvons faire ?... » et il répond : « Je vous le dirai, ma bonne amie. Je quitterais ma place, comme je l'aurais quittée pour moi le 10 août... » ; puis il conclut, à propos des lois sur l'émigration : « Encore une fois, faites le possible et l'impossible pour ôter cette tache abominable de la nouvelle Constitution... »

La réponse de Mme Roland (15 janvier 1793) est à citer tout entière :

Paris, 15 janvier, l'an second.

N'attribuez pas mon silence, mon cher Lavater, à aucune cause indigne de mon amitié. La situation violente dans laquelle nous sommes ne me laisse pas un moment de liberté. Toujours dans la tempête, toujours sous la hache populaire, nous marchons à la lueur des éclairs, et sans cette paix de la conscience qui résiste à tout, il y aurait de quoi s'ennuyer de la vie. Mais avec un peu de force dans l'âme, ou de familiarité avec les idées les plus difficiles à soutenir, le courage n'est plus qu'une habitude. Je n'ai pas le temps de vous entretenir, mais j'ai voulu vous assurer que j'avais reçu avec un tendre intérêt les sages et touchantes observations que vous m'aviez adressées ; je les ai remises à des législateurs qui les feront valoir dans l'occasion. Je vous envoie

mon portrait, et vous réitère l'éternelle affection que je vous ai vouée. Mon brave mari vous embrasse, et poursuit sa carrière en homme de bien ; la proscription flotte sur nos têtes, mais il faut ramer toujours, atteindre au but, s'il est possible, et mériter jusqu'à l'ostracisme, s'il doit être la récompense de la vertu.

ROLAND, née PHLIPON.

Huit jours après, Roland, à bout de forces, donnait sa démission (23 janvier) ; Lavater ne la connaissait pas encore, lorsqu'il envoya, le 30 janvier, la lettre qui clôt cette correspondance, et dont le dernier paragraphe suffit à marquer le ton :

Ô ma bonne amie ! embrassez pour moi votre héros, et dites-lui que je respecte infiniment sa droiture et sa fermeté incomparables, mais que je le plains de tout mon cœur de le voir entouré des brigands et des assassins qui ressemblent en même temps aux ci-devant pharisiens les plus hypocrites et aux sadducéens les plus athées.

C'est à cette correspondance que Mme Roland faisait allusion, lorsque, dans les premiers jours d'octobre 1793, prisonnière à Sainte-Pélagie, traçant fiévreusement les dernières pages de ses *Mémoires*, elle écrivait :

J'ai encore eu des nouvelles, il n'y a pas un an, de Lavater, ce célèbre pasteur de Zurich, connu par ses écrits, sa brillante imagination, sont cœur affectueux et la pureté de ses mœurs...

Il y a encore, au château de Rosière, chez l'arrière-petite-fille des Roland, Mme Taillet, deux dessins à la silhouette, exécutés par Lavater, et dont chacun représente Roland, Mme Roland et leur fille, au moment où ils se trouvaient à Zurich en août 1787.

IV

Hérault de Séchelles avait vingt-quatre ans lorsqu'il se présenta à Lavater pour la première fois. C'était alors un enfant gâté de la fortune ; avocat du roi au Châtelet à dix-huit ans (depuis le 13 décembre 1777, *Almanach royal*), riche, aimant la vie de plaisirs, mais lettré (il avait publié, à dix-neuf ans, un *Éloge de Suger*), l'esprit ouvert à toutes les curiosités intelligentes, profitant de ses vacances parlementaires pour voyager, — et à l'occasion voyager à pied, comme Rousseau, — il avait, à l'automne de 1783, gagné la Suisse, où il se rencontra en octobre chez Lavater avec les deux Le Peletier. Près d'une année après, le 29 juillet 1784, usant de la permission que Lavater lui avait donnée de lui écrire, il lui envoie deux de ses portraits, en le priant « de vouloir bien lui faire parvenir ses observations physiognomoniques ». La réponse de Lavater (19 août 1784) est vraiment curieuse ; dans son interprétation des portraits, facilitée d'ailleurs par la connaissance de 1783, on aperçoit, à travers les formules admiratives, plusieurs traits réellement caractéristiques :

... L'honnête homme à qui on peut confier quelque chose, qui est doué d'un tact très juste et très délicat pour tout ce qui est bon et beau et honnête. Vous n'avez jamais à chercher de gagner les cœurs, mais il vous faut de l'attention et une force d'âme, une discrétion vertueuse pour ne les gagner trop. Soyez sur vos gardes, cher Hérault, les femmes vous adoreront, vous déchireront, vous anéantiront ! Vous réunissez trop de qualités enchantantes. Mais votre cœur si noble, vos sentiments si humains, votre ambition si élastique, vous pourront garder de cet anéantissement de vous-même et de toute la grandeur d'âme que la nature vous a donnée. Votre imagination infiniment inflammable sera votre bonheur et votre malheur. Vous aurez infiniment à souffrir, mais vous saurez aussi goûter et jouir comme très peu de ceux mêmes qui savent goûter et jouir. *Votre droiture vous servira d'énergie d'âme*, et votre esprit, quoique admiré et flatté, ne vous gâtera pas.

Six ans plus tard, Hérault retourne en Suisse. Depuis son premier voyage, bien des événements étaient survenus ; il avait échangé, le 1er août 1785, sa charge d'avocat du roi au Châtelet contre

celle d'avocat général au parlement ; s'était lié avec les remueurs d'idées, mais sans s'engager encore tout à fait avec eux ; c'est ainsi qu'en 1788 il refusait de se faire admettre dans la Société des amis des Noirs, que Brissot venait de fonder[5] et où La Fayette, Condorcet, etc., étaient entrés dès le premier jour (*Mémoires* de Brissot, t. III, p. 55-57). La prise de la Bastille le mit décidément du côté de la Révolution. Au printemps de 1790, il avait des loisirs : les parlements, bien que le décret de suppression ne soit que du 7 novembre 1790, ne siégeaient plus depuis la fin de 1789 ; d'autre part, Hérault n'avait pas encore été appelé à l'emploi de commissaire du roi près le Tribunal de cassation, qui ne fut institué que par le décret du 16 août 1790. Il profita de ces longues vacances pour retourner en Suisse, par Strasbourg, en piéton : « Une veste de toile bleue rayée, un pantalon de la même étoffe, et point de bas, voilà quelle a été toute ma toilette pendant quatre cents lieues que j'ai faites à pied », écrivait-il en arrivant à Olten.

Il se rendait là à une assemblée, — nous dirions aujourd'hui un congrès, — qu'avait fondée Gessner en 1762, et dont il fait une description vraiment curieuse :

> Toutes les années, dit-il, les mardi, mercredi et jeudi qui précèdent la Pentecôte [en 1790, du 18 au 20 mai], les patriotes helvétiques, et surtout les savants les plus éclairés et les artistes les plus habiles, se rassemblent de toutes les parties de la Suisse. Deux cents personnes composent ce club national. Il y vient des dames ; on y reçoit aussi des étrangers.

Des discours et des lectures, d'interminables banquets, des chansons patriotiques, tel fut le programme, bien rempli, des trois jours du congrès. Parmi ces chants, il y en eut un, composé pour la circonstance, par le pasteur lucernois Stalder, sur un air de Schubart, le *Chant d'Olten*, qui saluait la France libre :

> Peuple heureux, toi qui viens de secouer le joug ! Vois la face de la liberté : qu'elle est belle ! ne recule pas, le bonheur l'accompagne. Gouverne maintenant, souverain de la terre ! Donne l'exemple du courage. Nous maudissions ton or, il était la source de nos maux. Mais nous nous réconcilions avec toi...

Mais il s'en fallait que ces dernières strophes fussent du goût de tous les assistants. Les vieux ne voulaient pas qu'on les chantât ; les jeunes durent passer outre. Au dernier banquet, quand les jeunes Suisses voulurent boire « à la liberté française », une moitié de l'assemblée s'abstint, et les jeunes gens durent avouer à Hérault qu'ils n'auraient pas osé proposer de boire « à l'Assemblée nationale de France ». Ces inquiétudes des vieux Suisses se résument en ce mot, adressé à Hérault par le président du congrès, le conseiller zurichois Orelli, lorsqu'il se présenta à lui en arrivant : « Vous êtes né, Monsieur, *chez un peuple qui a pris le mors aux dents*. »

D'Olten, Hérault se rendit à Zurich auprès de Lavater, et y fit faire un portrait (pour une nouvelle consultation physiognomonique ?). Il en partit le 26 mai ; le 3 juin, il était à Saint-Gall, en repartait pour Appenzell ; le 7, il écrivait de Glarus à Lavater. C'est à Saint-Gall, « sur la montagne des roses bleues, près de l'étang », qu'il rédigea sa relation intitulée *Détails sur l'assemblée d'Olten*, qu'il fit imprimer à Paris, à son retour, sans la signer, et que M. Finsler a eu l'heureuse idée de réimprimer dans son travail, d'après l'exemplaire de notre Bibliothèque nationale. Hérault s'y retrouve tout entier, avec sa vivacité d'esprit, sa sensibilité d'imagination, et aussi son impertinence. Pour l'homme qui désirait évidemment nouer des relations en Suisse, et qui plus tard, en 1793, essaiera d'utiliser ces rapports dans l'intérêt de son pays, c'était singulièrement s'y prendre que de dépeindre ainsi ses voisins de banquet :

> J'avais à ma droite un énorme ministre du canton de Bâle, vrai cochon, grosses lèvres, col enfoncé dans les épaules.., à côté de lui était un professeur en théologie de Zurich, étriqué et jaune, à dents de cheval..., une Bâloise au bec serré..., une baillive à triple menton du pays de Berne, vieille vache...

L'insolence du petit-maître fait oublier au patriote ses devoirs envers le pays qui l'a accueilli.

Passons de 1790 à 1793. Hérault est devenu membre du Comité de salut public (10 juillet). La coalition de l'Europe enserre la France. Il importe de maintenir la Suisse dans la neutralité d'où avait voulu la faire sortir le parti aristocratique, exploitant le ressen-

timent du massacre du 10 août 1792. Grave péril, que toute la prudence de Barthélemy, notre ministre en Suisse, pouvait à grand-peine conjurer. On aurait même voulu (étrange illusion !) persuader à la Suisse de s'allier avec nous. Le Comité décide d'envoyer un agent spécial, Aubriet, et Hérault de Séchelles écrit à Lavater, le 30 août 1793, pour le lui recommander. Sa lettre, où il lui annonce l'envoi de cette Constitution de 1793 qu'il avait rédigée si prestement avec Couthon et Saint-Just, est d'une étonnante tranquillité. Il a l'air de croire que rien ne s'est passé depuis 1790.

La mission d'Aubriet avait déjà échoué[6], lorsque Lavater, le 21 octobre, répondit à Hérault par une longue et belle lettre où il flétrissait, dans un langage à la fois mystique et prophétique, « la tyrannie » dont Hérault consentait à être l'instrument en attendant qu'il en devînt la victime :

> Ô mon cher Hérault ! pourquoi la nature vous a-t-elle donné de l'humanité, de l'éloquence, du génie, si ce n'est pas pour vous opposer à une tyrannie dont on n'a point d'exemple dans l'histoire du temps le plus despotique ?
>
> Nous avons tous deux le même but : ce but est la liberté de nos égaux ; mais les moyens, ô que ceux que j'emploie sont différents des vôtres !... C'est trop tard, je le pressens, et ma voix est trop faible. Mais *quod scripsi, scripsi*. — Vous allez déchirer vos entrailles ; vous allez donner les prétextes les plus spécieux aux despotes de combattre votre liberté qui ne peut être regardée d'une autre façon que comme le despotisme le plus cruel, d'un côté, et de l'autre comme l'esclavage le plus horrible. Mais c'est en vain que je parle, par un mot vous m'anéantirez... Vous m'appellerez aristocrate, et puis me voilà rien. Je suis trop rien et vous êtes devenu trop grand pour que je puisse prétendre qu'une pauvre ligne de ma main ait quelque influence ou sur votre raison ou sur votre cœur. Mais *dans six mois*, dans un an, jetez un coup d'œil, dans un moment perdu, sur le misérable papier-ci, et alors dites-moi, si vous pouvez : Tu avais grand tort.

Moins de *six mois* après, Hérault était guillotiné avec Danton et ses amis.

V

Nous arrivons à la partie, nous ne dirons pas la plus importante, mais la plus curieuse et à certains égards la plus neuve pour nous, de la publication de M. Finsler : la correspondance de Madeleine Schweizer avec le pasteur zurichois.

Jean-Caspar Schweizer, dont la vie, écrite par David Heiss, a été récemment publiée par M. Bächtold, était un parent ou plutôt un allié de Lavater, qui au commencement de 1786 alla fonder une maison de banque à Paris, en société avec son compatriote François Jeanneret, de Neufchâtel, « personnage d'allure équivoque » dit le récent biographe de Mirabeau, M. Alfred Stern. Leur maison devint aussitôt le lieu de rendez-vous de personnages mêlant la politique aux affaires : Panchaud, Clavière, l'abbé d'Espagnac, Mirabeau. Épris des idées nouvelles, admis dans ces clubs de 1786 où Talleyrand, Lauzun, Mirabeau, etc., préludaient à leurs rôles (Stern, *Vie de Mirabeau*, t. I, p. 334), Schweizer, enthousiaste de ce dernier, lui ouvrit sa bourse (Mirabeau, en 1790, lui devait jusqu'à 20.000 francs), et, malgré des moments de rupture, notamment lorsque Mirabeau, qui ne respectait pas grand-chose, voulut séduire sa femme, lui resta attaché jusqu'au bout. Il composa une ode sur sa mort et envoya son masque à Lavater à titre de document physiognomonique.

Schweizer apparaît peu dans les lettres que publie M. Finsler, tout au plus dans les premières, à propos d'un méchant procédé de Mirabeau vis-à-vis de Lavater ; sur vingt lettres de cette partie de la correspondance, dix-huit sont échangées entre Lavater et la femme de Schweizer, cette étrange Madeleine, qui, en pleine Révolution, éperdue et exaltée à la fois, mêle les plus folles pratiques du magnétisme à ses transes et à ses colères.

Ces lettres, si on fait la part des préventions, et si on y cherche moins des renseignements exacts que l'état d'âme d'une étrangère perdue à Paris durant les années terribles, sont bonnes à consulter. Schweizer, en 1792, s'était rapproché de la Cour ; il était lié avec Terrier de Monciel, qui fut, pendant six semaines, après Roland,

ministre de l'Intérieur (18 juin-31 juillet), et par qui Madeleine apprit sans doute les détails qu'elle donne à Lavater sur la journée du 20 juin, détails très précis, mais qui n'ajoutent à peu près rien à ce que nous savons (lettre du 23 juin 1792). Sans entrer d'ailleurs dans l'analyse et la discussion des autres lettres, nous nous bornerons à faire remarquer que Madeleine Schweizer se trompe absolument lorsqu'elle attribue à la Convention, dès la fin de 1792, l'intention de proscrire les cultes (ce n'est qu'à l'automne de 1793 que le mouvement de « déchristianisation » se prononça). Elle met ou à peu près au compte de l'Assemblée le violent discours prononcé le 14 décembre par Jacob Dupont, dans la discussion de la loi de l'instruction publique (voir : *Procès-verbal de la Convention*, t. IV, p. 230 ; Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*, t. I, p. 149) ; elle se méprend encore davantage lorsqu'elle voit, dans la fermeture des églises pendant la nuit de Noël 1792, « une intention impie, dans l'espoir de supprimer peu à peu la religion ». M. Finsler fait remarquer très justement que cette mesure de police, prise par la Commune de Paris, était motivée uniquement par le danger du moment : c'est le 26 décembre que devait commencer le procès du roi ; les bruits les plus alarmants circulaient ; d'une part, on signalait un complot pour assassiner Louis XVI, dans son retour de la Convention au Temple ; d'autre part, on annonçait que les royalistes profiteraient de la messe de minuit pour se réunir dans les églises et entreprendre une émeute en vue de délivrer le roi. La mesure d'ordre prise par la municipalité de Paris s'explique donc sans commentaires. C'est à cette date du 25 décembre que Roland et sa femme prenaient des dispositions pour renvoyer leur fille à Villefranche, et que Mme Roland écrivait à son beau-frère, le chanoine Dominique : « La journée de demain, suivant les avis qui nous viennent de toutes parts, et les dispositions préparées depuis longtemps, peut être notre dernière... » Et à Servan : « ... J'ignore ce que doit être la journée de demain ; il serait possible que beaucoup de gens de bien n'en vissent pas la fin », etc.

Cet exemple suffit pour montrer avec quelles précautions doivent être acceptées les assertions de Madeleine Schweizer.

Il nous resterait à parler de ses curieux rapports avec les cercles

magnétiseurs de Paris :

D'abord, avec Bergasse et sa prophétesse Thérèse (le constituant de 1789 était tombé en d'étranges aberrations, que n'a pas connues ou n'a pas signalées M. L. de Gaillard dans l'étude par trop laudative[7] qu'il lui a consacrée) ;

Puis, avec la duchesse de Bourbon qui, revenue des entraînements de sa jeunesse, — du temps où, en 1778, au bal de l'Opéra, elle arrachait le masque du comte d'Artois, — se consacrait tout entière aux aumônes, aux bonnes œuvres (et était tellement populaire dans son quartier, qu'une émeute y éclata lorsqu'on crut, en décembre 1792, qu'elle allait être bannie), mais qui, en même temps, s'abandonnait à la mysticité la plus exaltée. Elle logeait dans son palais la prophétesse Suzanne Labrousse, elle réunissait autour d'elle une société de voyants, où fréquentait assidûment Madeleine Schweizer, tout en trouvant parfois que la duchesse, qu'elle appelait « une chevaucheuse de nuées », était décidément « trop romantique pour être une vraie sainte » ;

Enfin, avec Catherine Théot, avec qui elle faillit être arrêtée.

Mais c'est presque là un chapitre de l'histoire des folies humaines. Disons seulement que Schweizer, ruiné par la Révolution, et réduit à se faire en 1793 marchand d'antiquités, puis à aller, à l'automne de 1794, chercher fortune en Amérique, laissa sa femme à Paris, d'où elle écrivait à Lavater, le 2 octobre 1795 : « Bergasse était ici, il me disait : « As-tu de l'argent ? nous irons voir Lavater. » Mais je suis comme lui, sans argent, la nation nous a coupé les ailes... » Puis, par un revirement subit, le 3 décembre 1798 : « Bergasse est ici. J'irai le voir, et lui dire que je ne suis plus dévote... » Telle est souvent la fin des mysticités.

VI

Les derniers correspondants de Lavater sont : la comtesse de Sabran, son fils, et sa fille Delphine, veuve du jeune Custine, guillo-

tiné le 3 janvier 1794, quatre mois après son père. Les détails que fournissent leurs lettres pourraient être utilisés pour l'histoire de l'émigration, mais n'ont rien qui mérite ici d'être particulièrement retenu. Disons seulement qu'ils nous montrent d'un peu plus près trois personnages qui ont leur place dans l'histoire de la société française : Mme de Sabran, la vieille amie du chevalier de Boufflers, que les mémoires du temps font assez connaître ; son fils Elzéar, que ses goût innocents de littérature ne préservèrent pas plus tard des persécutions de la police impériale (voir *Mémoires* de Mme de Chastenay, t. II, p. 224, 236) et la belle Mme de Custine, dont M. Bardoux nous a raconté la vie passionnée et inquiète.

VII

Après avoir signalé tout l'intérêt des documents publiés par M. Finsler, il convient de louer presque sans réserves l'excellente étude dont il les a fait précéder. Sauf de rares et légères inexactitudes, à peu près inévitables quand on touche à l'histoire d'un autre pays, elle est solidement documentée, clairvoyante et judicieuse, et témoigne d'une impartialité qui nous touche d'autant plus, nous, Français issus de la Révolution, que les historiens étrangers, en général, ne nous ont pas gâtés à cet égard.

---

[1] *Lavaters Beziehungen zu Paris in den Revolutionsjahren, 1789-1795*, Zurich, 1898, 27-76 p. in-4°.
[2] C. Perroud en publia une première série en 1900-1902 (Imprimerie nationale, 2 vol.) et une nouvelle série en 1913-1915 (*id.*, 2 vol.).
[3] Voir, sur les rapports de la Suisse avec la France à cette époque, le très bon résumé de M. Fr. de Crue, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. VIII, ch. XIX.
[4] Décret du 23 octobre 1792, qui bannit à perpétuité les émigrés et punit de mort ceux qui rentreraient en France.
[5] Voir : *La Société française des amis des Noirs*, dans le présent ouvrage.
[6] Dès le 24 septembre, il repartait pour Paris. Mais, en octobre, Barthélemy eut une entrevue, sur la frontière de Bâle, avec Hérault, alors en mission révolutionnaire dans le Bas-Rhin, et obtint que le territoire suisse serait respecté.
[7] *Autres temps : Nicolas Bergasse...*, Paris, Plon, 1893.

J.-S. EUSTACE

J'AI sous les yeux un livre curieux intitulé : « *Lettres préliminaires sur les crimes du roi George III* [en anglais]*, adressées au citoyen Denis, homme de lettres*, par un officier américain au service de la France. À Paris, de l'Imprimerie des Sans culottes, maison ci-devant de l'Assomption, rue Honoré, n° 20 ; et se trouve chez Thomson, rue de l'Ancienne-Comédie-Française, faubourg Germain, n° 42[1]. »

Le volume, in-8°, est divisé en deux cahiers.

Le premier cahier contient : 1° une lettre dédicatoire, non paginée (12 p.), adressée à Jacob Van Staphorst, « citoyen et patriote proscrit de Hollande » ; 2° une préface de 11 pages, adressée au citoyen Denis, et datée du 21 pluviôse an II, 9 février 1794 ; 3° deux lettres datées des 20 et 23 janvier 1794, formant ensemble 80 pages.

Le second cahier contient une troisième et une quatrième lettres, datées des 26 et 30 janvier 1794, formant ensemble 102 pages, plus 23 pages d'appendices.

Nous ignorons quel est ce Denis, « homme de lettres », auquel ces lettres sont adressées.

Quant à « l'officier américain au service de la France », il se nomme à la fin de la préface : c'est J.-S. Eustace[2].

Il était en effet Américain d'origine, avait combattu dans la guerre de l'Indépendance, puis était venu prendre du service en France. Il fut fait maréchal de camp le 7 septembre 1792 (*Almanach national* de 1793, p. 156), dans cette promotion de vingt et un maréchaux de camp qui marqua la réorganisation de l'armée en face de l'invasion prussienne, et servit à l'armée du Nord.

Le *Recueil des actes du Comité de salut public* de M. Aulard (t. II,

p. 194 ; t. III, p. 170, 191 ; t. IV, p. 405) nous apprend qu'il fut accusé d'insubordination et que son supérieur divisionnaire, Miranda, fut autorisé (25 février 1793) à le traduire devant une cour martiale ; que, conduit à Paris par deux gendarmes en vertu d'un ordre de Dumouriez, il comparut, le 6 avril, devant le Conseil exécutif provisoire et que l'affaire fut renvoyée au ministre de la Guerre ; qu'il avait d'ailleurs donné sa démission ; que, d'autre part, deux mois après, il pétitionnait auprès du Comité de la guerre (sans doute pour être réintégré).

Le gouvernement des États-Unis ayant, sur ces entrefaites, par une proclamation du 22 avril, parvenue à Paris dans le courant de juin, défendu à ses nationaux de servir dans les armées des puissances belligérantes, Eustace écrivit à la Convention, le 8 août, en demandant qu'elle autorisât le Comité de sûreté générale à lui délivrer un passeport pour retourner dans sa patrie (*Moniteur* du 20 août 1793).

La publication de ses *Lettres*, en janvier 1794, prouve que six mois après il n'était pas parti.

Nous ne pouvons d'ailleurs songer à analyser ici ces lettres, long tissu d'étranges digressions. Notons seulement quelques points :

Déiste ardent, et en même temps partisan déterminé de Robespierre, dont il dit : « C'est mon républicain » (lettre II, p. 68), il s'occupe tout autant des affaires intérieures de la France que des « crimes du roi George » ;

S'il réclame, « comme Collot d'Herbois », une réforme de la Constitution anglaise (lettre III, p. 28), s'il consacre toute une lettre (lettre IV) à un projet de descente en Irlande, il prêche aussi la guerre à outrance contre les monarchies européennes, et attaque à ce propos Danton et Delacroix, qu'il soupçonne, non sans raison d'ailleurs, de songer à la paix, et pour lesquels il déclare n'avoir « ni confiance ni estime » (lettre II, p. 67) ;

Il parle (lettre II, p. 65 et suivantes) des notes qu'il a fait passer d'août à septembre 1793 à divers membres du Comité de salut public : Barère, Hérault de Séchelles, Robespierre, Billaud-Varenne ;

Il demande la Terreur comme moyen de soutenir la lutte ;

Il ne perd aucune occasion d'exprimer sa sympathie aux patriotes de tous les pays : aux Suisses qui se sont affranchis dès le XIVe siècle, aux Hollandais qui ont conquis leur indépendance au XVIe.

Dans un *erratum* placé à la suite de la lettre II, il donne les noms des marchands américains qui, établis dans les ports français, « Jonathan Jones à Bordeaux, Roche à Dunkerque, Strobel à Paris, Taney et Griffiths au Havre, Carnes à Nantes », ont rendu de précieux services aux deux Républiques. Il signale aussi deux Américains, le colonel Langborn et le major Jackson, venus en France pour servir notre cause, mais empêchés par la proclamation du président des États-Unis.

Ajoutons un sarcasme malveillant contre Thomas Paine (lettre III, p. 33).

Nous ne savons ce que devint Eustace après 1794[3].

---

[1] Une note de la page 79 du 1er cahier déclare que l'ouvrage « ne doit pas être vendu ».

[2] John Skey Eustace, né en 1760 à Flushing (quartier de New York), mort en 1805 à Newburgh (comté d'Orange dans l'État de New York). (Christopher Tozzi, *Between two Republics : American military volunteers in Revolutionary France*, 2011.) (N. D. É.)

[3] Le Directoire l'expulsa en 1797, le soupçonnant d'espionner pour les Britanniques. (Christopher Tozzi, *op. cit.*) (N. D. É.)

L'ÉCOLE DE SORÈZE
PENDANT LA RÉVOLUTION

I

LA célèbre École de Sorèze est restée ouverte pendant toute la Révolution. Ses historiens le constatent, mais c'est tout ou presque tout ; ils louent l'habileté, la souple énergie que déploya le directeur, François Ferlus, mais sans nous donner aucune précision sur la façon dont les choses se passèrent.

J'ai essayé d'y regarder de près, et une recherche, même rapide, dans les archives et les documents officiels du temps m'a fourni une récolte fort intéressante, que je vais présenter ici. Ce n'est pas une histoire, — histoire qui mériterait cependant d'être écrite, — ce sont simplement des matériaux, qu'un autre, ayant plus de loisir, pourra utiliser, en les complétant. Tels quels, ils sont déjà fort instructifs.

II

Il convient d'abord, pour la clarté de l'exposition, de résumer, d'après le moins insuffisant des historiens de Sorèze[1], la situation de l'établissement à la veille de 1789.

Les Bénédictins (congrégation de Saint-Maur) qui possédaient l'antique abbaye de Sorèze y avaient depuis très longtemps ouvert une école de latin. En 1682, ils en firent un véritable collège, où,

dès ce moment, les sciences et l'histoire tinrent une grande place à côté des langues mortes ; ainsi s'affirmait déjà le caractère novateur de l'institution.

Fermé en 1722, à l'occasion de la peste de Marseille, le collège mit, pour des causes que je ne distingue pas bien, près de quarante ans à se rouvrir. Cela n'arriva qu'en 1759, par les soins du prieur, dom Victor Fougeras.

Le programme des études, tracé par ce moine, est singulièrement varié : latin, grec, langues modernes, mathématiques, géographie, blason, musique et danse. La maison ne portait encore que le titre de séminaire ; mais elle avait déjà, dans une certaine mesure, le caractère d'une école militaire. L'uniforme des grands jours était « l'habit bleu de soie, collet, parements, veste et culotte pourpre ». Cela tient sans doute à ce que les moines « élevaient et entretenaient gratuitement vingt-quatre des gentilshommes les moins fortunés de la province[2] ».

Dom Fougeras fut trouvé trop réformateur ; sa congrégation le rappela. Deux successeurs, dom Lacroix et dom Lasserre, « envoyés avec l'ordre de restaurer les anciennes traditions, n'en continuèrent pas moins d'appliquer à la lettre les idées de leur confrère réformateur[3] ». La réputation de la maison s'étendit en France et à l'étranger[4]. Mais c'est seulement avec un nouveau prieur, dom Raymond Despaulx, nommé en 1773[5], que le succès s'affirma. Il prit l'école avec deux cent vingt élèves, dont soixante-douze Espagnols, étrangers d'Europe et des colonies. Quand il se retira, en 1791, il y en avait quatre cent soixante[6], dont deux cent soixante pensionnaires. On trouvera dans le livre de M. A. Combes d'abondants détails sur l'organisation des études, de plus en plus dirigées dans un système d'éducation très large et d'enseignement très pratique.

L'établissement avait d'ailleurs reçu le titre d'école royale militaire, en 1771, dit M. Combes. Ce doit être une erreur. Ce n'est qu'en 1776, par deux ordonnances des 1er février et 25 mars[7], que Louis XVI, supprimant par économie l'École militaire de Paris qu'avait fondée son prédécesseur, répartit les élèves, portés de cinq cents à six cents, entre dix collèges de province, qui reçurent le titre

d'écoles royales militaires. Sorèze vient en tête de la liste. Le règlement du 28 mars lui attribuait cinquante élèves, pour chacun desquels le roi payait sept cents livres de pension[8].

III

Survint la Révolution. Les décrets d'août 1789 abolissant les dîmes, c'est-à-dire tarissant une partie notable des revenus de la maison, puis du 2 novembre 1789 mettant les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, puis du 13 février 1790 supprimant les ordres religieux, semblaient devoir entraîner, avec la ruine et la disparition de l'ordre[9], la fermeture des établissements d'éducation qu'il dirigeait.

Mais il faut considérer :

1° Que Sorèze, à la fois école royale militaire et collège, était un *établissement public*, et que dès lors il pouvait prétendre au bénéfice de la loi du 4 septembre 1790 qui, en attendant une nouvelle organisation de l'instruction nationale, maintenait à la charge du Trésor les traitements des professeurs des collèges ; par délibération des 7 octobre et 12 novembre suivants, adressées à l'Assemblée nationale, le directoire du département du Tarn demande expressément qu'il en soit ainsi[10].

2° Que l'opinion publique était très particulièrement favorable à cette maison. On lui savait gré de s'être ouverte, même bien avant l'heure, au souffle de l'esprit nouveau, et de le manifester. C'est ainsi que je lis au *Procès-verbal* de l'Assemblée nationale, du 13 janvier 1790[11] : « Adresse des jeunes élèves de l'École de Sorèze qui expriment avec énergie les sentiments d'admiration, de reconnaissance et de dévouement dont ils sont pénétrés pour l'Assemblée nationale. »

Quelques mois après, l'Assemblée discutait la loi sur les traitements du clergé et sur les pensions à allouer aux membres des con-

grégations dissoutes. Le 28 juin 1790, au moment de voter « aux abbés réguliers perpétuels et aux chefs d'ordre inamovibles » des indemnités de chiffre variable, — 2.000 livres au minimum pour ceux dont les maisons avaient un revenu de 10.000 livres[12], — un membre vint proposer « d'accorder au directeur principal et perpétuel de l'école royale et militaire de Sorèze un traitement pareil à celui des abbés réguliers perpétuels et des chefs d'ordre tuels[13] ». L'amendement fut renvoyé au Comité ecclésiastique de l'Assemblée, et je ne saurais dire quel sort il eut. En tout cas, il aurait été bientôt sans effet, puisque nous allons voir dom Despaulx se démettre en 1791. Il prouve du moins en quelle considération on tenait Sorèze et son chef.

IV

Mais la question du serment à la Constitution civile du clergé amena la retraite de dom Despaulx.

C'est le 24 juillet 1791[14] qu'il « refusa le serment », dit un de ses biographes, et se démit de la direction de l'École. Mais il désigna lui-même son successeur, qui fut agréé avec empressement par l'administration départementale et installé aussitôt comme directeur[15]. C'était un de ses confrères et collègues, François Ferlus.

François Ferlus avait alors cinquante-trois ans. Né à Castelnaudary, professeur à Sorèze depuis plus de vingt ans[16], déjà bien connu par divers ouvrages, populaire par la direction de ses idées, ce moine philosophe semblait tout indiqué et par les circonstances et par sa personnalité pour prendre en mains le gouvernail. En 1787, il avait prononcé à Montpellier, devant les États de Languedoc, un discours sur « le patriotisme chrétien » ; en 1790, il avait publié une brochure : *De l'influence que doit avoir la Révolution sur l'éducation de la jeunesse*. Nul doute qu'il n'ait été l'inspirateur de cette adresse que les élèves de Sorèze, en janvier de cette année-là, avaient envoyée à l'Assemblée. En 1791, il avait publié à Toulouse un *Éloge funèbre de Mirabeau*[17]. Enfin, en juillet 1791, au moment

même où on venait de proposer à la Constituante d'assimiler le directeur de Sorèze aux abbés perpétuels, Ferlus adressait à l'Assemblée un *Projet sur l'éducation nationale*. Le procès-verbal de la Constituante du 10 juillet[18] en rend compte en ces termes :

> Le sieur Ferlus, religieux de la ci-devant congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, professeur de rhétorique et d'histoire naturelle à l'école militaire de Sorèze, a fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Projet sur l'éducation nationale*. L'Assemblée a ordonné que ce manuscrit serait renvoyé à son Comité de Constitution.

François Ferlus prit donc la direction de l'École, en s'adjoignant cinq de ses confrères, assermentés comme lui : Abal, Amouroux, Donadieu, La Chapelle et Reboul[19], et en conservant la plupart des maîtres séculiers déjà attachés à la maison.

Le premier moment fut rude à passer. La retraite de dom Despaulx, le serment prêté par Ferlus et ses confrères, l'incertitude où on était sur le maintien de la maison, avaient alarmé les familles ; au lieu des quatre cent soixante élèves de dom Despaulx, Ferlus n'en avait plus que deux cent quarante à la fin de septembre 1791. C'est vers ce moment-là qu'il écrivit, avec ses deux associés principaux, Donadieu et Reboul, au directoire du département du Tarn, la lettre suivante[20], qui est un tableau complet de la situation de Sorèze en ce désarroi :

Pétition du principal de l'école militaire de Sorèze et de ses coopérateurs à Messieurs les administrateurs composant le directoire du département du Tarn.

MESSIEURS,

Votre protection et des démarches promptes et décisives sont nécessaires pour la conservation de l'École de Sorèze ; nous les réclamons. Il s'agit du bien du public, vous applaudirez à notre zèle, nous sommes sûrs du vôtre.

En nous chargeant de la direction de cet établissement, vous nous avez imposé, Messieurs, des sacrifices pénibles. Nous les avons faits, et ils sont plus grands que vous et nous les avions crus ; nous les continuerons encore tant qu'ils seront nécessaires à la chose publique ; mais vous ne voudriez pas des sacrifices infructueux, et ils le seraient sans une assistance prompte.

Un exposé simple va vous faire connaître l'état des choses et indiquer le remède.

Au commencement de la Révolution, l'école avait quatre cent soixante élèves ; c'était trop, et la maison, quarante-cinq mille livres de revenu net. Dans cet état d'opulence, elle monta l'École à la hauteur que lui permettait cet état florissant. Un local immense, des collections de toute espèce, tous les secours pour l'instruction, un service et des ateliers dispendieux, mais nécessaires, voilà ce qu'offrait l'École de Sorèze, et elle a tout cela encore, excepté le revenu.

Les premières commotions des affaires et une malignité prévoyante diminuèrent d'abord le nombre des élèves ; au moment de la crise qui a remis la direction dans nos mains, l'inquiétude qu'a causée ce mouvement, les manœuvres du fanatisme et de la méchanceté, les principes insinués aux élèves, les alarmes semées chez les parents, les calomnies répandues de toutes parts, ont prodigieusement augmenté cette désertion. L'École ne compte plus que deux cent quarante élèves, et par l'effet de l'incertitude des parents, et par celui de notre prudence qui nous fait sacrifier les sujets suspects pour conserver la masse pure, ils diminueront encore. Le revenu de la maison est anéanti, et par cela, et par la retraite des élèves, l'École se trouve avoir une recette moindre de deux cent mille livres.

Dans cette diminution effrayante, à quelques économies près qui sont presque insensibles, la dépense reste presque la même. Le corps des maîtres est resté intact ; c'est un dépôt cher et précieux que nous voudrions conserver en entier. Le démembrer, ce serait un malheur pour la chose publique, ce serait donner des armes à la malignité et hâter la chute de l'École. Les domestiques n'ont pu souffrir qu'une diminution insensible ; cuisiniers, tailleurs, cordonnier en chef, médecin, chirurgien, apothicaire, entretien des bâtiments, toutes les dépenses capitales sont les mêmes. Il a fallu en faire de nouvelles pour remplacer nos coopérateurs pensionnés par d'autres qui ne l'étaient pas, et qu'il a fallu faire venir à grands frais. Que sera-ce quand, à la fin des vacances, il faudra se procurer des professeurs capables de soutenir, d'augmenter même la réputation de l'École ? Il est impossible que la recette puisse à beaucoup près faire face à la dépense. Cela arrivera, lorsque la calomnie étant démasquée, le sort de l'École assuré, sa nouvelle réputation établie, la confiance publique ramènera les élèves ; mais il faut arriver à cette époque, et c'est impossible sans un secours extraordinaire.

Nous l'avions bien senti en nous chargeant de la direction de l'École ; mais nous pensions avec la France que l'Assemblée nationale allait prononcer sur l'éducation, que ses décrets, en fixant le sort de l'École, ramèneraient la confiance, ou qu'en prononçant sa destruction, elle terminerait nos incertitudes et nos travaux, que nous pouvions en attendant faire des efforts au-delà

de nos moyens, parce que le mobilier de l'École répondait, en tout état de cause, des sommes que nous aurions pu emprunter.

Ni l'un ni l'autre n'arrive. L'Assemblée nationale vient d'ajourner à une autre législature tout ce qui concerne l'éducation. Notre École ne paraissant soutenue par personne, en butte, comme isolée, aux traits des méchants, déclinerait insensiblement, tomberait enfin et écraserait sous ses ruines les individus qui se sont dévoués pour la soutenir.

C'est à vous, Messieurs, à prévenir cette catastrophe. Nous vous offrons le plus bel établissement qu'il y ait en France pour l'éducation, un local approprié, et qui a coûté plus de 1.500.000 £, un mobilier immense, l'air le plus pur, les eaux les plus saines, des secours de toute espèce et les plus rares, un corps de maîtres que ses talents, ses mœurs, ses sentiments rendent inappréciable, un nombre d'élèves encore suffisant pour servir de base à une régénération, une réputation qui se soutient encore. Voyez, Messieurs, si vous voulez condamner tout cela à n'être qu'un monceau de ruines, un amas de malheureux, un champ abandonné. Si vous vous déterminez à ce sacrifice, dites-le-nous, et nous vous remettrons ce que vous nous avez confié ; mais si vous voulez achever votre ouvrage, et sauver l'École, il est nécessaire que vous agissiez à l'instant même auprès de la nouvelle législature, la prier, la forcer pour ainsi dire à s'en occuper les premiers jours. Tout peut attendre, excepté cet établissement qui une fois tombé ne se relèverait plus.

Il faut que l'Assemblée nationale nous procure ou des fonds qui nous mettent à même d'attendre ces recrues qu'amèneront la confiance et la protection qu'elle accordera à l'École, ou des élèves qui tout d'un coup fassent remonter la recette au niveau de la dépense, et nous mettent à même de faire les avances qu'exigeraient le bon ordre et l'utilité de l'École. Ce dernier moyen serait facile. Sûrement, plus d'une école militaire sera dans l'impossibilité de se soutenir. L'Assemblée ou le ministre pourraient faire refluer les élèves dans celle-ci par quelqu'un de ces moyens, ou par quelque autre que vous indiquera votre sagesse. Vous verrez remonter l'École de Sorèze à la hauteur où l'appellent sa position et ses ressources. Le département aura encore dans son sein un établissement précieux, le pays un atelier productif, et la jeunesse un asile, où avec les sciences et les arts, elle puisera l'amour de la patrie et des lois, et les sentiments de reconnaissance pour les administrateurs qui le lui auront conservé.

Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

D. F. Ferlus, *principal*, D. Reboul, D. Donadieu.

Le directoire du Tarn prit aussitôt la délibération suivante[21] :

Les administrateurs composant le directoire du département du Tarn,

Vu le mémoire présenté par le principal et les professeurs de l'école militaire de Sorèze ;

Vu les pétitions adressées à l'Assemblée nationale par le directoire, puis par le conseil d'administration aux dates du 7 octobre 1790 et du 12 novembre 1790, tendantes à obtenir la conservation de l'École de Sorèze, lesquelles pétitions étaient motivées sur l'avantage que cet établissement procurait à la contrée qui l'avoisine, et sur ce qu'il était glorieux au département de le posséder à cause du concours d'étrangers que sa célébrité y attirait ;

Considérant qu'il est plus instant encore dans ce moment de solliciter un décret qui, fixant d'une manière invariable le sort de l'établissement, prévienne sa chute,

Ouï le procureur général syndic,

Arrêtent ce qui suit :

1° Le mémoire ci-dessus mentionné et le présent arrêté mis à la suite seront présentés au Corps législatif à l'effet d'en obtenir promptement un décret qui rende à l'École de Sorèze son premier éclat et qui conserve à la nation les avantages énoncés dans le mémoire ;

2° Deux expéditions du mémoire et de l'arrêté seront adressées aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur, avec prière d'étayer les demandes qui y sont renfermées, en faveur de l'École de Sorèze, que l'administration n'a cessé de regarder comme le plus précieux des établissements confiés à ses soins.

Délibéré à Castres[22] le 5 octobre 1791.

JALABERT, *vice-présid*[*ent*] ; RIVALS, AINÉ, FOULQUIER p^r[23], AZAISIEULX, *juge.*

La lettre de Ferlus et l'arrêté ci-dessus, transmis à l'Assemblée législative, furent renvoyés par elle au Comité d'instruction publique qu'elle avait institué dès les premiers jours de sa session (28 octobre 1791) pour étudier tous les projets relatifs à l'éducation nationale, et le Comité, dès sa seizième séance (9 décembre 1791), après avoir pris connaissance du mémoire de Ferlus, chargea Arbogast d'en faire un rapport[24].

Arbogast, avant d'être membre de la Législative, avait été recteur de l'université de Strasbourg, puis professeur à l'école militaire de cette ville. Il était donc bien qualifié pour s'occuper de Sorèze. Dix jours après, il lisait au Comité son rapport :

Séance du 19 décembre 1791. — M. Arbogast ayant fait un rapport sur la pétition de l'École de Sorèze, le Comité l'a adopté, ainsi que le projet [de décret] suivant à soumettre à l'Assemblée :

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, considérant que, jusqu'à la nouvelle organisation de l'instruction publique, il est essentiel que les établissements existants conservent leur activité, sans rien statuer sur le sort futur de l'École de Sorèze, met spécialement cette École sous la surveillance et la protection des corps administratifs du Tarn[25].

On ne voit pas que ce projet de décret ait été présenté à l'Assemblée. Mais il atteste du moins les bonnes dispositions qu'on avait en haut lieu, et la suite va montrer qu'il en fut ainsi en effet :

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
(séance du 17 avril 1792[26]).

M. Caillassou[27] est venu faire, de la part du Comité de l'extraordinaire des finances, quelques observations relatives aux besoins du collège de Sorèze, afin que cet établissement ne soit pas dissous avant le moment où la nouvelle instruction pourra être mise en activité. M. Caillassou a promis de donner au Comité une note précise sur cet objet, pour qu'il puisse s'en occuper dans un autre moment.

VI

La Législative fait place à la Convention, qui institue aussi, dès les premiers jours de sa réunion, un Comité d'instruction publique dont les procès-verbaux ont été également publiés par M. J. Guillaume[28]. Nous allons y retrouver Sorèze et François Ferlus.

C'est d'abord une lettre, datée de Castres, 25 juin 1793, et adressée par « le conseil du département du Tarn » au « Comité d'instruction publique de la Convention nationale ». La voici :

Castres, le 25 juin 1793, l'an II de la République.

Le conseil du département du Tarn au Comité d'instruction.

Le département du Tarn renferme dans son sein une école précieuse, l'École de Sorèze. L'administration a su la garantir des coups que n'a cessé de lui porter l'aristocratie. Elle ne craint pas d'avancer que c'est peut-être le plus bel établissement de ce genre qui existe dans la République. Aujourd'hui, il n'est plus qu'un écueil à craindre, c'est celui des finances, et, sans le secours accordé par l'Assemblée, l'École n'aurait pu se soutenir. Le principal, en raison de l'augmentation progressive et effrayante des denrées et des objets de toute espèce, a porté la pension des élèves, qui était de sept cents livres en 1790, à mille livres. Il y a dans ce collège des élèves entretenus aux dépens de la nation ; on ne paye depuis dix-huit ans que sept cents livres. Les ministres, sur la demande du principal, ont successivement promis de faire augmenter la pension ; mais les fréquentes mutations dans le ministère ont sans doute empêché l'effet de ces promesses. Enfin, le principal, qui n'a cessé de réclamer, nous annonce que l'adjoint au ministre de la Guerre lui écrit que, pour obtenir ce qu'il demande, il faut que l'administration s'adresse à la Convention.

Nous dirons avec vérité que l'augmentation demandée est juste, qu'elle est nécessaire ; et nous pensons que sans elle il n'est pas possible au principal de pourvoir à l'entretien des élèves nationaux. Nous vous prions donc instamment de vous occuper de cet objet et de solliciter un décret qui porte la pension de sept cents livres à mille livres.

FOULQUIER, *président* [et dix autres signatures].

Cette lettre nous montre Sorèze toujours en pleine activité. Nous savons d'ailleurs que le décret du 8 mars 1793, rendu sur la proposition de Fouché, en ordonnant la vente des biens des collèges, en avait excepté « les bâtiments servant au logement des professeurs et des élèves, ainsi que les jardins et enclos y attenant », et avait stipulé que les traitements des maîtres (fixés à 1.500 ou à 2.000 livres au maximum) seraient payés par le Trésor, qui aurait aussi à pourvoir « à l'entretien des bâtiments et jardins conservés et aux bourses existantes ». Une autre loi du 18 juin suivant décida, en outre, que ce décret du 8 mars serait applicable à l'École militaire de Paris et aux douze collèges qui en dépendaient, c'est-à-dire aux douze écoles militaires de province. L'existence de Sorèze, qu'on la

considérât comme collège ou comme école militaire, restait donc, en droit, présentement assurée. Mais, en fait, l'établissement avait besoin d'aide, et le directoire du département du Tarn plaidait pour lui.

L'affaire vint au Comité d'instruction publique dans sa séance du 15 août 1793 :

Le président... a observé que le directoire du département du Tarn avait présenté une pétition à la Convention nationale en faveur de l'École nationale de Sorèze ; qu'elle avait été renvoyée au Comité et qu'il était nécessaire de nommer un rapporteur ; en conséquence, le Comité a nommé le citoyen Romme, rapporteur[29].

Romme, — tout le monde sait que ce montagnard était un savant fort distingué, — lut son rapport le surlendemain à la séance du Comité du 17 août :

Le citoyen Romme a fait le rapport d'une pétition du directoire du département du Tarn relative au collège de Sorèze, tendant à obtenir un secours prompt pour le présent, et pour l'avenir une augmentation des pensions des élèves dont le prix est fixé, depuis 1776, à la somme annuelle de 700 livres[30]. Le citoyen Romme a été chargé de proposer à la Convention nationale un projet de décret pour qu'il soit accordé au collège de Sorèze un secours, par manière d'indemnité, de la somme de trente mille livres, après en avoir conféré avec le Comité des finances[31].

Trois jours après, le 20 août, la Convention rendait le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités d'instruction publique et des finances, sur une pétition du directoire du département du Tarn, relative à l'École de Sorèze, décrète que la Trésorerie nationale tiendra à la disposition des administrateurs de cette École la somme de vingt-quatre mille livres, à titre de secours, pour les dépenses de 1792, et qu'il sera rendu compte de l'emploi de cette somme aux corps administratifs[32].

Le secours arrivait à temps, car trois semaines après, le 9 septembre 1793, un décret de la Convention supprimait les écoles mili-

taires ! Sorèze ne subsistait donc plus qu'à titre de *collège*, en admettant qu'on voulût bien lui reconnaître cette qualification, c'est-à-dire le considérer comme un de ces établissements municipaux ou provinciaux dont la nation avait assumé le maintien jusqu'à l'établissement d'une organisation nouvelle. Pour ceux-là, les traitements continuèrent à être régulièrement payés par la Trésorerie générale, d'après des états fournis à l'administration centrale par le corps administratif des districts et des départements, au moins jusqu'au 22 pluviôse an III (10 février 1795), date où on décida de ne plus les payer.

Mais Sorèze fut-il assimilé à ces collèges ? ou bien voulut-on ne le considérer que comme un établissement libre, devant subsister par ses seuls moyens ? C'est fort probable. Il semble bien qu'en tous cas, à partir de la suppression des écoles militaires, les cinquante bourses cessèrent d'être entretenues. À 700 francs par élève, c'était déjà 35.000 francs de ressources annuelles qui disparaissaient. Ferlus garda néanmoins ses élèves et fit généreusement face à tout. Raison de plus pour réclamer de l'aide ! Il pousse son cri de détresse vers la Convention et son Comité d'instruction publique.

Séance [du Comité] du 5 pluviôse an II [24 janvier 1794] : Coupé fait un rapport sur la demande du citoyen Ferlus relative *à des maisons d'éducation*. Le Comité passe à l'ordre du jour[33].

Et M. J. Guillaume ajoute en note :

La pièce [c'est-à-dire la pétition de Ferlus] manque au dossier. Sur la chemise, on lit : « Le citoyen Ferlus, fondateur de l'École de Sorèze, sollicite de la Convention nationale les moyens de la soutenir. » Et, plus bas : « Renvoyé à Coupé. »

C'est grand dommage que nous n'ayons pas le texte de cette pétition de Ferlus. Nul doute qu'il n'y pose le cas que j'ai indiqué tout à l'heure. Il doit craindre que les secours qu'il avait reçus en 1791, 1792 et 1793 ne viennent à lui manquer, depuis le décret du 9 septembre 1793 qui a supprimé les écoles militaires. D'autre part, Sorèze va-t-il rester compris dans ces « collèges » dont la nation

continua à payer les professeurs jusqu'en février 1795 ? Si l'établissement retombe à l'état d'institution privée, que fera la nation vis-à-vis de ces établissements particuliers ?

Je croirais volontiers que le rapporteur, Jacques-Michel Coupé, l'ancien curé de Sermaize, devenu député de l'Oise à la Convention, et membre de son Comité d'instruction publique, très attentif à toutes les questions d'éducation nationale, dut s'intéresser à la demande de Ferlus ; mais que pouvait-il faire, en attendant qu'un nouveau texte de loi fût intervenu, que de conclure à l'ordre du jour, c'est-à-dire à l'abandon ?

Faut-il donc admettre que Ferlus, durant les deux années 1794 et 1795, resta livré à ses seules ressources, sans autre avantage que la jouissance précaire des locaux et de leurs dépendances[34], classés comme biens nationaux, mais non encore aliénés ? Plus de bourses payées par l'État ; plus d'allocations pour les traitements du personnel ; rien que les rétributions des familles pour payer les maîtres, nourrir les pensionnaires, dont un bon nombre, cinquante environ, venus de l'Amérique (possessions espagnoles et Antilles françaises), n'avaient plus de communications avec leurs familles depuis le commencement de la guerre et demeuraient ainsi entièrement à sa charge. Il trouva du moins le moyen de rassurer leurs parents (A. Combes, p. 53) en faisant passer des lettres en Angleterre, et il emprunta, et il dura.

VII

On me permettra d'introduire ici en intermède, pour varier la sécheresse de tous ces documents administratifs, quelques passages, d'une jolie allure, des *Mémoires* bien connus du général Marbot[35]. Je sais bien que tout le monde les a lus ; mais comment parler de Sorèze pendant la Révolution sans parler aussi de l'écolier Marbot et surtout sans le laisser nous en parler lui-même ?

Adolphe et Marcellin Marbot, les deux fils aînés du général qui commandait alors le camp sous Toulouse, furent amenés par lui à

Sorèze le 19 décembre 1793. Marcellin en sortit en février 1799. Tout le chapitre IV de ses *Mémoires* est rempli de ses souvenirs, complétés plus tard par les renseignements que lui donna dom Abal, qu'il retrouva à Paris sous l'empire. Je ne nie pas que ces souvenirs, rassemblés à distance, ne fassent quelquefois l'effet d'être plus pittoresques que rigoureusement exacts ; mais l'impression générale est trop vive pour n'être pas vraie. Ne pouvant tout citer, je ne prendrai que les lignes les plus caractéristiques ; après avoir dit que Ferlus sauva Sorèze de la ruine, Marbot ajoute :

Les moines prirent l'habit laïque et le nom de *citoyen* remplaça celui de *dom*. À cela près, rien d'essentiel n'était changé,... les études y suivaient leur cours habituel et l'ordre n'était point troublé ; mais il était cependant impossible que l'agitation fébrile qui régnait au-dehors ne se fît un peu sentir dans le collège. Je dirai même que dom Ferlus, en homme très habile, faisait semblant d'approuver ce qu'il ne pouvait empêcher. Les murs étaient donc couverts de sentences républicaines. Il était défendu de prononcer le nom de *monsieur*. Les élèves n'allaient au réfectoire ou à la promenade qu'en chantant *La Marseillaise* ou autres hymnes républicains, et comme ils entendaient parler constamment des hauts faits de nos armées, que même quelques-uns des plus âgés s'étaient enrôlés parmi les *volontaires* et que d'autres en avaient aussi le désir, toute cette jeunesse qui, d'ailleurs, était élevée au milieu des armes, puisque, même avant la Révolution, Sorèze était un collège militaire,... toute cette jeunesse, dis-je, avait pris depuis quelque temps une tournure et un esprit guerriers qui avaient amené des manières un peu trop sans façons. Ajoutez à cela que le costume contribuait infiniment à lui donner l'aspect le plus étrange. En effet, les élèves avaient de gros souliers qu'on ne nettoyait que le *décadi*, des chaussettes de fil gris, pantalon et veste ronde de couleur brune, pas de gilet, des chemises débraillées et couvertes de taches d'encre ou de crayon rouge, pas de cravate, rien sur la tête, cheveux en queue souvent défaite, et des mains !... de vraies mains de charbonniers. [Et trois lignes plus loin :] sept cents gamins[36] fagotés comme des diables...

Au plus fort de l'hiver... jamais les élèves n'avaient de feu... Ils étaient du reste bien nourris, surtout pour l'époque, car, malgré la famine qui désolait la France, la bonne administration de dom Ferlus faisait régner l'abondance dans la maison[37]. L'ordinaire était certainement tout ce qu'on pouvait désirer pour des écoliers... Le repas [le premier souper de Marbot à Sorèze] finit, comme il avait commencé, par un chant patriotique. On se mit à genoux au couplet de *La Marseillaise* qui commence par ces mots : « Amour sa-

cré de la patrie... », puis on défila, comme on était venu, au son du tambour ; enfin, on gagna les dortoirs.

... J'aimais beaucoup les cours de littérature française, de géographie, d'histoire... Je devins un écolier passable en mathématiques, en latin, au manège et à la salle d'armes ; j'appris parfaitement l'exercice du fusil et je me plaisais beaucoup aux manœuvres du bataillon formé d'élèves que commandait un vieux capitaine retraité.

Des représentants du peuple en mission parcouraient les provinces, et presque tous ceux qui dominaient dans le Midi vinrent visiter l'établissement de Sorèze, dont le titre *militaire* sonnait agréablement à leurs oreilles. Le citoyen Ferlus avait un talent tout particulier pour leur persuader qu'ils devaient soutenir un établissement destiné à former une nombreuse jeunesse, *l'espoir de la patrie* ; aussi en obtenait-il tout ce qu'il voulait, et très souvent ils lui firent délivrer une grande quantité de farines destinées aux approvisionnements des armées, notre principal leur persuadant que nous en faisions partie et que nous en étions la pépinière. Aussi ces représentants étaient-ils reçus et fêtés comme des souverains.

À leur arrivée, tous les élèves revêtaient leurs habits d'uniforme militaire ; le bataillon manœuvrait devant les représentants. On montait la garde à toutes les portes comme dans une place d'armes ; on avait des pièces de circonstance, dans lesquelles régnait le patriotisme le plus pur ; on chantait des hymnes nationaux, et, lorsqu'ils visitaient les classes, surtout celle d'histoire, on trouvait toujours l'occasion d'amener quelques tirades sur l'excellence du gouvernement *républicain* et les vertus patriotiques qui en dérivent...

Suit une anecdote où nous voyons le représentant Chabot, l'ancien capucin de Rodez, inspectant Sorèze, interrogeant Marbot sur l'histoire romaine, etc. Malheureusement, l'historiette est inexacte, au moins en un point ; il se peut fort bien que Chabot ait inspecté Sorèze, au cours de sa mission dans l'Aveyron et le Tarn, qui dura du 13 mars au 27 mai 1793[38]. Mais assurément il ne put y interroger le jeune Marbot, car au moment où celui-ci entra à Sorèze (19 décembre 1793) il y avait plus d'un mois que Chabot, compromis dans une affaire de péculat, avait été décrété d'arrestation (18 novembre), pour aller ensuite à l'échafaud (5 avril 1794).

On peut d'ailleurs, il me semble, s'expliquer l'erreur de Marbot ; il a vu passer des représentants en mission, il a été interrogé par l'un d'eux. Quelque dix ou quinze ans plus tard, échangeant avec dom Abal ses souvenirs sur Sorèze, celui-ci lui parle d'une

inspection que Chabot y aurait faite au cours de sa mission de mars-mai 1793[39], et il arrive que leurs réminiscences se superposent. Ce phénomène est fréquent chez quiconque écrit des mémoires longtemps après les événements. Cela admis, on peut tenir pour certain que des représentants en mission furent reçus à Sorèze. Paganel (un ancien curé), en mission dans le Tarn, de décembre à mars 1794 ; Bô, qui y revint en avril et mai ; Boisset, qui parcourait l'Hérault et l'Aude en février ; Chaudron-Roussau, qui opérait dans l'Ariège et l'Aude (mars et mois suivants) ; Beauchamp, en mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, qui passa le printemps de 1794 à Toulouse ; Dartigoeyte, le redoutable proconsul qui allait et venait entre Auch et Toulouse, durent passer près de Sorèze et furent sans doute tentés de visiter la célèbre École. Je vois même que Dartigoeyte, rappelé par la Convention après la Terreur, s'attardait en convalescence à Sorèze[40].

L'erreur de fait que je viens de constater chez Marbot peut autoriser aussi un doute sur l'attitude qu'il prête à Ferlus. Sans doute, l'ancien bénédictin était un habile homme et savait profiter des circonstances ; mais je ne crois pas qu'il ait, par pur calcul, suivi la mode du jour et, pour employer une expression familière, « hurlé avec les loups »... Il y avait, dans son fait, une grande part de sincérité, et c'était précisément sa force. Ayant pour lui l'opinion publique, les autorités constituées, il n'en était que plus à l'aise pour défendre son œuvre, telle qu'il la concevait. C'est à ce moment-là, semble-t-il, qu'il donna à ses élèves protestants (car il en avait un bon nombre) un temple et un pasteur, ce qui permet de supposer qu'il maintint aussi le culte catholique. Il recueillit et employa comme professeurs une foule de maîtres (prêtres pour la plupart) que la fermeture successive des autres collèges du Midi laissait sans ressources. Il eut et inspira confiance[41].

VIII

Sa réputation d'éducateur était d'ailleurs bien établie.

La Convention avait décidé, dès juillet 1794, d'allouer des pensions et des indemnités aux savants, hommes de lettres, philosophes, etc., éprouvés par la dureté du temps. Une première répartition de 258.000 francs fut faite, le 3 janvier 1795, entre cent seize bénéficiaires, recevant chacun de 1.500 à 3.000 livres. Ferlus n'y était pas compris ; mais on décida de dresser une deuxième liste, par une répartition complémentaire de 103.500 francs, et le nom de Ferlus fut presque aussitôt prononcé :

Comité d'instruction publique, séance du 28 pluviôse an III [16 février 1795]. — Le Comité arrête que les citoyens ci-après nommés seront également portés sur la liste des savants, artistes et gens de lettres qui ont droit aux récompenses nationales : ... Silvestre [de] Sacy,... Ferlus, principal de l'école nationale de Sorèze[42], etc.

Mais, deux jours après, les dispositions sont changées :

Séance du 30 pluviôse [18 février]. — Le Comité, sur la demande et d'après les éclaircissements donnés par un de ses membres, rapporte son arrêté du 28 du présent [mois], portant que le citoyen Ferlus serait compris dans la liste[43].

J'ignore à quelle intervention malveillante était dû ce revirement soudain. En tout cas, elle ne prévalut pas, et la liste acceptée par la Convention, le 27 germinal suivant (16 avril 1795), sur le rapport du savant et pur Daunou, porte pour 1.500 livres « Ferlus, principal de l'École de Sorèze[44] ». Elle comprenait quarante-huit noms, dont l'abbé Barthélemy, Sedaine et Castillon, le savant bibliothécaire de Toulouse.

IX

Ferlus allait recevoir un autre honneur plus grand encore. Le décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) qui organisait l'Institut, divisé en trois classes, créait dans la deuxième classe (sciences morales et politiques) six sections, dont chacune devait comprendre douze membres, six résidant à Paris et six *associés* choisis dans les départements. Ferlus fut nommé (décembre 1795) un des six associés de la section de morale. Il fit donc partie, dès l'origine, du corps supérieur que la République plaçait au sommet de la science nationale. Un titre si glorieux relevait singulièrement la situation du directeur de Sorèze. J'imagine que Daunou et Lakanal avaient dû dire ce qu'il valait. Tous ces religieux sécularisés, oratoriens, doctrinaires, bénédictins, se connaissaient, s'appréciaient et se donnaient appui les uns aux autres.

X

Mais cela ne remédiait pas à la situation financière de Sorèze. Pour la sauver, Ferlus se résigna à demander, non plus des subventions que la législation nouvelle ne lui paraissait plus comporter, mais simplement la concession ou la jouissance assurée des bâtiments qu'il occupait en fait et du domaine (dit de Saint-Michel) qui en dépendait. La lettre qu'on va lire nous montrera avec précision où il en était.

Cette lettre[45] est adressée aux « administrateurs du district [de Castres] ».

Elle est datée du « 17 brumaire », mais sans indication d'année. Seulement, comme il y est question de la « Commission exécutive », on ne peut songer au 17 brumaire an II (7 novembre 1793), par la simple raison que les commissions exécutives, qui, pendant la seconde partie du règne de la Convention, ont remplacé les ministères, n'ont été instituées que le 12 germinal an II (1er avril 1794).

Il faut donc choisir entre le 17 brumaire an III (7 novembre 1794) et le 17 brumaire an V (8 novembre 1795), et cette dernière date me paraît devoir être écartée, attendu que la Constitution de l'an III, proclamée le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), ayant supprimé les districts et remplacé les commissions exécutives par les ministères, qui entrèrent en fonctions le 3 novembre, on ne s'expliquerait guère Ferlus, à la date du 8 novembre, écrivant à une autorité administrative qui n'existait plus et parlant d'un rouage du pouvoir central supprimé depuis six semaines.

La date de cette lettre ainsi déterminée, lisons-la :

Ferlus aux administrateurs du district [*de Castres*].

CITOYENS,

De toutes les questions qui vous sont faites par la Commission exécutive[46], la seule à laquelle je suis à même de vous aider à répondre, c'est la cinquième. Existe-t-il dans votre arrondissement des institutions particulières remarquables comme pensionnat ?

Les autres sont relatives aux établissements publics, et vous direz à la Commission combien peu de ressources offre le district relativement à cet objet essentiel.

En exposant la nature de l'établissement de Sorèze, vous mettrez la Commission à même de le classer et de juger du genre des encouragements qu'il mérite. Vous me pardonnerez si, dans ce que j'en dis, j'ai mêlé mes propres éloges. Dans ce moment, je suis identifié à l'École de Sorèze et l'on [ne] peut guère parler de l'un sans parler de l'autre, et j'ai cru pouvoir me rendre la justice que j'ose attendre de tout vrai républicain.

En ajoutant cette note à celles que vous enverrez, vous la rédigerez suivant votre manière de voir ; je voudrais que vous adoptassiez et que vous appuyassiez l'idée que j'ai glissée à la fin de me rendre propriétaire du local.

Forcé par les circonstances critiques où je me suis trouvé et où nous nous trouvons encore, par le désir de mettre l'établissement sur un pied digne de la confiance publique et de votre intérêt, je fais des avances et des anticipations qui m'effrayeraient moi-même si je ne comptais sur l'avenir, et tant que je jetterai des fonds considérables sur un sol étranger, ce sera marcher sur un terrain miné qui peut s'écrouler sous mes pas à chaque instant et ensevelir l'édifice et le malheureux architecte qui oubliait tout pour se rendre utile.

Je crois la note que je vous envoie suffisante ; elle renferme ce que je connais.

Si vous me croyez propre à vous donner d'autres renseignements, disposez de moi.

Salut et fraternité.
FERLUS.

Vive la République fondée sur la justice !

Ce 17 brumaire.

Suit la *note* annoncée. C'est un exposé complet de la situation de Sorèze à la fin de 1794 ; il est rédigé de telle façon que le district n'aura qu'à le recopier pour l'envoyer à Paris :

En réponse à la cinquième question, nous vous dirons :

Qu'il existe à Sorèze, chef-lieu de canton, un pensionnat très considérable.

Il était tenu par des bénédictins de Saint-Maur qui l'avaient formé sans le concours d'aucune fondation. Il avait été érigé en école militaire. À la Révolution, les biens de l'abbaye furent vendus, la presque totalité des bénédictins l'abandonna, les élèves entretenus par l'État ont été renvoyés ; c'est aujourd'hui un pensionnat particulier.

Il est tenu par le citoyen Ferlus qui, avec les débris de l'ancienne école presque anéantie par les secousses de la Révolution et par les manœuvres des malveillants, a élevé un établissement plus florissant que jamais et presque la seule ressource des pères de famille de cet arrondissement.

Il a retenu ou appelé pour le seconder soixante maîtres ou instituteurs. La confiance publique, après avoir été égarée par les fanatiques et les aristocrates, a récompensé son courage et sa persévérance.

Dans ce moment, plus de quatre cents jeunes gens[47] s'y forment aux principes républicains ; les sciences exactes, les belles-lettres, les arts, les exercices du corps qu'on y cultive, développent les qualités de l'âme, les talents de l'esprit, l'adresse et la force qui font l'homme, le citoyen, le défenseur de la patrie.

Le citoyen Ferlus, directeur de ce pensionnat, sans aucune avance de la nation que la prestation du local et la jouissance d'une petite ferme pour y tenir les bestiaux destinés à la boucherie, paye tous les maîtres et instituteurs, fournit à tous les frais, entretient, répare et augmente même, quand l'utilité l'exige, les bâtiments dont il jouit.

Depuis l'âge de vingt ans, il était professeur dans cette école où pendant vingt-trois ans[48] il a enseigné les premières classes de littérature et d'histoire naturelle ; il a publié des ouvrages relatifs à l'éducation, des morceaux de lit-

térature et quelques écrits sur la Révolution. Dans ces écrits, comme dans sa conduite, il a toujours montré un patriotisme aussi ardent qu'éclairé et les vertus morales qui le rendent digne de conduire la jeunesse.

Parmi les professeurs qui concourent à faire fleurir cet établissement, on distingue Paulin[49] qui enseigne avec distinction et succès les fortifications et les mathématiques, que ses vertus morales et son patriotisme rendent également recommandable ; il est père de neuf enfants, et il touche à sa quarantième année. Navarre, Serres, Caillassou enseignent la même partie. Pagez, Cavaille, Simonot, Donadieu sont les principaux professeurs de littérature. Il y a des professeurs pour la physique, la chimie et l'histoire naturelle, pour les langues étrangères, pour le latin, pour l'architecture, la coupe des pierres ; des maîtres pour l'écriture, le dessin, la déclamation, en un mot, pour toutes les connaissances utiles. Tous, très bons dans leur genre et bornés à leurs fonctions, n'ont pas été à même de produire d'autres ouvrages que d'excellents élèves qui peuplent les corps de génie, d'artillerie, de marine et toutes les classes de citoyens utiles.

Le directeur de cet établissement ne néglige rien pour le compléter et le perfectionner. Il a élevé une salle de spectacle où les élèves jouent les pièces les plus propres à former l'esprit public, un front de fortification pour les exercer aux grandes manœuvres. Il travaille à former un laboratoire de chimie, à augmenter une collection d'histoire naturelle déjà assez jolie et due, en grande partie, à ses voyages dans les principales contrées de l'Europe, un cabinet de physique assez bien commencé.

Il travaillerait avec beaucoup plus de confiance et de succès si la nation, en le rendant propriétaire du local qu'il occupe par cession ou par vente, le mettait à même d'asseoir son établissement sur des bases solides et de placer sur un fond à lui les immenses avances que la rigueur des temps et le désir de rendre l'école digne de la République lui font faire depuis trois ans[50].

Encouragés par cet exemple, d'autres particuliers tenteraient d'élever de semblables établissements, les gens riches placeraient leurs capitaux, les patriotes en feraient l'objet de leurs générosités, les gens instruits s'y réuniraient, et peu à peu la République, sans dépenses, sans effort, se trouverait couverte d'excellentes écoles, et le problème si difficile du meilleur plan d'instruction publique se trouverait résolu. Protection, liberté, encouragement et surveillance, voilà l'âme de l'éducation comme du commerce.

Cette note dut être transmise par le district de Castres à la Commission exécutive, qui avait alors pour chef Garat avec Ginguené et Clément de Ris pour adjoints, et fut certainement prise en considération dans une certaine mesure, car un arrêté du Comité

des finances de la Convention du 28 thermidor an III, 15 août 1795, ordonna de surseoir à la vente de l'École de Sorèze, à la demande « du citoyen Ferlus, tendant à la conservation de cette École[51] ».

XI

Le décret organique du 25 octobre 1795, qui avait créé l'Institut, avait aussi institué les écoles centrales, représentant (avec des différences assez notables cependant et surtout avec des visées plus hautes) ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire. Le décret en établissait, sauf exception, une par département et, sauf exception aussi, c'est le chef-lieu qui devait la posséder. Albi, devenu chef-lieu, attendait donc la sienne. Cette circonstance allait être un obstacle aux tentatives de Ferlus pour se faire attribuer la propriété ou la jouissance à longue durée des immeubles qu'il occupait. On s'intéressait cependant en haut lieu à lui et à son établissement. La *note* inspirée par lui en novembre 1794 au district de Castres et déjà prise en considération, comme je viens de le dire, fut assurément examinée par le gouvernement du Directoire qui avait succédé à celui de la Convention. Il en résulta, en février 1796, une proposition au Conseil des Cinq-Cents, dont voici la teneur :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES CINQ-CENTS
(pluviôse an IV, p. 428-431).

Un messager d'État du Directoire exécutif remet le message dont la teneur suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Du 26 pluviôse, l'an quatrième de la République
française, une et indivisible [15 février 1796].

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article CXLII de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

L'École de Sorèze s'est maintenue depuis la Révolution, par les soins du citoyen Ferlus qui la dirige, dans l'état florissant où elle était auparavant. Quatre cents élèves de tous les départements y puisent, sous soixante instituteurs, les principes de toutes les connaissances et les vertus républicaines : physique, mathématiques, littérature, histoire, langues étrangères, arts et talents agréables, gymnastique, tout y remplit les moments de la jeunesse et la conduit à servir utilement la patrie dans toutes les fonctions. C'est la seule école qui, dans les départements du Midi, ait résisté aux excès du vandalisme.

C'est la seule ressource pour l'instruction qui s'y soit conservée.

Le directeur de cet important établissement a fait pour le soutenir des efforts extraordinaires, des dépenses très considérables ; son zèle, son activité, ses succès lui ont concilié l'estime universelle. Il demande : 1° que la jouissance des bâtiments et accessoires de l'École lui soit assurée, de manière à l'encourager à de nouvelles avances, à le dédommager de celles qu'il a faites et à faire cesser les inquiétudes de ses collaborateurs et des parents des élèves sur la stabilité de cette source abondante d'instruction publique ; 2° que le domaine nommé Saint-Michel, qui est à la proximité du collège, et dont les productions ont toujours été employées à ses besoins, lui soit aliéné.

Ce domaine et les bâtiments et accessoires de l'École sont des propriétés nationales. On n'admet pas que la vente doive en être consentie au citoyen Ferlus, mais que les corps administratifs, la régie de l'enregistrement, les ci-devant commissaires des revenus nationaux, d'instruction publique, tout s'est réuni à mettre en proposition : 1° la concession à titre gratuit, en faveur de ce citoyen recommandable, des bâtiments et accessoires de l'École, ainsi que du mobilier à l'usage des élèves, pour vingt années consécutives ; 2° un bail à ferme, pour le même nombre d'années, du domaine dit de Saint-Michel, moyennant une redevance annuelle qui serait fixée par experts.

Cette mesure paraît très convenable ; elle est annoncée par nombre de représentants du peuple comme essentielle à la manutention de l'École et même comme indispensable pour encourager le directeur à de nouvelles dépenses et pour rassurer ses collaborateurs sur la stabilité de leurs emplois. La jouissance du domaine de Saint-Michel étant absolument nécessaire à l'entre-

tien de l'École, il n'y aurait pas lieu d'en mettre le bail à l'enchère ; l'exception à la règle est nécessaire lorsqu'elle est requise par l'utilité publique. Il est intéressant de s'occuper de cette proposition.

Le Directoire exécutif invite le Conseil des Cinq-Cents à la prendre en considération,

Signé : LETOURNEUR, président.

Par le Directoire exécutif,

Signé : Le secrétaire général, LAGARDE.

Sur la proposition d'un membre, le Conseil arrête qu'il sera créé une commission de cinq membres pour examiner l'objet de ce message et en faire un rapport après l'avoir communiqué à la Commission des finances et s'être concertée avec elle.

Le bureau désigne et le Conseil nomme les représentants du peuple : Lakanal, Daubermesnil, Drulhe, Martin (de la Haute-Garonne) et Saint-Martin-Valogne pour composer cette commission.

Comme on peut le voir, le message du Directoire reproduisait presque mot à mot la note rédigée par Ferlus lui-même en novembre 1794 (quinze mois auparavant).

Le choix même de la commission nommée par les Cinq-Cents était d'un heureux augure.

Lakanal, ancien prêtre de la Doctrine chrétienne, avait été dans cette congrégation avec Raymond-Dominique Ferlus, un frère du directeur, dont je vais bientôt parler[52] ; on sait, d'ailleurs, avec quel zèle il s'occupait de toutes les questions d'instruction publique.

Daubermesnil était député du Tarn. Il avait déjà siégé à la Convention, mais peu de temps, car, démissionnaire dès le 2 mai 1793 (il se sentait suspect comme girondin), il n'avait été rappelé que le 11 août 1795, moins de trois mois avant la fin de son mandat.

Drulhe, ancien curé de la paroisse du Taur à Toulouse, avait été député de la Haute-Garonne à la Convention et l'était encore aux Cinq-Cents. C'était aussi un modéré.

Martin (de la Haute-Garonne) n'est autre que l'ex-abbé Roger Martin, ancien secrétaire de Loménie de Brienne à l'archevêché de Toulouse, ancien professeur de physique expérimentale au collège royal de cette ville, un des hommes qui ont rendu le plus de services

à l'organisation de l'instruction publique à Toulouse pendant la période révolutionnaire, savant modeste, éclairé et courageux, qui mériterait d'être mieux connu.

Saint-Martin-Valogne, député de l'Aveyron, était aussi un modéré. Conventionnel, il avait été membre de cette Commission des Douze contre laquelle s'était faite l'insurrection du 31 mai 1793.

En somme, modérés, anciens prêtres, méridionaux, Ferlus eût été appelé à composer lui-même la commission qu'il n'eût pas mieux choisi. Il me semble reconnaître la main de Lakanal dans la conduite de cette affaire.

Daubermesnil, chargé du rapport, le présenta cinq semaines après, dans la séance du 22 mars (2 germinal an IV). Le procès-verbal des Cinq-Cents[53] rend compte en ces termes de ce premier débat :

> Le rapporteur de la commission chargée d'examiner le message du Directoire exécutif relatif à une cession de bâtiments au citoyen Ferlus, pour un établissement nécessaire à l'éducation de la jeunesse dans le département du Tarn, fait un rapport et présente un projet de résolution tendant à céder au citoyen Ferlus les bâtiments dont il s'agit.
>
> On demande la question préalable sur ce projet de résolution.
>
> Après quelques débats, le Conseil ordonne l'impression du rapport et du projet de résolution et en ajourne la discussion à vingt-quatre heures après la distribution.

Le *Journal des débats et décrets*[54] donne un compte rendu un peu moins sec que le procès-verbal officiel :

> Daubermesnil, organe d'une commission, propose de conserver au directeur de l'École de Sorèze, département du Tarn, la jouissance des domaines nationaux occupés par cette École.
>
> Portiez (de l'Oise) : « J'invoque l'ordre du jour sur ce projet. On vient réclamer un privilège en faveur d'un particulier, et la Constitution défend d'accorder aucune espèce de privilège. Ce n'est pas au moment où vous éprouvez tant de difficultés pour organiser les écoles centrales que vous devez autoriser des établissements particuliers. »
>
> Un membre développe fort au long les services rendus à l'instruction publique par cette École, à laquelle les étrangers envoient leurs enfants : il pense que le Corps législatif doit, à titre de récompense, à l'instituteur, la concession des domaines qu'il occupe.

Après quelques débats, le Conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Le rapport une fois imprimé, l'affaire revient un mois après en discussion.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES CINQ-CENTS[55]

(séance du 29 germinal an IV [18 avril 1796]).

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté, avec déclaration d'urgence, par une commission, concernant l'École de Sorèze, département du Tarn, par lequel on propose de céder, pour vingt années et sous inventaire, au directeur de cette École, les bâtiments, cour et jardin formant la maison de Sorèze, avec son mobilier, ainsi que le domaine de Saint-Michel en dépendant, à la charge, entre autres conditions, par ce directeur, d'employer cette maison, comme elle l'est aujourd'hui, à l'éducation de la jeunesse.

Plusieurs orateurs sont entendus pour et contre ce projet de résolution.

Ceux qui l'appuient se fondent sur les services rendus par cette École. Au milieu des ravages du vandalisme, elle est demeurée le seul asile des lettres et des arts dans le Midi. Quatre cents élèves y reçoivent une éducation soignée et républicaine ; quarante jeunes Américains, abandonnés de la nature entière, y ont été recueillis, instruits et entretenus. Le directeur a sacrifié sa propre fortune ; et ses services sont tels, son utilité si reconnue, que le Directoire exécutif a cru devoir provoquer le projet de résolution par un message, qu'il ne s'agit que de l'adoption de ce message et qu'enfin c'est à tort qu'on attaque ce projet en le qualifiant de privilège, car là où se trouve l'utilité nationale il n'existe point de privilège.

Ceux qui attaquent le projet et demandent qu'il soit écarté par la question préalable soutiennent que cette disposition extraordinaire d'un domaine national n'est autre chose qu'un privilège en faveur d'un établissement particulier, uniquement propre à établir une distinction dont les ennemis de l'égalité ne manqueraient pas de se prévaloir pour déprécier l'instruction commune dans les écoles centrales ; que d'ailleurs ce domaine ne peut, pas plus qu'un autre, être soustrait à la soumission des porteurs de mandats. Enfin, l'on oppose le défaut d'exécution des articles 10, 11, 12 de la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, qui prescrivent le mode par lequel les communes qui possédaient des établissements d'instruction connus sous le nom de collèges, doivent se pourvoir, pour en conserver les locaux, afin d'y organiser à leurs frais des écoles supplémentaires si elles le jugent nécessaire.

Le Conseil ferme la discussion.

La question préalable est mise aux voix et rejetée ; le Conseil déclare qu'il y a lieu de délibérer sur le projet de résolution.

Un membre s'élève contre la proposition faite par la commission de déclarer qu'il y a urgence ; il demande, au contraire, que ce projet soit discuté dans les formes constitutionnelles et subisse les trois lectures.

Cette proposition mise aux voix, la déclaration d'urgence est rejetée, et le Conseil arrête que le projet de résolution sera discuté dans les formes constitutionnelles, la lecture qui en a été donnée aujourd'hui formant la première lecture.

Le *Journal des débats et décrets*[56] donne un compte rendu moins sec et nomme les orateurs : Daubermesnil, Drulhe et Lakanal, *pour* ; Portiez (de l'Oise) et Treilhard, *contre*. Mais c'est dans le compte rendu du *Moniteur*[57], qu'on trouve la discussion avec toute son ampleur :

CONSEIL DES CINQ-CENTS
(séance du 29 germinal).

DAUBERMESNIL. — « Dans la séance du 2 de ce mois, vous ordonnâtes l'impression du projet de résolution qui vous fut présenté par votre commission chargée de vous faire un rapport sur le message du Directoire exécutif, relatif à l'École de Sorèze. Je viens le présenter à la discussion avec les changements à l'aide desquels votre commission a pensé qu'il était possible de concilier ce qu'exige l'économie que les circonstances commandent avec ce qui vous inspire l'intérêt bien pressant, bien général de l'instruction publique ; elle vous propose de restreindre la concession demandée par le message à la seule jouissance des bâtiments, cours et dépendances, formant ci-devant la maison et École de Sorèze, ainsi que le mobilier qui y est attaché, ce qui réduit le projet de résolution à l'article unique que je vais lire. »

Le rapporteur lit cet article.

PORTIEZ (de l'Oise) demande la question préalable sur ce projet, en la motivant sur la nécessité de ne pas consacrer par une loi le retour des privilèges.

DRULHE. — « Si les services rendus par l'estimable citoyen dont il est question étaient connus d'une manière particulière par les membres du Conseil, j'ose affirmer qu'il n'y aurait ici qu'une voix pour adopter le projet présenté.

« Oui, si vos enfants eussent trouvé dans cet asile demeuré ouvert aux sciences et à l'instruction publique, pendant que l'une était négligée et les

autres proscrites, vous sentiriez vos entrailles paternelles émues, et la voix de la reconnaissance se ferait entendre.

« Serait-ce un privilège que de conserver à l'instruction publique un établissement qui seul a résisté, dans le Midi, aux coups du vandalisme ? Serait-ce un privilège que d'assurer à la génération qui nous succède le moyen qui lui reste encore de réparer l'inactivité funeste des dernières années ?

« Depuis cinq ans, législateurs, les enfants ne se sont-ils pas livrés à l'oisiveté, à la dissipation, aux préjugés, aux vices même ? N'est-il pas temps de régénérer cette portion de la société, l'espoir de la patrie ? Que deviendra la République, en effet, si à ses fondateurs éclairés et vertueux il ne peut succéder qu'une peuplade ignorante et corrompue ?

« Il y a, dit-on, des écoles centrales. Il doit y en avoir, mais sont-elles installées ? sont-elles prêtes à l'être ? Il en existe une où quatre cents républicains du Midi reçoivent une éducation soignée ; ceux-là du moins ont été, par les soins de l'instituteur généreux, qui a sacrifié pour eux une partie de sa fortune, préservés de la contagion générale. Que la reconnaissance nationale achève l'ouvrage du désintéressement et de la philanthropie.

« Je demande que le projet soit adopté. »

Cette proposition est très vivement appuyée.

TREILHARD. — « On n'insisterait pas sans doute en faveur du projet de résolution, si on avait présentes à l'esprit les dispositions de la loi du 3 brumaire ; elle porte que, dans les communes où il n'y a pas d'écoles centrales, les administrations peuvent, si elles le jugent nécessaire, conserver les établissements connus sous le nom de collèges et de maisons d'éducation, et les organiser à leurs frais.

« Cette loi suffit aux administrateurs du département du Tarn et doit suffire au directeur dont il est question.

« Cette loi prouve assez que vous avez voulu favoriser l'instruction pour que vous n'ayez point de recours au moyen extraordinaire qu'on vous propose, moyen qui, quoi qu'on en dise, n'est autre chose qu'un privilège. Je prétends que tous les établissements de ce genre doivent être protégés, et que nul ne doit l'être de préférence, sans cela vous détruirez la concurrence qui doit exister entre eux.

« Mais une considération beaucoup plus frappante se présente : donnez au directeur de l'école le domaine dont il s'agit, que direz-vous demain au porteur du mandat qui l'aura soumissionné ?

« Je demande la question préalable sur le projet en la motivant sur l'existence de la loi du 3 brumaire. »

LAKANAL. — « L'observation de Treilhard sur la loi du 3 brumaire a été prévue, elle est remplie, et les administrateurs, les communes voisines ont demandé la conservation de l'École ; mais pour que cette École soit conser-

vée, pour qu'elle continue d'être utile, autant qu'elle l'a été, il faut que le local qu'elle occupe lui soit assuré.

« On a dit que c'était consacrer un privilège. Le Directoire a donc voulu en rétablir un, car le projet qui vous est présenté a été provoqué par un message du Directoire. Il est temps d'enlever aux mots cette valeur magique qu'on leur a donnée pour renverser, dans le cours de la Révolution, une foule d'institutions utiles. Y a-t-il un privilège là où l'intérêt national fait entendre sa voix ?

« Adoptez la question préalable sur le projet, demain le domaine sera mis en vente, il passe en des mains étrangères à l'instruction publique, et sa situation est telle qu'il sera cédé à vil prix.

« Je ne connais le directeur de l'École de Sorèze que par la correspondance qu'il a entretenue avec le Comité d'instruction publique, mais qu'il me soit permis de dire qu'il serait bien à désirer que le gouvernement eût de pareilles indemnités à accorder à de grands nombres d'hommes ; celui-là, à un patriotisme non démenti, joint des connaissances très étendues ; quatre cents jeunes gens lui doivent leur éducation, et il a généreusement consacré à leur entretien une partie de sa fortune.

« Un dernier trait achèvera de le peindre : il a sauvé des fureurs du vandalisme et des proscriptions une foule de gens de lettres et de savants, qui ont trouvé auprès de lui un asile contre la persécution, un appui dans leur misère. »

« Aux voix, aux voix le projet », s'écrie une foule de membres.

Baudin. — « Je demande, par motion d'ordre, que le projet soit au moins soumis aux trois lectures constitutionnelles ; alors il sera facile de motiver la question préalable. Si le citoyen dont il est question a droit à des indemnités, elles lui seront accordées, et il s'en servira pour acheter le domaine. »

Des murmures s'élèvent.

Thibaut. — « Je demande l'ajournement du projet jusqu'au moment où les écoles centrales seront organisées ; pour les établir il faut de l'argent, et pour avoir de l'argent il faut vendre vos domaines. »

On demande la question préalable sur le projet.

Dauberménil. — « Je répondrai brièvement aux objections qui ont été faites : la commission propose, a dit un des préopinants, une concession plus considérable que celle demandée par le chef de l'École, ce qui est prouvé par une de ses lettres distribuée aux membres du Corps législatif. La commission eût eu à délibérer sur cette lettre, elle vous eût présenté des vues analogues à ce qui y est exprimé si elle les avait trouvées compatibles avec la justice et avec l'utilité, mais vous l'avez chargée de présenter ses vues sur le message du Directoire exécutif ; c'est là le seul objet qui devait faire la matière de ses

délibérations et dont elle devait vous occuper. Mais, ajoute-t-on, on aurait dû suivre la marche indiquée par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique. Et quoi ? la loi accorde aux communes les édifices qu'elles renfermaient et qui étaient précédemment affectés aux collèges, vous refuseriez de les céder au particulier qui, à de meilleures conditions que l'État, veut maintenir cet établissement, surtout lorsque les communes et toutes les autorités conviennent de l'utilité de la justice de la demande ; et je vous prie d'observer qu'en adoptant le projet de résolution, vous déchargez la République de toute espèce de frais ; au lieu que, si l'on avait suivi la marche indiquée dans cette loi dans l'article XI, titre II, l'entretien eût été à la charge de la République ou du département, mais, dans tous les cas, eût pesé sur les citoyens ; l'avantage réel parle donc en faveur du projet de résolution.

« Je ne combattrai pas ce qui a été dit, que cet établissement serait soustrait à la surveillance des autorités ; et d'abord, ce serait un reproche à la loi qui autorise les maisons d'éducation, mais est-il vrai que de pareils établissements puissent ne pas être sous la surveillance directe et continuelle de l'autorité publique ? Peut-on croire que la loi ait voulu les soustraire à la vigilance paternelle des fonctionnaires publics ? Non, l'autorité a dans tous les moments le droit de surveillance de tous les endroits où les enfants reçoivent la nourriture morale, et, enfin, par la concession que la commission vous propose, au lieu de la perdre, comme on le prétend, l'autorité l'acquerrait s'il était nécessaire, s'il était possible qu'elle l'acquit.

« On objecte que c'est un privilège ; oui, pour les enfants de ceux qui sont fort attachés à la chose publique ; ne pensez pas que les aristocrates en profitent. Une école où les enfants sont élevés dans les principes républicains, une école où tout respire l'amour de la patrie et de la liberté, n'est pas digne d'eux ; et depuis longtemps, ils ne voient pas ses progrès sans douleur ; depuis longtemps, ils travaillent à la miner, à la détruire. On a dit encore que cette concession s'étendait à une quantité considérable de prairies. J'observe à cet égard que le domaine qui contenait ces prairies a été distrait du projet de résolution dans ce dernier travail de la commission ; que la concession ne s'étend que sur les bâtiments et cours formant le ci-devant collège, aussi que le mobilier dont l'inventaire que voilà fut fait le 3 vendémiaire dernier.

« On nous a dit : Vous altérez le gage des mandats ; mais, je le demande, en quoi donc est-il altéré ?

« Aliénez-vous ? Donnez-vous ? Si vous vendiez cet objet, cela ne pourrait être qu'à un très bas prix ; sans doute, il se trouverait des soumissionnaires, mais alors pour une très modique somme ; le plus bel établissement d'instruction publique serait morcelé et il ne resterait que son souvenir et de longs et inutiles regrets de sa perte. Mais que vous propose la commission ? de céder pour un temps la jouissance de cet édifice ; alors le gage du mandat

subsiste ; vous conservez à la jeunesse une source féconde d'instruction et vous réparez, autant qu'il est en vous, la lacune que la Révolution a causée dans cette intéressante partie. »

La question préalable, mise aux voix, après une première épreuve douteuse, est rejetée.

Le Conseil ajourne ensuite le projet dans les formes constitutionnelles[58].

Portiez (de l'Oise), qui devait finir sa carrière comme doyen de la faculté de droit de Paris, et le jurisconsulte Treilhard, qui allait faire partie du Directoire deux ans plus tard, défendaient âprement, on le voit, les intérêts du Trésor. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que c'est sur le rapport de Treilhard qu'avait été votée, en novembre 1789, la loi qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation. Quant aux plaidoyers de Drulhe et de Lakanal, ce sont des témoignages considérables en l'honneur de Ferlus.

Un des arguments invoqués par Portiez, l'obligation de ne pas faire tort aux écoles centrales, allait être précisément relevé par la ville d'Albi :

PROCÈS-VERBAL DES CINQ-CENTS[59]

(séance du 23 floréal an IV [12 mai 1796]).

L'administration municipale d'Albi adresse au Conseil un mémoire tendant à prouver que l'intérêt général s'oppose à accorder au directeur de l'École de Sorèze la jouissance du domaine qu'il occupe.

Le Conseil renvoie ce mémoire à l'examen de la commission qui a fait un rapport et présenté un projet de résolution relativement à l'École de Sorèze.

Finalement, Ferlus perdit la partie.

PROCÈS-VERBAL DES CINQ-CENTS[60]

(séance du 28 thermidor an IV [15 août 1796]).

Un membre, au nom d'une commission spéciale, présente un projet d'arrêté sur le message du Directoire exécutif du 26 pluviôse dernier, relatif à la concession à titre gratuit de la jouissance de l'École de Sorèze pendant vingt ans, demandée par le citoyen Ferlus, directeur de cette École, et à l'aliénation pour même nombre d'années du domaine dit de Saint-Michel.

Ce projet d'arrêté est adopté en ces termes :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que la concession de la maison formant ci-devant l'École de Sorèze et du domaine dit de Saint-Michel en dépendant, demandée par le citoyen Ferlus, altérerait le gage des mandats, et qu'elle soustrairait pour un long terme, de la vente des biens nationaux ordonnée par la loi du 28 ventôse, les objets qui ne peuvent en être exceptés ;

« Passe à l'ordre du jour, et renvoie le pétitionnaire devant le Directoire exécutif pour statuer sur les indemnités à lui accorder s'il y a lieu. »

XII

Cette mention finale d'une « indemnité s'il y a lieu » prouvait du moins que l'on reconnaissait les services rendus par Ferlus. Un document postérieur[61] m'apprend que le Directoire, après que Ferlus eut acheté Sorèze pour son compte, lui alloua 30.000 livres, « mais à la condition, dit-il, qu'il serait fait une compensation sur cette somme avec 20.000 livres pour prix du mobilier, 3.000 livres pour 100 quintaux de blé que les agents du gouvernement m'avaient prêtés sans m'annoncer de crise et avec 8.000 livres que je devais du dernier quart en numéraire du prix de mes acquisition ».

Quoi qu'il en soit, et avant même de parler d'indemnité, Ferlus eut vite pris sa détermination d'acheter Sorèze, puisqu'on ne voulait pas lui en accorder la jouissance. Vingt jours après le vote négatif du Conseil des Cinq-Cents, il concluait l'acquisition (5 septembre 1796). Il lui importait, en effet, de rester maître absolu de la maison. Or, des dissentiments s'étaient glissés parmi ses collaborateurs. Une partie de ceux-ci demandait à « partager des bénéfices qui n'existaient pas » ; d'autres voulaient que le rôle du directeur fût exercé par chacun à tour de rôle (A. Combes, p. 54-55). Pour couper court à toutes ces tentatives, Ferlus, dit M. Combes, « se rendit secrètement à Albi », et, à l'aide de nouveaux emprunts personnellement contractés[62], soumissionna le collège de Sorèze et le domaine de Saint-Michel, mis en vente par ordre du Corps législatif, et ne rentra à Sorèze que « possesseur définitif » (A. Combes, p. 54-55).

Voici l'extrait de l'acte de vente qu'a bien voulu me communiquer M. l'archiviste Portal :

Le 19 fructidor an IV [5 septembre 1796].

Nous, membres de l'administration centrale du département du Tarn,... en vertu de la loi du 28 ventôse dernier,... avons... vendu...

Au citoyen François Ferlus, directeur de l'École de Sorèze, y demeurant,

1° La maison, enclos et ses dépendances du ci-devant collège de Sorèze, y compris la maison dite cordonnerie, avec les deux petits jardins clôturés en dépendant, le tout comme en jouissaient les ci-devant bénédictins...

2° Un domaine appelé Saint-Michel, situé dans la commune de Sorèze.

. . . .

Moyennant la somme de cent dix-neuf mille cinq cent vingt francs (119.520 f.)[63]...

En même temps, utilisant ses nombreuses relations, il multipliait les appels à l'opinion publique. Deux jours après l'acquisition de Sorèze, le 7 septembre 1796, le *Moniteur* publiait l'article suivant :

Instruction Publique

Les exercices publics de l'École de Sorèze sont fixés, depuis l'ère républicaine, au troisième des jours complémentaires, et continuent les deux jours suivants.

Ces exercices offrent un beau spectacle à l'ami des sciences, et la fête la plus touchante à tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse, et qui aiment à prévoir dans ses premiers essais la destinée des générations futures.

Trois cent cinquante élèves réunis de tous les départements dans cette École célèbre rendent compte au public, pendant ces trois jours, des études qui les ont occupés dans le cours de l'année classique. Les différentes divisions répondent successivement sur les éléments des sciences physiques et mathématiques, des belles-lettres, de la morale, de l'histoire, des langues anciennes et modernes. La musique, la danse, l'escrime, les manœuvres militaires et d'autres exercices gymnastiques, en rompant l'uniformité de ces travaux, y répandent un nouvel intérêt. Un salon présente au public ce que les élèves ont fait de mieux en peinture, dessin, architecture, fortification, topographie, stéréotomie. Chaque séance est terminée par la représentation de quelque pièce de nos meilleurs auteurs.

On a pensé que ces essais dramatiques auraient le double avantage d'orner l'esprit des jeunes gens des plus belles maximes et de former leur organe à l'accent oratoire.

Les prix qu'on distribue ce dernier jour à ceux qui ont excellé dans quelques-uns de ces genres consistent en médailles d'or et d'argent.

Le directeur n'a rien négligé de ce qui peut exciter le talent et l'émulation des jeunes élèves. Tous les ans, les citoyens s'y sont rendus en foule pour juger les succès des disciples et des instituteurs ; on espère que cette année, qui sera une époque mémorable dans l'histoire de la renaissance des lettres, on y verra le même empressement.

XIII

Voilà, en somme, Ferlus chez lui.

Il garda généreusement tous ses collaborateurs, moins un seul (A. Combes, p. 56), et certain désormais de ne plus « travailler sur un sol étranger », ainsi qu'il l'écrivait en novembre 1794, « il compléta, soit par la restauration des anciens bâtiments, soit par l'addition de constructions nombreuses, soit par l'extension donnée au système d'éducation, la maison dont la destinée allait désormais identifier la sienne » (A. Combes, *ibid.*).

Mais avant tout, en cette année 1796, il s'adjoignit comme collaborateur et associé son frère cadet, qui devait continuer son œuvre.

Raymond-Dominique Ferlus, né à Castelnaudary comme son aîné, en décembre 1756, c'est-à-dire huit ans plus tard, avait appartenu aussi à l'état religieux, non pas comme bénédictin, mais comme prêtre de la congrégation de la Doctrine chrétienne. On sait le rôle important qu'eut cette congrégation enseignante, surtout dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, après l'expulsion des jésuites. Elle tenait un grand nombre de collèges, principalement dans le Midi, celui de l'Esquille, à Toulouse, celui de Guyenne, à Bordeaux, etc. On n'ignore pas aussi que beaucoup de ses membres, favorables aux idées nouvelles, eurent un rôle plus ou moins considérable dans la Révolution.

Dominique Ferlus avait professé dans les divers collèges de la congrégation, à Brive, à La Flèche, où il dut connaître le Toulousain Villar, doctrinaire comme lui, — depuis évêque constitutionnel de la Mayenne, conventionnel, membre de l'Académie française, — à Périgueux, où je présume qu'il se rencontra avec Lakanal, doctrinaire lui aussi, à Toulouse, au collège de l'Esquille, où il eut pour confrère, collègue et ami le philosophe Laromiguière, enfin à Bordeaux, au collège de Guyenne, où il occupa la chaire de rhétorique pendant dix années, jusqu'au moment où les événements de la Révolution amenèrent la fermeture de la maison. Mais ses amis le recueillirent et l'appelèrent, en décembre 1794, comme gardien des collections de l'École normale, qui venait de s'ouvrir à Paris.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA CONVENTION NATIONALE

(séance du 26 frimaire an III [16 décembre 1794]).

Les représentants du peuple près l'École normale[64] chargent de l'inspection et de la surveillance de ses collections [collection de livres, d'instruments de physique expérimentale et d'objets d'histoire naturelle] le citoyen Ferlus, ci-devant professeur d'éloquence au collège national de Bordeaux[65].

Je perds de vue Dominique Ferlus dans les mois qui suivent. En tout cas, à la fin de 1796, le voilà installé à Sorèze auprès de son frère aîné. Ils ne se quittèrent plus. Dominique, rompant tout à fait avec ses liens ecclésiastiques, se maria en 1799 avec Mlle Émilie de Bernard, devint veuf en 1807, et, lorsque François Ferlus fut mort le 11 juin 1812, lui succéda dans la direction de la maison. Il ne mourut lui-même que le 1er mars 1840. L'histoire de sa longue direction, traversée sous la Restauration par des orages bien inattendus, serait singulièrement instructive. Mais ce sujet a déjà été esquissé dans divers ouvrages, et d'ailleurs il est absolument distinct de celui que je me suis proposé. J'ai voulu simplement reconstituer, avec des textes officiels, la suite des efforts intelligents et courageux de François Ferlus pour faire vivre l'École de Sorèze, de 1791 à 1796, pendant les orages de la Révolution.

APPENDICE

Relevé sommaire, sur les registres des délibérations communales de Sorèze, des faits concernant le collège ou école militaire de cette localité, depuis 1791 jusqu'au 15 brumaire an IV[66].

1791, 27 février. — Prestation de serment du sieur Mathieu (Michel), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, professeur d'histoire (2e classe).

— 29 mai. — Requête d'un certain nombre de maîtres de l'École pour être déchargés de la taxe à laquelle ils ont été imposés pour la contribution patriotique. Avis favorable est donné.

— 24 juillet. — Un membre du directoire du département et le syndic suppléant viennent solliciter dom Despaulx de retirer sa démission de directeur de l'école militaire. Ils échouent. Ils profitent de leur démarche pour organiser ladite école. Ordre est donné à la municipalité de Sorèze d'aller exiger des instituteurs le serment individuel. Ordre exécuté.

— 29 novembre. — Les maîtres de musique et de danse du collège seront taxés à 24 et 12 livres, suivant leur offre au don patriotique.

— 4 décembre. — Avis favorable au dégrèvement des maîtres de l'École Simonot et Potard.

1792, 26 janvier. — Le citoyen Joulia appuiera, à Castres, une pétition du sieur Ferlus (directeur de l'École), remplie de justice.

— 25 mai. — Prestation de serment des professeurs devant l'arbre de la liberté.

An I, 31 décembre. — Prestation de serment du citoyen Amoreux, professeur bénévole du collège, ci-devant bénédictin.

— 6 janvier. — Le citoyen Ferlus assiste au conseil général de la commune en qualité de notable. De même aux séances suivantes, du 8 janvier au 28 avril.

1793, 16 juin. — Le conseil enjoint au citoyen Ferlus, directeur, de faire recouvrir le hangar de Saint-Michel (domaine national), qui a été découvert ou d'exhiber les pouvoirs en vertu desquels il l'a fait découvrir.

— 12 juillet. — Lecture est faite au conseil d'une réquisition des préposés des subsistances militaires demandant qu'il soit fourni dans les édifices du collège les emplacements nécessaires à établir des magasins militaires. Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer, à cause des inconvénients qui en résulteraient pour l'École.

Le procureur de la commune requiert le pouvoir exécutif de prendre les informations et mesures convenables pour faire transporter du sable, déposé dans une cour de l'École, chez le citoyen Barrau. Il est relevé, sur le procès-verbal de la séance, de l'extrait des registres du district de Castres, du 25 juin 1793, par lequel le conseil du district autorise le principal de l'École à transporter, à ses frais, dans la petite cour du collège, le hangar situé dans la propriété nationale de Saint-Michel. Le conseil arrête conformément à l'arrêt du district.

Le conseil, après avoir entendu le citoyen Ferlus, lequel déclare (au sujet de l'enlèvement du sable) qu'il n'a aucun compte à rendre à la

commune de l'emploi des provisions qui sont dans sa maison, arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la réquisition du procureur.

1793, 28 juillet. — District de Castres, canton de Sorèze. Les citoyens du canton se réunissent en assemblée primaire. Le citoyen Ferlus siège au bureau et est chargé de porter à la Convention le procès-verbal de la séance.

— 25 septembre. — Raymond Despaulx est valablement déchargé de la somme de 5.524 francs sur les 9.000 francs de contribution patriotique qu'il devait payer. (La communauté des Bénédictins ayant été supprimée.)

— 10 octobre. — Le citoyen Reboul, professeur, reçoit l'attestation la plus avantageuse du civisme qu'il n'a cessé de démontrer.

— 16 octobre. — Certificat de civisme au citoyen Dumas Saint-Georges, officier de police à l'École.

An II, 2e mois, 1re décade, 2e jour (23 octobre 1793). — Un maître et un élève, d'origine anglaise, seront considérés en état d'arrestation, avec, pour l'élève, le collège comme lieu de détention et la ville pour le maître, jusqu'au reçu des ordres de la Convention.

— 2e mois, 12e jour (2 novembre). — En exécution du décret de la Convention[67], le citoyen Ossatery (?), Irlandais d'origine, quoique reconnu pour un vrai et ardent républicain, est mis en arrestation et détenu dans l'enceinte du collège.

— 17 novembre. — Les professeurs de l'École sont dispensés de la réquisition de la levée en masse.

Attestation que le citoyen Ferlus, directeur de l'École, a besoin de nombreuses provisions pour son établissement et invitation à toutes les autorités du département et autres de faciliter sa tâche pour l'achat desdites provisions.

— 24 novembre. — Certificat de civisme accordé au citoyen Casse, maître d'exercice au collège, adjudant du bataillon *Le Vengeur*.

— 21 frimaire. — Certificat de civisme accordé au citoyen Cruppi, professeur.

— 2 nivôse. — Se sont présentés au conseil général de la commune les citoyens étrangers, parmi lesquels les nommés : Ossatery, Irlandais, professeur d'anglais ; Kern, professeur de langue allemande ; Barba, professeur de langue espagnole ; Grassi, Italien, maître de violon ; Fay, Allemand, maître de cor ; Carlo Bataglini, maître de musique. Ils sont admis au bienfait d'hospitalité.

Certificat de civisme accordé aux citoyens Abbal, sous-principal ; Amoreux, Caillassou, Tronq, professeurs ; Lavigne, maître d'armes.

— 3 nivôse. — Certificat de civisme accordé au citoyen Donadieu, professeur ; André Reynout, préfet de l'École.

— 9 nivôse. — Certificat de civisme accordé aux citoyens Roquière, professeur ; Caillassou, professeur, demande un certificat de civisme pour l'élève Sauvan.

— 19 nivôse. — Certificat de civisme au citoyen Ferlus, directeur.

— 2 pluviôse. — Le citoyen Bequé, professeur de violon, réclame un certificat de civisme pour son fils, lieutenant de génie dans l'armée des Pyrénées-Orientales.

— 5 pluviôse. — Certificat de civisme accordé au citoyen Izombard, professeur.

— 26 pluviôse. — Donadieu et Vincent Amoreux, professeurs, obtiennent un

certificat de civisme.

An II, 4 ventôse. — À l'occasion de la constitution de la nouvelle municipalité, le citoyen Balette, ancien maire, fait connaître les raisons qui avaient poussé les professeurs à démissionner de leur place au conseil général. Ce n'est pas par incivisme, mais parce que l'éducation des élèves souffrait trop de l'absence des professeurs.

— 4 et 5 ventôse. — Le citoyen Trilhe, professeur, agent national démissionnaire, demande la nomination de deux commissaires pour vérifier et clôturer ses comptes. Accordé.

— 9 ventôse. — Deux officiers municipaux vont trouver le citoyen Ferlus pour s'entendre avec lui (la rente, 60 francs, du magasin à fourrage paraissant fort chère).

— 19 ventôse. — Les deux officiers municipaux chargés de se retirer vers le citoyen Ferlus pour traiter avec lui de la diminution du loyer du magasin à fourrage, et de lui demander le garde-pile qui y est contigu, rapportent : le citoyen Ferlus a dit n'avoir jamais fait de marché pour le loyer du magasin ; il a pris ce qu'on lui a offert et s'en tient à la délibération du conseil au sujet de la diminution. Il ne peut se dessaisir du garde-pile.

— 30 ventôse. — Le citoyen Ossatery (Irlandais), professeur, ayant pressenti le conseil sur une demande de certificat de civisme, obtient l'assurance qu'il lui sera accordé à sa première demande.

— 4 germinal. — Le citoyen Ferlus et dix professeurs obtiennent un certificat de civisme.

— 6 germinal. — Avis favorable à la pétition du citoyen Ferlus portant demande que la municipalité constate et certifie la quantité de grains dont il a besoin pour l'École. Demande encore un prêt de 20 septiers de blé. Accordé.

— 15 germinal. — Certificat de civisme accordé au citoyen Cruppi, professeur.

Le professeur de mathématiques demande par lettre une attestation de bonne conduite et de son patriotisme jusqu'en avril 1792 et qu'il n'a pas contracté mariage jusqu'à ce jour et était membre de la Société populaire. Accordé.

— 18 germinal. — Le citoyen Serres, professeur et pensionnaire de l'État, demande un certificat de civisme et de résidence : le premier est refusé, Serres n'étant pas dans la commune depuis trois... (?) [mois, sans doute]. Le second accordé depuis le 26 pluviôse.

— 7 floréal. — Le citoyen Robert, officier de police au pensionnat, obtient un certificat de civisme.

— 2 prairial. — L'arrêté de Chaudron-Roussau, représentant du peuple, en date du 26 floréal, est inséré au procès-verbal de ce jour. Il autorise le citoyen Ferlus : 1° à faire fabriquer à ses risques et périls les étoffes de laine nécessaires et propres à l'habillement de ses élèves ; 2° à employer à la susdite fabrication la laine de ses moutons ; 3° lesdites laines ne pourront être réquisitionnées.

— 6 prairial. — Les citoyens Ferlus et Assiot, députés par la Société populaire, se présentent au conseil. Le citoyen Ferlus fait suspendre le versement des grains réquisitionnés par le représentant du peuple Bô, la réquisition ayant paru illégale. On députera quelqu'un à Bô.

— 1er messidor. — Le citoyen Paulin, professeur de mathématiques, s'offre à

faire un cours public d'arithmétique et de géométrie pratique à l'usage des jeunes gens de la commune. Il fera comprendre les changements apportés dans les opérations d'arithmétique par l'introduction des nouvelles mesures décrétées par la Convention. Adopté. Les citoyens Abbal, Ferlus, Amoreux, etc., directeur et professeurs, demandent un certificat de civisme, de résidence, de non détention et de non émigration. Accordé.

An II, 26 messidor. — Le citoyen Donadieu, professeur, fait au Temple de l'Éternel, devant la municipalité décorée de ses écharpes, un discours patriotique dans lequel il a ramené les différentes époques de la Révolution et les motifs qui ont donné lieu à la fête de ce jour.

— 29 thermidor. — Relevé de l'arrêté suivant du 30 messidor : Le représentant du peuple en séance à Toulouse déclare que, dans son arrêté du 28 thermidor dernier (ordonnant à tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans de se rendre au camp de Carcassonne), il n'a pas entendu comprendre les élèves de l'École.

An III, 1er vendémiaire. — Certificat de civisme au citoyen Ferlus.

— 4 vendémiaire. — Le citoyen Cruppi, professeur à l'École, se plaint que les riches de Sorèze enlèvent toute la viande des bouchers. Défense est faite aux bouchers de délivrer désormais plus de cinq livres de viande.

— 3 brumaire. — Les citoyens Cruppi et Simonot, ayant demandé du seigle au maire, le conseil délibère qu'il sera sursis à toute espèce de distribution aux professeurs du pensionnat jusqu'à l'arrivée du directeur Ferlus qui, croit-on, est en voyage pour procurer à ces citoyens les subsistances dont ils peuvent avoir besoin.

— 1er frimaire. — Le citoyen Ferlus est réquisitionné pour fournir 74 quintaux de foin.

— 3 frimaire. — Le citoyen Ferlus ayant fait porter à la commune un arrêté du représentant du peuple Milhaud, du 24 prairial an II et portant que le foin qui croît dans le parc et une petite ferme est nécessaire à l'École, est exempté de verser les 74 quintaux de foin.

— 9 frimaire. — Le citoyen Ferlus, directeur, fait présenter une copie de la lettre du représentant du peuple en mission dans les départements du Tarn, Gers et Haute-Garonne, par laquelle les prêtres qui se sont dévoués à l'enseignement et sont occupés présentement en cette qualité au collège de Sorèze sont dispensés de quitter le département dans le délai de trois jours.

— 14 frimaire. — Attestation donnée au citoyen Ferlus qu'on lui doit la conservation de l'École de Sorèze ; qu'il a déployé autant de patience que d'énergie dans la régénération des élèves ; qu'il a été un des premiers à consacrer les droits de l'homme et de l'égalité en recevant un Noir parmi les élèves de l'École, etc. ; qu'il a donné un exemple de philanthropie et de générosité en recevant gratuitement des enfants de colons de Saint-Domingue dont la fortune a été anéantie, et qu'enfin toutes les branches de l'éducation républicaine sont professées dans son établissement.

— 21 frimaire. — Le citoyen Ferlus obtient un certificat de résidence, bonne vie, non détention et non émigration.

— 26 nivôse. — Certificat de civisme accordé au citoyen Assiot père, instituteur au pensionnat.

— 20 thermidor. — Le citoyen Cruppi est nommé lieutenant de la Garde na-

tionale. Le citoyen Trilhe est nommé officier municipal.

An III, 26 thermidor. — Le citoyen Ferlus est taxé à 1.795 francs comme part à supporter dans le déficit éprouvé par la commune sur l'emprunt fait en vertu d'une délibération du 28 août 1793 (vieux style).

— 16 fructidor. — Le citoyen Ferlus donne reçu de la somme de 217 livres 10 sols à lui payés pour les objets qui lui furent prébendés lors des réquisitions et pour le renouvellement desquels il a dépensé de 6 à 8.000 livres.

An IV, 2 vendémiaire. — Le conseil délibère qu'il se transportera à l'École pour faire l'inventaire du mobilier afin de répondre à une lettre de l'administration du district demandant : 1° la valeur du mobilier qui sert à ladite École et qui appartient à la République ; 2° la valeur du logement et autres bâtiments, parc, enclos ; 3° la valeur de Saint-Michel et dépendances.

— 3 vendémiaire. — Inventaire du mobilier, du parc, de Saint-Michel (suit l'inventaire). Évaluation en rentes : le parc 2.000 francs, Saint-Michel 3.600 francs.

---

[1] Anacharsis Combes, *Histoire de l'École de Sorèze*, 1847.

[2] J.-A. Clos, *Histoire de Sorèze* ; cf. Robert de Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*, article *Sorèze* : « Il y a une fondation pour l'éducation de douze pauvres gentilshommes. »

[3] A. Combes.

[4] Cinq ou six ans après sa fondation, l'École avait déjà trois cents élèves (F. Ferlus au ministre de l'Intérieur (vers 1806 ?), archives du Tarn, série T). Toutes les pièces des archives du Tarn que j'utiliserai m'ont été indiquées et communiquées par M. l'archiviste Ch. Portal, avec une complaisance dont je ne saurais trop le remercier.

[5] *Les Soréziens du siècle*, Privat, 1902, in-4°, p. 176. M. Combes le fait venir en 1767 ; c'est probablement la date de son arrivée comme professeur de mathématiques. Raymond Despaulx était né à Miélan (Gers), le 14 septembre 1726 ; nous le retrouvons inspecteur de l'Instruction publique en l'an X, puis inspecteur général de l'Université au début de la Restauration. Il mourut à Paris le 13 octobre 1818, dans sa quatre-vingt-treizième année.

[6] Voir plus loin.

[7] Isambert, *Recueil des ordonnances...*, t. XXIII, p. 307 et 505.

[8] C'est à la date du 31 janvier 1776 que dom Despaulx avait offert de recevoir ce contingent d'élèves, et plus au besoin. Il y a, aux archives du collège de Sorèze, un registre contenant la correspondance échangée à ce sujet entre lui, l'archevêque de Toulouse et le ministre de la Guerre. Je me borne à le mentionner, malgré son intérêt, parce que l'objet de mon travail est de raconter, non pas la fondation de Sorèze, mais son histoire pendant la Révolution. Je saisis d'ailleurs cette occasion de remercier les personnes qui m'ont obligeamment communiqué ces archives. À noter que, dans les comptes rendus annuels intitulés : « Exercices publics des élèves du collège de Sorèze » (quelque chose comme les *palmarès* de nos jours, accompagnés de programmes), ce n'est qu'en 1778 que le titre d'*école royale militaire* apparaît.

[9] La maison avait alors de 45.000 à 50.000 livres de revenus propres.

[10] Voir plus loin.

[11] T. XI, n° 173.

[12] C'était le cas de Sorèze. Voir Robert de Hesseln, *loc. cit.*

[13] *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, n° 333.

[14] *Les Soréziens du siècle*, *Introduction*, p. x. Mais D. Despaulx refusa-t-il vraiment le serment ? Ne se borna-t-il pas à se démettre, ce qui le dispensait du serment demandé ? Voir à l'*Appendice*, sous la date du 24 juillet 1791. Un décret de l'Assemblée législative du 28 septembre 1791 lui alloua une pension de 1.950 livres « à raison de la célébrité que son administration et ses soins ont donnée au

collège de Sorèze » (J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. XVII). Ce décret n'aurait certainement pas été rendu en faveur d'un « réfractaire ».

[15] Dès le 20 juillet, avant même la démission de dom Despaulx (archives du Tarn, série LT, *Instruction publique, Sorèze*).

[16] Depuis 1768, comme on le verra plus loin.

[17] *Nouvelle biographie générale* de Didot, 1856, art. *Ferlus*.

[18] T. LXII, n° 700. C'est par erreur que la *Biographie* Didot et la *France littéraire* de Quérard, qui mentionnent l'ouvrage, disent 10 *juin* au lieu de 10 *juillet*.

[19] On va voir que Donadieu et Reboul furent, au moins en 1791, considérés en quelque sorte comme des coadministrateurs, associés à sa gestion. Abal fut, un peu plus tard, sous-principal (Marbot, *Mémoires*, chap. IV).

[20] Archives nationales, F[17] 1144, n° 2. Cf. archives du Tarn, L 81, pétition du principal de Sorèze (1[er] décembre 1791) et adresse du département à l'Assemblée législative (6 décembre) pour demander la conservation du collège.

[21] Archives nationales, même pièce.

[22] Castres était alors le chef-lieu du département. Voir *Almanach royal* de 1791.

[23] C'est Foulquier qui, dès le 12 novembre de l'année précédente, avait déjà, dans un rapport au conseil général du Tarn, demandé la conservation d'une école qui, dit-il, « compte 400 pensionnaires et dont la dépense annuelle s'élève à 7 ou 800.000 livres ». (Archives du Tarn, L 80.)

[24] J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 48.

Le *Procès-verbal de l'Assemblée législative* (*Table*, article *Ferlus*) signale, le 7 décembre 1791, un *Projet d'éducation nationale* présenté par Ferlus à l'Assemblée. Peut-être est-ce celui qu'il avait déjà présenté à la Constituante le 10 juillet précédent. Peut-être aussi ce *Projet* du 7 décembre n'est-il autre chose que le mémoire que le Comité allait examiner le 9.

[25] *Ibid.*, p. 57.

[26] *Ibid.*, p. 186.

[27] M. Guillaume imprime Caillasson. M. Kuscinski, dans sa *Table des députés à l'Assemblée législative de 1791*, dit Cailhasson. Mais c'est Cailhassou qu'il faut lire. François-Marie Cailhassou était député de la Haute-Garonne, c'est-à-dire voisin de Sorèze. Il lui tenait peut-être encore par d'autres liens. Un Cailhassou était élève de Sorèze en 1775. Nous allons voir un Cailhassou professeur à Sorèze en 1794. Un autre y était élève en 1805-1809.

[28] J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. II, p. 294. La pièce est aux Archives nationales, F 17, carton 1037, n° 646.

[29] *Ibid.*, t. II, p. 292.

[30] Il s'agit, bien entendu, des boursiers de l'État.

[31] J. Guillaume, t. III, p. 298.

[32] *Procès-verbaux de la Convention*, t. XIX, p. 110. *Collection générale des décrets*, de Baudouin, août 1793, p. 192.

[33] J. Guillaume, t. III, p. 321.

[34] Je vois pourtant que la Convention accorda à Ferlus, à une date qui n'est pas indiquée, un secours de 48.000 livres, mais qui furent payés en assignats (lettre de F. Ferlus au préfet du Tarn, du 13 juin 1806. Archives du Tarn, série T).

[35] Éd. Plon, Nourrit et C[ie], Paris, 3 vol. in-16, 51[e] édition, t. 1[er], p. 22 et suivantes.

[36] Marbot exagère. Ferlus, en 1795, ne parlera que de 400 élèves.

[37] « Les vastes fermes du domaine, dit ailleurs Marbot, fournirent à la nourriture du collège, et, faute d'argent, dom Ferlus payait les professeurs externes en denrées, ce qui leur convenait très fort, à une époque où la famine régnait en France… » ici encore, le narrateur voit grand ; ces « vastes fermes » se réduisaient au domaine de Saint-Michel, laissé à la disposition de Ferlus par l'administration du Tarn.

[38] A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. II, p. 303, 311. Chabot ne semble pas, d'ailleurs, être retourné en mission (*ibid.*, t. VI, p. 74).

[39] Il est certain que Bô et Chabot, en août 1793, allèrent à Sorèze (Camille Rabaud, *Lasource*, p. 168).

40 *Procès-verbal* de la Convention, 24 octobre 1794.
41 On trouvera en *Appendice*, à la fin de ce travail, un relevé sommaire, qu'a bien voulu faire pour moi M. Gau, directeur de l'école primaire communale de Sorèze, d'après les registres des délibérations municipales, des faits concernant l'École, depuis le 27 février 1791 jusqu'au 15 brumaire an IV (6 novembre 1795). Il est fort suggestif. On trouvera aussi quelques faits intéressants dans mon étude intitulée *Histoire d'un professeur pendant la Révolution* (voir plus loin dans le présent ouvrage), étude consacrée à Nicolas-René Paulin et son beau-frère Nicolas Sanson, alors professeurs de mathématiques et d'art militaire à Sorèze, réquisitionnés en 1794 pour aller, comme capitaines du génie, concourir à la défense des Pyrénées. Sanson resta aux armées et devint général ; Paulin rentra à Sorèze, devint ensuite proviseur du lycée de Toulouse, puis recteur de l'académie de Cahors, etc.
42 J. Guillaume, t. V, p. 497.
43 *Ibid.*, p. 501.
44 *Moniteur* du 29 germinal an III (18 avril 1795), réimpression, t. XXIV, p. 232. *Procès-verbaux de la Convention*, t. LIX, p. 232.
45 Archives départementales du Tarn, série T.
46 La Commission exécutive de l'instruction publique, la seconde des douze Commissions instituées par le décret du 1er avril 1794.
47 Nous voilà loin des deux cent quarante élèves de septembre 1791.
48 Ceci nous donne la date de l'entrée de François Ferlus à Sorèze. Né en 1748, il a dû y venir en 1768, et être chargé des hautes classes à partir de 1771.
49 On remarquera ici que Ferlus ne parle pas des cinq bénédictins sécularisés qui étaient restés avec lui en 1791, sauf Donadieu. Tous ceux qu'il va nommer, après Paulin, semblent être des laïques.
50 Parmi les sacrifices que s'était imposés Ferlus, il faut noter, je l'ai déjà dit, celui d'avoir conservé à sa charge ses nombreux élèves américains, dont la plupart de Saint-Domingue, ne pouvant les renvoyer chez eux. Il lui était dû de ce chef environ 200.000 francs (A. Combes, p. 54).
51 Archives départementales du Tarn, série Q 2, *Domaines, commune de Sorèze*.
52 Lakanal avait professé à Moissac, à Gimont, à Castelnaudary, à Périgueux, à Bourges et à Moulins avant d'être envoyé à la Convention par ses compatriotes de l'Ariège. À Castelnaudary, pays des Ferlus et tout voisin de Sorèze, il avait dû entendre parler d'eux. À Périgueux, il avait pu se rencontrer avec Dominique Ferlus, qui y professa également.
53 Germinal, an IV, p. 38.
54 Germinal, an IV, p. 20-21, séance du 2 germinal. C'est le *Journal des débats* actuel.
55 Germinal an IV, p. 646.
56 Germinal au IV, n° 174, p. 401.
57 *Moniteur* du 3 floréal an IV (22 avril 1796).
58 C'est-à-dire décide de passer à une seconde lecture.
59 Floréal an IV, p. 456.
60 Thermidor an IV, p. 527-528.
61 Lettre de F. Ferlus au préfet du Tarn, 13 juin 1806 (archives du Tarn, série T).
62 « Aidé de la bourse de ses parents et amis », dira plus tard son frère Dominique (*Recours au roi en Conseil d'État*, avril 1824).
63 Archives du Tarn, série Q1, Domaines nationaux, registre 42.
64 C'étaient Lakanal et Deleyre. J'ai dit les liens qui existaient entre Lakanal et Dominique Ferlus ; quant à Deleyre, député de la Gironde, il avait dû connaître Ferlus à Bordeaux.
65 J. Guillaume, t. V, p. 321. Le savant éditeur ajoute en note : « Cet alinéa est biffé à la minute, mais subsiste au registre des arrêtés exécutoires. »
66 Dans ce relevé, où on pourra noter les noms des collaborateurs de Ferlus, je supprime çà et là les faits les moins importants, parmi lesquels de nombreux certificats de civisme ou de résidence accordés à des élèves.

On remarquera que les certificats accordés aux professeurs et au directeur sont plusieurs fois renouvelés. On verra surtout que Ferlus se mêla activement à la vie politique de la cité, ne fût-ce que pour mieux défendre les intérêts dont il avait la garde.

[67] Les décrets qui, après la trahison de Toulon, avaient prescrit l'arrestation de tous les Anglais se trouvant en France.

HISTOIRE D'UN PROFESSEUR
PENDANT
LA RÉVOLUTION

LE général baron Paulin, dans ses *Souvenirs*[1], parle avec quelque détail de son père, Nicolas-René Paulin, professeur de mathématiques à l'École de Sorèze au temps de la Révolution. Je me trouve en mesure de compléter et, sur divers points, de rectifier son récit et de reconstituer ainsi la vie d'un professeur dans cette période, encore trop mal connue, — en ce qui concerne l'histoire de l'enseignement, — qui va des collèges de l'Ancien Régime à l'université napoléonienne[2].

Paulin, né à Reims en 1752, d'abord élève de Perronet et de l'abbé Bossut à l'École des ponts et chaussées, puis professeur « de mathématiques et d'architecture », dans l'établissement même (1775-1777), en sortit pour occuper, en Espagne, à l'école militaire d'Avila, « une chaire de mathématiques et de fortifications ». Mais sa femme n'ayant pu s'habituer au climat, il revint en France en 1780 et entra, avec le même titre et les mêmes fonctions, à l'école militaire de Sorèze.

Le collège fondé par les Bénédictins, en 1759, dans leur prieuré de Sorèze au pied de la montagne Noire, puis devenu en 1778 (par application de l'ordonnance des 1er février et 28 mars 1776) une des douze écoles royales militaires qui devaient remplacer l'École militaire de Paris, avait alors une grande réputation due à l'esprit nouveau qui y dirigeait l'éducation et les études[3]. Les maîtres étaient en partie bénédictins, en partie laïques.

Les lois successives qui, en 1789 et 1790, abolissant les dîmes, mettant les biens du clergé à la disposition de la nation, prononçant la suppression des ordres religieux, semblaient devoir enlever aux moines de Sorèze leurs plus importantes ressources, n'atteignirent pas tout d'abord l'École, à laquelle toutes les autorités, au district, au département, à Paris, étaient favorables. Le gouvernement continua à payer à l'École la pension de cinquante boursiers, « élèves du roi », que lui avait attribués l'édit du 28 mars 1776 ; il prit à sa charge le traitement des maîtres ; on laissa au collège la jouissance gratuite des locaux et même d'un domaine rural voisin ; enfin les bénédictins furent autorisés, jusqu'à la liquidation de leurs pensions, à continuer la perception de leurs fermages[4]. Joignez-y la pension des quatre cents élèves non boursiers (700 livres par an). La prospérité se soutint aisément.

La question du serment amena une crise. Le prieur de Sorèze, qui était en même temps directeur de l'école, dom Despaulx, refusa le serment, démissionna (24 juillet 1791) et partit pour Paris ; un certain nombre de ses moines l'imitèrent ; d'autres, et à leur tête François Ferlus, homme d'une énergie qui n'était égalée que par sa souplesse (autre forme d'énergie), prêtèrent le serment demandé et se chargèrent, avec l'assentiment et l'appui des autorités, de faire marcher l'École sous la direction de Ferlus. Celui-ci conserva son personnel laïque et dut même le renforcer pour combler les vides laissés par les moines qui avaient suivi dom Despaulx.

Paulin, naturellement, resta à Sorèze. Il était enthousiaste de la Révolution. « Il s'offrait tout entier, dit son fils, il offrait ses services, sa probité, ses talents, ce qu'il pouvait distraire de sa fortune, pour aider la chose publique. Il se dépouillait, il dépouillait aussi sa femme, et tous les bijoux des deux époux, tout l'or dont ils pouvaient disposer furent réunis en un don patriotique, offert à la République naissante et embarrassée. »

Aussi ne sera-t-on pas surpris que, lorsque les décrets des 25 janvier et 6 mai 1792 eurent ouvert dans toute la France des registres d'enrôlements volontaires, Paulin soit allé s'y faire inscrire. Il avait quarante ans et, avec ses connaissances spéciales pour le génie, il ne devait pas être une recrue ordinaire. Mais la réflexion

amortit assez vite cet enthousiasme. Le 29 juin 1792, Ferlus envoyait aux administrateurs du Tarn une pétition, appuyée par la municipalité de Sorèze[5], pour demander, sans doute avec l'assentiment de Paulin, non seulement qu'on ne l'obligeât pas à remplir « un engagement téméraire, dicté par un patriotisme plus ardent que réfléchi », mais que même on lui interdît de le faire. Il avait à soutenir par son travail une nombreuse famille (son vieux père, sa femme souvent infirme, neuf enfants) ; mais surtout il était indispensable pour assurer à Sorèze le service de quatre classes de mathématiques ; « rien ne pourrait en ce moment remplir le vide immense qu'il laisserait dans l'école ».

La requête en faveur de Paulin fut probablement accueillie, car ce n'est que plus d'un an après, « en l'an II », c'est-à-dire à l'automne de 1793 au plus tôt, que je le vois réquisitionné par le département de l'Aude[6]. L'armée d'invasion espagnole serrait de près Perpignan ; on craignait sans doute qu'une colonne ennemie, par Saint-Paul-de-Fenouillet, ne pénétrât dans la vallée supérieure de l'Aude. Paulin fut appelé, avec le grade de capitaine de génie, à aller « aviser la défense des défilés des montagnes de Quillan ». Il s'y rendit, mais il avait hâte de retourner à Sorèze, auprès de ses neuf enfants. Son beau-frère, Nicolas Sanson, son collègue à Sorèze, où il professait « la construction et l'art militaire », s'offrit pour le remplacer. Ingénieur pour ingénieur, la patrie ne perdait rien à l'échange ; le général Dugommier agréa la permutation, et le 4 avril 1794 la démission de Paulin était acceptée. Sa carrière militaire n'avait pas été longue. Celle de Sanson fut moins courte ; il ne quitta plus l'armée, devint directeur du dépôt de la Guerre, général de division, etc.

Revenons à Sorèze avec Paulin. Il avait retrouvé sa famille, ses élèves du collège ; il voulut en avoir d'autres, et essaya de faire ce que nous appelons aujourd'hui un *cours d'adultes*. Je lis, dans les registres des délibérations communales de Sorèze, sous la date du 18 messidor an II (19 juin 1794) : « Le citoyen Paulin, professeur de mathématiques, s'offre à faire un cours public de mathématiques, d'arithmétique et de géométrie pratique à l'usage des jeunes gens de

la commune. Il fera comprendre les changements apportés dans les opérations d'arithmétique par l'introduction des nouvelles mesures décrétées par la Convention. — Adopté[7]. »

Cependant les temps étaient durs à Sorèze. Au milieu d'une région réquisitionnée à chaque instant pour l'approvisionnement de l'armée des Pyrénées-Orientales, François Ferlus ne parvenait qu'à grand-peine, à force de vigilance et de démarches, à assurer l'entretien de ses quatre ou cinq cents pensionnaires. Il s'adressait aux représentants en mission pour solliciter des réquisitions au profit de son école, dont le maintien importait à la République, et les obtenait le plus souvent. En juin 1794, c'est Milhaud, représentant près l'armée des Pyrénées-Orientales, qui lui fait allouer ainsi « cent pièces de basin rayé de montagne[8] » pour l'uniforme d'été de ses élèves ; à un autre moment l'administration lui prête trois cents quintaux de blé[9], ce qui était encore plus essentiel, et le secours dont je trouve trace ici dut se renouveler plus d'une fois[10]. Mais à côté des élèves, la disette menaçait aussi les professeurs et leurs familles. Le 16 septembre 1794, les maîtres de Sorèze adressent aux représentants en mission à Toulouse, Bouillerot et Mallarmé, une lettre éplorée[11] : « Le principal de l'École a obtenu des réquisitions pour l'approvisionnement des élèves, mais ils ne participent point à ce secours. La commune fournit de son côté, de son grenier, aux sans-culottes indigents ; mais ils ne sont point non plus compris dans cette liste d'individus à secourir... » Pas de marché à Sorèze ; les marchés voisins sont dégarnis... Les pétitionnaires concluent en demandant une réquisition de 500 quintaux de blé pour eux et leurs familles, « dont la population se monte à 146 personnes... ». Suivent vingt-huit signatures, auxquelles on ajoute les noms de sept autres professeurs « *absents* », — et Paulin parmi ces derniers. Dès le surlendemain, les représentants font droit à la requête.

Une autre pièce des archives du Tarn nous explique cette absence de Paulin. Il avait été nommé membre du comité de surveillance de Castres, alors chef-lieu du département. M. Aulard a dit, avec sa précision habituelle[12], ce qu'étaient ces comités, institués le 21 mars 1793, supprimés le 17 février 1795 (sauf dans les grandes villes), et qui furent un des plus puissants instruments du gouver-

nement révolutionnaire. Je n'imagine pas que Paulin, à la date où je le rencontre dans le comité de Castres, y fît le terroriste. Ce n'était pas dans ses goûts et ce n'eût plus été de saison. Il sollicitait d'ailleurs l'autorisation d'en sortir pour être rendu à ses classes. Bouillerot et Mallarmé, alors de passage à Castres, donnent satisfaction à sa demande par un arrêté du 9 janvier 1795[13].

Je renvoyais tout à l'heure aux *Mémoires* de Marbot. Marcellin Marbot fut en effet élève de Sorèze, où il entra à onze ans, en décembre 1793, et eut par conséquent Paulin pour professeur. Les pages qui racontent son séjour dans cette école[14], les classes commençant et se terminant au chant de *La Marseillaise*, les inspections faites par les représentants en mission, etc., sont bien vivantes, donnent beaucoup à penser et laissent une impression générale de vérité ; mais il y a nécessairement dans ces souvenirs, écrits à distance des événements, bien des inexactitudes de détail ; en voici une assez curieuse :

Marbot prétend avoir été interrogé sur l'histoire romaine par un de ces représentants. Il le nomme : c'est l'ex-capucin Chabot. Or, Chabot est bien allé en mission dans le Tarn de mars à mai 1793[15], il a bien passé à Sorèze[16], et on peut admettre sans difficulté qu'il ait voulu inspecter la célèbre École. Mais assurément il n'a pu interroger le jeune Marbot ; car, lorsque celui-ci y entra (19 décembre 1793), Chabot, compromis dans l'affaire de péculat que l'on connaît, était depuis plus d'un mois prisonnier au Luxembourg (18 novembre), d'où il ne sortit que pour aller à l'échafaud (5 avril 1794) !

Et cependant, je croirais volontiers à une inspection de Chabot. Marbot en aura entendu parler par ses camarades, puis il aura vu passer d'autres représentants en mission, il aura été interrogé par l'un d'eux ; enfin, longtemps après, tous ces souvenirs se seront superposés dans sa mémoire...

Voici maintenant, en ce qui concerne Paulin, une autre déformation de mémoire bien plus singulière :

L'école centrale du Tarn, créée par la loi du 25 février 1795, et fixée à Albi par celle du 7 avril suivant, ne put s'ouvrir qu'en floréal

an IV (avril-mai 1796), dans les bâtiments de l'archevêché[17]. Le 30 messidor (18 juillet), elle célébra ses premiers « exercices publics ». Or, dans le compte rendu imprimé qui en fut publié, je trouve, parmi les noms des professeurs, celui de Paulin[18] (mathématiques) ; parmi ceux des élèves, celui de ses deux fils aînés, Jules-Antoine, l'auteur des *Souvenirs*, et Charles-Gustave. On voit que Paulin s'était séparé de Ferlus et avait quitté Sorèze pour passer au service direct de la République. Et ce ne fut pas une fugue passagère, puisque dans le compte rendu imprimé des « exercices publics » de la même école centrale, célébrés du 26 au 29 thermidor an XI (15-18 juillet 1803), je retrouve le nom de Paulin, professeur de mathématiques, et celui de son fils Gustave[19]. Ainsi, lorsque Jules-Antoine Paulin fut admis à l'École polytechnique en 1798 (après avoir été examiné par Monge à Toulouse), son père était depuis plus de deux ans professeur, non plus à Sorèze, mais à l'école centrale d'Albi ! Lui-même était élève de cette même école centrale ! Comment donc s'expliquer que, dans ses *Souvenirs*, en rappelant et les services de son père comme professeur, et ses propres succès, il n'ait pas soufflé mot de cela ?

> Dès que la Convention, dit-il, eut créé l'École polytechnique, mon père s'occupa de préparer, *à Sorèze*, ceux des élèves que leur aptitude semblait rendre dignes de cette École, et le premier qu'il fit recevoir ce fut moi, comme pour bien indiquer aux Soréziens ce que pouvait le travail aidé de bonnes leçons... Foulquier, Guiraud, Gleize, Lescure, Soréziens comme moi, et comme moi élèves de mon père, furent aussi reçus...

Tout ici est fort inexact. Paulin avait en effet une grande réputation comme professeur de mathématiques et a préparé de nombreux élèves pour l'École polytechnique, mais il n'a pu y présenter des élèves de Sorèze qu'aux concours de 1794 et tout au plus de 1795, puisque, dès le printemps de 1796, il enseignait à l'école centrale d'Albi. Pour les promotions suivantes, ses élèves sont donc nécessairement des élèves d'Albi, et notamment son fils Jules-Antoine.

Même observation pour les quatre Soréziens qu'il nomme ici et

qui furent en effet reçus en 1798[20]. Paulin avait bien pu être leur professeur, mais depuis trois ans il ne l'était plus.

Quand les écoles centrales disparurent pour faire place aux lycées, Paulin était tout désigné pour entrer dans la nouvelle organisation. Dès 1804, il fut nommé proviseur du lycée de Toulouse, avant même l'ouverture de l'établissement qui n'eut lieu que le 16 mars 1806. On comptait sans doute sur sa réputation de professeur, grande dans la région, pour assurer le succès de la maison.

Le décret organique de l'Université impériale du 17 mars 1808 ayant créé une académie à Cahors (sans doute en souvenir de son ancienne université, bien qu'elle eût disparu depuis 1751), avec un ressort de trois départements, Lot, Lot-et-Garonne et Gers, Paulin en fut le premier recteur (24 août 1809) en même temps que professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres (20 juillet 1809). On sait que ces facultés impériales étaient réduites à leur plus simple expression ; celle de Toulouse ne comptait que quatre professeurs, et encore n'en trouvé-je en réalité que deux alors en fonctions. À Cahors, je n'en trouve aussi que quatre, dont deux sont surtout professeurs au lycée. Mais le plus curieux de l'affaire, c'est de voir Paulin, le mathématicien émérite, à la tête d'une faculté des *lettres* et dans une chaire d'*histoire* ! Il est vrai qu'on lui donna aussitôt un suppléant, sans aller le chercher bien loin : ce fut tout simplement le secrétaire de l'académie ! En vérité, si Paulin avait eu à professer effectivement l'histoire, et s'il lui eût été permis d'aborder l'histoire contemporaine, il n'aurait eu qu'à raconter sa vie ; elle aurait prêté à des leçons fort suggestives.

Installé le 25 février 1810, Paulin semble avoir été sincèrement attaché à l'Empire, comme Fourcroy, comme Monge, Berthollet, etc., comme tous ces savants qui avaient passé par les secousses de la Révolution et qui croyaient avoir trouvé le port. Une lettre de lui au préfet du Lot, du 26 décembre 1809[21], contient un vrai dithyrambe en l'honneur de « S. M. l'Empereur et Roi ». Il est vrai que je vois aussi, au début de la Première Restauration, le conseil académique de Cahors, présidé par lui, voter une adhésion « unanime et enthousiaste » aux Bourbons. Mais le cœur n'y était pas. Pendant

les Cent-Jours, Paulin réclame impérieusement leur démission aux professeurs qui n'ont pas prêté le serment à l'empereur ; il ne se résigne qu'à la dernière extrémité à laisser provisoirement en fonctions les professeurs du collège d'Auch, qui n'ont pas encore prêté ce serment, etc. Aussi, bien qu'il eût pris la précaution, après Waterloo, de prononcer un discours royaliste à la distribution des prix du lycée, dut-il être plus affligé que surpris lorsqu'en septembre 1815 la Seconde Restauration le releva de ses fonctions de recteur et le remplaça par D'Regel. Y eut-il révocation ? C'est douteux. Il dut suffire à la Commission d'instruction publique qui avait succédé au grand-maître de l'Université, et qui avait alors pour président Royer-Collard, d'appliquer l'article 94 du décret du 17 mars 1808 qui instituait les recteurs pour cinq ans seulement, avec pouvoir de ne pas les renouveler après ce terme. C'est ainsi qu'on en usa, en ce même mois de septembre 1815, avec Jamme, recteur de Toulouse (qui était pourtant un ardent royaliste). Il est vrai que Jamme resta professeur à la faculté de droit, tandis que Paulin semble avoir tout quitté alors et s'être rendu à Paris, où il obtint finalement son admission à la retraite. Il y avait bien droit, étant en fonctions depuis 1780[22].

J'ignore la date de sa mort.

Ses trois fils, tous polytechniciens[23], promotions de 1798, de 1803 et de 1811, eurent de beaux services dans l'armée.

L'aîné, l'auteur des *Souvenirs*, ne mourut qu'en 1876, général de brigade en retraite.

Une des six filles de Paulin avait épousé un juge au tribunal civil de Cahors, fils du conventionnel Albouys, personnage assez effacé, qui n'est guère connu que par son vote dans le procès de Louis XVI (il se prononça pour la détention) et par trois lignes des *Mémoires* de Grégoire[24] : « L'honnête et religieux Albouys, de Cahors, père d'une famille assez nombreuse, qui, dans les temps mêmes de cette Assemblée dont il était membre, est mort de misère..., oui, de *misère*. » Albouys est mort en effet étant encore à la Convention, le 1er juin 1795, et pour s'expliquer le mot douloureux de Grégoire, il faut se rappeler la détresse générale de 1795, autrement grande que celle de 1793 et de 1794, au point que les mem-

bres de la Convention avaient dû, le 12 janvier 1795, faire porter leur indemnité journalière de 18 à 36 livres (en assignats), à seule fin de pouvoir subsister. Pour le malheureux Albouys, cela n'avait pas suffi.

Le lycée de Cahors a conservé le buste de Paulin, en costume de recteur. Sur le socle, on lit : « Ancien capitaine de génie », et un peu au-dessous : « Académie de 1808. » Cette double inscription caractérise bien et l'homme et sa carrière.

Mais j'en suis toujours à me demander pourquoi le général Paulin, en écrivant ses intéressants *Souvenirs*, où il rappelle avec tant de complaisance le rôle de son père comme professeur à Sorèze, a passé complètement sous silence la seconde période, la période universitaire, de cette vie bien remplie ? Comment pouvait-il ignorer que son père avait été professeur à l'école centrale d'Albi, puis proviseur à Toulouse, puis recteur à Cahors ?... Je renonce à percer ce mystère.

---

[1] Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1895, in-8°.
[2] Archives départementales du Tarn ; registres municipaux de Sorèze ; archives départementales du Lot ; registre de l'académie de Toulouse, etc.
[3] Voir, sur Sorèze au XVIIIe siècle, *Les Études classiques avant la Révolution*, par l'abbé Augustin Sicard.
[4] 30 novembre 1790, archives du Tarn postérieures à 1789, L 93.
[5] Archives du Tarn postérieures à 1789, série L. Cette pièce et celles de la même source utilisées ici m'ont été obligeamment communiquées par M. Ch. Portal, archiviste du département.
[6] *Souvenirs* du général Paulin, p. 3.
[7] Je tiens à remercier ici M. Gau, directeur de l'école communale de Sorèze, qui a bien voulu dépouiller pour moi les registres municipaux depuis 1791 jusqu'au 15 brumaire an IV.
[8] Archives du Tarn postérieures à 1789, série Q.
[9] *Ibid.*, série L, *Mémoire pour M. Ferlus contre le directeur de l'enregistrement du Tarn*, imprimé.
[10] *Mémoires* de Marbot, t. I, chapitre IV. Cf. registres municipaux de Sorèze, 17 novembre an II (*sic*), 6 germinal et 6 prairial an II, 4 vendémiaire et 3 brumaire an III, etc.
[11] Archives du Tarn..., série L.
[12] *Histoire politique de la Révolution française* (p. 350-355).
[13] Archives du Tarn..., série L.
[14] Voir p. 171-174 du présent ouvrage.
[15] Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. II, p. 303, 311.
[16] Camille Rabaud, *Lasource*, p. 168.
[17] Archives du Tarn..., L 92.
[18] Il y était nommé dès 1795 (archives départementales du Lot, t. II, 14, *curriculum vitæ* de Paulin).
[19] Jules-Antoine avait été admis à l'École polytechnique en 1798 ; Charles-Gustave allait l'être en cette année même.
[20] A. Fourcy, *Histoire de l'École polytechnique*.

[21] Archives du Lot, t. II, 15.
[22] Une bourse ayant été demandée en 1835 pour un petit-fils de Paulin, le préfet du Lot écrivait alors : « M. Paulin, ancien recteur de l'académie de Cahors, aussi recommandable par ses lumières que par son patriotisme et les injustices dont il a été victime sous la Restauration. »
[23] A. Fourcy, *Histoire de l'École polytechnique*.
[24] T. I, p. 428.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

AMIS DES NOIRS

———

JE disais en 1911, dans ma *Notice sur la vie de Brissot*[1], que « l'histoire de la Société française des amis des Noirs [fondée par lui en 1788] n'a pas été écrite, malheureusement ». Elle serait cependant du plus grand intérêt, puisque c'est la campagne entreprise par cette Société, — concurremment avec la Société anglaise du même nom, fondée à Londres l'année précédente, — qui, suscitant un grand mouvement de générosité humaine, a abouti à la suppression de la traite et à l'abolition de l'esclavage dans les colonies des États européens. Ce sujet devrait tenter un de nos jeunes historiens résidant à Paris, et pouvant puiser directement aux sources, archives et bibliothèques. En attendant que cet historien se rencontre, je voudrais consigner ici quelques notes sur cette Société, ses débuts, ses règlements, et sa composition. Rien de tout cela n'est indifférent, si l'on veut suivre, dans une de ses directions les plus importantes, le mouvement des idées du XVIIIe siècle.

———

I

LES DÉBUTS

La Société *anglaise* pour l'abolition de la traite avait été fondée à Londres, en mai 1787, par Granville Sharp, Wilberforce, Thomas

Clarkson et James Philips.

Brissot, arrivé en Angleterre au mois de novembre suivant (sous le coup d'une lettre de cachet), se mit en relation avec eux et résolut dès lors de fonder en France, où il retourna bientôt, une œuvre analogue.

Il a raconté dans ses *Mémoires*[2] les débuts de son entreprise. Le premier éditeur de ces *Mémoires*, M. de Montrol, qui avait en mains tous les papiers de Brissot[3], et notamment les registres des procès-verbaux des séances de la Société naissante, en a extrait de précieux renseignements, trop rares et trop succincts d'ailleurs à notre gré, que j'ai eu grand soin de reproduire dans mon édition.

Résumons ce que dit Brissot de ces débuts :

Ils se trouvèrent douze pour fonder la Société. Parmi eux, Brissot nommé par Clavière, Carra, Debourge, Cerisier, Bergasse, Mirabeau, La Fayette et Condorcet ne tardèrent pas à s'y adjoindre. Hérault de Séchelles, Bernardin de Saint-Pierre et l'abbé Raynal se dérobèrent.

Dans les papiers de Condorcet conservés à la bibliothèque de l'Institut[4] se trouve une pièce très intéressante : c'est un résumé, de la main de M[me] O'Connor, la fille de Condorcet, du registre des premières séances, que lui avait communiqué M. de Montrol[5]. On y voit beaucoup de particularités à noter, entre autres les suivantes :

La première séance a été tenue rue Française, n° 3, le 19 février 1788[6].

Étaient présents : Brissot, Clavière, Mirabeau, Valady, Cerisier, Carra, [Dufossey de] Bréban, [Bellier-]Duchesnay. Clavière est élu président.

Le 4 mars, Mirabeau présente son ami Debourge. Il annonce qu'il se charge d'imprimer dans son journal, l'*Analyse des papiers anglais*, « qui avait permission ministérielle de n'être pas censuré[7] », « tout ce qui est relatif au but de la Société ».

Le 8 avril, Volney assiste à la séance ; La Fayette présente Condorcet.

C'est en juin que Brissot part pour l'Amérique. Condorcet s'occupe de rédiger le règlement de la Société.

Le 13 janvier 1789, il est élu président ; le 7 avril, c'est le tour

de Clavière ; le 7 juillet, revient celui de Condorcet. En mars 1790, Brissot préside ; en juin, c'est Pétion[8].

Le registre ne va pas plus loin.

II

LES RÈGLEMENTS

Les règlements de la Société ont été rédigés par Condorcet. Ils existent, écrits de sa main, en minute, avec ratures et corrections, au manuscrit de la bibliothèque de l'Institut mentionné plus haut. M. Léon Cahen les a publiés dans l'article auquel je renvoyais tout à l'heure. Ils ont été d'ailleurs imprimés, et on les trouve dans nos bibliothèques publiques, notamment à celle de l'Arsenal (Recueil factice, H 7189[511]). Ils n'offrent d'ailleurs rien de particulier. Noter seulement que la cotisation annuelle est de deux louis ; on verra tout à l'heure l'intérêt de cette remarque.

III

LISTE DES MEMBRES

Nous avons plusieurs de ces listes, établies à divers moments entre 1788 et 1790, les unes imprimées (ainsi dans le volume de l'Arsenal précité[9], les autres manuscrites[10].

Miss Éloïse Ellery, dans son ouvrage si abondamment documenté sur Brissot, dont j'ai rendu compte dans *La Révolution française* de novembre-décembre 1915, a publié (p. 442-447) une de ces listes imprimées, tirée de nos Archives nationales (AD XVIIIe 115).

En voici une autre, provenant de la même source (AD XVIIIe 116), que je donne de préférence, les deux listes étant d'ailleurs

presque identiques, parce qu'elle a l'avantage d'être datée « année 1789 », d'être plus complète, et de faire connaître la composition du bureau de la Société.

§ 1er.

Tableau des membres de la Société des amis des Noirs, année 1789[11].

OFFICIERS : MM. le marquis de Condorcet, président ; Gramagnac, secrétaire ; Dufossey de Bréban, trésorier.

MEMBRES DU COMITÉ[12] : MM. Brissot de Warville, É. Clavière, Brack, Duchesnay, Dufossey de Bréban, de Bourge, de Montcloux, de Blaire, de Petitval, le duc de La Rochefoucauld, le duc de Charost, le marquis de Condorcet, Gramagnac, Cuchet, de Pastoret, Gallois, le baron de Dietrich[13], le marquis de La Fayette, le comte de Rochechouart, Henry, de Vaynes.

Tableau des membres de la Société des amis des Noirs, suivant l'ordre de leur réception[14].

MM.

1. Brissot de Warville, rue d'Amboise, n° 10.
   [Cette adresse, comme on va le voir, est celle de Clavière. Ainsi Brissot, *en 1789*, à son retour d'Amérique, logeait encore chez Clavière, bénéficiant toujours de l'hospitalité que son ami lui avait donnée aux jours de détresse. Il n'avait pas encore pris ce petit appartement de la rue de Grétry, n° 1, au quatrième étage, où nous le trouverons en 1790[15].]
2. É. Clavière, administrateur de la Compagnie royale d'assurances sur la vie, rue d'Amboise, n° 10.
   [Il paraît superflu de présenter au lecteur le célèbre financier genevois.]
3. Le marquis de Beaupoil Sainte-Aulaire, au Temple.
   [Il semble bien que ce soit le personnage qui émigra en 1791, et qui devint pair de France sous la Restauration. Il était alors obéré et endetté, ce qui expliquerait son adresse *au Temple*, le Temple étant, comme on sait, un lieu d'asile pour les débiteurs dans l'embarras.]
4. Brack, directeur général des traites, rue de Grammont, n° 2.
   [Il était, en outre, censeur royal (*Almanach royal* de 1789). C'était un ami de Brissot, qui le présenta, et qui parle ainsi de lui dans ses *Mémoires* : « Connu pour son patriotisme, son zèle pour la cause des Noirs et quelques écrits » (t. II, p. 86). Peut-être est-ce le de Brack qu'on retrouve, en 1795, directeur des douanes à Marseille (Au-

lard, *Salut public*, t. XXIV, p. 791), et qui écrivait alors sur la musique[16].]

5. Cerisier, en Bourbonnais.

[A.-M. Cerisier, journaliste (1749-1828), qui eut alors une assez grande notoriété. Brissot le nomme expressément parmi les fondateurs.]

6. G. Duchesnay, censeur royal, rue des Bernardins, n° 37.

[Sur le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, il signe Bellier-Duchesnay. C'était un compatriote de Brissot ; l'*Almanach royal* de 1789 porte, sur la liste des censeurs royaux : « Bellier-Duchesnay, *à Chartres*. » Maire de Chartres au début de la Révolution, puis député à la Législative.]

7. Nicolas Bergasse, rue de Carême-Prenant.

[Le publiciste bien connu, membre de la Constituante, alors grand ami de Brissot. L'adresse donnée ici est, on va le voir, celle du banquier Kornmann, pour qui Bergasse venait de plaider un procès retentissant contre Beaumarchais. Cela confirme ce que dit Brissot dans ses *Mémoires* (t. II, p. 54) : « La maison de Kornmann, où il demeurait. » Brissot nous dit que Bergasse ne tarda pas à se retirer de la Société. On voit qu'il en était encore au commencement de 1789.]

8. Le marquis de Valady, à Londres.

[Valady, le futur membre de la Convention, était un ami particulier de Brissot, qui le nomme d'ailleurs parmi les douze fondateurs du début. Je ne saurais dire pourquoi il était à Londres au commencement de 1789.]

9. Dufossey de Bréban, directeur de la Régie générale, rue de Grammont, n° 19.

10. De Bourge, rue des Filles-du-Calvaire, n° 16.

[Nommé aussi par Brissot parmi les douze fondateurs de la Société. « Fils d'un fonctionnaire de Besançon » (Alfred Stern, *Vie de Mirabeau*, t. I, p. 307), ami de Mirabeau depuis 1782, il lui avait plusieurs fois prêté sa plume. C'est Mirabeau qui le présenta à la Société dès la seconde séance, en mars 1788[17].]

11. Madame la marquise de Baussans [*sic*], place Royale.

[Brissot la nomme aussi parmi les premières adhérentes. Je ne sais rien sur elle. L'*Almanach de Paris*, de Lesclapart, 1re partie, « *Personnes de condition* », porte : « Marquis et marquise de Beaussan, place Royale, 22. »]

12. Le marquis de La Fayette, rue de Bourbon, n° 51.

[Brissot raconte (t. II, p. 77) comment La Fayette, dès le premier jour, s'intéressa à la Société et intervint utilement en sa faveur auprès du ministre Brienne.]

13. J.-J. Clavière, négociant, rue Coq-Héron, au Parlement d'Angleterre.

[C'est le frère cadet d'Étienne Clavière, Jean-Jacques (1749-1832).]

14. Roman, négociant, rue Coq-Héron, au Parlement d'Angleterre.

15. De Montcloux fils, fermier général, rue Saint-Honoré, n° 341.

[*Almanach royal* de 1789, p. 572 : « rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Capucins. »]

16. De Montcloux de la Villeneuve, conseiller à la Cour des aides, rue Saint-Honoré, n° 341.

[*Almanach royal* de 1789, p. 326 : « Georges de Montcloux, rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Capucins », conseiller depuis 1783. Sans doute frère du précédent. Le père, avec lequel ils demeuraient, était aussi fermier général.]

17. De Blaire, conseiller à la Cour des aides, rue Buffaut, près la barrière Cadet.

[*Almanach royal* de 1789, p. 326 : « Lucas de Blaire, rue de Buffaut, barrière Cadet », conseiller depuis 1785. J'ai donné, dans le volume *Correspondance et papiers* de Brissot, p. 170, une lettre dans laquelle Valady s'opposait vivement à l'administration de Lucas de Blaire, qu'il appelait un « vil et rampant esclave de la Cour ». Lucas de Blaire ne tarda pas à déserter et fit partie du Club de l'hôtel Massiac, qui combattait l'affranchissement des Noirs (A. Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 71).]

18. Madame Poivre, rue Feydeau, n° 22.

[Veuve du savant voyageur et naturaliste lyonnais, Pierre Poivre, mort en 1786. Brissot, qui l'avait connue à Lyon en 1782, la nomme parmi les premières adhérentes. Elle épousa plus tard Dupont de Nemours.]

19. De Trudaine, conseiller au parlement[18], rue des Francs-Bourgeois, n° 39.

20. De Trudaine de La Sablière, conseiller au parlement, rue des Francs-Bourgeois, n° 39.

[Ce sont les deux frères, dont l'amitié d'André Chénier a immortalisé les noms.]

21. Malartic de Fondat, maître des requêtes, passage des Petits-Pères, n° 7.

[Autre ami d'André Chénier, Abel-Louis-François de Malartic, chevalier de Fondat. C'est lui que le poète a désigné souvent sous son prénom d'Abel :

Abel, doux confident de mes jeunes mystères...

Voir Becq de Fouquières, *Lettres critiques sur André Chénier*, p. 63-65.

On retrouve les deux Trudaine et Abel de Malartic dans toutes les sociétés qui se fondaient alors, ou allaient se fonder : Club de Valois, Club de 89, etc.]

22. Le Roi de Petitval, régisseur général, passage des Petits-Pères, n° 7.

[*Almanach royal* de 1789, p. 587.]

23. L'abbé Colin, au presbytère de Saint-Eustache.

24. Du Rouvray [*sic*], en Irlande.

[C'est le célèbre proscrit genevois, Jacques-Antoine Du Roveray (1747-1814), l'ami et le collaborateur de Mirabeau. Brissot l'avait connu à Genève en 1782. La mention « en Irlande » indique que Du Roveray se trouvait encore à la Nouvelle-Genève, la colonie fondée près de Waterford par les Genevois exilés de leur patrie. Mais il allait justement à ce moment-là, au commencement de 1789, arriver en France (Étienne Dumont, *Souvenirs*, p. 25, 29).]

25. Le duc de La Rochefoucauld, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, n° 42.

[La Rochefoucauld d'Enville, qui fut député aux États généraux pour la noblesse de Paris, massacré à Gisors, le 14 septembre 1792. Cf. *Almanach royal* de 1791 : « De La Rochefoucauld, député de la ville de Paris, en son hôtel, rue de Seine, n° 41. » Dès le 27 juin 1789, il avait introduit à l'Assemblée nationale la question du sort des Noirs. Il avait été présenté par La Fayette.]

26. Le duc de Charost, rue de Bourbon, n° 70.

[Armand-Joseph, duc de Charost (1738-1800). Présenté par La Fayette.]

27. Short, secrétaire de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, près la

grille de Chaillot.

[Jefferson, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, n'avait pas cru pouvoir, pour des raisons de convenance diplomatique, entrer dans la Société (voir *Correspondance de Brissot*, p. 165), mais on voit qu'il laissait son secrétaire en faire partie.]

28. De Pilles, ancien procureur des comptes, rue de Grammont, n° 19.

[Aux *Almanachs royaux* de 1789 et de 1790, de Pilles figure comme *en fonctions*.]

29. Le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, hôtel de la Monnaie.

[Présenté par La Fayette.]

30. Charton de La Terrière, en Amérique.

31. Kornmann, rue Carême-Prenant.

[Le banquier, célèbre par son infortune conjugale, dont la maison était devenue un des foyers où se préparait la Révolution (*Mémoires* de Brissot, t. II, p. 54). Membre de la Commune provisoire du 18 septembre 1789.]

32. Blot, contrôleur de la marque d'or, à Lyon.

[Compatriote et ami de Brissot, qui parle de lui en dix endroits de ses *Mémoires*.]

33. Esmangard fils, conseiller au parlement, rue des Capucines, n° 22.

[Cf. *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 87, et *Almanach royal* de 1789, p. 306.]

34. Dières, conseiller à la Cour des aides, rue Jacob.

[*Almanach royal* de 1789, p. 326.]

35. Des Faucherets [*sic*], rue de Paradis.

[Brousse-Desfaucherets (Jean-Louis) (1742-1808), avocat au parlement et surtout auteur dramatique (voir Quérard, *France littéraire*), député suppléant de Paris aux États généraux (Étienne Charavay, *Assemblées électorales*, t. I, p. 47).]

36. Gramagnac, docteur en médecine, hôtel de Lussan, rue Croix-des-Petits-Champs.

[Gramagnac était, on l'a vu, secrétaire de la Société (élu pour deux ans). L'hôtel de Lussan, rue Croix-des-Petits-Champs, était le local où la Société, fondée d'abord rue Françoise, n'avait pas tardé à se transporter. Il y jouissait du logement.

Il venait de traduire un livre de Clarkson contre la traite des Noirs, nous dit Brissot dans ses *Mémoires*, t. II, p. 72.]

37. Lanthenas, docteur en médecine, rue Thévenot, n° 31.

[Cet ami bien connu des Roland était lié avec Brissot depuis 1787. Présenté par lui.]

38. Bérard, rue Mêlée [*sic*, lisez rue Meslay], n° 12.

39. Le comte de Coustard-Saint-Lô.

[Présenté par Valady. Maréchal de camp du 15 septembre 1792.]

40. Du Vaucel, fermier général, rue Neuve-des-Mathurins, n° 1.

[Il fut un des vingt-huit fermiers généraux guillotinés le 8 mai 1794.]

41. Le duc d'Havré, rue de Bourbon, n° 72.

[Présenté par La Fayette, *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 86.]

42. L'évêque de Chartres, à Chartres.

[M. de Lubersac, évêque de Chartres, qui avait Sieyès pour grand-vicaire, fut un des plus libéraux parmi les prélats de la Constituante. Brissot, qui le connaissait beau-

coup, et n'avait eu qu'à se louer de lui, l'amena à la Société.]

43. Cuchet, libraire, rue Serpente.
[Gaspard-Joseph Cuchet, libraire, rue Serpente, n° 24, un des électeurs de Paris en 1789. (P. Robiquet, *Le Personnel municipal de Paris*, p. 44.)]

44. Gallois, avocat au parlement, rue des Petits-Augustins, n° 24.
[Probablement Jean-Antoine-Germain Gallois (1761-1828), plus tard membre du Tribunat, lié avec Cabanis, Condorcet, Dupont de Nemours, qui venait de traduire (1789), avec ces deux derniers, un *Examen du gouvernement d'Angleterre, comparé aux Constitutions des États-Unis*.]

45. Le marquis de Mons, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 26.
[Amené par Valady, *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 86.]

46. L'abbé Guyot, prévôt de Saint-Martin-de-Tours, rue Traversière, n° 35.

47. Pigot [*sic*], à Genève.
[Présenté par Brissot, qui le connaissait depuis 1783. L'Anglais Robert Pigott, quaker et pythagoricien, en correspondance avec Lanthenas et Mme Roland. Je lui ai consacré une note détaillée dans mon édition des *Lettres* de Mme Roland, t. II, p. 150. Il était alors, depuis bien des années, établi à Genève. Voir John Alger, *Englishmen in the french Revolution*, p. 41.]

48. Le baron de Dietrich, rue Poissonnière.
[Philippe-Frédéric, baron de Dietrich, membre de l'Académie des sciences, maire de Strasbourg en 1792, etc. Présenté par Condorcet.]

49. Lavoisier, fermier général, à l'Arsenal.

50. Bergerot, directeur des Fermes, hôtel des Fermes.

51. Bidermann, négociant, à Bruxelles.
[Sans doute un des frères Bidermann, banquiers. Le plus connu est Jacques Bidermann, né vers 1752, ami de Brissot et de Clavière[19], qui prit une part active au mouvement de 1789, devint officier municipal de Paris en 1792, administrateur des subsistances en 1793, etc. J'ignore pourquoi on donne son adresse « à Bruxelles ».]

52. De Pastoret, maître des requêtes, rue des Capucines, n° 74.
[Cf. *Almanach royal* de 1789, p. 255. C'est le futur membre de nos assemblées parlementaires.]

53. Cottin fils, banquier, chaussée d'Antin, n° 6.

54. Le comte d'Avaux, rue Saint-Dominique, n° 49.
[Amené par Valady, *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 86.]

55. D'Audignac, directeur de la Régie générale, rue de Choiseul.

56. Le comte de La Cépède [*sic*], au jardin du Roi
[Le naturaliste Lacépède, déjà de dix ou douze académies, était alors « garde et sous-démonstrateur des cabinets au jardin du Roi », et y logeait.]

57. Munier de Montengis, à l'hôtel royal des Invalides.
[Probablement « Munier, médecin de l'hôtel des Invalides, à l'hôtel ». (*Almanach royal* de 1789, p. 207.)]

58. Madame Clavière, rue d'Amboise, n° 10.
[Marthe-Louise Garnier, femme du financier. Brissot la connaissait depuis 1782.]

59. Le chevalier de Boufflers, hôtel de Rohan, rue de Varenne.

[L'ami bien connu de Mme de Sabran, membre de l'Académie française, etc. Ancien gouverneur du Sénégal, il en était revenu à la fin de 1787, anti-esclavagiste déclaré.]

60. Gougenot, receveur général de la Régie générale, rue de Choiseul.
[Cf. *Almanach royal* de 1789, p. 593.]
61. Petry, directeur des Fermes, hôtel de Longueville, rue Saint-Nicaise.
62. De Saint-Alphonse, fermier général, rue Saint-Honoré, n° 423.
63. Fortin, rue de Choiseul.
64. Henry, avocat au parlement, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
65. Le comte de Crillon, place de Louis XV.
[Député de la noblesse du bailliage de Beauvais aux États généraux, où il fut un des premiers à se réunir au tiers.]
66. Le prince Emmanuel de Salm, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n° 231.
[Ce prince étranger (1742-1808), au service de la France, maréchal de camp en 1781, était très répandu dans la société parisienne. Il y a, sur lui, une note très étendue dans les *Mémoires* de Malouet, t. I, p. 476.]
67. Madame la duchesse de La Rochefoucauld, rue de Seine, faubourg Saint-Germain.
[C'est la femme de La Rochefoucauld d'Enville. Voir plus haut, n° 25.]
68. Duport, conseiller au parlement, rue du Grand-Chantier, n° 2.
[Adrien Duport (1753-1798), le constituant.]
69. Segretier.
70. Madame la marquise de La Fayette, rue de Bourbon, n° 81.
[Adrienne de Noailles, l'héroïque femme du général.]
71. Soufflot, inspecteur des bâtiments de Sainte-Geneviève, à Sainte-Geneviève.
[Soufflot le jeune, dit *Le Romain*, neveu du grand Soufflot.]
72. Agasse de Cresne [*sic*], rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 12.
[Lisez Agasse de *Crosne*, Pierre-Guillaume (1747-1826), ancien conseiller de la ville de Paris, oncle des frères Agasse, condamnés comme faussaires au début de la Révolution, membre de la Société de 89, etc.]
73. Servat, agent de la ville de Bordeaux, boulevard Montmorency, vis-à-vis le Pavillon.
74. Croharé, rue de la Comédie-Française, au coin de la rue des Cordeliers.
[Ou *Crohare*, maître en pharmacie, membre de la Commune provisoire du 18 septembre 1789.]
75. Le comte de Valence, rue Chaussée-d'Antin, n° 70.
[Le gendre bien connu de Mme de Genlis, lieutenant de Dumouriez en 1792 et 1793.]
76. Hocquart de Trémilly, avocat général de la Cour des aides.
[Cf. *Almanach royal* de 1789, p. 327, où on le loge rue Neuve-des-Capucines.]
77. Le comte Charles de Lameth, cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs.
78. Le chevalier Alexandre de Lameth, même demeure.

79. Le chevalier Théodore de Lameth, même demeure.
[Charles et Alexandre furent députés à la Constituante, où on connaît leur rôle. Théodore fut député à la Législative. Alexandre et Théodore furent présentés par Condorcet.]
80. Le marquis du Châtelet [*sic*], hôtel de Brissac, quai des Théatins.
[Achille-François de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet (1759-1794), bien connu par ses liaisons avec le parti girondin, qui, en 1794, se suicida à La Force.]
81. Le prince de Léon, hôtel de La Rochefoucauld, rue de Seine.
[Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon (1761-1816), député suppléant de la noblesse de Paris aux États généraux. Émigra.]
82. Le comte de Rochechouart, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n° 99.
[Député de la noblesse de Paris (ville) aux États généraux, il fut un des sept membres de la noblesse qui se réunirent les premiers au tiers état (1744-1791). Présenté par Condorcet.]
83. Mollien, premier commis des finances, rue de la Michaudière.
[Nicolas-François Mollien (1758-1850), qui devait être ministre du Trésor sous le Premier Empire, était avant la Révolution, depuis Calonne, premier commis des finances.]
84. Bergon, premier commis des finances, rue de la Michaudière.
85. De Sannois, fermier général, hôtel des Fermes.
[Papillon de Sannois, *Almanach royal* de 1789, p. 573.]
86. Le vicomte de Ricey, rue de...
87. Le comte de Gouvernet, rue de Verneuil, n° 50.
[Frédéric (1759-1837), aide de camp de La Fayette, pair de France en 1815.]
88. Benoît de Lamothe, sous-chef de la comptabilité de la Régie générale, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 21.
89. Le chevalier de Leaumur, rue Thérèse, n° 1.
90. Le Roy de Camilly, payeur des rentes, rue Saint-Marc, n° 23.
[*Almanach royal* de 1789, p. 441 : payeur des rentes de l'Hôtel de Ville.]
91. Dupleix de Mézy, conseiller au parlement, rue des Petites-Écuries-du-Roi.
[En 1787, il était allé voir Lavater à Zurich, recommandé par Hérault de Séchelles.]
92. Vallou de Villeneuve, sous-chef de la Régie générale, rue Saint-Joseph.
93. Le marquis de La Feuillade, rue des Marais.
[Présenté par Brissot, *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 86. Il s'intéressait activement à la cause des Noirs et les défendait même de sa plume.]
94. Meulan, receveur général des finances, rue de Clichy.
[*Almanach royal* de 1789, p. 611. Sans doute le père (mort en 1790) de Pauline de Meulan, la première femme de Guizot.]
95. Le marquis de Saint-Lambert.
[Le poète des *Saisons*, l'ami de Mme de Houdetot.]
96. Le maréchal de Beauvau.

[Membre de l'Académie française, maréchal de France de 1783.]

97. De Vaynes [*sic*].
[C'est assurément l'ancien commis de Turgot, J. de Vaines, receveur général des finances.]

98. De l'Étang.
[Ce Callières de l'Étang, qui, en 1790, commandait le bataillon des vétérans ? (Al. Tuetey, *Répertoire*, t. II, 1209, 4277.)]

99. Savalette de Lange.
[Administrateur du Trésor royal en 1789. (*Almanach royal* de 1789, p. 564.) Mort en 1798. Ami de Barère.]

100. Le duc de Fronsac.
[Le fils du Richelieu ami de Voltaire, et le père du Richelieu ministre de la Restauration.]

101. Le marquis de Pampelune.
[Présenté par Brissot lui-même. (*Mémoires* de Brissot, t. II, p. 86.)]

102. Desissarts [*sic*].
[C'est Bancal des Issarts (1759-1826), ami particulier de Brissot, lié avec les Roland en 1790, membre de la Convention, etc.[20].]

103. L'abbé Sieyès.
[Il était grand-vicaire de l'évêque de Chartres.]

104. Le Roy.

105. Doazan fils.
[Fils de fermier général et fermier général lui-même. (*Almanach royal* de 1789, p. 573 : rue Saint-Honoré, petit hôtel de Noailles.)]

106. Le comte de Pontécoulant.
[Gustave Doulcet, comte de Pontécoulant (1764-1853), membre de la Convention, proscrit avec les girondins, etc.]

107. De Boullongne.
[Peut-être est-ce Jean-Baptiste Boullongne, fermier général, condamné à mort et exécuté le 8 mai 1794.]

108. Le Page, etc., etc., etc. [*sic*].

On trouve ensuite, sous la rubrique « associés étrangers », quatre noms, écrits à la main :

109. L'abbé Piatoli, boulevard de Richelieu, chez Mme la princesse Lubomirska.
[La princesse Lubomirska, guillotinée en 1794.]

110. Clarkson, négociant, à Dublin.
[C'est assurément Thomas Clarkson, l'ardent apôtre de l'affranchissement des Noirs, le quaker philanthrope qui avait montré la voie à Brissot. Je ne saurais expliquer la mention *à Dublin*.]

111. Odier, négociant, à Genève.

112. Dumont, à Londres.
[Étienne Dumont, Genevois (1759-1829), l'auteur des *Souvenirs sur Mirabeau*. Il était à Londres précepteur des enfants de lord Shelburne, mais il avait fait, à l'automne de 1788, un séjour de deux mois à Paris, et il y revint au commencement de 1789 pour y rester jusqu'au milieu de 1791.]

§ 2.

La liste publiée par miss Ellery ne contient pas tous ces noms, mais elle en donne vingt et un autres, savoir :

1. L'abbé Lageare [*sic*].
[Sur une liste imprimée[21] des membres du Club de Valois (fondé en 1789), on lit : « M. l'abbé Lajarre, rue et hôtel Tavannes. » Sur un feuillet d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal (n° 2867), qui porte les signatures de 36 membres de la Société, on lit : « L. de Lageard. »]
2. L'abbé Coulon.
[Peut-être est-ce l'abbé Claude-Antoine Coulon, prédicateur du roi, mort en 1820 (Quérard, *France littéraire*).]
3. Gougenot de Croissy.
[Doit être distinct du Gougenot déjà mentionné au n° 60, puisque la même liste donne à la fois Gougenot de Croissy et Gougenot.]
4. De Missy.
[Figure aussi au manuscrit de l'Arsenal.]
5. Bertrand des Brus.
[Négociant du Puy-en-Velay, associé et ami de Lanthenas, maire du Puy en 1793.]
6. Lescallier.
[Daniel Lescallier (1743-1822), commissaire de la Marine, ordonnateur à la Guyane, d'où il était revenu en 1788, conseiller d'État sous l'Empire, préfet maritime, etc.]
7. Marquise de Condorcet.
[Sophie de Grouchy (1764-1822), mariée en décembre 1786 au marquis de Condorcet.]
8. Mylord Daer.
[Jeune seigneur écossais, fils du comte de Selkirk (John G. Alger, *Englishmen in the french Revolution*, p. 84), qui alla mourir phtisique à Madère en 1794. Étienne Dumont, dans ses *Souvenirs*, nous le présente ainsi : « Je revins [de Paris], à Londres, — en juillet 1791, — avec le lord Daer, jeune Écossais, engoué de liberté et de République, honnête et vertueux enthousiaste, qui aurait cru rendre le plus grand service à sa patrie en inoculant dans son sein les principes de la France.]
9. Abbé Noël.
[Professeur, journaliste, bientôt diplomate, et plus tard préfet de l'Empire, inspecteur général de l'Université, etc. (1755-1841).]

10. Baron de Buest [*sic*].
11. Messent.
12. Abbé Louis.
    [Conseiller-clerc au parlement de Paris, vicaire général de Talleyrand, plus tard ministre des Finances de la Restauration.]

La liste donne ensuite les noms de cinq associés étrangers, dont les quatre inscrits plus haut, puis :

13. Mazzey [*sic*].
    [Philippe Mazzei, littérateur de l'époque, correspondant du roi de Pologne, lié avec Condorcet, dont il traduisit en anglais une *Déclaration des droits* (Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, n° 3307), et membre du Club de 89 (A. Challamel, *op. cit.*, p. 410).]

Suit, toujours sur cette même pièce des Archives (AD XVIII[e] 115), une liste de huit « associés correspondants régnicoles », que voici :

14. De Souligné, directeur des Fermes, à Lyon.
15. De Suilly, gentilhomme, à Orléans.
16. Pétion de Villeneuve, *avocat*, *à Chartres.*
    [L'inscription de Pétion semble donc antérieure à sa nomination de député et à son arrivée à Paris en 1789.]
17. D'Autroche (Cher), à Orléans.
    [Il faut lire certainement *Chev.* au lieu de *Cher*, et d'*Hauteroche*, et reconnaître là le « chevalier Allier d'Hauteroche » (1766-1827), littérateur mentionné par Quérard, *France littéraire*, et par le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, de Bréghot du Lut et Péricaud.]
18. Le marquis de Grouchy, à Meulan.
    [Emmanuel, marquis de Grouchy (1766-1847), depuis maréchal de France, beau-frère de Condorcet. Villette, le château patrimonial des Grouchy, est tout près de Meulan.]
19. Le duc d'Aiguillon.
    [Le constituant.]
20. Le comte de Mirabeau.
    [Je ne m'explique pas que le nom de Mirabeau, un des fondateurs, présent dès la première séance, ne se trouve pas sur la première liste, où les membres sont « inscrits dans l'ordre de leur réception », et ne se trouve, sur cette autre liste, qu'à titre d'« associé régnicole ».]
21. M. Cottin, député de Nantes.
    [Constituant (1754-1833).]

§ 3.

À ces noms, il faut joindre encore :

1. G. d'Épinay.
   [Sa signature est au manuscrit de l'Arsenal. Il s'agit de Georges d'Épinay (Anne-Gilbert), « adjoint à la Ferme générale, 32 ans, rue Saint-Honoré, 341 » (*Liste des électeurs du département de Paris en 1790*, dans Étienne Charavay, *Les Assemblées électorales*, t. I, p. 8). Membre de la Commune provisoire du 18 septembre 1789. La liste des membres du Club des feuillants en 1791, publiée par A. Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 307, le mentionne également : « Georges d'Épinay, régisseur des douanes nationales, rue Saint-Honoré, n° 341. »]
2. Volney.
   [Il assista aux Assemblées dès le 8 avril 1788 (voir plus haut). Cf. *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 87.]
3. La comtesse de La Seinie.
   [Sur cette parente et amie de l'évêque Lubersac, qui s'intéressa à Brissot dans les premiers mois de 1789, voir mon édition des *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 111-112, et mon édition de la *Correspondance* de Brissot, p. 223-225. Elle fit partie de la Société. Brissot le dit expressément (*Mémoires*, t. II, p. 86).]
4. Mercier.
   [Le journaliste, depuis conventionnel (*Mémoires* de Brissot, t. II, p. 86).]
5. Le comte de Dampierre.
   [Présenté par Valady. Sans doute Henri Picot, comte de Dampierre (1756-1793), général en chef de notre armée du Nord après la trahison de Dumouriez, tué à l'ennemi le 8 mai 1793.]
6. Crèvecœur.
   [Présenté par Brissot. Saint-John de Crèvecœur (1735-1813), ami et associé de Brissot dans la fondation de la Société gallo-américaine, en 1787.]
7. Gayral, avocat au parlement.
   [Présenté par Brissot.]
8. Bouthillier.
   [L'auteur dramatique (1745-1811) ?]
9. Grégoire.
   [L'illustre Grégoire fit partie de la Société ; voir les *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 87, voir surtout les *Mémoires* de Grégoire, t. I, p. 389-398. Il y a là de très belles pages.]

On arrive ainsi à un total de 141 [*sic* pour 142] noms[22], sur lesquels il en est 14 ou 15 que je n'ai pu identifier. Il dut y en avoir davantage lorsque, la Société ayant « acquis quelque éclat », « un grand nombre des membres de l'Assemblée constituante s'empressa de se faire admettre dans son sein » (*Mémoires* de Brissot, t. II,

p. 87). Mais tenons-nous en à cette liste des premiers fondateurs ; nous y verrons mieux de quels éléments se recruta la Société naissante, et quelle signification il convient d'en tirer.

Brissot a amené, cela va sans dire, son groupe d'amis : Blot, Bergasse, Crèvecœur, Lanthenas, Bancal des Issarts, Pigott, Pétion, l'évêque Lubersac et Mme de La Seinie ; La Fayette a fait inscrire sa femme ; Condorcet, sa femme et son beau-frère ; Mirabeau, les deux Genevois qui travaillaient pour lui ; Clavière, sa femme et son frère. Mais toutes ces accessions par relations personnelles ne pouvaient, au total, donner qu'un apport assez mince. C'est la puissance d'une idée généreuse qui a entraîné le plus grand nombre d'adhésions. Dans ce groupement d'hommes qui s'unissent pour entreprendre une des plus grandes révolutions sociales que l'histoire ait vues, je compte, sur 140 et quelques membres, 33 nobles (et de la plus haute noblesse), 11 membres des cours souveraines (parlements, Cour des aides, etc.), 26 fermiers généraux ou hauts fonctionnaires des finances, banquiers, etc. Joignez-y des femmes du monde, des abbés. Ainsi, plus de la moitié déjà sort des classes privilégiées, vouées par intérêt et par état à la défense des idées conservatrices ; infime est le nombre des écrivains de profession, lancés dans la voie de la Révolution.

Si, d'autre part, on se rappelle que la cotisation annuelle était de deux louis, plus de cent francs de nos jours[23], on voit que les fondateurs de la Société tenaient moins au nombre des adhérents qu'à leur qualité, à la situation sociale, seuls moyens efficaces, selon eux, d'agir sur l'opinion et sur les pouvoirs publics.

Rien ne me touche autant que de voir, dans cette aurore de 1789, les représentants des hautes classes répondre à l'appel d'un publiciste à demi obscur, comme l'était alors Brissot, pour faire disparaître la plus odieuse des iniquités sociales. Les belles pages de Montesquieu contre l'esclavage (*Esprit des lois*, livres XV-XVII) avaient, depuis quarante ans, été lues et méditées par tous les Français lettrés et réfléchis ; mais, plus encore peut-être que les graves axiomes du grand philosophe, les tirades de l'abbé Reynal avaient disposé les esprits à s'intéresser aux malheureux Noirs de nos colonies. On ne lit plus aujourd'hui l'*Histoire philosophique et politique des*

établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes ; on estime que c'est superficiel, verbeux et déclamatoire, bien qu'il s'y rencontre pourtant d'éloquents passages (on sait que Diderot y mit la main). Mais il ne faut pas oublier que ces cinq volumes in-4° se trouvaient, dit un contemporain, jusque sur la toilette des dames, qu'ils étaient lus, relus, admirés par tous les esprits généreux, parce qu'ils parlaient de justice et d'humanité. C'est l'honneur du XVIIIe siècle d'avoir tenu ce langage et l'honneur des classes dirigeantes d'alors de l'avoir entendu, ne fût-ce qu'un moment.

IV

On sait que l'action de la Société pour l'affranchissement des Noirs, pendant la période révolutionnaire, se heurta à des résistances acharnées des colons, et suscita contre Brissot des haines inexpiables. C'est ainsi qu'au dossier de son procès, aux Archives nationales, figure une dénonciation odieuse d'un représentant des colons ! Un détail montre la persistance de ces haines, même après que Brissot eut disparu : au-dessous d'un de ses portraits, gravé par Levachez, en l'an IX, est une petite eau-forte de Duplessis-Bertaux, représentant « l'incendie des colonies françaises », comme si Brissot et sa Société des amis des Noirs eussent été responsables des malheurs de Saint-Domingue et des Antilles, plus justement imputables à l'intransigeance des colons.

V

La Société ne disparut pas dans la tourmente révolutionnaire. Elle se réunissait, sans doute réduite à un petit nombre de membres, chez Lanthenas. Mais il mourut le 2 janvier 1799 et nous lisons, dans un rapport du ministre de l'Intérieur, adressé le 19 jan-

vier 1799, par Dupin, commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine[24] : « La Société des Noirs, qui tenait ses séances chez le citoyen Lanthenas, se réunit, depuis la mort de ce dernier, dans un local que le ministre de la Marine [le contre-amiral Bruix] lui a donné. »

Je ne trouve plus de trace de l'existence de cette Société. L'esclavage dans nos colonies, aboli par la Convention le 4 février 1794, sur la proposition de Levasseur (de la Sarthe), avait été rétabli sous le Consulat. La Société, assurément, n'aurait pas été tolérée par l'Empire.

---

[1] Voir *Études sur les girondins*, t. 2, p. 103.

[2] Cf. p. 71-110 du t. II de mon édition.

[3] J'ai réuni, dans le volume *Correspondance et papiers* de Brissot, Aug. Picard, 1911, tout ce que j'ai pu recueillir des papiers du publiciste girondin. Mais la plus grande partie semble être restée aux mains de M. de Montrol, puis de son fils. Où se trouvent-ils maintenant ? [On consultera aussi les diverses études consacrées par C. Perroud à Brissot dans : *Études sur les girondins*, t. 2. (N. D. É.)]

[4] Ms. NS 25. Documents déjà signalés et utilisés par M. Léon Cahen dans *La Révolution française* de juin 1906.

[5] « L'original est à M. de Montrol », dit-elle expressément.

[6] Il serait plus exact de dire rue *Françoise*.

[7] Voir là-dessus les *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 78-79.

[8] Le président était élu pour un trimestre seulement, ne pouvait être prorogé, mais pouvait être réélu après trois mois écoulés. (*Règlement*, chapitre IV, art. 2.)

[9] Cette liste est tout à fait identique à celle que je vais publier, sauf qu'elle ne comprend que les 94 premiers noms.

[10] Aux Archives nationales, deux listes imprimées, dont je vais parler ; à la bibliothèque de l'Arsenal, à la suite d'un exemplaire du *Règlement* (Recueil factice, H 7189[511]), une liste imprimée, incomplète d'ailleurs ; à cette même bibliothèque, ms 2867, à la fin d'un exemplaire manuscrit du *Règlement*, un feuillet portant 36 signatures.

[11] Cette liste doit avoir été imprimée au commencement de 1789, puisque Condorcet y figure comme président, et que, comme on l'a vu plus haut, sa présidence va du 13 janvier au 7 avril 1789.

[12] Le comité était composé de 20 membres, y compris le président, le secrétaire et le trésorier (*Règlement*, chap. VII, art. 1).

[13] Ce nom et les quatre qui suivent ont été ajoutés à la main.

[14] Après chaque nom, je donnerai entre crochets, — quand je le pourrai, — les renseignements qui permettent de l'identifier ou qui peuvent suggérer des remarques de quelque intérêt.

[15] Liste des électeurs du département de Paris, publiée par Étienne Charavay, *Assemblées électorales de Paris*, t. I, p. 80.

[16] Cf. Quérard, *France littéraire.*

[17] Il avait pour prénoms Jean-Claude-Antoine, et ne doit être confondu ni avec Augustin Debourge, membre de la Constituante, ni avec Jean Debourges, membre de la Convention. Mais c'est à tort que, dans une note de mon édition des *Mémoires* de Brissot, je l'ai cru distinct du Debourge qui fut membre des municipalités de Paris de 1789 à 1792. Il s'agit bien du même personnage. On lit, en effet, dans la liste des officiers municipaux de Paris (*Almanach royal* de 1791, p. 381) : « Debourge, ancien directeur des hôpitaux, *rue des Filles-du-Calvaire, n° 16.* » L'identité du domicile établit l'identité du personnage. Dans une pièce des archives du Doubs, que me commu-

nique M. Léonce Pingaud, on voit Jean-Claude-Antoine Debourge, né à Besançon, ancien directeur de l'hôpital militaire de Calais, demander au préfet du Doubs, en nivôse an XI, un passeport pour se rendre à Paris, « où il n'a pas cessé d'être membre de la municipalité, pendant les années 1789, 1790, 1791 et 1792 ».

[18] Il s'agit ici, et dans la suite de la liste, des parlements d'Ancien Régime qui devaient être dissous en 1790. (N. D. É.)

[19] Étienne Dumont, *Souvenirs*, p. 315.

[20] Voir *Études sur les Roland*, t. II, p. 312, et *Études sur les girondins*, t. II, p. 22.

[21] A. Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, p. 51.

[22] Il faudrait y joindre encore Bacon de La Chevalerie, un des « orateurs » du Grand Orient avant 1789, qui, d'après la *Biographie Rabbe*, serait devenu président de la Société, et aurait été envoyé en mission à Saint-Domingue.

[23] Au Club de 89, elle était de trois louis (A. Challamel, *op. cit.*, p. 396) ; au Club des jacobins, on payait un louis (Aulard, *Jacobins*, t. I, p. XXXIII). De même sans doute aux Feuillants. Toutes ces sociétés du début de la Révolution sont bourgeoises, à demi fermées.

[24] Ad. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 362.

QUELQUES NOTES

SUR

LE CLUB DE 1789

GRÂCE aux six volumes de documents publiés par M. Aulard, l'histoire de la Société des jacobins est devenue possible. Pour les autres sociétés qui surgirent à Paris durant la période révolutionnaire, nous sommes moins avancés ; les éléments mêmes ne sont pas encore rassemblés. Les deux riches répertoires de messieurs Maurice Tourneux et A. Tuetey n'en indiquent nécessairement qu'une partie ; le reste, en dehors des renseignements fournis par les journaux et les mémoires, pourrait-il se trouver encore dans les collections particulières, qui, semble-t-il, commencent à peine à s'ouvrir ? M. Marcellin Pellet, par exemple, a eu la bonne fortune de pouvoir consulter des documents autographes provenant de la succession de Romme, et relatifs au Club des amis de la loi. Il a publié, sur cette curieuse société, d'intéressants détails dans son grand article sur Théroigne de Méricourt[1], et on ne peut que regretter qu'il n'ait pas donné ses documents *in extenso*. Il serait, du moins, bien désirable qu'on sût ce qu'ils sont devenus.

Divers documents provenant, les uns des papiers de Bancal des Issarts[2], les autres des papiers de Lanthenas, me donnent le moyen d'ajouter quelque chose au peu qu'on sait sur une autre Société, née au même moment, et qui eut la gloire de compter André Chénier parmi ses membres les plus actifs, le Club ou la Société de 1789.

M. Becq de Fouquières, dans son édition des *Œuvres en prose* d'André Chénier[3], a consacré à cette Société quelques pages qui

sont ce que j'ai lu de plus complet sur elle, mais qui comportent néanmoins quelques rectifications.

D'abord, on n'y discerne pas bien l'origine de la Société. « C'était *au printemps de l'année 1790* qu'elle s'était formée ou plutôt *transformée*... » L'indication reste vague. L'auteur dit un peu plus loin : « *Le 12 mai et le 17 juin* eurent lieu des assemblées générales de cette Société... » Il n'avance pas que ces réunions furent les premières, mais comme il n'en indique pas à des dates antérieures, on serait tenté de le supposer.

Les dates fournies par les trente-quatre pièces signalées par M. Maurice Tourneux[4] ne permettent guère non plus, — du moins à première vue, — de remonter plus haut : le premier numéro du journal fondé par la Société est du 5 juin 1790 ; toutes les autres dates sont postérieures, jusqu'à celles des 9 et 14 janvier 1791, qui semblent être les derniers signes de vie.

Mais deux pièces de la collection Picot nous autorisent à reporter à *janvier 1790* les premières réunions du Club de 1789.

Voici la première :

À Monsieur des Issarts, chez M. Bro, notaire,
rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice.

Le Club de 1789, où vous êtes reçu, tiendra sa *première* assemblée générale lundi, 18, à 8 heures du soir, chez M. Périer, rue Chaussée-d'Antin, n° 72. Prévenez ceux que vous savez être reçus.

E. Sieyès.

Lundi, 18... ? ni année, ni mois... Mais le calendrier fait voir que les seuls jours des années 1789, 1790 et 1791 où le 18 ait été un lundi sont les : 18 mai 1789 ; 18 janvier et 18 octobre 1790 ; 18 avril et 18 juillet 1791.

Or, au 18 mai 1789, la Société n'était assurément pas fondée et d'ailleurs son titre n'aurait eu encore aucun sens ; au 18 octobre 1790, et à plus forte raison aux dates correspondantes de 1791, elle n'en était plus à tenir sa première assemblée générale. Nous sommes donc forcément amenés à lire : *lundi, 18 janvier 1790.*

Autre preuve : Bancal, qui se trouvait à Paris depuis la fin de novembre 1789 jusqu'au 13 février 1790 (Mège, p. 15 et 18), était à Clermont le 18 octobre 1790, ainsi que cela résulte des lettres de Lanthenas et de Mme Roland.

Le second billet confirme la démonstration :

Monsieur des Issarts,

Ma vie est tellement dépendante de l'Assemblée, du Comité, etc., etc., qu'il m'est impossible de dire d'avance : à telle heure, je serai libre. Si Monsieur des Issarts voulait me faire demander à l'Assemblée, cela vaudrait mieux. Ou mieux, je le préviens d'abord que notre Club est ouvert à l'hôtel des États-Généraux, rue de Richelieu, au-dessus du passage Saint-Guillaume. J'y serai ce soir entre six et sept heures, pour une assemblée de commissaires. C'est bien le cas de nous voir si vous voulez y venir. Adieu.

27 janvier 1790.

Le billet n'est pas signé, mais il est de la même main que le premier, c'est-à-dire de Sieyès.

La date a été ajoutée de la main de Bancal, et elle concorde pleinement avec mon induction précédente.

Donc, en janvier 1790, le Club de 1789 existait déjà : sa première assemblée générale s'était tenue ou aurait dû se tenir le 18 ; le 27, Sieyès pouvait écrire : « Notre Club est ouvert. »

C'était précisément en ce même moment que Romme et ses amis ouvraient le Club des amis de la loi (fondé le 10 janvier 1790, définitivement baptisé le 20 ; Marcellin Pellet, *loc. cit.*). Le succès, déjà très marqué, du Club des jacobins faisait éclore des sociétés non pas rivales (à cette date, ce serait une erreur de les croire telles), mais analogues.

On remarquera que, entre les deux billets de Sieyès, le Club avait déjà changé de local ; la première réunion (du 18) avait eu lieu rue de la Chaussée-d'Antin, 72, chez Jacques-Constantin Périer, membre de l'Académie des sciences, député suppléant du tiers état de Paris[5], probablement en vue de se constituer chez un de ses principaux organisateurs ; mais, dès le 27, on s'était procuré un local indépendant, rue de Richelieu, à l'hôtel des États-Généraux. Ce

n'est que plus tard, en mai[6], et probablement quand la Société prit une autre allure, « se transforma », comme dit M. Becq de Fouquières, qu'on échangea l'installation, sans doute trop modeste, de l'hôtel des États-Généraux pour une installation plus somptueuse au Palais-Royal.

C'est à cette première phase du Club que doit se rapporter la liste des membres (Tourneux, n° 9975), dont M. Becq de Fouquières a cité soixante et quelques noms (sur 416), parmi lesquels celui de Brissot se rencontre avec ceux de Bailly, de La Fayette, et des principaux chefs du parti royaliste constitutionnel. Ce qui l'indique aussi, c'est que André Chénier y figure avec la mention « en Angleterre », où il était en effet dans les premiers mois de 1790.

Le premier des deux billets de Sieyès montre qu'il avait été l'introducteur de Bancal. Il semble donc bien qu'il faille voir en lui un des principaux organisateurs du Club. Mais, d'autre part, il n'a rien publié dans les quinze numéros du *Journal* de la Société qui parurent du 5 juin au 15 septembre 1790. S'était-il déjà, avec sa prudence coutumière, retiré à propos ?

Ce qui peut le faire croire, c'est que Brissot et ses amis, presque dès les premiers moments, se montrèrent défiants vis-à-vis de la Société dont ils avaient d'abord fait partie.

Ici, les lettres inédites de Lanthenas à Bancal[7] vont nous apporter de curieuses indications. Rappelons d'abord que, dans ces années de 1790 à 1792, Lanthenas et Bancal (qui collaboraient assidûment au *Patriote français*), Bosc et les Roland forment avec Brissot un groupe étroitement uni, en correspondance continuelle. Lanthenas n'est donc que l'écho de Brissot.

Dès le 24 avril 1790, il écrit à Bancal (*Papiers Roland*, ms. 9534, f° 218) : « Le Club de 89 a pris un loyer énorme, et c'est tout ce qu'il a fait... »

Ce loyer n'est autre, évidemment, que celui des locaux du Palais-Royal, qui furent inaugurés le 12 mai par une assemblée générale (voir *Moniteur* du 15 mai), et où se tint une autre assemblée générale le 17 juin. « Ces deux réunions, dit M. Becq de Fou-

quières, avaient été brillantes et fastueuses et avaient même déplu par l'étalage d'un luxe aristocratique. »

Le 18 juin, au lendemain de cette dernière fête, Lanthenas écrit encore à son ami (*ibid.*, folio 233) :

> Il y avait hier un grand dîner au Club de 89. On a dû y installer le buste de l'abbé Sieyès. Des membres sincères de ce Club me le dirent la veille, en le désignant sous le nom de Van Eupen. Je n'entendis pas d'abord l'application, mais vous voyez qu'elle n'est honorable ni pour le dieu, ni pour ceux qui en font ainsi l'apothéose...

L'allusion au fameux prêtre belge, chef de la faction aristocratique, qui dirigeait alors l'insurrection des Pays-Bas autrichiens, est aussi malveillante que possible et montre bien la situation prise par le groupe de Brissot contre Sieyès et les influences qui commençaient à prévaloir au Club de 1789.

Le 31 juillet, Mme Roland disait à Bancal (*Lettres*, éd. de 1835) :

> Ce que vous nous mandez du Club de 1789 et ce que j'apprends de M. Necker prouvent également la corruption de l'un et les affreux principes de l'autre...

Comme le fait remarquer M. Becq de Fouquières, « on ne pouvait espérer fonder une société populaire en fixant à une cotisation de cinq louis[8] l'admission de ses membres et en s'attachant à l'étude abstraite de questions métaphysiques... », disons plutôt de métaphysique politique. Ce caractère de discussions abstraites ressort d'ailleurs de la seule lecture des sommaires du *Journal* de la Société, qu'a reproduits M. Maurice Tourneux.

C'est du 5 juin au 15 septembre 1790, ainsi que nous l'avons déjà dit, que ce journal parut, et c'est pendant cette même période que la Société paraît avoir eu le plus de vitalité. Cela tenait sans doute précisément à ce qu'en prenant un caractère plus exclusif elle était devenue plus homogène. Mais cela pouvait aussi faire présager sa ruine. Les « patriotes » se retiraient d'elle, et allaient se rallier aux Jacobins.

Ainsi, ce n'est pas, comme paraît le croire M. Becq de Fou-

quières, le départ de députés quittant les Jacobins pour aller se réunir au Club de 1789 qui aurait donné à cette Société « une extension et une importance soudaines ». Un phénomène de ce genre ne se produira qu'à la fin de juillet 1791, lorsque les déserteurs des Jacobins iront fonder le Club des feuillants. Ce que nous allons voir, dans l'été de 1790, c'est le phénomène contraire : des membres du Club de 1789 le quittant pour aller se réunir aux Jacobins.

J'ai hâte, écrit Mme Roland à Bancal le 13 août 1790, de savoir le sort... de la tentative de réunir aux Jacobins ce qu'il y a de patriotes au Club de 1789.

Et Lanthenas, de son côté, écrit à Bosc, le 12 octobre 1790 (inédit, collection Morrison) : « Nous espérons que vous aurez repris courage depuis la réunion aux Jacobins de 89... », c'est-à-dire, en traduisant en français la langue barbare de Lanthenas : « la réunion à la Société des jacobins de la Société de 1789. »

Il semble par là qu'il y aurait eu, à cette époque, non pas seulement une sécession d'une partie des membres de la Société, mais une tentative déclarée de fusion entre les deux Clubs. C'est sans doute à cette démarche que se rapporte le n° 9977 de la *Bibliographie* de M. Tourneux : « *Projet de paix entre le Club de 1789 et la Société des amis de la Constitution*, par un membre de l'Assemblée nationale. Imprimerie du *Patriote français*, s. d., in-8°, 7 f. (British Museum). »

Mais cette tentative n'aboutit pas, et tout se réduisit aux défections dont nous avons déjà noté les symptômes.

Vous nous avez mandé, écrit Mme Roland à Bancal le 5 novembre 1790, des choses consolantes sur la force du parti patriotique, l'état de splendeur des Jacobins et la désertion du Club de 89.

Le même mouvement de concentration se produisait ailleurs : le Club des amis de la loi, ne pouvant subsister, allait se réunir à celui des cordeliers (Marcellin Pellet, *loc. cit.*) ; la Société pour l'égalité des partages, fondée par Lanthenas et quelques amis dans le courant de 1790, se trouvait dissoute dès la fin de novembre (*Lettres à*

Bancal, 30 novembre 1790). Les deux foyers les plus puissants attiraient et absorbaient tous les autres.

Je regrette de ne pouvoir serrer de plus près la question, n'ayant pas à ma disposition les documents signalés par M. Maurice Tourneux et par M. A. Tuetey. J'ai dû m'en tenir aux indications que j'avais sous la main. Elles suffiront d'ailleurs, je crois, pour marquer la date de la fondation du Club et mieux préciser les causes de sa décadence.

---

[1] *Variétés révolutionnaires*, 3e série, 1890, 1 vol. in-12, Paris, Alcan, p. 88 et 89.
[2] Je parle de ce qui reste des papiers de Bancal entre les mains de M. Picot, conseiller à la cour d'appel de Riom, marié à une de ses petites-filles. La plupart de ces pièces ont été utilisées par M. Francisque Mège, en 1887, lorsqu'il écrivait sa consciencieuse monographie de Bancal des Issarts. Elles étaient alors dans la collection de M. F. Boyer, à Volvic. En les examinant à mon tour, il m'a paru qu'on pouvait encore, en les interrogeant de plus près, en tirer d'utiles renseignements.
[3] Paris, Charpentier, 1872, in-12. *Introduction*, p. XXI-XXV.
[4] *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, nos 9974-10006. Sur ces 34 pièces, 33 sont à la Bibliothèque nationale, une au British Museum.
[5] A. Brette, *Les Constituants*, p. 7. Cf. *Almanach royal* de 1789, p. 515.
[6] Et même dès avril, comme on le verra plus loin.
[7] Dix-huit de ces lettres inédites, mais beaucoup plus tardives (octobre 1796-décembre 1798), ont été publiées par C. Perroud. Cf. *Études sur les girondins*, t. II, p. 22-52. (N. D. É.)
[8] La cotisation de la Société des amis des Noirs, fondée par Brissot, au commencement de 1788, n'était que de 48 livres. (Voir l'étude qui précède celle-ci.)

À PROPOS

DE L'ABOLITION DU DROIT D'AÎNESSE

EN 1789 et 1790, les sociétés politiques pullulèrent à Paris comme les feuilles au printemps. Mais la plupart durèrent peu, toute la vie s'étant bientôt portée sur deux ou trois d'entre elles, les Jacobins, les Cordeliers, etc. Il serait cependant instructif de déterminer comment chacune de ces sociétés plus ou moins éphémères est née, a agi, puis s'est dissoute. En ce qui concerne les « clubs contre-révolutionnaires », nous sommes, il est vrai, bien renseignés, grâce au savant ouvrage de M. Augustin Challamel[1]. Mais les autres ? La riche *Bibliographie* de M. Maurice Tourneux[2], avec les 1.063 numéros qu'elle consacre aux sociétés politiques de toutes nuances, reste du moins un précieux instrument de recherches.

En tout cas, voici une société qui, n'ayant pas laissé de documents imprimés (en dehors de celui que je citerai tout à l'heure), ne figure pas dans cette *Bibliographie*. Elle offre cet intérêt que nous pouvons la suivre dans toute son évolution, parce que, créée pour un but bien défini, elle prit fin nécessairement le jour où ce but se trouva atteint. C'est la Société des amis de l'union et de l'égalité dans les familles, fondée par Lanthenas, le futur conventionnel, en juillet 1790.

I

François Lanthenas, fils d'un marchand aisé du Puy, avait un frère et une sœur aînés et par conséquent ne pouvait attendre qu'une part fort restreinte de l'héritage paternel, sa *légitime*, comme on disait alors. Lorsque, en 1784, après s'être fait recevoir à Reims docteur en médecine, il revint au Puy, retombant ainsi dans la dépendance étroite de son vieux père, il la ressentit amèrement et entreprit dès lors un ouvrage contre « le privilège des aînés ». Dans une lettre à son ami Bosc ; du 24 décembre 1784[3], il parle déjà de ce « petit travail », ajoutant qu'il ne pouvait le laisser sur sa table (le vieillard regardait dans ses papiers !). À l'automne suivant, séjournant au Clos, en Beaujolais, chez les Roland, et encouragé par eux, il reprend son ouvrage sur « ce droit des aînés..., qui m'accable l'esprit autant qu'il rogne ma fortune[4] ».

II

Quatre années s'écoulent, la Révolution surgit, et un des premiers soins de Lanthenas, devenu un des rédacteurs habituels du *Patriote français*, de Brissot, est de publier l'œuvre méditée si longtemps. Elle parut en août 1789, « à l'imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n° 4 » et fut mise en vente chez Visse, libraire, rue de la Harpe. Le titre était long : *Inconvénients du droit d'aînesse, ouvrage dans lequel on démontre que toute distinction entre les enfants d'une même famille entraîne une foule de maux politiques, moraux et physiques*. Le livre fut annoncé dans *Le Patriote* du 18 septembre et fut bien accueilli[5].

Il s'agissait maintenant de faire passer l'idée dans la loi et d'obtenir, par application des décrets du 4 août contre le régime féodal, l'abolition des droits d'aînesse et de masculinité.

Un premier résultat partiel fut acquis par le décret du 15 mars

1790 (art. 11), abolissant ces droits, mais pour les biens nobles seulement. Restait à en obtenir autant pour les biens roturiers, dont la situation demeurait la suivante : dans les pays de droit coutumier, le droit d'aînesse était la règle ; dans les pays de droit écrit, la faculté laissée aux parents d'avantager les aînés par testaments, donations et substitutions aboutissait à la même conséquence.

C'est alors que, pour remuer l'opinion publique et peser sur l'Assemblée nationale, Lanthenas, s'associant à un avocat angevin, Viaud de Belair, membre comme lui de la Société des jacobins, faisant appel à tous les compagnons d'armes qu'il rencontrait sur sa route, profitant de ce que la Fédération du 14 juillet 1790 réunissait alors à Paris de nombreux délégués des départements, imagina d'organiser une Société des amis de l'union et de l'égalité dans les familles. Une première réunion, où on convia « les puînés et les fils de familles des pays de droit écrit », se tint, le 16 juillet 1790, chez Viaud, rue Hautefeuille, n° 22 ; la Société s'y constitua et entendit la lecture d'un projet d'*Adresse* à l'Assemblée, rédigé par Lanthenas. Une seconde réunion, plus nombreuse, fut convoquée pour le 21, dans la salle du couvent des Cordeliers qu'occupait alors le lycée de Paris. On y devait donner une deuxième lecture de l'*Adresse*[6].

Le texte de cette *Adresse*, définitivement arrêté le 1er août, vient d'être publié par MM. Ph. Sagnac et P. Caron, dans leur *Recueil de documents sur l'abolition du régime seigneurial*[7] ; nous croyons donc inutile de le reproduire. Il suffira d'en citer les conclusions :

1° Les enfants et tous autres descendants en ligne directe ont un droit égal à l'universalité des biens, meubles et immeubles, de leurs pères, mères, et autres ascendants, lesquels ne pourront, à compter du jour de la publication du présent décret, porter atteinte à cette égalité, de quelque manière que ce soit.

2° Pour contenir les enfants dans leur devoir, les pères et mères auront toujours la voie de l'exhérédation pour des causes énoncées et exprimées dans les anciennes Ordonnances, auxquelles il n'est rien dérogé à cet égard, quant à présent.

3° La puissance paternelle, dans les pays où elle a lieu, cessera d'avoir effet lorsque les enfants et petits-enfants auront atteint l'âge de vingt-cinq ans.

4° Il sera libre à toute personne qui n'aura point eu d'enfants d'en adopter.

Suit une liste de soixante-quatorze signataires, singulièrement intéressante, car on y trouve réunis, pour ce combat d'un jour, — parmi les vingt-huit noms que j'ai pu identifier, — des hommes dont la plupart devaient rester serrés autour de Brissot et de son groupe, mais dont quelques-uns allaient prendre des directions absolument opposées. Passons en revue ces vingt-huit souscripteurs, en les classant autant que possible par leurs affinités.

Tout d'abord, avec Lanthenas et Viaud, Brissot et deux de ses collaborateurs ordinaires, Bancal des Issarts et Bosc ; puis deux de ses amis personnels, chartrains comme lui, Blot et Vaugeois ; quatre journalistes, Tournon, du *Mercure national*, Bonneville, de *La Bouche de fer*, Carra et Mercier, des *Annales patriotiques* ; deux savants, Lamarck et Brongniart, amenés certainement par Bosc ; un autre ami de Bosc, l'architecte Coquéau, qui devait être deux ans plus tard un des commis de Roland ; Joseph Servan, le futur ministre de la Guerre de 1792, et l'abbé de Cournand, professeur au Collège de France, très engagé dans la Révolution.

Après tous ces « brissotins » (on aurait dit plus tard girondins), je distingue un autre groupe, dont Gilbert Romme est comme le centre, et qu'on pourrait appeler le groupe d'Auvergne. C'est sans doute aussi par Bosc que Romme avait été attiré là. Il y avait entre eux des relations scientifiques qui étaient devenues une liaison politique cordiale. Ensemble ils avaient fondé, en janvier 1790, à l'hôtel de Grenoble, rue du Bouloi, cette Société des amis de la loi[8] dont Théroigne de Méricourt était « archiviste », et ensemble ils venaient de conduire leur Société célébrer à Versailles, le 20 juin, dans une belle fête racontée par Lanthenas dans *Le Patriote* (23 juin), l'anniversaire du serment du Jeu de paume.

À côté de Romme, son jeune élève Otcher, c'est-à-dire le comte Paul Stroganov, qu'il avait amené de Russie en Auvergne, puis d'Auvergne à Paris, qu'il avait en même temps lié avec Bosc, introduit chez Théroigne et dans les groupes révolutionnaires, et fait nommer secrétaire du Club des amis de la loi. Paul Stroganov, pour ne pas alarmer sa famille, se faisait appeler et signait *Otcher*, du nom d'une de ses terres, paraît-il. Des publications récentes ont jeté un jour curieux sur cet épisode de la jeunesse du grand seigneur

moscovite élevé par un philosophe français.

Puis je rencontre les noms de Tailhand aîné[9], compatriote de Romme, qui allait devenir maire de Riom ; de Dulaure, Auvergnat lui aussi, déjà fort en vue comme journaliste et pamphlétaire ; de Mathieu Bertrand, compatriote et associé commercial de Lanthenas, que nous retrouvons maire du Puy en 1793, et enfin d'un chevalier de Pestels, originaire de Clermont.

On peut rassembler, dans un troisième groupe, des hommes qui allaient, au cours des luttes de 1793, marcher ensemble le plus souvent : d'abord trois futurs conventionnels, Camille Desmoulins, Sergent et Delacroix ; puis le médecin Mittié, le menuisier Duplay et l'oratorien Danjou de Cypierre. Danjou était lié avec Lanthenas, qui écrivait à Bancal, le 16 juin précédent : « Il est extrêmement chaud pour les cadets. Je le vois, et nous voulons suivre cette affaire[10]. » Duplay, né à Saint-Didier-la-Séauve, en Velay, était un compatriote de Lanthenas. Camille Desmoulins avait alors avec les rédacteurs du *Patriote français*, et particulièrement avec Lanthenas, des relations cordiales de journalistes[11]. Sergent, né à Chartres, et Delacroix, alors avocat à Anet, avaient dû être amenés par Brissot.

Puis viennent quarante-six signatures d'inconnus, du moins inconnus pour moi ou insuffisamment identifiés. Je vais les donner, par ordre alphabétique, dans l'espoir qu'un érudit mieux renseigné (ah ! si Étienne Charavay était là !) pourra en reconnaître un certain nombre :

L'abbé Anaclet, — Apigeon, — *Bagnéris*, — Bal, — Beaublé, — *Benoît*, — Beszuin, — Borgouin, — Brun, — Chauvin, — *Crevel*, — L. Cointreau, — Demalthe, — du Coudray, — du Valz, — P. Faucheur, — Féval, — *Feydel*, — Gilles, — Giraud de Lachau, — B. Giroud, — Gobet, le cadet, — Guigon, — Jean Houllier, — l'abbé Joseph, — Labenette, — de Lagrange, — Lamotte de Daquin, — *La Poype* (Jean), — La Salle, — Laurent, avocat de Franche-Comté, — Lebel (Louis-Mathurin), — Le Fèvre, — Marc du Four, rue du faubourg Saint-Martin, 57, — *Millet*, — Monet, — Monier, — *Pascal*, — N. Pascher, — Poullenot, — Rey, — Roubaud, — Roux, — Rouzier, — J.-A. Vacheron, — *Vesset*.

Huit de ces noms, que j'ai soulignés en italiques, se retrouvent

d'ailleurs sur la liste des jacobins au mois de décembre 1790 qu'a publiée M. Aulard dans l'*Introduction* de son recueil ; plusieurs autres semblent bien être des électeurs de Paris de 1789, amenés là par Bancal, un des leurs. Je me demande d'ailleurs si quelques noms n'ont pas été altérés à l'impression.

III

L'*Adresse*, revêtue de ces soixante-quatorze signatures, fut présentée à l'Assemblée nationale le 1er août. Elle dut aussi être portée à la Société des jacobins qui, vers la fin d'août, en envoya des exemplaires au cent cinquante-six sociétés de province qui lui étaient alors affiliées[12]. Mais la plupart des délégués de la Fédération étaient rentrés chez eux ; Lanthenas lui-même s'en était allé au Clos, chez les Roland, et de là il écrivait à Bancal, revenu lui-même en Auvergne : « J'ai reçu enfin des lettres de M. Viaud et de l'abbé Danjou. Le premier est resté à Paris un mois de plus, parce qu'il a vu que, malgré ce que l'abbé Cournand avait promis, s'il partait, tout était dissous. Il a soutenu par sa constance et son zèle les faibles commencements de notre entreprise, et il me donne quelques espérances d'un nouveau choix d'un président, qui sera probablement M. Pestel [*sic*], dont la constance s'est maintenue, et d'un changement de local pour les séances, qui se tiendront aux Augustins[13]. »

Et Lanthenas note mélancoliquement que, sur les cent cinquante-six sociétés affiliées qui devaient avoir reçu l'*Adresse*, deux seulement, celles de Toulouse et de Versailles, avaient accusé réception. À Lyon même, rien n'était parvenu !

Il semble cependant que les adhésions de province, c'est-à-dire les adresses similaires à l'Assemblée nationale, arrivaient peu à peu. Le 17 août, c'est une supplique de l'abbé Sudraud, ex-chanoine et syndic du ci-devant chapitre de Blanzac (Charente) ; le 20 novembre, une pétition de quatre habitantes d'Avranches[14] ; en-

fin, le 5 janvier 1791, le Club central de Lyon, organe des trente-quatre sociétés populaires de quartier organisées par Lanthenas dans cette ville quelques mois auparavant, envoie enfin à l'Assemblée son *Adresse*, longue, motivée, pressante, revêtue des signatures de quarante-six commissaires représentant vingt-trois sections[15].

Et Lanthenas écrivait de Lyon, le 10 janvier, à Bancal, alors à Londres : « J'ai enfin fait passer mon *Adresse*... Elle a été lue par les 28 sections et signée par leurs commissaires par duplicata, et j'ai adressé le tout à Pétion, pour qu'il en remette une à l'Assemblée nationale et l'autre aux Jacobins. »

Cette *Adresse* de la seconde ville de France fut présentée en effet à l'Assemblée, le 15 janvier, par Pétion, qui annonça qu'elle était « souscrite par plus de 4.000 citoyens », et renvoyée séance tenante aux Comités de Constitution et féodal réunis[16].

Trois mois après, la cause était gagnée. Le décret du 15 avril 1791, article premier, abolit définitivement le droit d'aînesse et de masculinité pour les biens roturiers.

IV

Son but atteint, la Société n'avait plus qu'à se dissoudre. Mais n'y a-t-il pas un intérêt mélancolique à suivre, dans les vicissitudes des années suivantes, les destinées des plus marquants parmi les hommes qui, en cet été de 1790, s'étaient unis pour une si précieuse conquête ? C'est d'abord Brissot et Carra, puis Desmoulins et Delacroix qui, à cinq mois de distance, sont envoyés à l'échafaud ; Tournon aussi, en juillet 1794 ; Coquéau aussi, le 9 thermidor, dans la dernière charrette, la veille du jour où Robespierre, l'hôte de Duplay, y était traîné à son tour. Et pendant ce temps, Servan était prisonnier à l'Abbaye, Mercier à La Force, Dulaure proscrit en Suisse, Bosc caché dans les bois de Montmorency, Bancal captif en Autriche. Puis c'est Lanthenas qui s'éteint tristement en 1799, dédaigné par Bosc depuis qu'il avait abandonné les Roland. Mais il est

un autre compagnon dont la perte dut être plus poignante pour le naturaliste girondin : c'est Gilbert Romme. L'amitié, nouée en 1790, au Club des amis de la loi, durait encore deux ans après ; dans ce mois d'octobre 1792 où on voyait, au sein de la Convention à peine réunie, se dessiner les courants, se former les partis, Romme était, — avec Couthon ! — un des partisans que Mme Roland espérait ramener encore[17]. Inutile de dire qu'elle échoua. Et si maintenant nous nous transportons en prairial an III, alors que Bosc passait au bivouac trois jours et trois nuits avec sa section[18] pour combattre la dernière prise d'armes jacobine, put-il songer, sans un serrement de cœur, que parmi les vaincus qu'on devait traîner sanglants à l'échafaud, se trouvait Romme, l'ami des belles années d'espérance ?

Quant à l'enthousiaste Stroganov, on sait que, dès la fin de 1790, l'impératrice Catherine II, instruite du rôle qu'il avait pris en France sous le nom d'Otcher, le rappela en Russie ; on sait aussi qu'il devint plus tard un des conseillers intimes d'Alexandre Ier, un des personnages les plus considérables de l'Empire. Je m'explique par là un fait assez singulier rapporté par la *Biographie Rabbe* (article *Bosc*). Elle raconte qu'en 1814, pendant le séjour des alliés à Paris, l'empereur Alexandre voulut s'entretenir avec Bosc, devenu membre de l'Institut, inspecteur de l'agriculture, etc., et passa une soirée entière chez l'ancien jacobin de 1790. Je croirais volontiers qu'il y fut conduit par Stroganov, et qu'on ne dut pas parler uniquement de botanique et de pépinières.

---

[1] Paris, 1895, dans la *Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*.
[2] T. II, p. 375-474.
[3] Lettre inédite, collection Alfred Morrison.
[4] Lettre inédite à Bosc, *ibid.*
[5] Grégoire dit, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 385 : « L'abolition du droit d'aînesse, sur lequel Lanthenas a fait un bon ouvrage... » Après quoi il ajoute durement : « Il aurait dû s'en tenir là et briser sa plume. »
Vers la même époque, paraissait aussi chez Desenne, libraire au Palais-Royal, une *Adresse des cadets de Provence*.
[6] Voir *Le Patriote français* des 14 et 20 juillet.
[7] Paris, Imprimerie nationale, 1907, in-8°, p. 613.
[8] Voir l'étude suivante : *Gilbert Romme en 1790 et 1791*.
[9] Le texte imprimé dit Tailhaud, mais c'est évidemment une faute de lecture ou d'impression.

[10] Voir mon édition des *Lettres* de Mme Roland, 3 et 17 mai et 23 juin 1790.
[11] Voir au catalogue de la vente Gustave Bord (30 mars 1906) une lettre où Lanthenas invite Camille Desmoulins à dîner à la Muette.
[12] *Lettres* de Mme Roland, t. II, p. 179.
[13] Cf. *Le Patriote* du 20 juillet.
[14] Ph. Sagnac et P. Caron, *op. cit.*, p. 645 et 646.
[15] *Ibid.*, p. 647-650. Le nom du président est mal imprimé. C'est Billiermaz et non Billiernat qu'il faut lire. D'autres noms seraient peut-être aussi à corriger.
[16] *Procès-verbal de la Constituante*, t. XLIII, n° 532, p. 11. Cf. *Le Patriote* du 17 janvier.
[17] *Lettres*, t. II, n°s 500 et 510.
[18] Lettre inédite de Bosc.

NOTE SUR LE
BATAILLON MARSEILLAIS
DU 10 AOÛT

LES volontaires du bataillon des fédérés marseillais, dit aussi « bataillon des Cinq-Cents » et « bataillon du 10 août », dont messieurs J. Pollio et A. Marcel ont écrit l'histoire[1], ont-ils plus ou moins pris part aux massacres de Septembre ? Les écrivains royalistes, s'appuyant sur divers témoignages du temps, l'affirment. Messieurs Pollio et Marcel le nient, par diverses raisons dont les lecteurs de bonne foi doivent tenir compte. Néanmoins, parmi leurs arguments, il en est un, d'ordre chronologique, que l'examen des *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (*N. a fr.*, ms. 6243 et 9532), confirmant d'autres documents déjà connus, doit faire absolument écarter.

I

On sait qu'un décret de la Législative, rendu le 8 juin 1792 sur la proposition de Servan, créait un camp de 20.000 fédérés sous les murs de Paris, que Louis XVI lui opposa son veto, et que, néanmoins, des bataillons ou des compagnies de volontaires des départements se mirent en route vers la capitale. Le 18 juillet, près de 3.000 étaient déjà arrivés ; d'autres les suivirent ; le 24, on vit entrer dans Paris la compagnie des fédérés brestois (100 à 150 hommes),

conduite par le capitaine Desbouillons et le lieutenant Fontaine ; le 30, le bataillon des Marseillais (516 hommes) avec son commandant François Moisson[2].

Le bataillon des Marseillais prit une part active à la journée du 10 août, et séjourna ensuite un certain temps à Paris. Mais jusqu'à quelle date ? Messieurs Pollio et Marcel, se référant à des autorités de seconde main (Mazuy, Chassin), disent (p. 329, 330, 339) qu'il quitta Paris *le 31 août*, pour retourner dans le Midi. Dès lors, il y aurait impossibilité matérielle à ce qu'un certain nombre de ses hommes se fussent mêlés aux égorgeurs des prisons.

Mais les Marseillais ne quittèrent pas Paris le 31 août. Ils ne partirent que vers la mi-septembre. Les faits vont le montrer.

II

Le 21 août, le Conseil exécutoire provisoire arrête : de faire rendre aux Marseillais les armes qu'ils avaient perdues dans le combat du 10, et de leur faire allouer une indemnité de subsistance[3].

Le 28, il ordonne que Paris fournira 1.800 grenadiers et 1.800 chasseurs pour marcher à la défense des frontières ; « que les *fédérés brestois, marseillais et autres seront engagés à se joindre dès à présent à ce corps* », et que la première division partira *samedi* [1er septembre[4]].

Le Conseil avait évidemment la double préoccupation de renforcer l'armée et d'éloigner de Paris des auxiliaires peu disciplinés, que les meneurs de la Commune pourraient entraîner de leur côté.

Surviennent les massacres des 2, 3 et 4 septembre.

L'Assemblée législative, surprise par les événements du 2, se ressaisit dès le lendemain. Elle vote (séance du 3 au soir), sur le rapport de Gensonné, un décret mettant la sûreté des personnes et des propriétés sous la responsabilité de la municipalité, du conseil général de la Commune et du commandant général de la Garde nationale, puis elle adresse une proclamation aux Parisiens, et enfin,

elle entend la lecture d'une longue lettre de Roland, souvent citée :

> Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile ; je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice... Mais je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu ni prévoir ni empêcher cet excès ; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme[5]...

Le lendemain, 4 septembre, les massacres ayant recommencé, Roland envoie au commandant général Santerre, à trois heures après-midi, une réquisition énergique[6] : « Je vous enjoins... Je mets sous votre responsabilité... Je vous renvoie un exemplaire de la loi[7]... »

En même temps, le ministre écrit au maire Pétion, et envoie à l'Assemblée une copie de la réquisition adressée à Santerre. Cette lettre du 4 septembre, à l'Assemblée, a été publiée par M. Mortimer-Ternaux[8]. La minute originale est au ms. 9532, fol. 246, et, de même que le réquisitoire à Santerre, est entièrement écrite par Mme Roland, avec des ratures. L'expédition officielle, signée de Roland, est aux Archives nationales (Tuetey, *Sources manuscrites de l'histoire de Paris*, t. V, n° 217).

Santerre répond, le même jour, par une lettre bien connue[9], qui se termine ainsi :

> Je vais redoubler d'efforts auprès de la Garde nationale, et je vous jure que, si elle reste dans l'inertie, mon corps servira de bouclier au premier citoyen qu'on voudra insulter.

III

Après avoir, en rappelant ces documents déjà imprimés, établi la situation au 4 septembre 1792, je passe, à l'aide des documents inédits, au cas des fédérés.

Ils ne se pressaient pas d'obtempérer à l'ordre de départ du 28 août. Roland dut presser Santerre de les faire mettre en route, et

Santerre répondit au ministre[10] :

Le 5 septembre 1792, l'an 4e et le 1er de l'Égalité.

À Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Ministre,

Je n'ai aucune notion du refus de partir que vous m'annoncez être fait par les fédérés, sous prétexte d'ordres inconnus. Je viens de sommer les commandants des Marseillais et du Finistère de me déclarer sur-le-champ s'ils étaient prêts à voler au-devant des ennemis, au premier ordre que je leur donnerais. J'aurai l'honneur de vous faire part de leur réponse. Je donne tous les jours les ordres les plus précis pour la sûreté de la capitale. Ce n'est que le défaut d'organisation de la force armée qui empêche les citoyens de faire ce service régulier. J'ai sollicité fortement les assemblées générales des sections de s'occuper promptement de ces soins.

Le commandant général provisoire,
SANTERRE.

Le même jour, un des adjudants généraux de Santerre transmet à Roland les réponses des fédérés :

Paris, 5 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté,
le 1er de l'Égalité[11].

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser ci-jointes les réponses qui m'ont été faites par les fédérés brestois et marseillais, relativement aux motifs de plainte qui ont déterminé votre lettre du 5 de ce mois à leur égard.

Pour le commandant général de la force armée des sections de Paris,

Signé : DE BALAULNES, adjudant général, faisant les fonctions de secrétaire général.

Suit la réponse des Brestois[12] :

La lettre du ministre de l'Intérieur ne peut regarder les volontaires de la division du Finistère, puisque dimanche soir[13] ils ont proposé à l'Assemblée nationale de marcher volontairement, mais sans aucune espèce d'engagement. Ils se tiendront donc prêts à partir au premier ordre, mais ils désirent

que cet ordre exprime et fasse mention de l'intention et de la ferme résolution qu'ils ont prise de ne point contracter d'engagement.

Paris, le 5 septembre, l'an Ier de l'Égalité.

FRANÇOIS-MARIN FONTAINE, lieutenant.

Puis la réponse des Marseillais[14] :

Paris, le 5 septembre, l'an IV de la Liberté,
et le 1er de l'Égalité.

Monsieur le commandant général,

Un député de chaque compagnie se sont [*sic*] transportés ce matin chez M. Danton, ministre de la Justice, pour lui exprimer le vœu du bataillon assemblé pour marcher là où la chose publique aurait besoin de nous. M. Danton leur a répondu que nous irions au camp de Meaux, sitôt qu'un détachement de nos volontaires qui sont à Orléans[15] serait de retour. Ce détachement doit rejoindre demain ou après-demain. En conséquence, nous faisons nos préparatifs et nous attendons de recevoir les armes qui nous manquent. Pour toutes ces raisons, vous voyez, Monsieur le général, que les bruits qui se répandent sur le compte des fédérés nous sont inconnus.

Les mêmes députés doivent avoir le plaisir de vous voir ce soir, et, verbalement, ils pourront vous donner de plus grands éclaircissements et vous témoigneront mes sentiments fraternels[16].

Signé : MOISSON,
commandant du bataillon des Marseillais[17].

Ainsi, à cette date du 5 septembre, Brestois et Marseillais sont toujours à Paris, malgré l'ordre du 28 août. Les Brestois se déclarent prêts à partir pour la frontière, pourvu qu'on ne leur demande pas d'engagement militaire ; les Marseillais déclarent qu'ils attendent des armes. Quelles armes ? Ils étaient arrivés à Paris avec fusils et canons (Pollio, *passim*). Celles qu'ils avaient perdues dans le combat du 10 août et que, dès le 21, le Conseil exécutif devait leur faire rendre ?

Cette réponse des Marseillais dut paraître bien dilatoire, car voici le projet de proclamation[18] que Mme Roland rédigea pour leur être adressée :

5 septembre, l'an 1[er] de l'Égalité.

Les Marseillais sont connus dans toute la France par leur courage et leur ardent amour pour la liberté. Paris, menacé par les despotes, les a vus arriver comme de généreux défenseurs ; la journée du 10 a prouvé tout ce qu'ils pouvaient contre la tyrannie. Mais le salut public demande qu'ils volent au-devant des cohortes étrangères, qu'ils s'unissent pour les combattre avec leurs frères des départements. La plus juste colère produit bientôt de funestes égarements lorsqu'elle se prolonge ; elle devient frénésie, elle porte à de coupables excès dont les enfants de la liberté ne doivent jamais se souiller. La loi a parlé, elle ordonne aux Marseillais de quitter nos murs ; ils vont obéir sans doute, ils ne voudront pas donner le fatal exemple d'un oubli, d'une résistance qui produit les derniers désordres et même la dissolution.

Les Prussiens s'avancent, ils ravagent votre territoire, ils sont maîtres de plusieurs villes, ils égorgent nos frères, ils viennent sur la capitale, — c'est au-devant d'eux qu'il faut courir. Eh ! quoi ! tandis que le péril s'accroît à chaque instant, à quelles expéditions honteuses, cruelles et lâches des hommes de sang voudraient-ils vous avilir ! Généreux Marseillais, l'ennemi vous provoque, la loi parle, le temps presse, le salut de la Patrie peut dépendre de vos efforts ; aux armes ! à la victoire ! c'est aujourd'hui que le soleil doit éclairer votre départ !

Les termes de cette proclamation, qui rappelle d'ailleurs par ses ménagements oratoires (« la plus juste colère », etc.) la lettre de Roland à l'Assemblée du 3 septembre, montrent bien, non pas nécessairement que les Marseillais aient trempé dans les massacres, mais qu'on le croyait au ministère de l'Intérieur, et surtout que, redoutant de les voir entraîner par les fauteurs des troubles, on avait hâte de les voir quitter Paris pour aller rejoindre Dumouriez et Kellermann.

L'appel, s'il fut adressé, demeura sans résultat, car le 14 septembre, les Marseillais étaient encore à Paris. On lit, en effet, à cette date, dans le registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire[19] :

Les fédérés marseillais ayant témoigné le désir de rentrer dans leur patrie, le ministre de la Guerre [Servan] a proposé qu'il leur fût écrit au nom du Conseil une lettre contenant des félicitations sur le courage et le patriotisme qu'ils ont manifesté pendant leur séjour dans la capitale et une invitation

pressante de se rendre aux armées du Midi prêtes à entrer dans la Savoie et qu'à cet effet l'étape fût accordée à ces fédérés jusqu'à leur destination. Le Conseil a adopté cette proposition[20].

Cette décision dut déterminer enfin le départ du bataillon. Il dut quitter Paris vers la mi-septembre, car dix jours après il passait à Chalon-sur-Saône, puis continuait sans se presser sa route vers Marseille, où il n'entra, au milieu des ovations, que le 22 octobre (Pollio, p. 369-372). Le commandant Moisson était allé combattre à l'armée des Alpes.

Et cependant, à cette même date du 22 octobre, il y avait encore des fédérés marseillais à Paris. Ce jour-là, à la tribune des Jacobins, Mazuel annonçait qu'ils allaient partir pour la frontière et que, le 25, ils feraient « la bénédiction de leur drapeau » sur l'autel de la patrie[21].

Conclusion. — Pour soutenir que des volontaires du bataillon des Marseillais commandé par François Moisson n'ont pas pris part aux massacres de Septembre, on ne peut plus s'appuyer sur leur départ du 31 août, puisqu'au 14 septembre ils étaient encore à Paris. Mais cela ne prouve pas non plus qu'ils y aient participé. Les autres arguments produits par MM. Marcel et Pollio pour les justifier de cette complicité paraissent avoir une valeur morale assez sérieuse. Je ne puis qu'y renvoyer les lecteurs.

---

1 *Le Bataillon du 10 août*, Paris, Charpentier, 1881, in-12.
2 A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 199-205.
3 A. Aulard, *Salut public*, t. I, p. 27.
4 *Ibid.*, p. 36. Cf. *Moniteur* du 1er septembre.
5 *Moniteur* du 5 septembre.
6 La pièce est dans *Le Moniteur* du 7 septembre. Cf. Tuetey, t. V, n° 216. La minute originale est au ms. 9532, fol. 244. Elle est tout entière de la main de Mme Roland.
7 La loi votée la veille sur le rapport de Gensonné.
8 *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 312. La lettre de Roland à Pétion est aux Archives nationales (Tuetey, t. V, n° 218).
9 *Moniteur* du 7 septembre. L'original, portant la signature autographe de Santerre, est au ms. 9532, fol. 245.
10 Ms. 9532, fol. 247. C'est une copie de la main de Roland.
11 Ms. 6243, fol. 159. Cf. Tuetey, *Sources manuscrites de l'histoire de Paris*, t. V, n° 291.
12 Ms. 6243, fol. 161.

[13] On lit dans le *Procès-verbal* de la Législative, séance du dimanche 2 septembre 1792 au soir, p. 185 : « Des fédérés demandent à marcher volontairement, et sans engagement, à l'ennemi ; ils ont des tentes, ont la force de manœuvrer des canons, mais ils en manquent et en demandent. L'Assemblée nationale applaudit à leur dévouement et les renvoie au pouvoir exécutif. » On remarquera que le *Procès-verbal* ne dit pas que ces fédérés fussent brestois. Par contre, *Le Moniteur* dit formellement qu'ils étaient marseillais : « Une députation des fédérés *de Marseille* demande à marcher là où le danger est le plus grand, et que le cri du peuple ne soit plus : *Vive la nation !* mais : *Sauvons la nation !* »

[14] Ms. 6243, fol. 160.

[15] Il ressort de là qu'un détachement du bataillon marseillais s'était joint à l'expédition que Fournier l'Américain avait conduite à Orléans pour s'assurer des prisonniers de la Haute Cour. On voit d'ailleurs que, le 26 août, « une députation de volontaires *marseillais*, accompagnée de membres de la Commune de Paris et de celle de Longjumeau, s'était présentée à la barre de la Législative pour demander à être autorisés à continuer leur route sur Orléans, pour déjouer le projet d'enlèvement des prisonniers... » (*Mémoires* de Fournier l'Américain, p. 87, note de M. Aulard). Un document des Archives nationales, mentionné par M. Tuetey, permet de préciser : c'est « la compagnie d'Avignon (division de Marseille) [*sic*] », qui prit part à l'expédition d'Orléans. Il y avait donc, dans le bataillon des Marseillais, une « compagnie d'Avignon » ? MM. Pollio et Marcel n'en parlent pas. Toute l'histoire de ces fédérés est pleine de points obscurs.

[16] C'était Santerre qui, le 30 juillet, était allé au-devant du bataillon marseillais à son arrivée à Paris.

[17] Voir, sur François Moisson, commandant en chef du bataillon des Cinq-Cents, MM. Pollio et Marcel, p. 114, 126, 368, 391, etc. C'était un ancien militaire.

[18] Ms. 9532, fol. 248. La pièce est de l'écriture de M[me] Roland. Je ne saurais dire si la proclamation fut effectivement affichée.

Cf. Tuetey, t. IV, n° 1626 : « Adresse du sieur Duval, garde national, à l'Assemblée législative, affirmant que ses frères d'armes ne marcheront contre l'ennemi que lorsque les Marseillais les accompagneront... » (5 septembre). Ce n'était donc pas seulement à l'hôtel du ministère de l'Intérieur qu'on s'impatientait de ne pas voir les Marseillais en route pour la frontière.

[19] Aulard, *Salut public*, t. I, p. 56.

[20] MM. Pollio et Marcel, qui ont trouvé cette délibération dans Mortimer-Ternaux (t. III, p. 466), contestent qu'elle s'applique au « bataillon des Cinq-Cents ». Ils pensent qu'elle pourrait concerner d'autres fédérés marseillais arrivés à Paris un mois avant ceux-ci. C'est peu vraisemblable.

En tout cas, les documents que je publie établissent bien que le bataillon des Cinq-Cents, commandé par Moisson, était encore à Paris le 5 septembre.

[21] Aulard, *Jacobins*, t. IV, p. 415.

QUELQUES
NOTES SUR LES MISSIONS
DE
L'AUTOMNE DE 1792

ON sait qu'aussitôt après le 10 août, le gouvernement, pour activer la défense nationale et en même temps stimuler « l'esprit public », dut recourir, devant l'insuffisance des moyens que lui laissait l'organisation administrative de 1791, à des mesures extraordinaires diverses, et particulièrement à des *missions*.

Les *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (*Nouvelles acquisitions françaises*, ms. 6243) renferment quelques pièces sur ces missions. Il m'a paru qu'il y aurait de l'intérêt à les publier.

Au commencement de septembre 1792, il y avait simultanément :

1° Les six commissaires nommés par l'Assemblée, le 29 août, pour accélérer, dans les seize départements situés entre Paris et la frontière envahie, la levée de 30.000 hommes votée deux jours auparavant ; Jean de Bry et Merlin de Thionville en font partie. D'ailleurs, dès le 2 septembre, l'Assemblée leur adjoint douze autres de ses membres.

2° Trente commissaires nommés directement, dans cette même journée du 29 août, pour le même objet, par le Conseil exécutif provisoire. M. Aulard (*Salut public*, t. I, p. 38) en a reconstitué la liste.

3° Vingt-quatre membres de la Commune de Paris envoyés le 3 septembre par le Conseil exécutif provisoire, avec mission d'aller, non plus seulement dans les départements du nord-est, mais dans toute la France, presser les armements et réveiller l'énergie patriotique ; on en a la liste (Buchez et Roux, t. XVII, p. 363 ; Aulard, *Salut public*, *loc. cit.*).

4° Divers commissaires envoyés par Roland « pour propager l'esprit public dans les départements et y pousser les autorités locales à activer l'instruction du peuple ». M. Aulard (*ibid.*, p. 39) en nomme neuf. Mais il semble qu'il y en ait eu bien davantage, et nous allons voir d'ailleurs que, en dehors de ces quatre groupes de missions, il y en eut d'autres.

I

Voici d'abord (f° 149) un reçu de Carra pour les frais d'une mission aux armées[1] :

J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de trois cent quatre-vingts livres pour les frais du voyage que j'ai fait en commission ministérielle à l'armée du Nord et auprès du général Dumouriez.

Paris, ce 15 septembre 1792, l'an 4 de la Liberté et le premier de l'Égalité.

CARRA.

II

Puis deux reçus de Ginguené, ainsi libellés :

[Fol. 143 :] J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de neuf cents livres, pour frais de la mission dont il m'a chargé.

Paris, 3 septembre 1792. GINGUENÉ.

[Fol. 150 :] J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de trois cents livres, pour supplément de frais de voyage relatif à la mission dont il m'a chargé.

Paris, 5 septembre 1792. GINGUENÉ.

L'honnête rédacteur de *La Feuille villageoise*, probablement recommandé à Roland par son collaborateur Grouvelle, devenu secrétaire du Conseil exécutif provisoire, ne figure sur aucune des quatre listes dont nous avons parlé. Mais nous savons, par ses lettres des 20 septembre et 23 octobre, datées l'une de Rennes, l'autre de Lorient (*Moniteur* des 27 septembre et 30 octobre), que sa mission était une « tournée patriotique » en Bretagne, dans son pays, pour rallier les citoyens au gouvernement issu du 10 août, et nous voyons qu'elle dura au moins six semaines.

III

[Fol. 144 :] J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de trois cents livres pour la mission qu'il ma donnée.

Paris, 3 septembre 1792. P. LALANDE.

J'ai reçu cent livres de plus. P. LALANDE.

Il s'agit ici, non pas du célèbre astronome (Joseph-Jérôme), mais de Pierre Lalande, fédéré de la Vienne, envoyé dans la Vienne. C'est un des neuf commissaires de la 4e liste.

IV

Les pièces qui suivent concernent un agitateur lyonnais bien connu, Laussel (1757-1828). Rédacteur du *Journal de Lyon* en 1791, élu en février 1792 curé de Saint-Bonnet-le-Troncy, dans l'arrondissement de Villefranche, mais en butte à mille difficultés que lui avait attirées son humeur brouillonne et agressive, il avait quitté la

place en juillet pour accompagner à Lyon les fédérés de Rhône-et-Loire.

[Fol. 146 :] À Messieurs les administrateurs de la Poste, rue J.-J. Rousseau, Paris.

Je vous adresse, Messieurs, le citoyen Laussel, à qui le ministre Roland vient de donner une mission. Je vous prie, sur le reçu qu'il vous présentera, de vouloir bien lui compter la somme de six cents livres.

Paris, 5 septembre *4* [*sic*]. F. LANTHENAS.

[Fol. 147 :] J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de six cents livres pour les frais de la mission qu'il me donne dans les départements du Midi.

À Paris, le 5 septembre 1792. LAUSSEL, curé de Saint-Bonnet.

Lanthenas était alors le chef de la 3e division au ministère de l'Intérieur. Il avait connu Laussel à Lyon en 1790. C'est donc sans doute à lui que Laussel dut d'y retourner en septembre 1792 avec une mission officielle, que Roland d'ailleurs ne tarda pas à lui retirer, ce qui ne l'empêcha pas, en novembre 1792, d'être élu procureur de la commune de Lyon. Ce fut du moins pour peu de temps ; car, le 17 mars 1793, dénoncé pour ses violences et ses concussions, il fut suspendu et mis en arrestation par ordre des représentants en mission Basire, Rovère et Legendre.

Je présume que Laussel devait être un des trente commissaires désignés le 29 août par le Conseil exécutif provisoire. M. Aulard mentionne en effet, sur la liste qu'il a reconstituée, un certain *Müsel*, et ajoute : « Nous ne connaissons ce commissaire que par sa signature, que nous ne sommes pas bien sûr d'avoir bien lue. » Il est probable que c'est *Laussel*.

V

Ce qui suit va montrer, sur le vif, la propagande auprès des armées, pour les rallier au nouveau gouvernement en cette heure critique. Les dates, ici, sont particulièrement significatives.

C'est le 17 août que le Conseil exécutif provisoire avait destitué La Fayette en le mandant à Paris, et le 19 que le général, abandonnant ses troupes, avait franchi la frontière. Dans l'intervalle, le 18, Roland s'était fait ouvrir par l'Assemblée un crédit de 100.000 livres « pour frais de correspondance et d'impression des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'État ». Sur-le-champ, il s'était mis à l'œuvre. Il y avait alors, dans l'administration des Postes, un jeune employé, Antoine-François Lemaire[2], déjà très connu comme pamphlétaire au service des « patriotes ». Il semble bien avoir été le premier inventeur, — dès 1789, c'est-à-dire longtemps avant Hébert, — des *Père Duchêne*, des *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchêne*[3], écrites avec une verve populacière fort goûtée des ouvriers et des soldats, etc. On hâta de le réquisitionner. Dès le 16 août, il fondait un journal, « *Le Courrier de l'égalité*, par l'auteur des *Lettres du Père Duchêne* », et le 19 août, Mme Roland écrivait à Bosc, administrateur des Postes :

Il faut que vous vous arrangiez pour que votre administration donne à Lemaire un congé d'un mois. Nous avons besoin de ce temps-là pour le faire endoctriner les soldats. Son style est bon, et voilà le moment de bien l'employer. J'allais le prendre pour m'en exprimer ; mais cela ne coule pas chez moi. Adieu, faites cela vite pour la patrie...

Lemaire eut son congé, et l'employa comme on le voulait. Nous lisons, dans le compte rendu dressé par Roland pour l'emploi des 100.000 livres mises par l'Assemblée à sa disposition :

Au citoyen Courier, pour impression de *La Trompette du Père Duchêne* et de *L'Affiche du peuple*, 149 livres ; 2 septembre. — Au même, pour un certain nombre d'exemplaires de *La Trompette du Père Duchêne*, 157 livres ; 24 octobre[4].

Or, ce même jour, 19 août, deux commissaires de Roland partaient pour aller travailler l'armée :

[Fol. 153 :] Notes des dépenses faites par les citoyens Leclerc et Simon, dans le voyage entrepris par les ordres de M. Roland, ministre de l'Intérieur, du 19 août au 4 septembre 1792 :

Frais de poste de Paris à Reims, Châlons, Verdun, Metz, Nancy, et retour, y compris différents voyages aux camps de Richemont, Frescaty et autres lieux :

96 postes à 5 francs par poste	480	francs
Loyer de la voiture, 17 jours à 4 francs	68	—
Raccommodage et graisse	35	—
17 déjeuners à deux personnes, à 20 sous	34	—
17 dîners à deux personnes, à 5 francs	170	—
15 soupers à deux personnes, à 3 francs	90	—
Repas donnés en différentes occasions tant dans les auberges que dans les camps aux officiers, soldats, dragons, etc., de l'armée de Luckner et de la garnison	120	—
	997	—
Reçu de M. Roland	600	—
Reste dû	367	—

J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept livres pour solde, à Paris, le 9 octobre 1792, l'an Ier.

LECLERC.

Nous ne saurions identifier avec certitude ni Leclerc, ni Simon, tant ces noms sont nombreux dans les actes de cette période. Seraient-ils les deux membres de la Commune de Paris, Antoine Simon, le futur gardien du Dauphin, et Leclerc, professeur à la faculté de médecine ? Rien ne l'indique, et il semble difficile de confondre Leclerc, commissaire de Roland, qui ne rentre de sa mission que le 4 septembre, avec ce Leclerc qui faisait partie, le 2 septembre, du fameux comité de surveillance de la Commune de Paris.

En tout cas, ni Leclerc ni Simon ne figurent sur les listes des commissaires nommés les 29 août et 3 septembre. Leur mission est antérieure (19 août).

VI

Apparaît maintenant un nom plus glorieux, celui de Merlin de Thionville.

Merlin était un des six commissaires nommés le 29 août par l'Assemblée, pour aller surexciter la défense dans les départements menacés. Sans perdre une heure, il courait de Melun à Beauvais, de Beauvais à Amiens, d'Amiens à Soissons. Le 2 septembre, il écrivait d'Amiens à l'Assemblée cette lettre, admirable de ferveur patriotique, qui n'est pas inédite[5], mais qu'on nous saura gré certainement de reproduire ici :

Les commissaires nationaux envoyés dans le département de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale.

Amiens, 2 septembre 1792.

Nous nous empressons de vous annoncer que le district de Melun montre le patriotisme le plus ardent. Les routes sont couvertes de citoyens enrôlés ; les communes ont offert leurs chariots ; les uns s'inscrivent, les autres fournissent leurs habits, leurs armes et souscrivent des engagements pour secourir les femmes et les enfants de ceux qui partent ; les mères de famille donnent leurs bijoux. L'amour de la liberté brûle dans tous les cœurs, et la sainte égalité brille dans tout son lustre.

Les mêmes sentiments se manifestent à Amiens. C'est évaluer modérément les dons qui se sont faits depuis notre arrivée dans cette ville, c'est-à-dire en deux heures, que de les porter à soixante mille livres.

La commune de Mailly n'avait que soixante gardes nationaux ; vingt-quatre étaient déjà sur la frontière, le surplus s'est rendu armé et équipé sur la place et s'est enrôlé pour partir.

MERLIN, Jean DEBRY, commissaires de l'Assemblée nationale ;
LEGENDRE, commissaire du Conseil exécutif[6].

Le lendemain, Merlin écrivait directement à Roland :

[Fol. 145 :] Je souhaite le bonsoir au papa Roland et le prie de payer la dépense de mes courriers. Si nous trouvons partout des ressources comme à

Amiens et à Beauvais, je réponds que les Prussiens ne seront pas longtemps dans le département de la Moselle et que nous serons bientôt chez eux. Je vous embrasse cordialement.

Le 3 septembre après minuit. MERLIN[7].

Ce court billet complète heureusement, dans sa belle humeur familière, l'héroïque lettre du jour précédent. Cette certitude de vaincre, — trois semaines avant Valmy, — sonne comme une victorieuse fanfare.

---

[1] La date du reçu, 15 septembre, montre que cette mission (« ministérielle »), confiée par Roland, ne doit pas être confondue avec l'autre mission donnée le 24 septembre, par décret de la Convention, à Carra, Sillery et Prieur, et sur laquelle on trouvera d'amples renseignements dans le recueil de M. Aulard (t. I, p. 66-68).

[2] Voir, dans *Études sur les girondins*, t. I, p. 130 : *Le Père Duchêne à Bergerac*.

[3] Voir Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 733 et suivantes.

[4] *Mémoires* de Mme Roland, éd. Barrière, *Pièces annexes*, t. II, p. 433-434.

[5] *Moniteur* du 5 septembre 1792 ; Buchez, t. XIII, p. 372 ; *Vie et correspondance de Merlin de Thionville*, par Jean Reynaud, 1860, 2e partie, *Correspondance*, p. 73.

[6] Legendre ne figure sur aucune des listes que nous avons mentionnées. Mais un document cité par M. Aulard (*Salut public*, t. I, *Introduction*, p. XXX) établit qu'il était en effet un des « commissaires nationaux » que le Comité exécutif avait envoyés en mission.

[7] Les rubriques marginales de ce billet ont aussi leur intérêt :

> MM. Gibert et Bosc, administrateurs [des Postes].
> M. Faypoult leur adresse le porteur avec la lettre.
> Reçu la somme de trois cents livres, Hochon, lieutenant de chasseurs.

Nous avons déjà vu Lanthenas charger l'administration des Postes d'avancer 600 livres à Laussel. Faypoult, chef de la 2e division, fait ici de même. Enfin, sur une autre pièce (fol. 151), on lit, de l'écriture de Roland :

> Bon à payer par MM. les administrateurs des Postes sur le fonds de vingt mille livres *décrété* pour les courses extraordinaires.
>
> *Le ministre de l'Intérieur*, ROLAND.

Ainsi, pour éviter les longueurs de la comptabilité ordinaire, Roland avait dû se faire autoriser à tirer directement, jusqu'à concurrence de vingt mille livres, sur les fonds en caisse à l'administration des Postes. Grands et petits moyens, on utilisait tout pour aviser au plus pressé.

LE
VOL DU GARDE-MEUBLE
EN 1792
DOCUMENTS INÉDITS

I

IL y a, aux *Papiers de Rosière*, dont j'ai déjà parlé[1], un petit dossier de quinze pièces relatives au vol du Garde-Meuble en septembre 1792, et aux recherches de Roland, alors ministre de l'Intérieur, pour découvrir les coupables. Je vais publier ces documents inédits[2], en les entourant des éclaircissements nécessaires.

L'histoire de ce crime célèbre est suffisamment connue, du moins dans son ensemble ; M. Germain Bapst[3] l'a longuement racontée. Les pièces des archives où il a puisé, et qui ont fourni plus de 250 numéros au grand recueil de M. Alex. Tuetey[4], permettront cependant de reprendre cette narration, de la serrer et compléter sur divers points. Mais je n'y songe pas pour le moment ; je n'examinerai que ce qui concerne le rôle de Roland en cette affaire.

On a déjà dit souvent comment le plus audacieux des brigandages de droit commun fut transformé alors, par la passion des partis, en un attentat politique, en un complot contre l'État[5]. Je crois que cela ressortira encore mieux de cette étude. Il faut cependant, pour la clarté de ce qui va suivre, et sans refaire tout le récit de l'étrange aventure, en rappeler les circonstances les plus essentielles.

II

RESTOUT

Le Garde-Meuble de la Couronne, construit par Gabriel de 1753 à 1772, en façade sur la place Louis XV, entre la rue Royale et la rue Saint-Florentin, renfermait pour près de 30 millions de joyaux. Thierry de Ville-d'Avray, valet de chambre de Louis XVI, en avait l'intendance, assisté d'un garde général, Lemoine de Crécy ; mais, après le 10 août, ils étaient trop les gens du roi pour être maintenus. Roland proposa le poste de Thierry à Pache, en qui sa femme et lui avaient alors une confiance aveugle. Pache, qui visait plus haut, refusa et désigna au ministre le patriote Restout.

Jean-Bernard Restout, fils et petit-fils de peintres estimés, peintre lui-même, mais « peintre pitoyable », dit Renouvier[6], avait alors 60 ans. Il était membre de l'Académie de peinture depuis 1769. Il s'était signalé par sa ferveur révolutionnaire. Membre de la Société des jacobins, où il avait pris plus d'une fois la parole, il semblait offrir toutes garanties aux vainqueurs du 10 août. Il fut donc nommé « inspecteur du Garde-Meuble et conservateur du mobilier national[7] ». On lui donna comme sous-ordres un « secrétaire général », Courlesvaux, et un « inspecteur », Pellerin de Chantereine.

Il semblait, au premier abord, que leur tâche fût bien simplifiée. Avant le 10 août, tous les lundis[8], le public était admis à visiter les collections ; mais, depuis la chute de la royauté, les scellés de la nation avaient été apposés sur les portes des trois salles qui renfermaient tant de richesses.

Cependant Restout n'était pas tranquille. Le dossier des Archives est plein de lettres qu'il adressait chaque jour, depuis le 27 août, à Roland, son chef administratif, et à Santerre, « commandant général provisoire des sections armées », pour demander qu'on assurât mieux la garde de l'établissement ; les postes restaient quelquefois quarante-huit heures sans être relevés ; de lassitude, les hommes s'en allaient, etc. Roland, n'ayant pas la disposition directe de la force armée, ne pouvait que transmettre ces réclamations

à Santerre ; celui-ci se contentait d'envoyer un de ses adjudants généraux, Doucet, lequel prescrivait quelques vaines mesures, en déclarant d'ailleurs qu'il n'y avait rien à craindre, « les portes étant bien fermées la nuit » !

III

LE VOL

Cela se passait le 7 septembre, et c'est juste à ce moment-là que le vol s'organisait. Les égorgeurs des prisons, qui achevaient à peine leur sinistre besogne, avaient élargi ou laissé évader une foule de détenus de droit commun, faussaires, voleurs, etc. Pas d'autre police que celle des sections, et on sait comment Santerre la dirigeait. Partout on rencontrait des bandits, soi-disant Marseillais[9], se livrant en plein jour à des actes de violence, arrachant aux femmes leurs bijoux en plein boulevard[10]. Toutes les nuits, on volait aux Tuileries, que le trop célèbre entrepreneur Palloy s'obstinait à vouloir démolir, malgré les défenses réitérées de Roland[11]. Jamais Paris n'avait été livré à une telle anarchie. L'armée du crime était mobilisée et allait se signaler par un exploit retentissant.

C'est un certain Paul Miette, « marchand d'argent et de vins » (Tuetey), mais « voleur renommé » (G. Bapst), qui, se trouvant en prison à La Force au printemps de 1792, avait eu dès lors l'idée du coup de main sur le Garde-Meuble et avait commencé à recruter des complices. Élargi au 2 septembre, il organisa définitivement l'affaire. Plusieurs bandes, comprenant ensemble près de cinquante individus, agissant de concert, firent, en pénétrant dans le Garde-Meuble par les toits, trois expéditions, l'une dans la nuit du 11 au 12 septembre, l'autre dans celle du 13 au 14, la dernière dans la soirée du 16.

Il y avait eu cependant, dans la journée du 16, un premier éveil ; des joyaux ramassés dans la rue, ou offerts à des marchands, avaient paru provenir du Garde-Meuble. Le commissaire de police

de la section du Pont-Neuf, Le Tellier, s'y était rendu aussitôt, mais Courlesvaux l'avait tranquillisé en constatant que les scellés des portes étaient intacts.

Un moment après, un joaillier, envoyé par le comité de surveillance de la Commune (que Le Tellier avait averti), était venu aux informations chez Pellerin de Chantereine. Même réponse : les scellés sont intacts !

C'est seulement le 16, à 11 heures du soir, au moment même où la troisième expédition se dispersait après avoir fait son coup, qu'une patrouille de gardes nationaux cueillit, presque par hasard, deux voleurs attardés, descendant du toit de l'édifice. On n'eut qu'à monter par le même chemin pour découvrir le désastre dans toute son étendue[12].

Les autorités, Santerre, chef de la Garde nationale, Pétion, maire de Paris, Roland, ministre de l'Intérieur, furent immédiatement prévenues, tandis que Fantin, juge de paix de la section des Tuileries, ouvrait son enquête (à 2 heures du matin).

Santerre ordonna[13] de fermer les barrières (c'est tout ce qu'il savait faire) ; Pétion, indolent par nature et par système, avisa Roland. Quant à celui-ci, il prit une série de mesures qui méritent une attention particulière.

IV

ROLAND. LA JOURNÉE DU 17 SEPTEMBRE

Depuis six semaines qu'il était rentré au pouvoir, devant l'affreux désordre de Paris et les audacieux empiétements de la Commune, après les tueries des prisons, après l'audacieuse irruption d'une bande d'émeutiers venus pour l'arrêter dans son ministère même, après le mandat d'arrêt lancé contre lui par le comité de surveillance de la Commune[14], il avait l'esprit frappé : il crut à un redoutable complot là où il n'y avait qu'une immense anarchie et, à ce complot, il imagina un chef, Danton, ce Danton qu'il accusait

des massacres de Septembre, qu'il souffrait d'avoir pour collègue au gouvernement, qu'il supposait avide d'argent et de dictature. Cette obsession explique pour moi toute sa conduite dans l'affaire.

Tout d'abord, il écrivit à l'Assemblée « entre 2 et 3 heures du matin », pour annoncer brièvement ce qu'il venait d'apprendre[15] :

> ... L'on a arrêté deux des voleurs... ; j'en suis averti au moment, et je requiers toute la force armée d'arrêter toute personne emportant quelque effet et soupçonnée de vol...

Cela fait, il envoya avis au juge de paix « de cesser toute instruction judiciaire jusqu'à ce que l'Assemblée nationale en eût décidé » (Bapst, p. 481). Il était 5 heures du matin lorsque Fantin, qui était toujours à instrumenter au Garde-Meuble même, reçut cet ordre et clôtura son procès-verbal, commencé à 1 heure.

Singulière et dangereuse idée que de suspendre ainsi le cours de la justice, même pour un jour, même pour quelques heures ! Comment put-elle venir à Roland ? Persuadé que le coup venait de Danton et de ses affidés, il a dû craindre que les aveux des comparses interrogés par Fantin ne compromissent prématurément les vrais chefs, pas assez pour les convaincre du crime, assez pour les mettre sur leurs gardes. Il crut plus habile, puisqu'il s'agissait d'une conspiration contre l'État, de réserver toute l'affaire à l'Assemblée, qui s'en saisirait et prendrait les mesures de salut nécessaires.

Lorsque la Législative ouvrit sa séance à 10 heures, on donna lecture de la lettre du ministre, puis du rapport de l'officier de garde, qui relatait les mêmes faits[16]. L'Assemblée renvoya cette lettre et ce rapport au pouvoir exécutif « auquel il est enjoint de prendre les mesures convenables pour arrêter et faire punir le brigandage ».

Verba et voces. Mais que pouvait faire de plus cette Assemblée désarmée, qui allait se séparer dans quatre jours ?

À ce moment-là, survint à point un incident grave : la lecture d'une pièce (transmise par la municipalité d'Amiens), qui n'était autre que l'abominable circulaire du comité de surveillance de la Commune de Paris, en date du 3 septembre, invitant toutes les villes de France à suivre l'exemple de la capitale et à vider les pri-

sons par le massacre, expédiée sous le *contreseing du ministre de la Justice*.

Le terrain ainsi préparé, Roland, qui venait de se faire amener et d'interroger un des deux voleurs, se présenta vers 11 heures à l'Assemblée.

Son discours, vague et incohérent dans le texte du *Moniteur*, apparaît avec toute sa portée dans celui du *Journal des débats et décrets*, que rédigeait Louvet, son homme lige. Le premier mot, c'est que « le vol fait au Garde-Meuble *tient à une grande machination* ». Le plus décisif, c'est qu'il faut créer une force armée aux ordres de l'Assemblée : « Il faut qu'elle soit à votre réquisition... » Le dernier est celui-ci : « Si l'Assemblée ne se déclare pas saisie de tous les pouvoirs et n'en use pas à l'instant, Paris est perdu et la France est déchirée. » Dans le *Procès-verbal* de la Législative, ordinairement si sec, cette péroraison arrive à une grandiloquence sous laquelle on sent une émotion profonde :

> Je sais que la sentinelle avancée qui donne le signal de l'approche de l'ennemi tombe ordinairement sa victime ; mais d'Assas, dans une situation qui peut être en quelque chose comparable à la mienne, méprisa la mort, qu'il savait appeler en élevant sa voix courageuse ; j'aurais pu donner cet exemple, et je m'honore de le suivre.

Puis, tandis qu'il se retirait « couvert d'applaudissements », l'Assemblée ordonna que son discours serait imprimé et affiché le jour même, persuadée qu'elle était de l'existence du complot.

Restait à agir, et comment ? En créant cette garde de l'Assemblée, que Roland venait de demander, que Buzot devait faire décréter huit jours après par la Convention (24 septembre), sans que d'ailleurs on l'ait jamais organisée.

La longue discussion qui suivit fut très confuse. Cambon, Thuriot, Sébastien Delaporte, Guyton-Morveau firent des motions diverses ; la plus catégorique fut celle de Delaporte : « Organiser la force armée et s'occuper le jour même de la formation de l'état-major » ; la plus vaine (et c'est pour cela qu'on la décréta) fut celle de Cambon : « Mander à la barre toutes les autorités constituées de Paris » ; enfin la plus pratique fut celle de Thuriot, qui rappela

l'Assemblée au fait lui-même : « Vous avez un objet particulier qui doit vous occuper », celui du vol commis au Garde-Meuble[17]. « Je demande que quatre membres du Comité de surveillance[18] soient autorisés à diriger les opérations du juge de paix[19]. »

*
* *

La séance, levée à 3 h. 3/4 (pour aller dîner), reprit à 6 heures. Après un éloquent discours de Vergniaud contre le comité de surveillance de la Commune, et son odieuse circulaire du 3 septembre dénoncée le matin même, on vit apparaître à la barre Pétion et la municipalité de Paris, répondant au décret qui les avait mandés.

Le discours de Pétion, plein de banalités sonores, fut surtout un aveu d'impuissance : « ... Je suis toujours le dernier instruit de tout ce qui se passe... » Puis, essayant de disculper la Commune : « Elle ne sait pas un mot de ce qui se passe dans son comité de surveillance... » Un comité créé par elle !

À Pétion succéda Santerre. Mêmes phrases à parade. Toutes les mesures nécessaires étaient prises, « il n'y avait pas lieu de s'effrayer ».

Et, un moment après, avant qu'on se séparât à 10 h. 1/2, on venait apprendre à l'Assemblée que tous les postes des Tuileries étaient abandonnés, qu'il n'y avait de sentinelles à aucune des portes !

En fin de compte, Roland avait manqué son but, du moins en partie : l'Assemblée s'était bien saisie de l'affaire en adoptant la proposition de Thuriot, c'est-à-dire en adjoignant au juge de paix quatre membres du Comité de sûreté générale (dont Thuriot lui-même), mais la création d'une force armée aux ordres du gouvernement central restait en suspens.

V

FABRE D'ÉGLANTINE

Dans cette même journée du 17 septembre, si agitée, à 11 heures du matin, juste à l'heure où Roland se présentait à l'Assemblée avec son programme de combat, Fabre d'Églantine, secrétaire général au ministère de la Justice, l'homme de Danton, arrivait rue des Petits-Champs, à l'hôtel de l'Intérieur, pour voir Mme Roland. Il avait pris en août l'habitude d'y venir ainsi familièrement ; mais « depuis les matines de septembre », il n'avait pas reparu.

Venait-il en simple curieux, pour avoir des nouvelles du vol, dont il devait avoir eu un des premiers échos, le ministère de la Justice (place Vendôme) étant encore plus près du Garde-Meuble que ne l'étaient et l'hôtel de l'Intérieur et la salle du Manège ? Ou bien, se sentant quelque chose sur la conscience, espérait-il, ainsi que l'en accusa aussitôt Mme Roland, deviner où allaient les soupçons ? Inutile de dire que je ne crois pas un mot de cette complicité de Fabre avec les voleurs. Mais il ne me paraît pas impossible d'expliquer, par une autre hypothèse, sa visite inattendue : c'est un instant auparavant, entre 10 et 11 heures, qu'on avait lu à l'Assemblée cette abominable circulaire du 3 septembre qui était arrivée dans les provinces avec le contreseing du ministre de la Justice. Or, qui avait donné ce contreseing ? Danton ? assurément non ! mais enfin quelqu'un l'avait donné... Pourquoi pas l'homme léger à qui Danton, toujours insouciant des détails, avait livré ses bureaux ? Cette supposition expliquerait la démarche de Fabre. Peut-être aussi, conjecture plus simple, venait-il tout bonnement en *reporter*, pour le journal en affiches[20] qu'il publiait alors avec son collègue Robert (autre secrétaire général de Danton) et son ami Desmoulins ?

Mme Roland venait de sortir avec Mme Pétion, sans doute pour aller aussi aux nouvelles. Elle ne rentra qu'à 1 heure, et Fabre l'attendit pendant ces deux longues heures.

Je le trouve dans la cour à mon arrivée ; il monte avec moi sans que je l'engage à le faire ; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir,

il se lamente d'un ton bien hypocrite sur le vol de cette nuit... Il demande si l'on n'a point quelques renseignements sur les auteurs...

Il devait donc être 2 h. 1/2 lorsque Fabre se retira. Un moment après, le dîner réunissait Roland et sa femme.

J'ai reçu ce matin, dit-elle, un des voleurs du Garde-Meuble qui venait voir s'il n'était pas soupçonné. — Qui donc ? — Fabre d'Églantine. — Comment sais-tu ?... — Comment ! un coup si hardi ne peut être que l'ouvrage de l'audacieux Danton... et Fabre n'est venu faire que le rôle de son complice et de son espion[21]...

Ainsi, c'est dans cet entretien de l'après-midi que les soupçons de Roland et de sa femme sur Danton et sur Fabre se seraient rencontrés. Mais j'ai peine à croire que Roland, réveillé à 2 heures du matin par la nouvelle de l'attentat, passant le reste de la nuit à expédier des ordres, à écrire à l'Assemblée, puis se rendant à la séance à 11 heures avec un discours évidemment préparé et un plan qui devait, pensait-il, compromettre Danton, n'eût pas au préalable conféré de tout cela avec celle qui lui servait de secrétaire intime.

Fabre devina-t-il ces injurieux soupçons ? En tout cas, il en eut, lui aussi, et naturellement contre ses adversaires. Lorsque plus tard il fut délégué par la Convention pour dresser l'inventaire de ce qui restait au Garde-Meuble, il rédigea une note perfide où il admettait deux pillages successifs, l'un, le plus important, au profit de personnages considérables, l'autre, de proportions moindres, exécuté par « de petits voleurs » qu'on s'était arrangé pour laisser prendre « en leur jetant ainsi sur le corps toute la coulpe du double vol[22] ». C'est exactement l'accusation de Mme Roland retournée. Le soupçon planait partout. Mais où Fabre fut véritablement odieux, c'est lorsque, à la tribune des Jacobins, le 22 avril 1793, il prononça un grand discours pour établir « que Roland était responsable et même qu'il était l'inspirateur du vol commis au Garde-Meuble[23] ». Robespierre n'eut garde de laisser tomber l'ignoble imputation : « Roland, dont le projet était de spolier tous les bijoux du Garde-Meuble » (discours du 30 septembre 1793 à la Convention), et Fabre, le 28 octobre, dans le procès des girondins, la reprit encore : « J'ap-

pelle sur ce vol la responsabilité de Roland et celle de *toute la coalition* dont il faisait partie[24]. » On connaît la réponse de Vergniaud : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol ! »

VI

La femme Corbin et Cie

Revenons au 17 septembre 1792. Dans la soirée de ce jour, un repris de justice s'avisa qu'il y aurait profit à se mettre au service de l'ordre public.

Il s'appelait Charles-François Lamy-Evette, probablement d'origine hollandaise[25], et exerçait vaguement la profession de « coiffeur de femmes ». Mais il s'était donné le métier plus lucratif, quoique plus périlleux, de fabricant de faux assignats, et avait été, de ce fait, incarcéré à la Conciergerie, puis condamné à mort[26]. Ayant interjeté appel devant le Tribunal de cassation, il attendait mélancoliquement son sort à La Force, quand les massacres, qui là commencèrent dans la nuit du 2 au 3 septembre, le délivrèrent inopinément. Il alla prendre gîte chez une amie, une mulâtresse du nom de Marie-Thérèse Lucidor, femme Corbin, demeurant rue Jean-de-Beausse[27], vraie mégère de réunions publiques, qui l'année précédente, le 15 août 1791, s'était fait exclure, « pour motions incendiaires[28] », de la Société fraternelle des deux sexes séant aux Jacobins. « Vivant de son bien », dit un des interrogatoires qu'elle subit plus tard, mais surtout de métiers louches, logeant des individus sans aveu, recevant certains clients deux ou trois fois par semaine, etc.

Lamy-Evette, installé chez elle, mais flânant dans le quartier, rencontra ce soir-là (17 septembre), dans un café de la rue de la Tixéranderie[29], un des malandrins du Garde-Meuble, Claude-Melchior Cottet, dit *le petit chasseur*. Cet individu, né à Lyon, âgé de vingt-sept ans, se disant marchand mercier, était en réalité un vo-

leur professionnel. Déjà, au pillage des Tuileries, le 10 août, il avait dérobé des dentelles et 94 marcs d'argent. Pendant le vol du Garde-Meuble, il était de ceux qui faisaient le guet sur la place. Pour le moment, il s'était chargé de négocier la vente d'une partie du butin. Ancien habitué des prisons, il avait dû s'y rencontrer avec Lamy-Evette. De là, la spontanéité de ses confidences lorsqu'ils se retrouvèrent à cette table de café. L'hôte de la femme Corbin s'offrit à lui faire vendre ses diamants et lui donna rendez-vous pour le lendemain matin chez un traiteur de la rue de Harlay, au centre du quartier des orfèvres, joailliers, etc. Puis on se sépara, Cottet pour regagner son domicile, chez Mme Lefèvre, charcutière, rue du Temple, Lamy-Evette pour rentrer chez sa mulâtresse.

Sans hésiter, elle lui conseilla de se faire, non pas complice, mais dénonciateur, et elle se chargea des premières démarches.

Dès le matin du 18, elle se rendit chez Pétion « qu'elle connaissait » et s'offrit à faire retrouver les voleurs, si on lui promettait de faire grâce à son ami toujours sous le coup d'une condamnation capitale. Le maire de Paris s'y engagea et demanda à le voir.

Lamy-Evette, de son côté, après avoir prévenu un joaillier de la rue du Harlay, Gabriel Gerbu, « capitaine de la section armée du Pont-Neuf », était allé chercher son voleur chez le traiteur voisin, et l'avait amené à Gerbu. Le marché fut vite conclu : Cottet livra vingt-cinq pierres précieuses, au prix de 15.000 livres, et reçut à compte un assignat de 500 livres et 13 doubles louis. Il fut convenu qu'il reviendrait le lendemain toucher le reste en apportant d'autres diamants.

À peine Cottet parti, Lamy-Evette se rendit avec sa maîtresse chez Pétion, mais habillé en garde national (tant il craignait d'être reconnu), et se présenta sous le nom de *Brière*. Pétion lui renouvela ses promesses et, se pressant de passer la responsabilité à Roland, lui donna une lettre pour le ministre de l'Intérieur[30].

Lamy-Evette et la femme Corbin furent reçus par Roland dans la soirée. Ils mirent le ministre au courant de ce qui s'était passé le matin chez Gerbu. Il les autorisa à suivre l'affaire et remit à la Corbin 50 livres pour ses premières recherches. En voici le reçu[31] :

J'ai reçu de M. Roland, ministre de l'Intérieur, la somme de *cinquante livres* pour frais des recherches que je me charge de faire des effets volés au Garde-Meuble. — À Paris, ce 18 septembre 1792, l'an IV.

Ces lignes ont été écrites par un commis. Au-dessous, d'une écriture informe, et d'une orthographe que je reproduis :

Corbin, rue Jean-de-Bausse, en fasse de la Halle au dras, maison de M. Busson, au 1er, n° 5.

Roland leur dit ensuite d'aller chercher Gerbu, qui arriva aussitôt[32]. L'orfèvre confirma le récit de Brière, remit au ministre les vingt-cinq pierres qu'on lui avait livrées le matin[33], annonça que Cottet devait revenir le lendemain avec un collier d'une valeur plus grande, et Roland lui donna, ainsi qu'à Brière, un *pouvoir* pour faire arrêter les voleurs[34]. Il remit ensuite à Gerbu, sur ses fonds secrets, 15.000 livres pour solder son premier achat et en amorcer d'autres. Voici le reçu du joaillier[35] :

Je reconnais avoir reçu de M. Roland la somme de quinze mille livres pour servir à [racheter] quelques-uns des diamants volés au Garde-Meuble, que l'on est venu me proposer, par l'achat desquels j'espère déterminer le voleur à m'apporter la plus grosse partie, dont on pourra se saisir ainsi que de sa personne, soit enfin pour me procurer tous les renseignements possibles.

À Paris, ce 18 septembre 1792.

GERBU.

Dans la journée du lendemain 19 septembre, entre en scène un nouveau personnage du groupe Corbin. C'est un certain Claude-Louis Reymond, dit Lapointe (ils avaient tous des noms de rechange), se qualifiant, dans les interrogatoires qu'il eut plus tard à subir, du titre respectable d'« homme de loi ». Il était, je ne sais pour quels exploits, détenu à La Force, quand il fut « délivré par le peuple » le 3 septembre. Il y avait connu Lamy-Evette. Aussi alla-t-il, une fois libre, se loger, lui aussi, chez la femme Corbin. Les voleurs du Garde-Meuble le connaissaient bien, quoiqu'il ne fût pas

de leur bande. Il était simplement, déclara plus tard l'un d'eux, « un casseur de portes[36] », c'est-à-dire un cambrioleur.

Il avait certainement accompagné Lamy-Evette et la mulâtresse, le 18, chez Pétion et au ministère de l'Intérieur ; mais là, il n'avait vu que Lanthenas, chef de la 2e division, alors le factotum de la maison, et n'était pas entré chez le ministre.

Voici la lettre qu'il adressa le 19 à Lanthenas[37]. L'écriture est belle et régulière, l'orthographe correcte. C'est bien un ancien « homme de loi » qui tient la plume. Et quel style de bazochien, d'une dignité bouffonne !

À Monsieur Lanthenas, hôtel du ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR,

Le Sr Brierre, mon collègue dans l'affaire relative à l'événement du Garde-Meuble, m'a dit avoir eu l'honneur de voir hier, après notre première visite, le ministre, qui l'a chargé d'ordres. Il lui a aussi conduit le sieur Gerbu, bijoutier, qui doit nous seconder de son ministère, ainsi qu'il en est convenu avec le ministre, dont il a reçu des ordres et des moyens nécessaires au succès. Il y a toute apparence qu'en ce qui les concerne ils régleront aujourd'hui.

Je n'ai pas plus négligé la tâche dont je me suis chargé, et si tout ce qui peut promettre pouvait servir à garantir, nous pourrions vous donner une garantie respective que sous peu d'instants nous aurons fait de grands progrès.

Cependant, Monsieur, au milieu de tout ce que j'apprends de côté et d'autre, je prévois qu'il y a bien des objets [mot illisible] et après lesquels il nous faudra courir un peu plus loin que les barrières de Paris, car la précaution prise à leur égard a été tardive, ou plutôt l'éveil n'a pas suivi l'événement. Néanmoins, des renseignements pertinents nous fournissent la persuasion que, soit au loin, soit au près, les difficultés ne seront rien moins qu'insurmontables, parce qu'il n'est pas de la défaite des objets en question comme de leur transport, surtout dans la province.

Mme Corbin, qui vous remettra la présente, est chargée, pour seconde mission, de vous faire une quittance de 300 l., car, et vous n'en doutez pas, les frais sont indispensables, ainsi que leur multiplicité. Au surplus, nous tenons un mémoire exact et nous ne faisons rien qu'à peu près à coup sûr. Les progrès d'hier, quoique minces en comparaison de la totalité, ne laissent pas de vous prouver que les emplois ne sont pas vains.

Daignez être persuadé de mon dévouement et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce mercredi, 18 septembre 1792.

LAPOINTE.

On remarquera l'erreur de la date « mercredi, 18 septembre » ; il faut lire 19, car c'était le mardi qui tombait au 18, et Lapointe se sera plutôt trompé sur le quantième que sur le jour. La teneur de la lettre prouve d'ailleurs qu'elle a été écrite le lendemain du 18.

Au fond, toute cette phraséologie de vieux coquin ne veut dire qu'une chose : les 50 livres remises la veille à la Corbin ne suffisent pas ; il en faut 300.

La mulâtresse porte aussitôt cette lettre à Lanthenas, qui lui donne les 300 livres, et elle en signe le reçu[38] :

[De l'écriture de Lanthenas :]

J'ai reçu de M. Roland, min. de l'Intérieur, la somme de 300 livres pour servir aux frais des recherches que j'ai déjà commencées avec les citoyens Lapointe et Prieur[39] dont nous donnerons au ministère la note exacte.

À Paris, le 19 septembre 4.

[Puis, de l'écriture maladroite de la mulâtresse :]

Ve CORBIN,
Rue Jean de Bausse, etc.

Les deux autres personnes [c'est-à-dire Lapointe et Brière] sont chez elle.

Voilà donc l'honnête trio en possession de 350 livres. La fête va commencer.

Elle durera toute une semaine (car ce n'est que le 26 septembre que Lamy-Evette fut arrêté à son tour, comme on le verra plus loin). Nous en avons le détail par un mémoire de la femme Corbin, qui se trouve également aux *Papiers de Rosière*. La pièce est d'une belle écriture de bureau ; on voit que la mulâtresse avait des prati-

ciens à son service. Je ne crois pas nécessaire de la transcrire ; il suffit de dire qu'elle énumère des frais de repas, de bouteilles de vin (à 15 s. l'une), des dépenses de voitures (30 s. l'heure et 20 s. la course), des journées d'observateurs (à 5 livres par tête et par jour), etc.

Mais les associés prétendaient aussi gagner leur argent.

Dès le 19, Cottet, apportant son collier chez Gerbu, est arrêté, puis conduit chez Pétion et chez Roland. Là, pris de peur, il s'engage à devenir indicateur et limier, et Roland, dans ce scabreux marché, ne craint pas de lui remettre, à lui aussi, un *pouvoir* pour saisir ou faire saisir ses complices (la conférence ne finit qu'à 2 heures du matin).

Le lendemain, 20 septembre, Lamy-Evette et Cottet font arrêter trois des voleurs ou receleurs, qui sont conduits à l'Abbaye, et Le Tellier, commissaire de la section du Pont-Neuf, chargé de les accompagner et de les surveiller en même temps, vient remettre à Roland le collier saisi la veille chez Gerbu. Celui-ci les accompagnait sans doute, car c'est ce jour-là que le ministre lui donna un *pouvoir* encore plus explicite que celui du 18, un « ordre à la force armée de prêter main-forte au sieur Gerbu[40] ». En même temps, il signe un engagement portant que si Cottet fait retrouver le *Régent* et le *Sancy*, « il sera remercié de ses soins[41] ».

Le 21, les limiers font arrêter deux receleurs, qu'on envoie aussi à l'Abbaye.

Le 22, ils s'en vont chez Pétion réclamer de plus larges pouvoirs, mais Pétion est prudent et les éconduit.

Le 23 (c'était un dimanche, jour de repos), ils se contentent de festoyer chez la Corbin.

Le 24, Cottet rédige chez Lecomte, commissaire de police de la section des Quatre-Nations, une dénonciation où il désigne vingt-deux individus, et qu'on porte aussitôt au Comité de sûreté générale, où elle est remise à Basire et à Merlin.

La journée du 25 se passe en courses, en huit endroits.

Enfin, le 26, s'étant avisés d'aller au comité de surveillance de la section des Tuileries se plaindre de la négligence des autorités, ils

sont mis brusquement en arrestation et conduits à la Conciergerie.

Ainsi finit leur campagne.

VII

Madame Roland

Mais, pendant ce temps-là, Roland se ravisait.

Emporté d'abord par l'idée du complot, par l'espoir de découvrir un grand coupable, il avait commis des imprudences. L'ordre donné au juge de paix Fantin, dans la nuit du 17, « de cesser toute instruction judiciaire jusqu'à ce que l'Assemblée en eût décidé », n'avait pas eu, quoique fâcheux en soi, de conséquences graves, puisque l'Assemblée, en déléguant le même jour quatre de ses membres pour assister le juge de paix, avait prescrit par cela même la reprise des opérations. Mais que dire des *pouvoirs* donnés à Gerbu, à Lamy-Evette, à Cottet, les autorisant à faire arrêter les voleurs qu'ils découvriraient ? Un ministre avait-il le droit de donner des pouvoirs de ce genre ? Et à qui ? Pour l'honnête Gerbu, passe encore, mais pour Lamy-Evette, un faussaire condamné à mort ? mais pour Cottet, un voleur avéré ? Pétion, lui, s'était bien gardé de le faire, quoiqu'il eût, en sa qualité de maire, le droit de décerner des mandats d'arrêt. Avec son expérience de vieil avocat, sa prudence naturelle, ajoutons sa nonchalance, il s'était abstenu.

À quel tribunal appartenait-il de poursuivre ? Un « tribunal criminel provisoire » avait été institué, le 17 août précédent, pour juger les complots royalistes. Un décret tout récent du 11 septembre lui avait attribué la connaissance de tous les crimes de droit commun dans le département de Paris. C'était donc à lui que ressortissait le vol du Garde-Meuble, à lui seul que revenait le droit de délivrer des mandats d'arrestation, et il importait de remettre au plus tôt l'affaire entre ses mains.

C'est ce que Roland comprit dans la journée du 20, surtout lorsqu'il apprit que trois des voleurs découverts par Lamy-Evette et

Cottet (assistés, il est vrai, du commissaire de police Le Tellier), avaient été écroués à l'Abbaye, et que dès lors le tribunal criminel allait forcément être saisi.

Est-ce Mme Roland qui fit comprendre à son mari la nécessité de rentrer d'urgence dans la légalité ? En tout cas, elle l'y aida activement, car presque toutes les pièces qui vont suivre, et qui ont pour objet de dégager le ministre, sont de la main de sa femme, en minutes, avec surcharges, ratures, etc. On remarquera, en les lisant, avec quelle habileté elle présente les choses, pour réduire au minimum l'imprudente initiative de Roland.

Tout d'abord, c'est un billet du ministre[42] aux commissaires de la section des Quatre-Nations (dans le périmètre de laquelle l'Abbaye était située) :

Vous voudrez bien, Messieurs, au reçu de ce billet, mettre le jury d'accusation dans le cas de connaître et d'interroger les personnes arrêtées et conduites au comité de la section des 4 nations, prévenues du vol du Garde-Meuble.

Il est de la plus grande importance que vous mettiez dans cette affaire de la circonspection et du secret, pour ne pas rompre le fil de cette affaire et ne pas compromettre les personnes qui peuvent servir à en faire découvrir la trame.

20 septembre, 4.

MM. les commissaires de la section des 4 nations.

Puis, le lendemain, vendredi 21 septembre, tandis que le tribunal criminel commençait ses opérations en jugeant les deux voleurs (Chambon et Douligny) arrêtés au Garde-Meuble même dans la nuit du 16, Roland, pour qu'on ne pût l'accuser de faire mystère des mesures qu'il avait prises, adresse une longue lettre au Comité de sûreté générale. La pièce est aux Archives nationales[43], mais la minute, surchargée, raturée, etc., se trouve aux *Papiers de Rosière*, et elle est *tout entière de la main de Mme Roland*[44].

Pourquoi le ministre écrivit-il au Comité de sûreté générale, et non à l'Assemblée elle-même ? Tout d'abord parce que la Législative se séparait ce jour-là. Ensuite, parce que, croyant toujours à un

complot, il ne voulait pas faire confidence à sept cent cinquante personnes des indices qu'il avait recueillis. De là, une double préoccupation : faire le silence, sans qu'on pût néanmoins lui reprocher de s'être tu. La pièce vaut d'être donnée en entier :

Paris, 21 septembre, an 4 de la L. et le 1er de l'Ég.

Au président du Comité de surveillance[45] *de l'Assemblée nationale.*

J'ai à vous faire part, M., de quelques circonstances relatives au vol du Garde-Meuble ; j'aurais voulu pouvoir les communiquer à l'Assemblée nationale même, parce que la plus grande publicité est ce qui convient le mieux à toutes mes actions ; mais vous allez juger si je l'ai dû, et vous déterminerez ce qui vous paraîtra le plus sage.

Mardi au soir, 18 du courant, un particulier, vêtu en garde national, nommé Brière, et muni pour moi d'une lettre de M. Cambon, est venu m'annoncer qu'il avait quelque connaissance des effets volés, et qu'il savait des indices propres à les faire recouvrer et à mettre sur la trace des particuliers qui les avaient dérobés ; que, ce jour même, un d'eux était allé chez un md joaillier appelé *Gerbu*, demeurant rue de Harlay, homme honnête qui avait eu l'air de se prêter à l'acquisition des parties qu'on lui avait montrées, pour découvrir toutes les autres et parvenir ainsi à les faire restituer. J'envoyai chercher M. Gerbu, qui vint avec Brière me confirmer les faits, ajouta qu'ils avaient été déjà communiqués à M. le maire, et m'apporta vingt-cinq belles pierres, sur lesquelles il avait donné 13 doubles louis et un assignat de 500 l. à compte ; disant, en outre, qu'il avait promis 15.000 l., et qu'on devait lui apporter le lendemain un beau collier, provenant du même vol ; que, si je voulais lui avancer ces 15.000 l. et l'autoriser à suivre le 1er marché, il se trouverait à l'abri des soupçons qu'on élèverait contre lui ; il pourrait soutenir la confiance du particulier, le déterminer à apporter le collier comme pour le vendre, et à faire apporter par ses complices des objets encore plus importants.

Déjà les 25 pierres que M. Gerbu me remettait étaient d'une valeur bien supérieure à celle des 15.000 l., je ne pouvais donc hésiter sur cette mesure ; mais il fallait combiner en même temps tous les moyens de n'être pas dupe. Je lui observai que, si le particulier ne paraissait pas nanti d'objets de grande valeur, il fallait l'arrêter pour avoir par lui les renseignements utiles ; M. Gerbu me répliqua qu'il s'y prêterait volontiers, pourvu qu'on ne fît pas d'éclat qui le compromît lui-même, puisqu'il ne se mêlait de rien que par zèle pour la chose publique. Le sieur Brière ajouta, pour sa part, qu'il pourrait avec succès éventer la retraite de quelques personnes qu'il croyait être dans

l'affaire, s'il avait une autorisation suffisante. J'imaginai donc pouvoir lui en donner une pour arrêter quiconque serait trouvé muni des bijoux ou effets volés au Garde-Meuble ; j'en donnai une semblable à M. Gerbu ; et, sur l'observation de Brière qu'il pourrait découvrir des coupables qui ne fussent pas *nantis* des effets, je répliquai qu'alors il faudrait qu'il les dénonçât au *maire* pour que l'arrestation se fît suivant les formes et dans la manière prescrite.

Il insista sur les inconvénients de faire aucune espèce d'éclat qui avertirait les complices, les ferait cacher et empêcherait qu'on pût s'en emparer. Je trouvai que j'en faisais assez par l'autorisation donnée à l'un et à l'autre, je désirai même qu'ils instruisissent un officier public de la section, et je restai dans les limites déterminées par la loi.

Le 19 au soir, Brière revint avec M. Le Tellier, commissaire de police de la section du Pont-Neuf ; ils m'apportèrent une belle branche de collier, composée de trente-six pierres, et me racontèrent comment les choses s'étaient passées. Le particulier était allé chez M. Gerbu, avait reçu l'argent, était retourné chercher la branche de collier, et, au moment où il était venu l'apporter, on s'était emparé de sa personne ; de concert avec le commissaire de police, on lui avait promis sûreté s'il voulait donner des lumières sur les divers agents ou complices du vol.

Le lendemain, 20, dans la matinée, M. Gerbu vint m'apporter quelques pierres qui lui avaient été remises ; à chaque fois qu'il m'a été rendu de ces objets, j'en ai donné reçu à ceux qui me les remettaient, et je les ai transmis aussitôt à M. Restout, sur sa décharge.

Ce même jour, vers 2 heures, le commissaire de police, M. Le Tellier, vint avec Brière et le particulier dont ils s'étaient emparés, et sur les indications duquel ils étaient allés chez un autre, qu'ils avaient saisi à l'aide des officiers publics ; on l'avait traduit à l'Abbaye, et déposé l'or et les assignats trouvés chez lui ; ceux-ci proviennent des fonds donnés la veille par M. Gerbu, à qui je les avais fournis.

Ce matin, M. Gerbu est venu m'entretenir des questions faites au 1er particulier sur les renseignements duquel on agit ; il m'a amené un M. Desvoix, joaillier, son confrère, qu'il s'est adjoint pour témoin de sa conduite et de ses démarches dans les circonstances, et qui paraissait désirer aussi une autorisation d'agir et de traiter ; je l'ai trouvé parfaitement inutile et je m'y suis absolument refusé. Je leur ai montré de l'inquiétude sur la garde du 1er particulier arrêté, car, arrêté par un officier public, un commissaire de section, c'est à la force publique qu'il doit être confié. Ils m'ont répondu que jamais il ne quittait l'un d'eux, et que, dans ce moment, Brière l'avait conduit chez un particulier qu'on faisait arrêter dans la rue Beaubourg[46].

Une heure après, Brière est venu me dire qu'on verbalisait chez ce parti-

culier avec les officiers de la section, et qu'on avait trouvé chez lui deux petits canons[47] et une boucle enrichis de diamants, provenant du Garde-Meuble ; que déjà plusieurs complices étaient également arrêtés. Il m'a ajouté qu'il venait, avec le secrétaire de la mairie, de chercher, mais inutilement, à parler à M. Pétion, de qui il aurait fallu de nouveaux ordres pour arrêter divers agents, qui n'avaient peut-être pas d'effets, mais qui certainement étaient liés avec ceux qui s'en étaient emparés.

Je lui ai dit que mon ministère s'arrêtait là, que je ne pouvais, sans me compromettre, rien ordonner d'arbitraire, surtout d'après le dernier décret relatif à la sûreté des personnes[48] ; que je lui conseillais de procéder avec la plus grande régularité, d'aller directement au jury d'accusation établi pour connaître de cette affaire et de rappeler aux sections qui se trouvent dépositaires de plusieurs objets qu'elles doivent également lui en référer.

J'ai appris, en effet, qu'une cassette renfermant des bijoux avait été trouvée au bas du pont de la Fédération, près de la rivière, dans un lieu couvert d'immondices, et remise à une section[49]. Je n'ai pu à cet égard qu'ordonner l'envoi très exact du décret qui enjoint de porter par-devant le jury d'accusation du tribunal criminel provisoire, établi à Paris, tout ce qui est relatif au vol du Garde-Meuble[50].

Vous voyez, M., que je n'ai pu publier ces premiers faits, parce que j'aurais pu perdre, par la publicité, les fils qu'il était important de saisir ; mais les choses se compliquent, et je ne veux point tarder de donner l'historique de tout ce qui s'est passé, jusqu'à présent, à ma connaissance.

Je ferai maintenant quelques observations : J'ai découvert que *Brière* n'est qu'un nom de circonstance ; celui qui l'a pris s'appelle *Lami* ; il me l'a avoué lui-même. Il a été compromis, précédemment, dans quelque mauvaise affaire pour laquelle il a été fermé [*sic*] à la Conciergerie. C'est par là, dit-il, qu'il a été à portée de connaître la plupart de ceux qui se sont employés dans le vol du Garde-Meuble, et dont il porte le nombre à plus de 50. Il paraît tenir le fil de l'affaire, mais il est très résolu à mériter, par ses soins à la développer, protection et sûreté, et non moins résolu à se taire s'il ne pouvait compter sur elles. Je dois dire qu'il a montré, jusqu'à présent, une grande activité, et de la franchise dans sa conduite ; il y a une sorte de justice à continuer de se servir de lui, et certainement une véritable politique.

Quant au particulier, premier arrêté chez M. Gerbu, il a tout l'air d'un petit coquin, fort secondaire, mais dont il faut s'assurer pour obtenir le plus de renseignements possible sur ses complices. *Brière* m'a dit qu'il savait qu'il y avait des intéressés à ce vol au camp de Châlons et aux frontières, et que ceux-là avaient déjà converti les effets en or, avant de quitter Paris ; que même quelques-uns étaient passés en Hollande, au moyen de passeports dont

ils étaient munis avant d'effectuer le vol ; qu'au reste, il donnerait des moyens de les arrêter tous.

Je crois donc que ce vol, ainsi que je l'ai exprimé[51], tient à de grandes combinaisons d'un ou deux scélérats, qui, d'une main, se donnent de grands moyens, et de l'autre les emploient avec beaucoup d'art pour agiter la capitale, troubler nos armées, nuire aux gens de bien, régner dans l'anarchie, ou faire leur paix avec l'ennemi s'il devenait le plus fort.

Je crois que *Brière* est un homme précieux qu'il faut intéresser à tout dévoiler et à pousser aussi loin que possible une découverte que lui seul a commencée.

Ici, se termine ma tâche ; j'ai fait ce que j'ai pu, j'expose ce qui est, j'indique ce que je présume devoir être ; je désire que ce tribunal et les autorités constituées pour ce genre de délit suivent assidûment et sévèrement cette affaire, et je soumets tout ce qui s'est passé, et ce qui reste à tenter, à votre sagesse, votre vigilance et votre discrétion.

Il est évident que la communication de ce procès-verbal à l'Assemblée, à un certain nombre de personnes, quelles qu'elles fussent, avertirait bientôt les chefs de ce qu'ils ont à redouter et leur donnerait le temps d'effacer toutes les traces qui peuvent mener jusqu'à eux. Il n'est pas moins évident que je ne puis me charger de les suivre : ce ne serait ni dans la loi, ni dans la raison.

N^b^. — J'ai oublié d'observer que Brière était accompagné d'une négresse, nommée Corbin, demeurant rue Jean-de-Beausse, en face de la Halle aux draps, n° 5, au 1er étage ; que cette femme paraît avoir été la première à mettre sur la trace des voleurs, qu'elle avait déjà fait ses dénonciations à la mairie, et fait aussi quelques démarches avec les citoyens Prieur[52] et Lapointe, pour découvrir les complices ; il lui a été donné, en deux fois, 350 livres.

Ainsi Roland se dessaisit de l'affaire, mais demeure convaincu qu'il y a un complot, « de grandes combinaisons d'un ou deux scélérats ». Il ne désespère pas d'ailleurs qu'on parvienne à les trouver ; c'est pour cela qu'il couvre Lamy-Evette et sa compagne, et que, tout en convenant que Cottet est « un petit coquin, fort secondaire[53] », il suggère qu'il faut s'en servir. (Il ne dit rien de l'engagement qu'il a pris avec lui.)

La Convention pensa d'abord comme lui qu'il fallait avant tout utiliser ceux des voleurs qu'on avait pu saisir, pour arriver à des découvertes plus importantes. Dès le 24 septembre, le surlendemain de sa réunion, elle avait rendu un décret de sursis en faveur de

Chambon et de Doutigny, condamnés à mort le 23, et qui paraissaient entrer dans la voie des aveux. Une phrase du décret est significative : « Considérant que des agitateurs ennemis du bien public et peut-être des complices pourraient seuls s'opposer à cette mesure [au sursis]. » C'est pour cela sans doute que le tribunal criminel suspendit ses opérations pour ne les reprendre que le 12 octobre.

Roland était si préoccupé de se dégager que, lorsqu'il apprit, le 26 septembre, l'arrestation de Lamy-Evette et de Cottet, d'ailleurs prématurée à son avis[54], il écrivit le jour même une nouvelle lettre au Comité de sûreté générale[55]. Puis, le 28, il régla le compte de Gerbu. La pièce[56] est de l'écriture de Lanthenas, les trois dernières lignes seules sont de la main de Gerbu :

Remboursé à M. Gerbu, pour avances qu'il a été autorisé à faire aux voleurs du Garde-Meuble qui se sont présentés chez lui, et au moyen de laquelle [*sic*] on est parvenu à recouvrer pour une somme considérable des diamants volés et à arrêter partie de ces voleurs

26 louis en or, qui, avec le prix de 15 l. qu'ils avaient coûté à M. Gerbu[57] font	1.014
En assignats	500
Donné à Lami, autrement dit Labruyère ou Lapointe[58]	150
À ses garçons, pour gardes[59] et autres courses	250
	1.914
Donné audit Lami, en argent	24
Dépenses de traiteur[60] et autres, environ	200
À lui compté pour les peines qu'il s'est données et les pertes de son temps utile à son commerce, à la charge d'informer le ministre de tout ce qu'il pourrait ultérieurement découvrir	900
	3.038

Reçu du ministre de laintérieur [*sic*] Roland la somme de trois mille trente-huit livres, selon le conte si desus [*sic*].

Ce 28 septembre 1792. GERBU.

Le lendemain 29, règlement définitif : « Décharge donnée par M. Roland, ministre de l'Intérieur, au citoyen Gerbu..., d'une

somme de 15.000 livres qui lui a été confiée pour l'achat simulé », etc. (Tuetey, t. V, n° 671.) C'est sans doute à ce règlement que se rapporte la pièce suivante, sans date, des *Papiers de Rosière*, et qui est toute entière de l'écriture ferme et nette de Mme Roland :

Compte des 15.000 l. données à M. Gerbu.

M. Gerbu, marchand joaillier, rue de Harlay, était venu le 18 septembre annoncer les propositions qui lui avaient été faites d'acheter des diamants qu'il avait reconnus être de ceux appartenant à la Nation et volés au Garde-Meuble ; ajoutant qu'il en avait déjà acquis, à prix inférieur, pour les restituer, et se proposant de continuer ces achats simulés, jusqu'à ce qu'on ait pu recouvrer ce qu'il y avait de plus important, ou s'assurer de celui qui venait les vendre, et réclamant quelques fonds pour fournir aux avances nécessaires, de même qu'au remboursement de ceux qu'il avait déjà délivrés, pour les diamants qu'il rapportait, ainsi qu'il est constaté au *Procès-verbal* remis au Comité de surveillance de l'Assemblée nationale le 20 septembre[61], M. Roland lui remit quinze mille livres, ci 15.000 l.

Sur cette somme, M. Gerbu a dépensé, suivant un mémoire détaillé de ses avances à diverses personnes pour la poursuite des voleurs et des objets volés	3.038	livres
Plus, il a été retrouvé entre les mains de celui à qui il avait fait l'achat simulé, et qu'il a concouru à faire arrêter, après avoir tiré de lui le plus de renseignements qu'il a été possible, 6.800 l., tant en louis qu'en assignats, et qui sont sous les scellés à la section des Quatre-Nations, ci	6.800	—
Plus, il a été rendu par lui à M. Roland, en argent ...	2.976	—
Plus, il a été rendu par lui à M. Roland, en assignats	2.185	—
Portion qu'il n'a pu rendre, faute de monnaie ou petit billet	1	
	15.000	—

Donc, sur ces 15.000 l., il y a de rentré à M. Roland 5.161 l. desquelles il reste comptable et qui sont entre ses mains.

Mais 6.800 étant sous les scellés, la dépense pour le recouvrement de parties assez considérables de diamants et l'arrestation de divers coupables qui ont donné de grandes lumières sur leurs complices ne se monte réellement pour la Nation qu'à environ 3.500 l.

À mesure que quelques diamants sont revenus entre les mains de M. Roland, il les a remis à M. Restout, sous sa quittance, de même qu'il l'avait donnée au s[r] Gerbu qui les lui apportait ; mais, du moment où l'arrestation du vendeur a pu assurer de plus grandes découvertes, il n'a plus voulu continuer de recevoir ce qui serait retrouvé, et il a indiqué la marche qu'il fallait prendre en faisant intervenir le tribunal criminel d'une manière régulière, les premiers moyens n'ayant été employés que pour saisir le fil d'une trame dont l'annonce prématurée aurait averti les coupables du danger et fait perdre la faculté de les saisir.

Enfin, deux jours après, le 1[er] octobre, Roland fait régler le compte de la femme Corbin[62]. J'ai dit plus haut en quoi il consistait. Le total allait à 434 livres, et comme la Corbin en avait déjà reçu 350, on lui redevait 84 livres, qu'on lui solde. Voici le reçu consigné par elle au bas de la pièce :

Je resu de monsieur Rolen, ministre de l'intérieur, la some de quatre-vingt-quatre livres des sidessus pour découvrire les voleur du Garde-Meuble de las Republique fransaisse. — Fait à Paris, ce 1[er] octobre 1792.

LUCIDOR, f[e] CORBIN, etc.

Pour achever de se mettre en règle, et quelques jours avant que le tribunal criminel reprît ses séances (12 octobre) pour juger les autres voleurs, complices, receleurs, etc., qu'on avait pu saisir depuis le 23 septembre, Roland écrivit à la Convention, le 7 octobre, la lettre qu'on va lire. La minute, qui se trouve aux *Papiers de Rosière*[63], est *toute entière* de la main de Mme Roland.

7 octobre, l'an I[er] de la République.

À M. le Président de la Convention.

M. LE P.

Je dois compte à l'Assemblée de quelques détails postérieurs au vol du Garde-Meuble ; je viens les lui rendre.

Très peu de jours après que ce vol eût été effectué, je fus averti qu'on avait porté des diamants qui en étaient provenus chez un m[d] joaillier pour les lui vendre ; ce m[d] en avait fait un achat simulé, dans l'intention de les resti-

tuer et d'en découvrir une plus grande partie. Il vint m'apporter ce qu'il avait recouvré de cette manière ; cela consistait en plusieurs brillants dont la valeur pouvait être de deux cent mille livres, et pour lesquels il avait donné environ quinze cents francs, avec promesse de donner bien davantage lorsqu'on lui apporterait une portion de collier qu'on lui avait annoncée.

Il s'agissait donc d'attirer le voleur, de recouvrer par son moyen le plus d'objets volés qu'il serait possible, et de découvrir ses complices pour s'assurer définitivement de tous les coupables.

M. Gerbu, le m^{d} joaillier qui se rendait chez moi, me demanda quinze mille livres, pour pourvoir tant au remboursement de ce qu'il avait déjà donné qu'à ce qu'il serait obligé de fournir encore, pour atteindre ce double but.

Je donnai ces quinze mille livres ; le voleur revint, apporta d'autres diamants ; on tira de lui des renseignements, et, sous prétexte d'aller faire des achats à ses complices, on prit connaissance de leurs noms et de leur demeure, et l'on s'assura de sa personne.

Ce qui s'est fait à cet égard durant deux jours est consigné dans une lettre du procès-verbal que je remis, le 20 7bre[64], au président du Comité de surveillance de l'Assemblée législative, et dont je joins ici la copie. Il eût été plus agréable pour moi de fournir ce procès-verbal à l'Assemblée nationale elle-même, parce que je n'ai jamais trop de regards fixés sur mes actions et capables de les apprécier : mais il ne fallait pas s'exposer à perdre la trace d'un grand complot en publiant prématurément les premières découvertes.

Il résulte de ce qui s'est passé à ce sujet :

1° Qu'il n'a été rapporté de diamants que pour la valeur de cent mille écus environ ; je les ai désignés, en donnant quittance à M. Gerbu à mesure qu'il me les remettait, et je les ai fait passer aussitôt dans celles [*sic*] de M. Restout, sur la décharge qu'il m'en fournissait ;

2° Que le voleur que j'ai fait arrêter a fourni beaucoup de lumières sur ses complices et les effets dont ils s'étaient emparés. Beaucoup de ces complices sont arrêtés ; une bonne partie des effets a été recouvrée. Mais et les personnes et les choses sont au pouvoir du tribunal criminel et sous la direction du jury d'accusation désigné pour cet effet.

J'ai cru que mon devoir se bornait à saisir rapidement les premiers fils pour les remettre aux juges commis pour connaître du délit. J'ai appelé leur intervention le plus tôt qu'il m'a été possible, et j'ai cessé de me mêler de l'affaire aussitôt qu'ils ont dû la suivre.

Quant au 15.000 l. avancées, 6.800 ont été retrouvées sur le voleur qu'on a arrêté et elles sont sous les scellés à la section des Quatre-Nations ; 3.500 livres ont été dépensées aux frais de recherches, poursuites et avances relatives ; le reste m'a été remis.

J'observe, à cette occasion, que cette somme est la seule que j'aie été

dans le cas de prendre sur les fonds affectés pour ce qu'on appelle les *Dépenses secrètes* ; j'en donne ici le compte détaillé[65]. Il est extrait d'un registre auquel sont jointes les pièces justificatives, et je suis prêt à les exhiber, ainsi que toutes les autres parties de dépenses.

J'annonce seulement que celles imputées sur les cent mille livres destinées à former l'opinion par de bons écrits ne se montent pas, en ce moment, à dix-huit mille.

Ici, se termine la page. S'il y avait une suite, elle manque.

*
*   *

Roland croyait donc en avoir fini en ce qui concernait son rôle dans l'affaire. Mais il eut à comparaître deux fois comme témoin devant le tribunal criminel, qui avait repris ses opérations le 12 octobre. Ce fut d'abord, le 16, dans l'affaire du voleur Depeyron ; puis, le 7 novembre, dans celle de Cottet. Le pauvre diable, qui pouvait se croire couvert par les promesses de Pétion et de Roland, expiait le tort de n'avoir pas tenu tout ce qu'il s'était vanté de faire découvrir. On reconnaissait bien qu'il avait dénoncé plusieurs de ses complices, mais on croyait s'être aperçu « qu'il les avertissait, par des signes ou des mots connus d'eux seuls, des perquisitions qu'on allait faire chez eux, afin qu'ils pussent cacher les objets volés, de telle sorte que Cottet avait trompé et le ministre et le maire ». (G. Bapst, p. 520.)

Ici, il y eut un incident pénible pour le ministre :

Le commissaire national, Scellier, lui demanda « s'il avait fait dresser des procès-verbaux des pierres qui lui avaient été remises ». Le ministre répondit qu'il en avait délivré des reçus, pensant que cela devait suffire. Il lui fut observé « que par le fait d'avoir négligé cette précaution, on pourrait l'accuser d'avoir remplacé les pierres précieuses par d'autres de même couleur, mais bien inférieures en qualité ». (G. Bapst, p. 520.)

Et là-dessus, l'accusateur public, Lullier, requit « que dorénavant le ministre eût à dresser des procès-verbaux de la remise des diamants ».

On voit naître ici l'injurieux soupçon que formuleront plus tard Camille Desmoulins, Robespierre et Fabre d'Églantine.

Le lendemain, Roland, pour achever la liquidation de cette désagréable affaire, remit au greffe du tribunal les pièces dont voici le reçu[66] :

Décharge. — Tribunal criminel établi par la loi du 17 août 1792, l'an 4 de la Liberté et 1er de l'Égalité.

Je soussigné, greffier du tribunal, reconnais que M. Rolland [*sic*], ministre de l'Intérieur, a ce jourd'huy déposé au greffe, au désir du jugement rendu ce jourd'huy, trois pièces, savoir une lettre au Comité de surveillance, un discours[67] à l'Assemblée nationale, et le compte des 15.000 livres remises au Cn Gerbu.

Au greffe, le 17 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

(*Signature illisible.*)

VIII

LES AGENTS DE ROLAND

Que devinrent les agents dont Roland avait accepté le concours ?

Cottet, écroué le 26 septembre à la Conciergerie, fut condamné à mort le 7 novembre et exécuté le 8, alors que de plus grands coupables, bénéficiant de sursis, étaient ou frappés moins fort ou même acquittés, comme Paul Miette, l'organisateur du crime. Ce qu'on lui reprochait le plus, semble-t-il, c'était « d'avoir cherché à tromper la nation ». Il mourut assez bravement. (*Moniteur* du 11 novembre.)

Lamy-Evette fut traîné de prison en prison. De la Conciergerie, on l'avait transféré à Sainte-Pélagie (21 mars 1793), puis à Bicêtre (9 septembre). Il y était encore en octobre 1794. Il fut élargi au printemps de 1795[68].

Raymond, dit Lapointe, avait été arrêté le 8 novembre 1792 (le

jour où Cottet montait à l'échafaud), mais le 22 le tribunal l'acquittait.

La femme Corbin, après avoir touché, le 1er octobre, son solde de 84 francs chez Roland, avait trouvé prudent de déménager et était allée demeurer rue Saint-Pierre-du-Pont-aux-Choux, au fond du Marais. Mais la police avait l'œil sur elle : le 6 novembre, pendant qu'on jugeait Cottet, elle a à subir un interrogatoire ; le 8, on perquisitionne dans son nouveau domicile et on l'arrête ; le 20, nouvel interrogatoire, confrontation avec Lamy-Evette et le commissaire Le Tellier, qui la déchargent tous deux, après quoi on l'acquitte le 22, en même temps que Lapointe[69].

Mais sa liberté ne lui suffit pas ; il lui faut une indemnité pour les services qu'elle a rendus et les traverses qu'elle a subies. Dès le 7 décembre (Tuetey, t. V, n° 714), elle se fait délivrer par Roland une attestation « qu'elle et ses coopérateurs ont fourni des renseignements utiles », puis elle assiège les pouvoirs publics de ses demandes ; il semble bien que Garat, ministre de l'Intérieur après Roland, lui ait accordé un secours « provisoire » de 1.200 livres, qu'elle n'aurait touché d'ailleurs qu'en prairial an IV (mai-juin 1796), et en mandats[70]. Finalement, une décision du Conseil des Anciens, du 29 pluviôse an V (20 février 1797), lui accorda une indemnité de 6.000 livres. On reconnaissait qu'elle avait fait recouvrer à la nation pour 600.000 francs de diamants[71].

IX

LA « CONVERSATION SECRÈTE »

Le tribunal du 17 août avait été supprimé le 29 novembre. Roland avait donné sa démission le 22 janvier suivant. Plusieurs mois s'étaient écoulés et cette affaire du Garde-Meuble semblait oubliée au milieu des orages retentissants où s'entrechoquaient la Montagne et la Gironde, lorsque Fabre d'Églantine la reprit, sans que

j'aie pu discerner à quelle occasion, le 22 avril 1793, à la tribune des Jacobins.

Fabre d'Églantine prononce un long discours pour établir que Roland est responsable et même l'inspirateur du vol commis au Garde-Meuble après le 10 août. — Restout, nommé par Roland garde général du Garde-Meuble, et présent à la séance, est vivement pris à partie et convaincu de n'avoir pas fait dresser l'inventaire des objets confiés à sa garde. — La discussion sur ce sujet est renvoyée à mercredi [24 avril][72].

La question fut en effet reprise le 24, et Desfieux, un agitateur qui devait mal finir plus tard, opina « qu'il fallait faire revivre cette affaire, morte avec le tribunal du 17 août, et la porter au Tribunal révolutionnaire[73] ». Thuriot déclara, comme il l'avait déjà fait le 17 septembre à l'Assemblée législative, que le crime avait été commis « par une bande de voleurs[74] » (en quoi il voyait juste), mais en ajoutant que ces voleurs « étaient protégés par de hauts personnages » (insinuation perfide). On battit ensuite les buissons, et je ne vois pas que l'affaire soit revenue sur le tapis. Les jacobins avaient des préoccupations plus pressantes, ils s'apprêtaient au grand combat où devait succomber la Gironde (31 mai).

Si l'on ne discerne pas quel motif particulier poussait ce jour-là Fabre d'Églantine, on sait du moins à quel titre il intervenait. Dès la découverte du vol du Garde-Meuble, il avait été délégué par l'Assemblée pour dresser l'inventaire de ce qui y restait, inventaire que Restout n'avait pas fait lors de son entrée en fonctions. Il s'était occupé à plusieurs reprises, durant l'hiver, de ce travail si nécessaire. Il avait même commencé à rédiger sur ce sujet, pour le Comité de sûreté générale, une note, sans date, mais qui doit être de la fin de septembre 1792, et qu'a publiée M. Dauban[75], note d'ailleurs inachevée et dont j'ai déjà signalé le caractère tendancieux (voir plus haut).

Mais avait-il des raisons d'en vouloir personnellement à Restout ? Ce qui est certain, c'est que, quelques heures après qu'il l'eut inculpé aux Jacobins, Restout fut arrêté, dans la nuit, par ordre du Comité de sûreté générale[76].

Il fut élargi quelque temps après, et M. Renouvier nous le

montre « président de la Commune des arts », qui ne fut créée par la Convention qu'en juillet 1793. Mais il fut réincarcéré en octobre, et pour longtemps, car tous les biographes le font mourir en prison, à Saint-Lazare, le 18 juillet 1797. Il payait cher son incurie d'administrateur.

C'est au lendemain de ces incidents des 22 et 24 avril 1793, où on le dénonçait publiquement comme l'instigateur du vol, que Roland écrivit, pour sa défense, une sorte d'exposé ayant pour titre : *Résumé de la conversation secrète de l'ex-ministre de l'Intérieur, pouvant servir de réponse publique aux calomnies de ses dénonciateurs*. La pièce, autographe, est aux *Papiers de Rosière*, mais elle se trouve aussi aux Archives nationales[77] : Roland, qui voulait sans doute la faire imprimer, avait dû en faire plusieurs copies. Bien que ce morceau ait déjà été publié[78], on me permettra de le donner ici, en raison de son intérêt. Roland, démissionnaire, retiré dans son triste appartement de la rue de la Harpe, au second étage sur la cour, demandant en vain chaque semaine à la Convention un décret qui apurât ses comptes et lui permît ainsi d'aller chercher dans son pays natal le repos et le silence, menacé tous les jours par les clameurs des clubs, au point de ne plus oser à certains moments coucher dans son domicile, ulcéré depuis que sa femme lui avait fait le cruel aveu de ses sentiments pour un autre[79], ne se réveillait de son abattement que lorsqu'il fallait défendre son passé d'intégrité et de dévouement à la chose publique. Il voulait, je l'ai déjà dit ailleurs, apparaître intact à la postérité.

Résumé de la conversation secrète de l'ex-ministre de l'Intérieur, pouvant servir de réponse publique aux calomnies de ses dénonciateurs.

Si j'en juge par le caractère de mes dénonciateurs et par la nature de leurs calomnies, il est évident qu'un pareil goût n'a pu naître que dans des âmes déjà bien corrompues et chez des hommes qui ont un grand intérêt à l'exercer.

Tout le monde sait que du moment où le Garde-Meuble fut mis sous ma surveillance, comme ministre de l'Intérieur, jusqu'à celui du vol des diamants, je n'avais cessé de faire des plaintes, de vive voix et par écrit, au commandant de la garde nationale parisienne et à celui de la section, de ce

que ce dépôt était toujours mal gardé, et souvent ne l'était par personne ; que j'y avais toujours ajouté la réquisition formelle d'une force armée, vigilante et permanente, sans que mes plaintes, mes demandes, transmises plusieurs fois dans cet intervalle au Corps législatif même, eussent pu avoir aucun effet.

Le vol s'effectua enfin ; et Camus, l'archiviste[80], à la tête d'une patrouille, fut le premier qui s'en aperçut, prenant sur le fait deux voleurs, qu'on peut soupçonner, par l'instruction de leur procès et la suite de cette affaire, n'avoir été que deux agents très secondaires. Alors je n'étais point entré au Garde-Meuble ; les scellés y étaient encore apposés partout ; et j'ignorais absolument en quoi consistaient les diamants, et dans quelle pièce de cet immense local ils étaient déposés.

Thierry, ci-devant garde de ce dépôt, venait d'être emprisonné ; il me fallait nommer un nouveau gardien, je connaissais Pache : il avait passé environ trois semaines près de moi dans mon premier ministère. Un extérieur modeste, des formes douces, l'air de la prudence, le ton de la justice, le civisme qu'il me montrait, le désintéressement dont il s'enveloppait, enfin l'esprit de détail que je crois lui reconnaître, me firent juger qu'il convenait à cette place. Je présumai que ce choix, d'où devait résulter une surveillance active, une gestion prudente et intègre, serait vu de bon œil par tout le monde ; je nommai Pache. Pache accepte : deux jours après, un grand désintéressement, me dit-il, et un aussi grand amour de son indépendance prévalent dans son esprit : il me parut s'effrayer de cette responsabilité, et qu'une surveillance aussi matérielle ne le satisfaisait pas. Il fallait une carrière plus vaste à son génie, pour n'être plus épouvanté, sans doute, d'aucune espèce de responsabilité[81].

Embarrassé, car je ne connais rien de plus inquiétant, pour un homme en place, que le choix de ses sous-ordres, je confiai à Pache celui du sujet qui devait le remplacer : il désigna Restout, que je ne connaissais point ; il alla le chercher, il me l'amena ; et je nommai Restout. Il avait, suivant Pache, toutes les qualités de l'esprit et du cœur, les talents, le patriotisme ; je le crus, je le crois encore, à cela près que le protégé de Pache ne m'a pas paru, plus que lui-même, avoir l'activité nécessaire dans toute espèce d'administration, ni cette justesse d'esprit qui saisit ce qui convient sans s'arrêter à ce qui est inutile, et qui maintient des subordonnés sans blesser personne.

Avec le temps, tout se serait arrangé ; et, dans l'immensité des objets pour lesquels il y avait des plans d'ordre arrêtés, celui-là même n'aurait pas été oublié. Mais je n'en dois pas moins avouer l'imperturbable sollicitude de Restout pour la garde du dépôt qui lui était confié, et je n'en suis pas moins convaincu de son austère probité.

N'importe ! Restout est mis en état d'arrestation, et l'on répand des soupçons contre lui, et l'on m'accuse du vol des diamants du Garde-Meuble.

Qui ?... je ne nommerai point ces êtres vils dont le nom salit la liste des membres de la Convention ; ils sont assez connus dans leurs infamies ; et la vengeance de l'opinion et des lois les poursuivront sans doute comme ils le méritent.

Assurément, ce coup hardi doit faire partie d'une grande trame, tenir à une profonde conspiration ; et je n'ai jamais douté qu'il ne se liât aux opérations sanguinaires du même mois, et que son produit n'ait servi aux directeurs secrets de tant de forfaits, à payer leurs agents, gorger leurs complices, et à s'assurer du pouvoir, pour éviter les recherches et la punition de leurs crimes.

Dans cet esprit, et d'après cette marche, que leur restait-il à faire ? De rejeter ces crimes-là même sur ceux dont ils redoutent la pénétration, afin d'immoler dans leurs personnes, sinon des hommes qui puissent les poursuivre, du moins quiconque serait assez courageux pour les signaler.

La postérité recueillera ce trait pour caractériser l'impudence du mensonge et l'audace du crime.

Comme on le voit, Roland croyait plus que jamais que le vol du Garde-Meuble « faisait partie d'une grande trame, tenait à une grande conspiration », qu'il était la suite des égorgements de septembre (imputés par lui à Danton), et que vol et massacres avaient été pour le tribun et ses amis des moyens de s'élever à la dictature. Courte vue, et combien fausse ! Telle est la logique et la justesse des partis ! Seulement, — et la différence est grave, — Roland ne prononce aucun nom avant d'avoir des preuves[82], tandis que ses ennemis, Fabre aux Jacobins le 22 avril, Camille Desmoulins dans son retentissant pamphlet de l'*Histoire secrète des brissotins*[83], lancé au milieu de mai 1793, le nommaient en toutes lettres, le désignant ainsi à la fureur populaire.

Les pièces qu'on vient de lire offrent un autre intérêt, c'est de nous montrer une fois de plus M[me] Roland dans son rôle de secrétaire intime du ministre. Le montagnard Duroy ne se trompait donc pas, lorsqu'il disait railleusement à la Convention, le 22 avril 1793 : « Je sais que la citoyenne Roland ne s'occupe pas toujours des affaires du ménage... »

---

[1] Archives privées consultées par C. Perroud au château de Rosière (près Bourgoin-Jallieu) qu'habitait alors les descendants des Roland.

[2] Ces pièces portent des cotes d'inventaire, postérieures à la mort de Roland, probablement de l'époque où, dans l'hiver, en décembre 1794, l'administration des Domaines, poursuivant même après le 9 thermidor l'application des lois révolutionnaires, mit la main sur ces papiers pour les vendre avec les livres, meubles et effets qui garnissaient l'appartement de Roland, rue de la Harpe. Il est probable que Bosc, le tuteur d'Eudora Roland, se les fit rendre alors, ou bien que Champagneux, qui allait devenir son beau-père, les reprit lorsqu'il rentra en novembre 1795, comme chef de division, au ministère de l'Intérieur. C'est ainsi que je m'explique qu'ils se trouvent à Rosière, entre les mains de ses descendants.
[3] *Histoire des joyaux de la Couronne de France*, Paris, Hachette, 1889.
[4] *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. V, n[os] 641-918 et *passim.*
[5] Je ne mentionne que pour mémoire la légende d'après laquelle Danton aurait fait enlever les diamants par Panis et Sergent et les aurait fait porter par Billaud-Varenne au quartier général prussien pour acheter la retraite de Brunswick ! (G. Bapst, p. 451.)
[6] *Histoire de l'art pendant la Révolution*, p. 15.
[7] Tuetey, t. V, n° 683.
[8] G. Bapst, p. 463. Tous les premiers mardis de chaque mois, dit l'*Almanach du voyageur à Paris*, de Thiéry (1784).
[9] Ils n'avaient rien de commun, je crois, avec le bataillon de 516 volontaires marseillais arrivé à Paris, le 30 juillet, qui avait pris part à la journée du 10 août. Leur rôle, dans cette journée, les avait mis en vue, et les rôdeurs de la grande ville avaient dû trouver commode de se couvrir de leur nom. (Voir là-dessus, dans le présent ouvrage : *Note sur le bataillon marseillais du 10 août*.) Cette question des faux Marseillais aurait d'ailleurs besoin d'être élucidée de plus près.
[10] Voir tous les rapports de Roland durant le mois de septembre.
[11] Cette bataille entre Roland et Palloy qui, chargé de démolir quelques baraques du Carrousel incendiées dans l'affaire du 10 août, avait imaginé en même temps de s'attaquer aux Tuileries, mériterait d'être racontée. Je l'essaierai un jour, à l'aide des *Papiers de Rosière* et de quelques autres documents inédits.
[12] L'enquête établit plus tard que, sur 28 millions de pierres précieuses, les voleurs n'en avaient laissé que pour 500.000 livres. M. Bapst a raconté comment presque tout fut retrouvé les années suivantes, ce qui permit au Directoire d'en vendre pour 18 millions, qui servirent « à solder les frais de l'immortelle campagne de 1796 ».
[13] Son ordre se trouve, en copie, au ms. 2651, f° 19, *N. a. fr.* de la Bibliothèque nationale (Braech, *La Commune du 10 août*).
[14] *Mémoires* de M[me] Roland, t. I, p. 103-104.
[15] La lettre est au musée des Archives nationales, n° 1310.
[16] *Journal des débats et décrets*.
[17] Il venait d'y aller faire un tour ; le Garde-Meuble n'était qu'à 300 mètres à vol d'oiseau de la salle du Manège où siégeait l'Assemblée.
[18] C'est-à-dire du Comité de sûreté générale de la Législative, dont on parle peu, celui de la Convention l'ayant éclipsé dans sa sombre renommée, mais qui existait depuis le 25 novembre 1791. On disait indifféremment Comité de surveillance et Comité de sûreté générale. J'emploierai cette dernière dénomination dans la suite de mon récit, pour éviter toute confusion avec le trop fameux comité de surveillance de la Commune.
[19] Dès le lendemain 18, à l'Assemblée, il accusa Roland de négligence, et obligea le ministre à lui répondre qu'il ne pouvait pas cependant monter lui-même la garde devant l'établissement. Il montra plus de sens lorsque sept mois plus tard, aux Jacobins (22 avril 1793), il déclara qu'il n'y avait là qu'une affaire de voleurs.
[20] *Compte rendu au peuple souverain* (du 28 août à la fin de septembre, Tourneux, *Bibliographie...*, n° 10808).
[21] *Mémoires*, t. I, p. 114-115.
[22] Tuetey, t. V, n° 780. La pièce a été donnée *in extenso* par M. Dauban, *La Démagogie à Paris en 1793*, p. 139.

[23] Aulard, *Jacobins*, t. V, p. 151.
[24] *Procès de Brissot et complices*, 1793, Clément imprimeur, p. 225.
[25] Tuetey, t. V, n° 896.
[26] Il était sous les verrous dès décembre 1791. En mai 1792, à la Conciergerie, il dénonçait déjà d'autres faussaires (Tuetey, t. V, n°s 2838 et 3420).
[27] En face de la Halle aux draps, infâme ruelle, aujourd'hui disparue, ainsi que tout le quartier dont elle faisait partie.
[28] Tuetey, t. II, n° 2809.
[29] Cette rue allait des environs de l'Hôtel de Ville à la place Baudoyer, à peu près sur le tracé actuel de la rue de Rivoli.
[30] « Une lettre de Cambon », dira plus loin Roland, mais je crois qu'il a dû laisser échapper une erreur de plume. On ne voit nulle part Cambon mêlé à cette affaire.
[31] *Papiers de Rosière*, « 28e de la cote quatorze ».
[32] Il avait d'ailleurs été déjà mandé à la mairie, à 11 heures du matin (Tuetey, t. V, n° 655).
[33] Tuetey, t. V, n° 654, récépissé de Roland.
[34] *Id.*, n° 653 pour Gerbu, 656 pour Brière. G. Bapst (p. 483) donne le texte des deux *pouvoirs*.
[35] *Papiers de Rosière*, « 33e de la cote quatorze ». Inédit.
[36] Tuetey, t. V, n° 913.
[37] *Papiers de Rosière*, « 28e de la cote quatorze ». Inédit. La pièce n'est pas signalée au *Répertoire* de M. Tuetey.
[38] *Papiers de Rosière*, « 27e de la cote quatorze ».
[39] Lisez *Brière*. Lanthenas défigure le nom mal entendu.
[40] Tuetey, t. V, n° 658.
[41] *Id.*, n° 659. « Promesse d'une indemnité », dit G. Bapst, p. 520, note 2.
[42] *Papiers de Rosière*. Minute autographe de Roland. La date et l'adresse sont d'une autre main, probablement celle de Lanthenas.
[43] Tuetey, t. V, n° 660.
[44] Comme toutes les autres pièces du dossier, elle a été inventoriée (« 40e de la cote quatorze »).
[45] J'ai déjà fait remarquer qu'on disait alors indifféremment Comité de surveillance et Comité de sûreté générale, et j'ai expliqué pourquoi j'employais de préférence cette dernière dénomination (voir note 18).
[46] Un brocanteur receleur du nom de Picard. Roland commet d'ailleurs une légère confusion. Picard demeurait non pas rue Beaubourg, mais rue Bourg-l'Abbé.
[47] Le mot est peu lisible. Mais c'est certainement canons. (Voir G. Bapst, p. 487.)
[48] Le décret rendu le 19 septembre (l'avant-veille) par la Législative, sur la proposition de Gensonné, contre les arrestations arbitraires.
[49] C'est la cassette, provenant de la seconde expédition des voleurs dans la nuit du 15 au 16, et qu'on avait trouvée dans la matinée du 16. Elle avait été remise à la section du Pont-Neuf. (G. Bapst, p. 470.)
[50] C'est évidemment du décret du 11 septembre que Roland veut parler. Je n'en trouve pas d'autre.
[51] Dans son discours du 17 septembre à l'Assemblée.
[52] Mme Roland veut dire *Brière*, ou plutôt, ayant sous les yeux le reçu signé le 19 par la femme Corbin, libellé par Lanthenas, où celui-ci avait écrit *Prieur* et *Lapointe*, elle recopie sans s'apercevoir de l'erreur.
[53] « De petits garçons voleurs », dira Mme Roland (*Mémoires*, t. I, p. 115).
[54] Le Comité de sûreté générale trouvait aussi qu'on était allé trop vite en besogne en les arrêtant le 26, puisque, dès le 27, il autorisait le tribunal criminel à les laisser sortir, sous bonne garde, « en raison des renseignements qu'ils peuvent fournir ». (Tuetey, t. V, n° 846.)
[55] Lettre mentionnée par G. Bapst, p. 507, 518, 520.
[56] *Papiers de Rosière*, « 31e de la cote quatorze ».
[57] Gerbu ayant acheté cet or avec un change de 15 livres, soit 39 livres le louis de 24, le total allait bien à 1.014 livres.

[58] Selon son habitude, Lanthenas brouille les noms. Il confond Lapointe et Brière, et appelle celui-ci Labruyère.
[59] On voit que les garçons de Gerbu avaient été utilisés pour garder à vue Cottet pendant les allées et venues des 19, 20, etc.
[60] Le 19, le commissaire Le Tellier, après avoir arrêté Lamy-Evette et Cottet, les avait menés « boire des petits verres dans un cabaret » ; le soir, ils étaient allés « souper chez un marchand de vins de la rue de Jérusalem » ; le 20, dans leurs pérégrinations à la recherche des voleurs, « les déjeuners, dîners, cafés et petits verres avaient joué un rôle important dans leur mission » (G. Bapst, p. 485-486). Gerbu avait dû rembourser à Le Tellier ces diverses dépenses. Cela est dit dans la pièce suivante.
[61] Il y a ici une erreur de date. Ce n'est pas du 20, c'est du 21 qu'est cette lettre de Roland au Comité de sûreté générale, qualifiée ici de *Procès-verbal*, qu'on a lue plus haut. Cette erreur ne paraît pas être une inadvertance. Roland avait intérêt à avancer d'un jour la date à laquelle il avait rendu compte de ses démarches.
[62] Il semble qu'elle ne fût pas encore arrêtée, bien qu'on eût déjà perquisitionné chez elle (Tuetey, t. V, n° 891) le 26 septembre, après l'arrestation de Lamy-Evette.
[63] « 41e de la cote quatorze. » Inédite. Le *Procès-verbal* de la Convention (séance du 9 octobre) se contente de la mentionner en trois lignes.
[64] Le 21 et non pas le 20. Erreur volontaire déjà signalée plus haut.
[65] Voici ce compte, tiré également des *Papiers de Rosière* (« 32e de la cote quatorze »).
[Écriture de Mme Roland :] Pièces relatives aux 15.000 livres données pour les diamants.
[Écriture d'un commis :] Compte de la somme confiée à M. Gerbu pour traiter l'affaire du Garde-Meuble :

À lui compté, en argent	3.000
À lui compté, en assignats	12.000
	15.000
Compté par lui, en argent	2.976
Par un compte acquitté	3.038
— en assignats	2.185
— qu'il n'a pu rendre	1
À lui compté, en assignats	8.200
Reste sous les scellés, à la section des Quatre-Nations, pris sur un voleur, à peu près en louis et en assignats, ce qu'il ne peut garantir, n'ayant pas exactement suivi le voleur jusqu'à son arrestation	6.800
	15.000

[66] *Papiers de Rosière.*
[67] Le greffier a voulu sans doute dire *lettre* (la lettre à la Convention du 7 octobre).
[68] Tuetey, t. V, nos 719, 753, 755, 756. G. Bapst, p. 550.
[69] *Id.*, nos 714, 723-729, 775-778, 891-895.
[70] Au milieu de prairial an IV, 1.200 livres en mandats valaient, à Paris, 80 francs et quelques centimes en numéraire (P. Caron, *Tableaux de la dépréciation du papier-monnaie*, p. 391).
[71] Tuetey, t. V, nos 714, 775-778, 891-895. G. Bapst, p. 550.
[72] Aulard, *La Société des jacobins*, t. V, p. 151-152, 168.
[73] Créé depuis six semaines.
[74] Cf. G. Bapst, p. 535.
[75] *La Démagogie en 1793 à Paris*, p. 139.
[76] Tuetey, t. V, nos 730-733.
[77] D'après G. Bapst, p. 451, la pièce qui est aux Archives aurait été « trouvée dans les papiers de Brissot ». Roland la lui avait sans doute remise pour qu'il la publiât dans *Le Patriote français*. La pratique des *interviews* ne date pas d'hier.

Il y a, aux Archives nationales, F^7 4774, tout un dossier sur les arrestations successives de Restout en 1793, mais il ne va guère au-delà, et ne nous explique pas, par conséquent, la durée inusitée de sa détention. Cela n'intéresse d'ailleurs que fort indirectement notre sujet.

[78] Dauban, *Démagogie*, p. 139.

[79] *Mémoires* de M[me] Roland, t. II, p. 251. Cf. mon édition des *Lettres*, t. II, p. 461-463.

[80] Camus, le célèbre archiviste des assemblées de la Révolution, faisait en effet partie de la patrouille de gardes nationaux qui fit les premières arrestations des voleurs. (Voir G. Bapst, p. 473-474.)

[81] Pache avait été ministre de la Guerre du 18 octobre 1792 au 2 février 1793, puis, presque aussitôt (14 février), avait été élu maire de Paris.

[82] Ce n'est que plusieurs mois plus tard, en prison, écrivant ses *Mémoires* « pour la postérité », que M[me] Roland nommera Fabre et Danton.

[83] Édition Claretie, t. I, p. 344-345 : « Il sera prouvé à la postérité que c'est le vertueux [Roland] qui a volé le Garde-Meuble. »

À PROPOS DES
MÉMOIRES DE TALLEYRAND

EN relisant, pour une recherche, les trois cents premières pages des *Mémoires* de Talleyrand, j'y ai fait quelques découvertes.

Il s'agit, non pas de reprendre la fameuse discussion sur la disparition du manuscrit original, sur la copie de M. de Bacourt, sur les suppressions et les remaniements qu'a subis le texte primitif (tout l'essentiel là-dessus a été dit par M. Aulard), mais tout simplement d'examiner comment M. le duc de Broglie a annoté le texte dont il se faisait l'éditeur.

Et d'abord, l'a-t-il toujours lu avec soin ? Si oui, comment expliquer qu'il dise dans sa préface que la première portion de ces *Mémoires* « a été rédigée pendant le cours de la Restauration », alors que Talleyrand, presque au début de son récit (p. 51), parlant d'un de ses secrétaires, dit : « M. des Renaudes, qui m'a quitté pour entrer chez le secrétaire d'État Maret. » Il n'a pu s'exprimer ainsi que sous le Consulat ou l'Empire, preuve qu'il n'avait pas attendu ses loisirs de la Restauration pour fixer ses souvenirs de jeunesse. Mais que dire des notes mises par M. de Broglie au bas des pages ? Qu'on en juge :

Page 14.

L'ancien collège d'Harcourt n'a jamais abrité l'École normale (elle était au collège du Plessis). Il n'est pas exact non plus qu'il n'ait « repris son ancienne destination qu'en *1820*, sous le nom de lycée Saint-Louis ». M. de Broglie a voulu dire *1822* et *Collège royal*.

Même page.

Il nous apprend que le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de

Louis XVI à Constantinople « en *1789*, se retira en Russie ». Mais Choiseul était encore à son poste en 1791 ! c'est seulement en décembre de cette année-là qu'il fut appelé à l'ambassade de Londres (qu'il n'accepta pas), et en 1792 que, dénoncé, décrété d'accusation, il alla demander un asile à Catherine II.

Page 51.
Hugues Maret « envoyé à Naples en *1792* ». C'est en *mai 1793* que Maret fut désigné pour l'ambassade de Naples.

Page 92.
« Le *marquis* Le Coigneux de Bélabre, conseiller au parlement en 1777. » Mais je ne trouve, aux *Almanachs royaux*, qu'un seul parlementaire de ce nom, et c'est un *abbé*, « Le Coigneux de Bélabre, conseiller-clerc du 7 janvier 1777 ». D'ailleurs, Talleyrand lui-même dit plus loin (p. 189) « l'abbé Le Coigneux ».

Page 116.
Sieyès, « vicaire général à *Rennes* ». Non, à *Chartres*.

Page 174.
Sémonville, « ministre à *Florence* en 1793, où Danton l'envoyait pour négocier la mise en liberté de la famille royale [??], fut arrêté avec son collègue Maret... ». Mais c'est pour *Constantinople*, et non pour Florence, que Sémonville avait été désigné ! Dès lors, que penser de la mission que M. de Broglie lui suppose ?... Aller négocier avec le Grand Turc la liberté de Louis XVI !

Page 225.
Talleyrand, parmi les personnes qu'il vit à Londres en 1792, cite « M. Dumont », et l'éditeur dit en note : « *Pierre* Dumont. » Lapsus malheureux quand il s'agit d'*Étienne* Dumont, le publiciste si connu, l'auteur des *Souvenirs sur Mirabeau*.

Page 247.
Daunou « arrêté le *31* octobre 1793 », au lieu du *3* octobre. Mais ce n'est peut-être qu'une faute d'impression, comme celle, déjà relevée par M. Aulard, qui fait guillotiner Brissot le 31 *mai* 1793 (p. 221) au lieu du 31 *octobre.*

J'ai réservé pour le bouquet deux distractions, plus surprenantes chez M. Albert de Broglie que chez tout autre historien :

Page 30.
Il nous dit que Necker se retira du ministère « en *1780* ». Le descendant

de Necker n'aurait eu qu'à ouvrir un manuel d'histoire pour apprendre que sa démission est de la fin de *mai 1781*.

Page 61.

« Mme de Staël *vécut à Paris pendant* TOUTE *la durée de la Révolution*, s'occupant activement des affaires publiques. » Comment ! le petit-fils de Mme de Staël semble ignorer qu'elle quitta Paris au 2 septembre 1792, n'y revint qu'après la Terreur, en mai 1795, et pour quelques mois seulement, passa à Coppet toute l'année 1796 et ne reparut qu'au printemps de 1797 ! Était-ce bien la peine de lui consacrer une note pour y commettre une telle inexactitude ?...

On en vient à se demander si ces notes sont bien vraiment de M. de Broglie, ou s'il n'aurait pas transcrit des notes de M. de Bacourt, dont l'érudition était fort incertaine. Mais comme, en maints endroits, il a soin de prévenir le lecteur que telle note est de M. de Bacourt, il faut, semble-t-il, laisser les autres à son compte.

Peut-être, hypothèse indulgente, sont-elles du fait de quelque secrétaire inexpérimenté, chargé par lui de veiller sur l'impression de l'ouvrage. Autrement, on garderait une singulière idée de la documentation de cet historien.

À PROPOS DES *MÉMOIRES* DE BARRAS

ON trouve, dans les *Mémoires* de Barras (t. III, p. 195), une pièce intitulée : *État nominatif des fonctionnaires ou agents particuliers auxquels il a été remis des fonds sur ceux des dépenses secrètes pour manœuvrer les élections de l'an VI.*

Au total, pour « manœuvrer » les élections d'avril 1798, le secrétaire avait dépensé 185.000 francs, répartis entre quatre-vingt-dix personnes, ce qui donne environ 2.000 francs pour chacun de ces agents de corruption que le vertueux Barras « rougit » d'avoir employés. Il faut remarquer en outre :

1° Que sur ces 185.000 francs, Treilhard, président du Directoire, en préleva à lui seul 36.000, pour un objet dont il n'est pas rendu compte ;
2° Que les deux tiers de ces agents (soixante sur quatre-vingt-dix) ne sont autres que les commissaires du Directoire auprès des administrations centrales des départements. Les sommes mises à la disposition de chacun d'eux varient entre 3.000 livres et 600 francs et donnent un total de 75.100 livres. La moyenne est de 1.250 francs ;
3° Que sept ou huit d'entre eux sont inscrits comme ayant renvoyé en totalité ou en partie la somme qui leur avait été allouée, tel n'en ayant pas eu besoin, tel autre ne s'estimant pas en droit d'en rien conserver à titre personnel.

Reverrons-nous ces temps d'innocence ?

Sans insister sur ces réflexions, voici quelques détails à relever sur cette liste :

— *Besnard, président de l'administration centrale de la Sarthe*, 3.000 livres.

C'est François-Yves Besnard, dont M. Célestin Port a publié les mémoires en 1880, sous le titre de *Souvenirs d'un nonagénaire.*

— *Letellier, chef de bureau des comm...*, 4.800 livres.

C'est certainement A.-F. Le Tellier[1], chef du Bureau de l'esprit public au ministère de l'Intérieur en 1792 et 1793, sous Roland et Garat, puis commissaire du Directoire dans la Loire-Inférieure et la Vendée en 1796, puis membre du bureau central du canton de Paris, dont il fit partie deux fois : 1° du 22 brumaire an VI jusqu'au commencement du mois de germinal de la même année ; 2° du 12 messidor an VII au 20 brumaire an VIII. (Cf. Aulard, *Paris pendant la réaction*, t. IV et V, *passim*.)

— *Bosc, consul de France à New York*, 4.800 livres.

Bosc, parti pour les États-Unis en août 1796, n'en revint qu'en décembre 1798[2]. On ne voit guère comment il aurait pu « manœuvrer » les élections au mois d'août de cette année-là. Il faut présumer que, pour lui comme pour Félix Bodard, vice-consul à Smyrne, également inscrit sur la liste pour 4.800 livres, on aura demandé aux fonds secrets les sommes nécessaires pour payer leurs traitements que quelque embarras de comptabilité n'aurait pas permis d'imputer sur les crédits réguliers.

— *Bosc, commissaire central de l'Aube*, 1.000 livres.

C'est Joseph Bosc, frère du précédent.

— *Volfins* [il faut lire Volfius], *commissaire central de la Côte-d'Or*, 1.000 livres.

— *Combes d'Amous* [il faut lire Combes-Dounous].

— *Blisin-More* [c'est Blin de Sainmore].

Un examen plus approfondi permettrait sans doute d'apporter à cette liste quelques autres modifications, dont pourrait profiter une nouvelle édition de l'ouvrage. De même, en d'autres endroits des *Mémoires*, il faudrait remplacer *Rassal* (t. II, p. 312) par Bassal, *Chaales* (t. II, p. 219) par Chasles, *Gouchon* (t. III, p. 112) par Gonchon, *Job aîné* (t. II, *passim*) par Job Aymé, et enfin *Ridaud de La*

Tour (t. I, p. 317), nom que l'éditeur a justement accompagné d'un point d'interrogation, par Vidaud de La Tour.

L'*Index*, fait généralement avec soin, exigerait aussi quelques corrections, notamment à l'article *Jullien*, pour ne pas paraître confondre sous une même rubrique le conventionnel Julien, de Toulouse, avec Marc-Antoine Jullien, l'agent du Comité de salut public, puis des gouvernements postérieurs, et à l'article *Lacroix*, où il eût fallu écrire Delacroix, en distinguant : 1° Jean-François Delacroix, député de l'Eure, ami de Danton, mort avec lui le 5 avril 1794 ; 2° Charles Delacroix, député de la Marne, ministre des Relations extérieures sous le Directoire. Assurément, le savant et consciencieux éditeur n'a pas confondu ces deux personnages si connus. Mais la disposition de l'*Index* peut égarer le lecteur inexpérimenté.

[1] Voir *Aventures d'un chef de bureau... sous la Révolution*, dans le présent ouvrage.
[2] Voir *Le Roman d'un girondin*, dans *Études sur les girondins*, t. I, p. 41.

À PROPOS DE
DEUX LETTRES DE DAVID
EN OCTOBRE 1792

I

IL y a, aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, deux lettres inédites de David, du mois d'octobre 1792. Nous croyons intéressant de les publier, avec les commentaires qu'elles comportent.

La première est du 16 octobre. David, s'étant présenté chez Roland, alors ministre de l'Intérieur, et ne l'ayant pas trouvé, lui laissa la note suivante (*N. a. fr.*, ms. 6243, f° 193) :

David est venu pour présenter ses respects à M. Roland et lui parler en même temps de la dame Julliard, veuve d'un de nos académiciens[1], qui lui a laissé en mourant, pour tout revenu, la somme de 229 livres. Elle profitait de son logement aux Gobelins, même après la mort de son mari. M. Audran[2] lui a signifié qu'elle eût à l'évacuer incessamment. Jugez de la position de cette pauvre femme avec un revenu aussi modique et à soixante-dix-sept ans. David ose la recommander à la commisération de M. le ministre de l'Intérieur.

Il profite de l'occasion pour lui rappeler le logement de M. Menière[3], qu'il lui a demandé et qu'il a bien voulu lui promettre. Il remettrait à son ami Giroust[4], académicien, celui qu'il occupe au Louvre. Il prend en même temps la liberté d'observer à M. Roland que Giroust est sur la frontière (il a abandonné son art pour défendre sa patrie), et qu'à son retour il n'aura pas un pied-à-terre seulement, et que, si on lui eût rendu justice, il y a longtemps qu'il aurait un logement[5].

Giroust, un peu plus jeune que David, avait mené avec lui, en

1789 et 1790, le combat contre l'organisation oligarchique de l'Académie royale de peinture et de sculpture[6] ; on comprend la chaleur avec laquelle David plaide sa cause. Il y a d'ailleurs quelque mérite, car Giroust, novateur en matière de règlements académiques, était plus tiède en politique. « Je n'ai plus d'amis, écrivait David à Topino-Lebrun deux mois après (24 décembre 1792), Giroust étant à l'armée et ne pensant pas comme nous[7]. »

Roland ne se contenta pas d'accéder à la demande de David ; il fit de sa réponse un manifeste, intéressant d'ailleurs, où il exposait ses vues pour l'application des décrets qui avaient affecté le Louvre à un Muséum des arts[8] et la publia dans *Le Moniteur* du 22 octobre[9]. Bien que cette lettre de Roland ne soit pas inédite, nous croyons devoir, pour la suite des idées, la reproduire ici :

M. David, peintre et député de la Convention nationale,
le 17 octobre 1792.

Hier, Monsieur, en arrivant de Versailles, l'on me remit un billet de vous auquel je ne puis répondre que par quelques explications que la nature des choses, votre position et la mienne rendent nécessaires. Il est question de faire un *Muséum* aux galeries ; il est décrété, et, comme ministre de l'Intérieur, j'en suis l'ordonnateur et le surveillant ; j'en dois compte à la nation ; tel est l'esprit de la loi ; c'en est aussi la lettre. Ce Muséum doit être le développement des grandes richesses que possède la nation en sculpture, peinture, dessin et autres monuments de l'*Art*. Ainsi que je le conçois, il doit attirer les étrangers et fixer leur attention ; il doit nourrir le goût des beaux-arts, récréer les amateurs, et servir d'école aux artistes ; il doit être ouvert à tout le monde, et chacun doit pouvoir placer son chevalet devant tel tableau ou telle statue, tel dessin, peindre ou modeler à son gré. Ce monument sera national, et il ne sera pas un seul individu qui n'ait droit d'en jouir. La Grèce brilla sur toutes les nations par les monuments de ce genre : un goût délicat modifia de toutes les manières son génie créateur. La France doit étendre sa gloire sur tous les temps et sur tous les peuples ; le *Muséum national* sera l'élément des plus belles connaissances et fera l'admiration de l'univers.

D'après ces idées grandes, dignes d'un peuple libre, qui ne veut dominer que par la sagesse, qui ne connaît d'empire que celui de la raison, qui ne conçoit de gloire que celle qui résulte de la hauteur des pensées, de la sublimité des actions, je crois que le Muséum aura un tel degré d'ascendant sur les esprits, qu'il élèvera tellement les âmes, qu'il réchauffera tellement les cœurs,

qu'il sera l'un des plus puissants moyens d'illustrer la République française.

Mais je crois, et j'agirai en conséquence, que, le local étant destiné à cet usage, il doit lui être consacré tout entier. Toutes les galeries sont destinées au Muséum, et tous les appartements qui y tiennent seront réservés aux gardes de ce Muséum[10] ou à ceux qui ont concouru et qui concourent par leur talent à l'accroître et à l'embellir. Ainsi, il n'y aura que des dessinateurs, des peintres et des sculpteurs. Les orfèvres, les joailliers, les horlogers, les faiseurs d'instruments de mathématiques, les opticiens, les artistes[11], les savants, etc., qui ne concourent point à l'objet, peuvent bien mériter d'ailleurs, mais c'est ailleurs qu'il faut qu'ils cherchent les récompenses auxquelles ils ont droit.

Vous demandez, Monsieur, le logement qu'occupe un orfèvre ; vous êtes peintre, vous avez une célébrité acquise, vous avez concouru à l'accroissement du Muséum, la patrie a droit d'exiger de grandes choses de vous, parce qu'elle les peut espérer, et que tout citoyen lui doit en raison de ses talents ; je vous accorde donc le logement qu'occupe aux galeries M. Menière, orfèvre. Invariable dans mes principes et ma conduite, j'observe l'esprit et la lettre des décrets, et je ne dévierai en rien qu'un nouveau décret ne m'en fasse la loi. J'ai cru cette explication nécessaire ; je pense qu'elle répond à tout ce à quoi je dois répondre.

Le ministre de l'Intérieur,
ROLAND.

Roland, toujours solennel, l'est ici plus encore que d'ordinaire ; c'est qu'à la date de sa lettre (17 octobre), il y avait conflit aigu, à l'occasion de la translation au Muséum des tableaux de Versailles, entre la Commission du Muséum nommée par lui, et la Commission du onze août instituée par un décret de la Législative le 11 août 1792, chacune contestant à l'autre la validité ou la prééminence de ses pouvoirs. Roland, par une lettre du 12 octobre, avait demandé à la Convention de trancher la question :

... La Convention sentira l'inconséquence de ma position, qui est celle d'un homme responsable sans puissance ; ou elle décrétera que les pouvoirs de la Commission du onze août ont dû expirer avec l'Assemblée législative, ou il est nécessaire que la Convention me décharge de toute responsabilité en matière des monuments et du Muséum, et qu'elle nomme elle-même des agents qui communiqueront directement avec elle, prendront ses ordres et lui répondront de leur exécution. [Inédit, *Papiers Roland*, ms. 6243, f°s 166-167.]

C'est le 18 octobre que la Convention mit fin au conflit, d'une part en reconstituant la Commission des monuments existante depuis 1790, et en y fondant la Commission du onze août, de manière à n'avoir qu'une seule grande Commission de trente-trois membres, relevant directement de l'Assemblée ou plutôt de son Comité d'instruction publique ; d'autre part en laissant subsister *provisoirement* (art. 5 du décret) la Commission du Muséum, laissée à la nomination du ministre.

On s'explique donc, par la nature même du débat qui allait se trancher le 18 octobre, que, dans sa lettre du 17, Roland ait appuyé sur son souci de la légalité : « J'observe la lettre et l'esprit des décrets... »

Il y a encore autre chose : David est une puissance, et Roland se raidit pour garder, tout en comptant avec cette puissance, l'attitude d'un homme qui prétend n'avoir égard qu'à la justice.

Son projet n'en était pas moins louable ; ce n'était d'ailleurs que l'application stricte du décret du 12-13 août 1792. Puisqu'on ne pouvait rendre les galeries du Louvre entièrement libres pour le Muséum (il fallut pour cela attendre le décret impérial du 18 mai 1806 !), encore convenait-il d'en expulser les orfèvres, horlogers, opticiens, etc. Mais le décret fut-il exécuté ? On en peut douter. Il semble bien d'abord que Menière ait gardé son logement, s'il faut en croire M. Olivier Merson. On voit aussi (*ibid.*) que le géographe Buache resta au n° 5, Robin, horloger du roi, au n° 7, Gounod, fourbisseur du roi (le grand-père du compositeur), au n° 22, etc. Nous avons dit ailleurs[12] comment Roland lui-même donna au géographe Mentelle le logement n° 11.

II

On aura pu remarquer que Roland, dans sa réponse à David, ne parlait ni de la dame Julliard pour les Gobelins, ni de Giroust pour le vieux Louvre. Mais, au moins pour ce dernier, le silence

pouvait passer pour une promesse, et David, on va le voir, s'empressa de l'interpréter ainsi. Le succès de sa demande l'encouragea d'ailleurs à en présenter d'autres, quatre d'un seul coup ! pour Fragonard, Taillasson, Boichot et Moitte. Le 24 octobre, deux jours après la publication au *Moniteur* de la lettre de Roland, il lui écrit (*Papiers Roland*, ms. 9532, fol. 282, autographe et inédit) :

Homme remarquable, il vous reste encore à faire un acte digne de vous. Vous m'avez obligé, moi particulièrement, par contrecoup mon ami M. Giroust, cet académicien qui [est] actuellement sur les frontières, à qui vous avez bien voulu accorder mon logement du Louvre. Tout récemment encore, vous avez, à ma sollicitation, donné à M. Moreau[13], graveur-dessinateur, un logement aux galeries du Louvre. Ce qu'il vous reste à faire, ce que votre cœur s'empressera de saisir, c'est d'aller chercher le mérite qui se cache, de l'exposer au grand jour, de le récompenser ; mon devoir, à moi, comme artiste, c'est de vous le faire connaître. Les vertueux artistes dont je veux parler sont Fragonard[14] et Taillasson[15], l'un de Marseille, l'autre de Bordeaux. Le premier est bien connu par ses talents, mais ce que l'on ne connaît pas, ce sont ses mœurs, celles de sa respectable famille ; je vous en fis dernièrement la peinture, en les comparant aux mœurs simples et patriarcales de nos premiers pères. Le second, garçon, âgé de quarante-six ans, élève comme moi de M. Vien, n'ayant jamais pensé à la fortune, pauvre, réduit dans un petit coin du Louvre[16], c'est là, c'est dans ce grenier qu'il fait des chefs-d'œuvre. Oui, son dernier tableau de *Cléopâtre et de Rodogune*[17] en est un, surtout pour l'expression. Eh bien, ces artistes estimables, on les a laissés dans l'oubli comme à dessein. Mais ils ont un ami, mais cet ami connaît *enfin* un ministre vertueux (un ministre vertueux !). Liberté, voilà de tes fruits ! peintres, sculpteurs, artistes, tous tant que vous êtes, séchez vos larmes : vous allez occuper le palais des rois ; mais ne dédaignez jamais ces greniers : ils vous ont donné les premiers l'hospitalité.

Je suis avec respect votre concitoyen,

DAVID.

Il y a bien encore deux sculpteurs de mérite, mais je craindrais d'abuser. L'un se nomme Moitte[18], le second Boichot[19]. Je me propose, la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir, de vous dire des particularités sur leur compte qui vous toucheront. Fragonard ayant un logement au Louvre, il l'échangerait pour un aux galeries du Louvre. Ainsi vous voyez par ce changement un logement de plus au Louvre, et Taillasson, qui est peintre, pourrait l'occuper[20]. Je ne serais pas si franc, si vous n'étiez pas si bon, et si je ne

datais pas l'époque de notre connaissance du 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, sur l'autel de la Patrie.

Ce 24 octobre 1792, l'an Ier de la République.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette lettre, c'est le passage sur Fragonard. On hésite à reconnaître l'auteur de *La Chemise enlevée* ou du *Coucher des ouvrières* dans ce « vertueux » artiste, dont la vie de famille rappelle « les mœurs simples et patriarcales de nos premiers pères ». Sans doute, en 1792, à soixante ans, le joyeux artiste avait dû s'assagir quelque peu ; mais enfin, pour se le représenter dans sa « respectable famille », entre sa femme, artiste comme lui, et son jeune fils, un futur élève de David, encore faut-il y joindre sa belle-sœur, Marguerite Gérard, qui semble bien avoir été sa maîtresse (Portalis, p. 226).

David resta toujours dévoué à Fragonard. Le 25 brumaire an II (15 novembre 1793), il le faisait nommer par la Convention membre du Jury des arts ; un mois après, le 28 frimaire (18 décembre), il le proposait en termes chaleureux[21] pour faire partie du Conservatoire du Muséum des arts (de dix membres) qui devait remplacer la Commission du Muséum et qui fut définitivement institué le 27 nivôse (16 janvier 1794) et installé le 12 pluviôse (31 janvier). Un traitement de 2.400 francs et un logement aux galeries du Louvre étaient attribués à ces fonctions. Peut-être est-ce seulement alors que Fragonard emménagea aux galeries. En tout cas, il semble bien que l'insouciant artiste, ruiné d'ailleurs par la Révolution (Portalis, p. 234), dut à David le pain de ses vieux jours.

Où M. Roger Portalis nous paraît se tromper, c'est quand il place « au début de l'année 1794 » la retraite de Fragonard à Grasse, chez ses amis Maubert, dans cette villa Malvilan où il apporta les cinq grands et merveilleux panneaux faits jadis pour Mme du Barry (et qu'une vente vient de faire passer en Angleterre) ; c'est quand il le représente « écœuré, aspirant, un peu par nécessité, à la vie calme de la province », en un mot fuyant la Terreur.

Le contraire est plus vraisemblable. Fragonard, protégé par David, élu le 19 pluviôse (7 février 1794) président du Conservatoire du Muséum, muni du certificat obligatoire de civisme le

25 floréal an II (14 mai 1794), a dû rester à Paris pendant la Terreur, sans être inquiété, et c'est à la chute de Robespierre, au moment de l'emprisonnement de son ami David (15 thermidor, 2 août 1794), qu'il semble plutôt s'être éloigné. Notez que précisément ce jour-là le nombre des membres du Conservatoire du Muséum était réduit de dix à sept, et que Fragonard en était éliminé[22]. On le conservait seulement dans cette Commission temporaire des arts qui, depuis le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794), fonctionnait à la place de la Commission des monuments, supprimée par le décret du 28 frimaire (18 décembre 1793). Nous retrouvons cependant Fragonard, huit mois plus tard, au Conservatoire du Muséum, réduit à cinq membres (10 germinal an III, 30 mars 1795[23]). C'est donc entre ces deux dates du 2 août 1794 et du 30 mars 1795 que sa fugue à Grasse paraît devoir se placer.

III

Passons aux autres protégés de David :

On ne parle plus aujourd'hui des « chefs-d'œuvre » de Taillasson. Mais l'enthousiasme du maître s'explique : Taillasson était son contemporain (son aîné de deux ans), son camarade d'atelier ; en 1771, ils avaient concouru ensemble, David pour la première fois, Taillasson pour la septième ! Ils étaient entrés à l'Académie presque en même temps (1783, David ; 1784, Taillasson). Lors de la levée de boucliers de 1789 pour la « régénération » de l'Académie, Taillasson, comme Giroust, marchait derrière David. Dans le premier jury des beaux-arts, élu par les artistes en 1792, David et Taillasson sont nommés ensemble, et, dans les récompenses décernées par ce jury (on n'avait pas encore établi que des juges ne pouvaient se récompenser eux-mêmes), David avait eu un prix de 7.000 francs, — qu'il refusa d'ailleurs, — et Taillasson un de 4.000. Enfin, dans la liste si pittoresque de ce Jury des arts de soixante membres que Da-

vid fait nommer en janvier 1794, nous retrouvons le nom de son client, nous allions dire de « son ombre ».

Moitte et Boichot devaient aussi être de sa clientèle. Le second avait été un des lauréats du jury de 1792 dont nous avons parlé plus haut, et David l'inscrivit sur la liste du Jury des arts en janvier 1794. Quant à Moitte, c'est lui qui fut chargé, la même année, après concours, de la statue de Rousseau, décrétée par la Convention pour la terrasse des Tuileries.

Moreau le Jeune, au contraire, ne semble pas être resté jusqu'au bout parmi les amis de David. Il avait bien fait campagne avec lui en 1789-1790 contre l'Académie (*J. David*, p. 73) ; il figure bien aussi sur la liste du Jury de 1792 (*ibid.*, p. 105). Mais, entré vers cette époque dans cette Commission des monuments qui ne tarda pas à encourir l'animosité du grand peintre de la Convention (il figure sur la liste des trente-trois membres annexée au décret du 18 octobre 1792), il tomba en disgrâce et résista autant qu'on pouvait résister alors. Quand la Convention, dans sa séance du 18 décembre 1793, sur le rapport de Mathieu, appuyé par David, eut supprimé la Commission des monuments, on vit cette Commission, réduite à sept ou huit membres, continuer ses séances jusqu'au 6 février 1794 et, parmi les signataires de ses derniers procès-verbaux, les noms qu'on retrouve le plus souvent sont, avec ceux de Lemonnier et de Jollain (deux amis de Roland), celui de Moreau le Jeune.

IV

Mais, en fin de compte, le plus intéressant des personnages qui apparaissent dans la lettre de David, c'est David lui-même. Sa connaissance avec les Roland remontait, ainsi qu'il nous l'apprend, au 17 juillet 1791, où ils s'étaient rencontrés au Champ-de-Mars, « sur l'autel de la patrie », avant le massacre (cf. *Mémoires* de Mme Roland, t. I, p. 64). Ils avaient des amis communs, entre autres le mi-

niaturiste Pierre Pasquier, qui avait signé avec David, en 1789 et 1790, tous les manifestes pour « la régénération » de l'Académie, et que le ministre, son compatriote, avait placé, après le 10 août, à la Commission du Muséum. Il semble bien que, du mois d'août au mois d'octobre 1792, entre Roland, qui s'occupait des beaux-arts avec une sollicitude que plusieurs trouvaient méticuleuse et pesante, et David, à qui la surintendance de fait était déjà comme dévolue, surtout depuis qu'il avait été élu à la Convention (17 septembre), l'entente ait été d'abord complète. Les lettres que nous donnons ici le prouvent assez : « Les artistes ont un ami, et cet ami connaît *enfin* un ministre vertueux (un ministre vertueux !). Liberté, voilà de tes fruits !... »

Mais l'accord ne fut pas de longue durée. À la fin de novembre, il avait déjà cessé. La place de directeur de l'École française de Rome étant devenue vacante, Roland avait invité l'Académie de peinture et de sculpture à désigner, suivant la règle ancienne, le nouveau directeur. Mais David, prévoyant que l'Académie allait nommer Suvée, sa bête noire, « l'horrible aristocrate Suvée, l'ignare Suvée », et prétendant d'ailleurs, — conséquence logique de sa campagne de « régénération » de 1789, — que tous les artistes concourussent à cette élection, demanda au ministre de surseoir. Sur son refus, il fit supprimer l'emploi (décret du 25 novembre). Les termes dans lesquels il raconte l'incident à son élève Topino-Lebrun, alors à Florence (lettre du 24 décembre, *J. David*, p. 120), sont significatifs :

> Je savais que Ménageot quittait sa place de Rome et que le ministre de Paris, le *vertueux* Roland, leur avait dit [aux académiciens] d'en nommer un autre, sans la participation de tous les artistes. *Cette mesure me parut ministérielle et ne me surprenait pas de lui...*

Nous sommes loin, au 24 décembre, des effusions lyriques du 24 octobre !

Un mois après, Roland avait quitté le ministère, pour finir comme on sait.

Quant à David, nous n'avons pas à le suivre dans son rôle en 1793 et 1794. Relevons seulement deux passages de son rapport du

18 décembre 1793 pour faire supprimer la Commission du Muséum. À l'un des membres de cette Commission, Pasquier, — son ancien allié de 1789, — il reproche d'avoir été « l'ami intime de Roland ». Et un peu plus loin, il s'écrie :

N'est-il pas honteux que les logements du Louvre, qui ne devraient être accordés qu'à des hommes d'un talent et d'un patriotisme prononcés, n'aient été accordés par Roland et ses dignes amis qu'à leurs viles créatures et à leurs valets ?

Quoi qu'on pense du rôle de David, il ne faudrait cependant pas lui reprocher (comme l'a fait il y a quelques années, en un moment de distraction, dans un grand journal, un critique d'art de beaucoup de goût) d'avoir apposé sa signature au bas du jugement de condamnation des girondins. Ce David-là n'est pas le peintre de *La Mort de Marat*. C'est tout simplement David-Delisle, député suppléant de l'Aube à la Convention, et juge au Tribunal révolutionnaire.

---

[1] N.-J. Julliard (1715-1790), académicien en 1759, paysagiste ; a travaillé quelquefois sur des tapisseries, ce qui explique le logement aux Gobelins.
[2] Michel Audran (1701-1795), de la grande famille des Audran, était, avant la Révolution, un des « entrepreneurs » des Gobelins. Depuis le 4 septembre 1792, Roland, son vieil ami, l'en avait fait directeur. Il est probable qu'à l'exemple du ministre, Audran cherchait à remettre les choses en ordre, et peut-être aussi sans ménagements, comme lui.
[3] Le célèbre orfèvre, joaillier du roi. Il occupait le n° 12 des vingt-six logements aménagés sous la Grande Galerie du Louvre. Ce logement était le plus vaste de tous ; il s'étendait en retour au-dessus du guichet Saint-Thomas, aujourd'hui porte Jean-Goujon. (Olivier Merson, *Les Logements d'artistes au Louvre*, dans la *Gazette des beaux-arts*, mars et septembre 1881.)
[4] J.-A. Théodore Giroust (1753-1817), I[er] grand prix de peinture en 1778, académicien en 1788, peintre d'histoire. L'appartement que David offrait de lui céder au vieux Louvre était « aux environs de la salle à présent dite d'Auguste » (Olivier Merson, *ibid.*) ; mais David entendait évidemment y garder ses deux grands ateliers, l'un dans les combles, sur le quai, en face du collège des Quatre-Nations, l'autre dans l'angle nord-est du palais. On a fait remarquer justement (cf. Gabillot, *Hubert Robert et son temps*, 1895, p. 231) que les logements des galeries, très agréables comme installation personnelle, n'étaient pas commodes pour ateliers, et que les artistes en crédit s'arrangeaient volontiers d'avoir leur logement aux galeries et leur atelier aux vieux Louvre.
[5] En principe, dès qu'on était *agréé* à l'Académie (et Giroust était non seulement agréé, mais académicien), on pouvait prétendre à un logement au Louvre. David y avait le sien depuis son retour de Rome et sa nomination d'agréé, c'est-à-dire depuis 1781.
[6] *Le Peintre Louis David*, par Jules David, son petit-fils, Paris, 1880, in-4°, p. 66-84.
[7] *Ibid.*, p. 120-121.
[8] Décrets des 26 mai 1791, 11, 12, 14 août, 16 et 19 septembre 1792.

[9] Réimprimée par le baron de Girardot, *Les Ministres de la République française : Roland et M*[me] *Roland*, 1860, p. 255, et par M. Louis Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal...*, Paris, 1878, *Introduction*, p. XXXIV-XXXV. La minute se trouve aux *Papiers Roland*, ms. 9532, f[os] 269-270.
[10] Appelés aussi la Commission du Muséum et récemment nommés par Roland. Ils étaient cinq : Bossut, Vincent, Pasquier, Jollain, Regnault. Il y en eut plus tard un sixième, Cossart.
[11] Artiste est pris ici au sens particulier du XVIII[e] siècle : « ouvrier d'art. » C'est ainsi que M[me] Roland, fille du graveur-bijoutier Phlipon, écrit : « Fille d'artiste... » (*Mémoires*, t. II, p. 1).
[12] Voir *Études sur les Roland*, t. 2, p. 359-360.
[13] Jean-Michel Moreau (1741-1814), dessinateur du cabinet du roi et graveur, si célèbre sous le nom de Moreau le Jeune. Il était alors logé au vieux Louvre, dans l'aile nord : « Les fenêtres de Moreau jeune s'élevaient juste devant la rue du Coq » (Olivier Merson). Nous ne voyons pas que la décision qui le logeait aux galeries ait été exécutée.
[14] Jean-Honoré Fragonard (1732-1806) était né à Grasse.
[15] Jean-Joseph Taillasson (1746-1809) était né à Blaye.
[16] Au vieux Louvre (Olivier Merson).
[17] Ce tableau avait figuré au salon de 1791.
[18] J.-G. Moitte (1746-1810), grand prix de sculpture en 1768, *agréé* en 1783 ; membre de l'Institut en 1795. Il obtint, nous ne savons à quel moment, le logement demandé, au n° 24 des galeries (Oliver Merson).
[19] G. Boichot (1735-1814), sculpteur et dessinateur, *agréé* en 1788.
[20] Fragonard obtint en effet d'échanger son logement du Louvre contre un logement aux galeries ; au n° 2, dit M. Merson ; mais des actes officiels de 1794, cités par le baron Roger Portalis (*Honoré Fragonard, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1889, in-4°), disent au n° 1.
[21] Voir son rapport dans les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, par G. Guillaume, t. III, p. 135.
[22] « Ce 15 thermidor an II... le Comité d'instruction publique arrête le renouvellement de tous les établissements concernant les arts *faits par David* et l'*épuration* de tous les membres du Muséum... ; de le composer de sept membres seulement au lieu de dix [suit la liste et Fragonard n'y figure pas]. Le Comité arrête en outre que Fragonard [et trois autres] seront conservés dans la Commission temporaire des arts... » (Courajod, *Introduction*, p. LVII).
[23] Cf. Gabillot, p. 207-213.

UNE LETTRE
D'ARISTIDE DU PETIT-THOUARS

———

LA lettre qu'on va lire, adressée par Aristide Du Petit-Thouars au naturaliste Bosc, se rapporte à une des périodes les moins connues de la vie de l'illustre marin.

L'autographe se trouve aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, ms. 9533, fol. 129-130.

Il m'a paru à propos, en publiant cette pièce, d'y joindre, ne fût-ce que pour la mieux faire comprendre, quelques précisions sur Aristide Du Petit-Thouars et ses parents, sur l'aventure qui le conduisit pour quelques années aux États-Unis, et de rectifier en passant diverses inexactitudes des biographes.

Sa famille s'appelait Aubert Du Petit-Thouars. Ainsi, *Aubert* était le nom patronymique et c'est par erreur que, pour plusieurs de ses frères ou parents, on a cru y voir un prénom.

Cette famille possédait et habitait le château de Boumois, en Anjou, paroisse de Saint-Martin-de-la-Place, près de la rive droite de la Loire, à 10 kilomètres est de Saumur, curieux manoir du XVIe siècle, remanié au XVIIe. Sous le règne de Louis XVI, un Du Petit-Thouars était lieutenant du roi dans le pays saumurois (petit gouvernement distinct des provinces voisines) et commandait à ce titre le château de Saumur[1]. Il était oncle[2] et tuteur des six enfants d'un de ses frères, à savoir :

1° Gilles-René-Gabriel Du Petit-Thouars, né à Boumois le 3 avril 1755, admis au collège de La Flèche en 1764, à l'École militaire de Paris en 1769[3]. Étant l'aîné, on l'appelait « M. de Boumois ». Il se maria et mourut peu après[4] ;

2° Georges-Laurent, né à Boumois le 3 octobre 1756, admis à La Flèche en 1765, à l'École militaire en 1770. Entré dans le Corps du génie, il se trouvait en 1787 lieutenant à La Rochelle, en 1789 à Cherbourg ; à partir de 1792, nous le voyons capitaine à Brest[5] ; il y est encore en l'an IV. Il fut, si je ne fais pas erreur, le père du vice-amiral Abel Du Petit-Thouars (1793-1864), et le grand-père du vice-amiral Abel Bergasse Du Petit-Thouars (1832-1890) ;

3° Louis-Marie, qui se fit un nom comme botaniste et fut membre de l'Institut. Né à Boumois le 11 novembre 1758, il aurait été aussi, d'après les biographes[6], élève à La Flèche ; cependant son nom ne figure pas au *Répertoire* de M. Geoffray. Quoi qu'il en soit, il entra à seize ans comme sous-lieutenant au régiment de La Couronne infanterie. Passionné pour l'étude, il écrivit en 1778, étant en garnison à Lille, une *Dissertation sur l'origine des êtres* qui fut sa contribution pour être admis à l'Académie de Lille[7], et qu'il rédigea « au corps de garde ». On l'appelait alors, de son nom patronymique, « le chevalier d'Aubert[8] ». Nous allons le retrouver associé à l'aventure de son frère ;

4° Aristide, né à Boumois le 30 août 1760, admis à La Flèche en 1769. Il y lisait Robinson Crusoé, rêvait déjà de lointains voyages... Au sortir de l'école, il fut quelque temps officier au régiment de Poitou ; mais sa vocation de marin l'entraînait ; reçu à un examen de garde-marine à Rochefort en 1778, il prit part à toutes les campagnes navales des années qui suivirent. En 1791, il était lieutenant de vaisseau ;

5° & 6° Deux sœurs jumelles : Perpétue, qui épousa le 12 novembre 1791 Nicolas Bergasse, le célèbre publiciste, et mourut en juillet 1805, et Félicité, qui ne se maria pas et vécut auprès de Bergasse.

*
* *

Famille de vaillants, épris aussi de la science. Ils avaient des relations à Paris et y venaient. C'est dans un dîner chez Duval d'Éprémesnil, conseiller au parlement, en 1788, que Perpétue Du Petit-Thouars connut Bergasse, alors dans toute la gloire de ses succès au barreau, et lui inspira un sentiment tendre, qui, entretenu par trois ans de correspondance assidue, aboutit à leur union en novembre 1791.

Louis-Marie et Aristide, de leur côté, étaient entrés en rapports scientifiques avec le naturaliste Bosc, alors secrétaire de l'intendance des Postes, rapports assez affectueux pour que, dans la lettre qu'on va lire, Aristide ait pu, deux fois, en parlant de son frère et en son nom propre, écrire : « Votre ami. » On voit, d'autre part, qu'Aristide connaissait Bernardin de Saint-Pierre. Le *Bulletin d'autographes* de M. Noël Charavay, de mars 1906, signale une lettre de lui à Bernardin, du 24 décembre 1791. Je transcris l'analyse qu'il en donne :

> Très intéressante lettre sur la révolte des Noirs de Saint-Domingue. Du Petit-Thouars rappelle qu'il a toujours réclamé l'affranchissement des Noirs, mais sans suivre dans leurs emportements des amis trop ardents. Il parle ensuite de la souscription ouverte pour les malheureux colons et à laquelle Bernardin de Saint-Pierre a contribué.

Le beau-frère des Du Petit-Thouars, Bergasse, était encore à ce moment-là dans tout le feu de son enthousiasme pour la doctrine et les pratiques du somnambulisme mesmérien. Il croyait aux esprits, il communiquait avec sa fiancée par l'intermédiaire d'une *voyante*, appelée Thérèse. Une autre illuminée, Madeleine Schweizer, alliée et amie de Lavater[9], qui habitait Paris et vivait beaucoup dans le cercle de Bergasse, raconte là-dessus des choses singulières dans ses lettres au pasteur de Zurich[10] :

> Il n'y a pas que Bergasse qui soit épris de vous, mais aussi sa future, di-

vine de corps et d'âme, qui travaille beaucoup sur votre *Physiognomonie*. Je ne la connais pas, parce qu'elle n'est pas d'ici. Mais l'Esprit de la somnambule de Bergasse va souvent la trouver, et c'est à travers la somnambule qu'il l'épouse. [Lettre du 19 août 1790.]

Il semble donc que Perpétue Du Petit-Thouars ait partagé un instant les extravagances de son fiancé. Mais il semble aussi qu'elle en soit assez vite revenue. Madeleine Schweizer écrivait à Lavater, deux ans après (23 juillet 1792) : « Mme Bergasse, qui passe pour divine, nous a trompés », autrement dit, — du moins je l'interprète ainsi, — n'a pas tenu ce que les illuminés attendaient d'elle.

Il n'en reste pas moins qu'elle et les siens avaient l'âme exaltée, d'une sensibilité exaspérée et maladive, témoin la stupéfiante révélation que nous fait Madeleine Schweizer, dans la même lettre, au sujet d'Aristide Du Petit-Thouars et de sa sœur Félicité :

Il est très passionnément épris d'elle, et elle de lui. Je suis épouvantée de cette découverte. Ils pleurèrent tous les deux, et devant ma douceur et ma pitié, ils me dirent tout. Bergasse (et personne autre que moi) sommes seuls au courant. Ils voudraient s'épouser, mais ne resteront pas en Europe. « Que dira Lavater de notre amour ? » disaient-ils.

Étrange roman ! Le cas de René dix ans avant *René* ! Je concède bien que l'imagination de la correspondante de Lavater va vite, mais enfin ses articulations sont si positives qu'il est difficile de les rejeter tout à fait. Dans ces âmes secouées de la fin du XVIIIe siècle, tout semble possible. En tout cas, le départ imminent d'Aristide Du Petit-Thouars pour l'expédition autour du monde qu'il venait d'organiser précisément à ce moment-là mit fin heureusement à ce rêve troublant et cruel.

*
* *

La Pérouse était parti de Brest depuis le 1er août 1785 pour son voyage autour du monde. Depuis son départ de Botany Bay (10 mars 1788), on n'avait plus de ses nouvelles. L'inquiétude pu-

blique était grande[11]. L'Assemblée nationale, en 1791, organisa une expédition, confiée à d'Entrecasteaux, pour aller à sa recherche. Aristide Du Petit-Thouars, en même temps, imagina d'en entreprendre une pour son compte[12], et d'ouvrir une souscription pour l'armer.

Le 12 juillet 1791, on lut à l'Assemblée nationale une lettre où il lui demandait de contribuer à la souscription « pour l'armement d'un ou deux petits bâtiments qui puissent faciliter les recherches confiées à M. d'Entrecasteaux ». L'Assemblée renvoya cette lettre aux comités compétents.

En même temps, un *avis* inséré dans les journaux (*Moniteur* du 18 juillet) donnait des détails intéressants sur l'entreprise. Il s'agissait bien d'un armement *particulier*, mais on demandait l'autorisation d'armer, « aux frais de la souscription, un des bâtiments de l'État qui ne font rien dans les ports ». L'objet principal était d'aller, « conjointement avec les vaisseaux expédiés par le gouvernement », à la recherche de La Pérouse, mais on devait « ensuite faire le commerce des fourrures à la côte nord-ouest de l'Amérique ». Les « actions » étaient de 50 livres. Du Petit-Thouars était alors à Paris, rue et hôtel Saint-Georges, et se mettait à la disposition du public pour tous renseignements. « On rendra l'argent au 1er octobre, si l'armement n'a pas lieu. »

La Constituante craignit-elle alors de susciter comme une concurrence à d'Entrecasteaux, qui était à la veille de partir (il mit à la voile le 28 septembre) ? Toujours est-il que, le 1er août, elle décréta, tout en donnant « de justes éloges au sieur Du Petit-Thouars sur son zèle pour l'extension du commerce et pour l'augmentation des découvertes utiles », qu'il n'y avait pas lieu à délibérer[13].

Du Petit-Thouars ne se décourage pas. Il commence l'armement, à Brest, de deux navires ; son frère, Louis-Marie, l'officier botaniste, démissionne pour l'accompagner, et lui écrit : « Je quitte tout, je me joins à toi. Tu seras le Cook ou le Bougainville de l'expédition, j'en serai le Commerson ou le Banks[14]... » Les deux frères engagèrent dans l'entreprise leur modeste fortune[15] ; à la fin de 1791, l'armement des deux bâtiments (navires de commerce) était fait, les équipages organisés.

Une nouvelle démarche auprès de la Législative fut plus heureuse que celle tentée auprès de la Constituante en juillet. Le 22 décembre, elle accorda à Du Petit-Thouars une somme de dix mille livres[16].

Cependant les mois s'écoulent. Néanmoins, au printemps de 1792, Du Petit-Thouars fait une première sortie dans la Manche, mais il éprouve « des accidents » ; il est « contrarié par les hommes et par le mauvais temps[17] » et obligé de rentrer à Brest. De là, il se rend à Paris, pour solliciter un nouveau secours de l'État. Ce qu'il demande cette fois, c'est que le ministère lui fasse l'avance, « ainsi qu'à trois autres officiers qui doivent le suivre dans son expédition, de leurs appointements durant la durée présumée du voyage ».

L'Assemblée, dans sa séance du 28 mai, considérant que son entreprise avait « un double objet d'intérêt général », fit droit à sa demande et décréta d'urgence, pour lui et les officiers qui l'accompagnaient, « une avance équivalente à deux années de leurs appointements respectifs » (décret du 28 mai 1792[18]).

Survient une nouvelle cause de retard. Tandis qu'Aristide est à Brest, préparant son départ, son frère Louis-Marie allait l'y rejoindre, voyageant à pied, à petites journées, herborisant le long de la route[19], lorsque, aux environs que Quimper, ses excursions dans la campagne le rendirent suspect à je ne sais quelle municipalité, qui le fit arrêter et le retint six semaines, comme prévenu de vouloir émigrer[20]. À ce moment, le soupçon était partout.

Aristide, « inquiété lui-même », et ne pouvant plus attendre, se décida à assigner un rendez-vous à son frère à l'Île de France, et mit enfin à la voile le 4 septembre 1792[21].

Il partait avec un seul navire, le *Diligent*, et fit voile d'abord vers les mers du Sud.

Son frère Louis-Marie, enfin remis en liberté, put s'embarquer à son tour vers la fin de septembre, sur un navire en partance pour l'Île de France, lieu du rendez-vous.

On trouvera au *Moniteur* du 27 novembre 1792, un compte rendu financier de l'entreprise, dressé par leur frère Laurent, alors capitaine du génie à Brest. Le total des dépenses faites s'élevait à 90.249 livres 12 sous 4 deniers. Les recettes étaient de 71.000 livres

dont 41.000 de souscriptions, 10.000 provenant de la subvention du gouvernement, 20.000 fournies par Laurent et Félicité à la dernière heure (1er septembre 1792). Louis-Marie et Aristide se trouvaient donc engagés pour plus de 19.000 livres.

Ce n'est pas le lieu de raconter l'expédition ; il suffira de dire qu'en abordant au Brésil, Du Petit-Thouars vit son navire saisi (tout ce qui venait de France était suspect et traité en ennemi), puis perdu par les Portugais à l'entrée de Pernambouc. Lui-même fut retenu prisonnier, puis conduit à Lisbonne, où, dit la notice d'Eyriès, il subit « une assez longue captivité ». Ainsi se termina son entreprise.

Ce n'est que le 26 août 1793 qu'il fut rendu à la liberté[22].

Peu soucieux de revenir en France à ce moment-là, il se rendit aux États-Unis et y passa trois années, se faisant colon, mais ne renonçant pas à ses goûts de voyageur, d'observateur. Eyriès dit qu'il fit deux tentatives « pour gagner par terre la côte du Nord-Ouest » ; qu'il alla, avec le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, visiter la chute du Niagara, et ne revint en France que lorsqu'il crut y trouver « une apparence de tranquillité ».

La lettre qu'on va lire nous apprend :

1° Qu'il s'était établi à Standing-Stone, dans le comté de Luzerne, sur le Susquehanna, « dans le derrière de la Pennsylvanie ». C'était, dit-il, « une ville qui n'a encore que cinq mois de date ».
Ville bien naissante en effet, puisqu'elle ne figure pas encore sur la belle carte des États-Unis, publiée par Tardieu, à Paris, en l'an XI. Mais on la trouve dans le *North America atlas*, de Morse (1845), sur le Susquehanna, un peu en aval de Towanda, chef-lieu du comté de Bradford ;

2° Qu'il était tourmenté du souci de désintéresser ses souscripteurs. Sa probité apparaît là comme en toutes choses. À Lisbonne, en lui rendant la liberté, le gouvernement portugais lui avait remis 6.000 francs, « produit de la vente des débris de son navire » ; il les avait distribués à son équipage. De même sa famille, lorsqu'elle obtint enfin en 1802 de la cour de Lisbonne l'indemnité due pour la confiscation et la perte

de ce navire, la répartit entre les souscripteurs de l'armement ;

3° Qu'il était sans nouvelles de son frère Louis-Marie, et même du reste des siens. Il ignorait assurément que son beau-frère Bergasse était en prison à Bagnères depuis le 5 janvier, que sa sœur Perpétue, à force de faire des démarches en faveur du captif, allait bientôt y être incarcérée à son tour (2 mai). Il semble même qu'il ne sût où écrire aux deux autres membres de sa famille, son frère Laurent et sa sœur Félicité[23]. Du fond de la Pennsylvanie en France, et en ces années si bouleversées, il n'y avait vraiment plus de communications !

4° Que c'est précisément pour *réamorcer* ces communications qu'il s'adresse à Bosc. Celui-ci, déjà secrétaire de l'intendance des Postes avant 1789, était devenu, en mai 1792, un des cinq administrateurs en chef de ce grand service ; nul ne semblait donc mieux placé que lui pour rétablir la correspondance entre des frères dispersés, qui se cherchaient comme dans les ténèbres.

Seulement, Aristide ne savait pas que Bosc, qu'il croyait toujours en fonctions et en faveur, était devenu suspect à son tour, qu'il n'était plus aux Postes depuis le milieu de septembre 1793, qu'il vivait caché dans une pauvre maison au milieu de la forêt de Montmorency !

La lettre lui parvint cependant. Apportée à Nantes par quelque navire de commerce (je ne saurais dire à quel moment), elle arriva à Paris, où l'administration des Postes la renvoya au domicile particulier de Bosc, « rue des Prouvaires », sur lequel d'ailleurs les scellés étaient apposés. C'est là sans doute que Bosc dut la trouver, lorsque, après le 9 thermidor, il se hasarda à sortir de sa retraite, et obtint, dans les derniers mois de 1794, la levée des scellés sur son logis.

Après ces longues explications, il est temps de donner le texte de la lettre :

Standing Stone, Luzerne County, Pensylvania,

7 mars 1794.

Citoyen, je suis parti de France d'une manière trop suspecte à ceux qui ne me connaissaient que par mes qualités de noble et d'officier de la marine pour ne pas craindre que, malgré mon arrestation au Brésil comme émissaire des jacobins, je pus [*sic*] dans la suite rendre des services bien efficaces à ma patrie ; je me contenterai d'en rendre aux sciences et de me mettre à même de m'acquitter envers tous ceux qui m'ont aidé dans mon expédition ; je ne puis cependant promettre que j'en viendrai à bout bien promptement. J'ai cru devoir d'abord songer à mon frère, à votre ami, qui est réduit à rien et qui n'a aucune des qualités qu'il faut pour captiver la fortune[24]. Je n'y serais cependant pas plus propre que lui si je ne sentais que c'est moi qui l'ai entraîné dans ce mauvais pas. S'il a conservé quelque correspondance avec vous, conseillez-lui de venir me trouver. Dites-lui qu'une fois à l'abri des plus pressants besoins, nous songerons à prendre notre revanche. Je m'adresse à vous avec confiance à cause de l'alliance qui existe entre la France et cet État, à cause encore plus de l'uniformité de leurs principes, et qu'en ne balançant pas à venir y chercher un asile je ne puis être regardé comme un ennemi de la cause que vous défendez. Je ne me fais donc aucun scrupule de vous demander le service d'informer les personnes de ma famille que vous connaîtrez que, quoique réduit à rien en venant dans ce pays-ci, j'y ai trouvé des ressources qui me mettent à même de leur en offrir ou du moins de les diriger dans un établissement sur ce continent, qui est appelé par la nature à soulager les autres. Je demeure dans une nouvelle ville qui n'a encore que cinq mois de date ; elle est située dans le comté de Luzerne, sur la Susquehannah [*sic*], dans le derrière de la Pensylvanie [*sic*].

J'ai rendu compte à la Convention de ma position, et j'imagine que vous pourrez me rendre le service de m'écrire.

Votre ami,
Aristide Du Petit-Thouars.

L'adresse (au verso du f° 210) porte : *au citoyen Bosc, administrateur de la Poste, à Paris*[25].

Au commencement de 1795, Bergasse, libéré depuis le 13 janvier, réuni à sa femme, à sa belle-sœur Félicité, et aux membres survivants de sa famille, avait eu enfin (par Bosc ?) des nouvelles

d'Aristide Du Petit-Thouars, et le savait colon aux États-Unis. Il lui écrivait de Paris, le 20 mars 1795 :

> ... Faites tous mes compliments aux Sauvages, que j'ai toujours crus beaucoup plus policés que notre misérable peuple de savants, de philosophes et de gens de lettres... Le diable est déchaîné du fond des enfers... Et puis nous avons de la métaphysique... Vos bons Sauvages ne savent rien de tout cela. Puissent-ils ignorer toujours nos prétendus principes de société[26]...

*
* *

Le séjour de Du Petit-Thouars aux États-Unis ayant duré trois années comme le disent tous ses biographes, c'est en 1796 qu'il dut rentrer en France. Je ne saurais dire exactement à quelle date il fut réintégré dans la marine de la République, mais ce que tout le monde sait, ce que la France n'oubliera pas, c'est qu'il fit partie de l'expédition d'Égypte comme capitaine de vaisseau (le *Tonnant*) et qu'il illustra, par sa mort héroïque, la défaite d'Aboukir (1er-2 août 1798).

---

[1] Roussel, *État militaire de la France*.

[2] Il y avait un autre oncle, le comte Du Petit-Thouars, « le seul homme riche de cette nombreuse famille », qui semble distinct du commandant de Saumur, et qui était un bien bizarre personnage, si l'on s'en rapporte à une anecdote de cette Madeleine Schweizer dont je parlerai tout à l'heure, anecdote rapportée dans le livre de David Hess sur *Johann-Caspar Schweizer* (Berlin, 1884), p. 248.

[3] *Répertoire des procès-verbaux des preuves de noblesse des jeunes gentilshommes admis aux Écoles royales militaires*, par Stéphane Geoffray, Paris, 1894.

[4] *Nicolas Bergasse*, 1910, Perrin éd., p. 162.

[5] Roussel, *op. cit.* ; L. Hennet, *État militaire de la France en 1793*.

[6] Notamment la *Biographie Didot*, article de M. Alfred de Lacaze.

[7] Les *Almanachs royaux* ne signalent pas d'Académie à *Lille*. Faut-il lire *Arras* ?

[8] Il y était encore en 1787, en 1789 (Roussel, *État militaire*), avec le grade de lieutenant. Il y avait alors un autre Du Petit-Thouars, capitaine au régiment du Roi, à Nancy (Roussel).

[9] Voir *Lavater et la Révolution française*, dans le présent ouvrage.

[10] Publiées par G. Finsler, *Lavaters Beziehungen zu Paris in den Revolutionsjahren, 1789-1795*, Zurich, 1898, 27-76 p. in-4°.

[11]
J'accuserai les vents et cette mer jalouse
qui retient, qui peut-être a ravi La Pérouse.
(André Chénier, II, 133,
Édition Louis Moland.)

[12] Il avait d'abord demandé au ministre de la Marine une mission, avec le commandement d'un aviso. Le ministre n'avait pas répondu. (*Annales maritimes et coloniales*, année 1820, p. 733. La notice, écrite par Félicité Du Petit-Thouars, occupe les p. 735-762.)
[13] *Procès-verbal* de la Constituante.
[14] Cité par Flourens, dans son *Éloge de Louis-Marie Du Petit-Thouars* (*Éloges historiques*, Garnier, 1857, t. II, p. 283 et suivantes).
[15] Elle consistait, dit la notice écrite par leur sœur Félicité, en « un domaine indivis » (entre eux, leur frère Laurent et leurs deux sœurs), lequel domaine comprenait « une ferme située dans la vallée d'Anjou » et « une île sur la Loire ». L'auteur de *Nicolas Bergasse* nous apprend le nom de cette île : La Madeleine. Il y avait là une habitation, où on résidait.
[16] *Procès-verbal* de la Législative, séance du soir.
[17] *Moniteur*, réimpression, t. XII, p. 505, discours de Séranne, rapporteur du Comité de la marine, à la séance de la Législative du 28 mai 1792.
[18] *Procès-verbal* de la Législative.
[19] Rousseau avait mis à la mode ces voyages pédestres : c'est de cette façon que Bosc se rendra de Paris à Bordeaux en juillet 1796 (pour le voyage de ce dernier, voir *Le Roman d'un girondin*, dans *Études sur les girondins*, t. I, et plus particulièrement les p. 81-86).
[20] *Biographie Didot*, article de A. de Lacaze. Flourens fait là-dessus un récit dramatisé, sans indication de lieu ni de date.
[21] *Moniteur*, t. XII, p. 505. Les biographes varient étrangement sur la date de ce départ. Dans la *Biographie Michaud* (éd. de 1814), Eyriès dit le 2 août ; dans la *Biographie Didot*, à l'article d'Aristide, Levot dit le 22 août ; j'ai préféré le témoignage contemporain du *Moniteur*.
[22] *Annales maritimes et coloniales* de 1820. Le *Bulletin d'autographes* de M. Noël Charavay du mois d'août 1907 signale une lettre de lui, datée de Lisbonne, 26 juillet 1793, et adressée à Claude Fauchet, « où il mande qu'il est tombé au pouvoir des Portugais et explique les raisons qui l'empêchent de rentrer tout de suite en France ». Si ce Claude Fauchet est, comme peut le faire croire le prénom, l'évêque constitutionnel du Calvados, député à la Convention, Du Petit-Thouars jouait de malheur : Fauchet avait été décrété d'arrestation depuis douze jours !
[23] Celle-ci, de son côté, écrivait à Mme Bergasse à peu près au même moment : « Je n'ai pas de nouvelles de mes pauvres frères. » (*Nicolas Bergasse*, p. 191.) Tout ce que l'on savait alors, c'est qu'Aristide « avait été fait prisonnier dans une colonie des Portugais » et que Louis-Marie était au cap de Bonne-Espérance à l'attendre. (*Nicolas Bergasse*, *ibid.*)
[24] Voir dans l'article de M. A. de Lacaze (*Biographie Didot*) le récit des aventures que Louis-Marie courait alors à l'Île de France, à Madagascar, à l'île Bourbon, etc. Il ne revint en France qu'en 1802, et, par conséquent, ne revit pas son frère.
[25] La lettre est timbrée de la poste de Nantes. Au haut on lit : « [Voir] au dos », et, sur le dos : « rue des Prouvaires. »
[26] Lettre citée dans *Nicolas Bergasse*, p. 208. L'auteur du livre la donne sans expliquer ces allusions aux « Sauvages » au milieu desquels vivait l'exilé.

Édition et composition GFLG
Atelier de *La Tannerie*
septembre 2020

Impression Pumbo
Nice

Dépôt légal : octobre 2020



ISBN : 978-2-490135-19-6
ISSN : 2557-8715